

**UCL**

Université  
catholique  
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)  
Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)

# Le viol, conséquences et réaction sociale : une question d'honneur ou de dignité ?

Analyse comparée de récits d'hommes et de femmes en France

Mémoire réalisé par  
**Alisson Moureau**

Promoteur  
**Jean-Michel Chaumont**

Lecteur  
**Laura Merla**

Année académique 2016-2017  
**Sociologie-Finalité globalisation et multiculturalité**



« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux,...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Alisson Moureau



## Remerciements

Si nous avons été seule, ce mémoire n'aurait pu voir le jour, c'est pourquoi nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui y ont, de près ou de loin, contribué.

En premier lieu, nous tenons à remercier vivement notre promoteur, le Professeur Jean-Michel Chaumont, de nous avoir offert l'opportunité unique de travailler sur sa recherche et pour sa très grande disponibilité, ses conseils et son suivi.

Nous tenons à remercier également nos parents de nous avoir permis de réaliser nos études et notre sœur, Ann-Sophie, pour ses corrections et ses conseils pertinents.

Enfin, nous remercions chaleureusement nos amis pour leur présence et tout particulièrement Aladin pour son aide, son soutien et ses encouragements si précieux tout au long de la réalisation de ce travail.



# Table des matières

Introduction .....	1
Chapitre 1 : Présentation de la recherche .....	5
Remarques introductives.....	5
La problématique .....	5
La question de recherche et ses hypothèses.....	14
Rappel des hypothèses de Chaumont .....	14
La question de recherche, les hypothèses et une recherche en deux parties.....	15
La méthodologie.....	19
La collecte des données.....	19
Présentations des données collectées.....	20
Analyse des données.....	22
Chapitre deux : Analyses verticales.....	25
Remarques introductives.....	25
Tableau récapitulatif des analyses verticales.....	26
Légende des signes.....	26
Chapitre 3 : Analyse transversale des récits féminins.....	31
Remarques introductives.....	31
La perception de la réaction sociale.....	31
Premier cercle : la famille, les amis .....	32
Deuxième cercle : collègues et connaissances .....	32
Troisième cercle : Policiers et soignants .....	33
En parler : à qui, comment, à quel prix.....	34
Le premier cercle.....	34
Le deuxième cercle.....	35
Les critiques émises par les victimes de (certains aspects) de la réaction sociale.....	36
La critique des lois et de leur application .....	36
Le manque d'aide aux victimes .....	37
La critique de la réaction sociale .....	38
Des critiques vers une conscience collective ?.....	40
Les métaphores de la trahison et de la souillure.....	41
Après le viol : des identités meurtries .....	41
La vie après le viol : les difficultés des changements identitaires, de l'expérience de l'objectivation et du chemin de la reconstruction .....	42
Les changements identitaires.....	43

L'expérience de l'objectivation.....	45
Le chemin de la résilience.....	46
L'agression : un scénario-type .....	47
Les disparités .....	48
Les similarités .....	48
Chapitre 4 : Analyse transversale des récits masculins.....	53
Remarques introductives.....	53
La perception de la réaction sociale.....	53
Premier cercle : la famille, les amis (les proches).....	54
Deuxième cercle : collègues et connaissances .....	54
Troisième cercle : Policiers et soignants .....	55
En parler : à qui, comment, à quel prix ?.....	56
Le premier cercle.....	56
Le deuxième cercle.....	57
Le troisième cercle .....	58
Les critiques émises par les victimes (de certains aspects) de la réaction sociale.....	58
La critique des lois et de leur application .....	58
Le manque d'aide aux victimes .....	59
La critique de la réaction sociale .....	59
Des critiques vers une conscience collective ?.....	60
Les métaphores de la trahison et de la souillure.....	60
Après le viol : des identités meurtries .....	60
La vie après le viol : les difficultés des changements identitaires, de l'expérience de l'objectivation et du chemin de la reconstruction .....	62
Les changements identitaires.....	63
L'expérience de l'objectivation.....	64
Le chemin de la résilience .....	64
L'agression : un scénario-type .....	65
Les disparités .....	65
Les similarités .....	66
Conclusions.....	69
Chapitre 5 : Discussion des hypothèses de Chaumont.....	73
Remarques introductives.....	73
Hypothèse 1: la lutte pour la survie.....	73
Hypothèse 2 : comportement à suivre .....	74
Hypothèse 3 : effet boomerang et réaction sociale .....	76

Effet boomerang de la réaction sociale .....	76
Les formes de la réaction sociale .....	76
Hypothèse 4 : intériorisation de la morale de l'honneur .....	79
Conclusion.....	81
Bibliographie .....	87
• Ouvrages scientifiques .....	87
• Récits analysés .....	87
• Articles scientifiques en ligne .....	88
• Articles de presse en ligne .....	88
• Cours .....	88
Annexe n°1 : La problématique .....	89
Annexe n°2 : Les corpus .....	101
Annexe n°3 : Grille « d'entretien ».....	102
Annexe n°4 : Les analyses verticales.....	103
Remarques introductives.....	103
Sylvia Peromingo, 2013.....	103
Céline Robert, 2011 .....	116
Emilie K., 2011.....	133
Marie-Ange Le Boulaire, 2002 .....	151
Morgane Vallée, 2010.....	165
Edouard Louis, 2016 .....	184
Paul Baldenberger, 2016.....	201
Corneille, 2016.....	221



## Introduction

En réalisant un rapide tour d'horizon de la presse sur internet au sujet du viol, on remarque que celui-ci est abordé sous l'angle de la criminalité ou des violences faites aux femmes. Passons très rapidement en revue ces articles. Un écrit de « La Libre » nous apprend que l'IWEPS (Institut wallon de statistiques) avance que dix-huit viols par jour seraient commis en Wallonie et il ajoute que dans la très grande majorité des cas, les victimes sont des femmes et les agresseurs sont des hommes. (Belga, 2016)<sup>1</sup>.

Un article de l'« Avenir », nous informe qu'un autre organisme, l'UNODC, présente des chiffres à l'échelle nationale : il y'aurait « *Un peu plus de 26 viols pour 100 000 habitants signalés chaque année en Belgique* » (L'avenir, 2012)<sup>2</sup>. Ainsi, la Belgique occupe la sixième place d'un classement de cinquante pays. Ce chiffre, pour la doctorante en droit à la KUL étudiant le problème des violences sexuelles, Liesbet Stevens, est à la fois négatif et positif. Positif en ce sens que de plus en plus de victimes de viol osent porter plainte, ce qui est une avancée non négligeable. La doctorante prévient que les chiffres élevés viennent aussi du fait de la législation plus sévère de notre pays en matière de viol. Ainsi, la loi belge reconnaît le viol dès le viol digital ainsi que dans le cadre de relations entre conjoints, au contraire d'autres pays.

Enfin, un dernier article en ligne paru chez les « Inrock » abordant le cas de la France et plus précisément de Paris, nous en dit plus à propos des agresseurs sexuels et des lieux d'agression. Il livre les résultats d'une enquête réalisée par l'Observatoire national de lutte contre la délinquance, entre 2013 et 2014. Il révèle que dans la moitié des cas de viols, l'agresseur est un proche de la victime, la grande majorité des cas, ces agressions sont commises dans des lieux privés. Et inversement, peu de viols sont commis en rue ou dans l'espace public (Boinet, 2016).<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> BELGA, (2016), « Dix-huit viols par jour en Wallonie », *in La Libre*. En ligne : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/dix-huit-viols-par-jour-en-wallonie-58371c75cd70a4454c04d56b>, consulté le 27 juin 2017.

<sup>2</sup> L'AVENIR, (2012), « Viols : la Belgique dans le sinistre top », *in L'avenir.net*. En ligne : [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20120207\\_00115084](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20120207_00115084), consulté le 28 juin 2017.

<sup>3</sup> BOINET, C., (2016), « La première étude sur les viols à Paris écarte quelques idées reçues », *in Les Inrock*. En ligne : <http://www.lesinrocks.com/2016/01/22/actualite/premiere-etude-viols-a-paris-ecarte-quelques-idees-recues-11800062/>, consulté le 28 juin 2017.

Ainsi, il ressort de ce très petit de la littérature que le viol est perçu dans le cadre juridique, de la criminalité et des violences faites aux femmes. Notre recherche propose d'aborder le viol d'un point de vue tout à fait différent. En effet, nous avons choisi de l'approcher par le point d'entrée de la réaction sociale. Plus précisément, nous nous intéressons à l'évolution de celle-ci et à la façon dont sont actuellement considérées les victimes de viol. Ce sujet et le point de départ de notre réflexion proviennent directement d'un ouvrage à paraître de Jean-Michel Chaumont dans lequel il est question de réaction sociale. Ce point d'entrée nous paraissait tout à fait passionnant et éclairant pour comprendre certains éléments comme les valeurs ou les normes de notre société. L'auteur met en évidence que certaines réactions sociales similaires se donnent à voir dans des cas tout à fait différents. Il tente alors de comprendre pourquoi des réactions comparables s'appliquent à des situations mais également à des populations différentes. L'une de ces populations est constituée des victimes de viol. C'est donc à cette partie que notre recherche est directement liée. Plus précisément, un des objectifs de Chaumont est de comprendre les raisons d'être de la réaction sociale traditionnelle de notre société face aux victimes de viol d'une part et de pointer les évolutions contemporaines, d'autre part. A partir d'analyses de divers récits de victimes, il émet une série d'hypothèses que nous mettons à l'épreuve avec d'autres récits de victimes de viol. Nous ajoutons une dimension supplémentaire : nous nous intéressons également aux victimes de viol masculines et aux réactions sociales auxquelles elles doivent faire face. Nous avons constaté un manque de données concernant cette catégorie de victimes mais aussi à propos des réactions sociales qui leur sont réservées. Nous tenterons néanmoins de comparer les réactions sociales des victimes de viol féminines et celles des victimes.

Notre mémoire est divisé en cinq chapitres. Le premier chapitre présentera la recherche de manière globale. Ainsi, y seront abordés en détails : le thème et le sujet de la recherche, sa problématique et sa contextualisation, la question de recherche ainsi que les hypothèses et enfin, la méthodologie reprenant les données analysées, la méthode de collecte et d'analyse des données, les limites et objectifs. Le deuxième chapitre comprend un tableau récapitulatif des analyses individuelles des récits féminins que nous avons dû mettre en annexe en raison du manque de place. Le troisième consiste en l'analyse transversale du corpus féminin. Il reprend les éléments déterminants des analyses individuelles des ouvrages féminins se retrouvant en annexe. Le quatrième, de manière analogue au précédent, reprendra les éléments marquants du corpus masculin dont les

analyses individuelles se trouvent également en annexe. Enfin, le dernier chapitre revient sur les hypothèses. Il s'agit d'une discussion entre ce que nous aurons vu dans nos analyses et celles émises par Chaumont. Enfin, nous clôturerons le présent travail par une conclusion générale.



# Chapitre 1 : Présentation de la recherche

## Remarques introductives

Ce chapitre introductif a pour objectif de présenter les contours de cette recherche. Nous commencerons par introduire la problématique dans laquelle prend place ce travail et notre questionnement. Ainsi, nous proposerons une synthèse de l'ouvrage à paraître<sup>4</sup> de Chaumont puisque ce mémoire découle d'une partie de son ouvrage. Ensuite, nous exposerons la question de recherche et les hypothèses. Enfin, nous terminerons ce chapitre en exposant notre méthodologie et la manière dont nous avons procédé pour mener ce travail.

## La problématique

Rappelons que notre objectif ainsi que celui de Chaumont, est de comprendre certaines réactions sociales ayant cours durant le 20<sup>ème</sup> siècle. En fait, nous cherchons à saisir ce qu'on appelle communément aujourd'hui le « blâme aux victimes » qui consiste à faire porter une part de responsabilité aux victimes dans ce qui leur est arrivé. Pourquoi les victimes de viol se sont vues, durant de nombreux siècles, accablées du reproche de « s'être laissé faire » ? Pour le comprendre, Chaumont propose de lire ces réactions sociales à la lumière du code de l'honneur. En effet, ce code regroupe un ensemble de règles de conduite que les membres d'un groupe doivent suivre et respecter lorsqu'ils se retrouvent dans des conditions particulières, dites « extrêmes ». Ce code, dont l'existence remonte à des temps lointains, semble se transformer, s'adapter aux différents contextes et situations. Nous le retrouvons là où on ne l'attendrait pas forcément. Chaumont pose comme hypothèse que cet ensemble normatif se transpose à différentes situations et même différentes populations, c'est ce qu'il tentera de démontrer dans son ouvrage. Pour ce faire, sa méthodologie repose sur le postulat suivant : analyser la réaction sociale est une porte d'entrée de la compréhension des sociétés humaines. En effet, selon Chaumont,

---

<sup>4</sup> CHAUMONT, J-M, (2017), *Survivre à tout prix. Essai sur l'honneur, la résistance et le salut de nos âmes*. Document non publié.

celle-ci fournit des informations quant aux valeurs partagées dans une société donnée. Plus précisément, la réaction sociale informe sur l'idéal que la société désire atteindre. Les réactions sociales, considère-t-il, « *se manifestent indifféremment dans des textes historiques et des textes de fiction.* » (p.15), c'est pourquoi il se référera tant à des sources socio-historiques telles que des archives qu'à divers récits antiques ou contemporains.

Le point de départ de sa réflexion est l'intuition que la matrice de la réaction sociale qui nous occupe ici, soit le « blâme aux victimes », est la « *situation du combattant défait* » (p.9) telle que décrite notamment dans les récits de Flavius Josèphe. Ainsi, Chaumont remonte à « l'origine » pour déconstruire et mettre en lumière les diverses composantes de la morale de l'honneur d'une part et d'autre part, développer la manière dont ce code s'adapte aux évolutions des sociétés humaines et se retrouve appliqué à des situations et des populations se retrouvant à des lieux de la situation « originelle ». Cette situation est la suivante : un soldat revient vivant parmi les siens après avoir perdu la guerre menée contre un ennemi alors que d'autres de ses compagnons sont tombés au combat. Les premiers, au lieu de l'accueillir comme un héros, comme aujourd'hui on aurait tendance à le faire, lui demandent d'expliquer sa survie. Le groupe se demande : « pourquoi lui n'est pas mort alors que d'autres le sont ? ». Le soldat survivant est ainsi soupçonné de lâcheté (avoir préféré sa propre survie à celle du groupe et ne pas avoir combattu) ou de trahison (avoir pactisé avec l'ennemi afin d'assurer sa survie). Il risque alors les plus sévères punitions (mort physique ou sociale ou encore le bannissement). Cette réaction s'applique ici à des soldats devant assurer la survie d'un groupe face à la menace. Pourtant, Chaumont va démontrer que cette réaction ressurgit dans trois contextes et s'applique à trois populations différentes. Nous ne pouvons présenter en détails les cas des deux premières populations, faute de place<sup>5</sup>.

La première situation analysée est celle des militants communistes belges durant la Seconde Guerre mondiale. Ceux-ci, au sortir de la guerre, ont dû rendre compte de leur conduite à leurs supérieurs. Pour le dire autrement, ils ont dû prouver qu'ils n'avaient « rien à se reprocher » et s'étaient conduits en « parfaits camarades », soit qu'ils n'avaient été lâches face à la torture et qu'ils n'avaient pas trahi. Les membres, pour la plupart, ont accepté de rendre des comptes et ont détaillé leur conduite durant la guerre sans problème.

---

<sup>5</sup> Pour en savoir plus sur l'articulation que fait Chaumont entre ces populations, se reporter à l'annexe n°1.

La deuxième situation est celle des Juifs sortants des camps de concentration. Eux aussi ont dû expliquer et justifier leurs conduites. On leur a reproché leur « passivité » et leurs « trahisons ». Chaumont désire, dans cette partie, montrer comment le jugement et la suspicion passent d'un groupe « militaire » à un groupe de civils. Ce passage peut se comprendre en raison de la similarité des situations que vivent ces deux populations. En effet, ces situations nécessitent, comme l'ont estimé nos ancêtres, l'application d'une morale de l'honneur. De fait, la situation commune est l'état de guerre qui menace la survie de ces groupes. En revanche, il s'avère difficile d'appréhender le passage à la dernière population, celle qui fait l'objet de ce mémoire, les femmes violées puisque dans ce cas, on constate que le blâme est exercé en temps de paix. Chaumont effectuera un retour « aux sources » et remontera jusqu'aux temps de nos ancêtres afin de trouver une explication convaincante.

La troisième population, qui nous intéresse particulièrement, soumise au code de l'honneur est encore plus large que la précédente puisqu'il s'agit des femmes violées. Dans la troisième partie de son ouvrage, Chaumont décrypte, à la lumière de cette morale et des injonctions qui en découlent, la réaction sociale et les reproches qui leur sont faits durant des siècles et ce, jusqu'il y a peu. Sa deuxième tâche sera d'expliquer cet élargissement. Comment passer d'un groupe de « militaires » à une large population civile ? Pourquoi la même règle de conduite (mourir plutôt que trahir) doit être respectée tant par des soldats face à leur ennemi que par des femmes violées ?

En clair, la **thèse principale** de Chaumont est que les victimes de viol et les victimes (de la Seconde Guerre mondiale résistants et détenus des camps) doivent faire face, une fois leur épreuve terminée, face à la même réaction sociale : ils sont considérés comme des survivants suspects. Ils doivent donc tenir les règles de conduite édictées par le code de l'honneur.

Pourtant, Chaumont relève, dans certains témoignages de victimes viol contemporains, des éléments allant dans le sens inverse. Premièrement, certaines victimes de viol affirment clairement leur reconnaissance d'être en vie. Le plus important, racontent-elles, est d'être vivante, quel que soit le prix à payer. Ceci représente, d'après Chaumont, un revirement de situation jamais vu dans l'histoire des sociétés humaines : l'honneur n'est plus placé dans la mort mais bien dans la survie. Ainsi, « *Il n'est plus question de sacrifier sa vie pour conserver son honneur* » (p.296). Cette affirmation, incite Chaumont à proposer une **nouvelle hypothèse** : les composantes de la morale de l'honneur (situation extrême-

choix vie/mort-honneur) sont agencées de manière différente. Deuxièmement, le blâme n'incombe plus aux malheureuses qui ont été violées, comme c'était le cas avant (nous définirons bientôt ce « avant »), mais bien à ceux qui leur jettent ce blâme. Il semble désormais acquis pour tout le monde qu'il est indécent de soupçonner qu'une femme violée soit responsable de ce qui lui est arrivé. Cette évolution ne s'est pas faite « naturellement », c'est principalement grâce aux combats que les féministes ont lancés à partir des années 70, notamment contre le blâme aux victimes de viol. Ainsi, il apparaît aux yeux de tous nos contemporains que lorsqu'une personne affirme avoir été violée, elle est crue et ne voit pas ses dires niés ou remis en cause. Parallèlement, les victimes ont commencé à partager leur expérience, ce qui permet en retour d'appuyer le combat des féministes.

A partir de ces éléments, on ne voit pas comment les réactions sociales touchant les victimes de viol et les victimes de la Seconde Guerre mondiale (camarades et Juifs) peuvent être rapprochées. Chaumont découvre finalement leurs liens et points communs dans le témoignage d'Alice Sebold, victime de viol, quand elle affirme avoir le sentiment de partager la même expérience que les vétérans du Vietnam. Chaumont comprend que tous ont partagé une expérience commune : ils ont échappé de peu à la mort et pour cela, ont dû payer de leur personne. Ce dernier élément confirme ainsi l'idée de Chaumont de postuler l'hypothèse d'un changement des composantes de la morale de l'honneur. Toutefois, une différence notable s'est opérée : le survivant est devenu une figure d'identification positive, ce qui n'était pas le cas avant.

D'autres témoignages ont montré que les victimes ressentent un sentiment de honte et de rage tourné contre elles-mêmes. Beaucoup s'en veulent de ne pas avoir réagi comme « il aurait fallu », de ne pas s'être plus débattues, de ne pas avoir osé, ou du moins pas assez, réagir pour se défendre. Elles se reprochent d'avoir « flanché » et de s'être fait violées. On peut retrouver ce genre de réaction chez les camarades ayant parlé sous le supplice de la torture. Ce sentiment de reproche est causé par l'injonction qui leur est faite : ils doivent mourir plutôt que céder et trahir. Ainsi, « *L'injonction à la résistance* » (p.309) comme le dit Chaumont, l'« invite à postuler la présence d'une épreuve de loyauté dans l'expérience du viol ». Mais de quelle loyauté s'agit-il ? Pourquoi doivent-elles mourir ? Qui trahissent-elles si elles sont violées ? Pour répondre à ces questions, Chaumont se tourne cette fois vers nos ancêtres et le récit antique de Tite-Live rapportant le viol de Lucrece.

Dans un premier temps, Chaumont montre que Lucrèce applique la conduite recommandée par le code de l'honneur. Dès lors, on comprend que si elle l'applique, sa conduite sera jugée selon les critères qu'il impose. Rappelons que Lucrèce est violée par un proche et non par un inconnu ; un ami de son mari : Sextus. Mais elle précise : « un ami qui s'est comporté comme un ennemi en temps de guerre ». Cet élément renvoie directement au code que nous avons analysé précédemment. Si Lucrèce est confrontée à un ennemi, elle sait comment réagir : mieux vaut mourir que trahir. Pourtant, Lucrèce survit à son viol. Cependant, elle ajoute qu'elle s'est débattue et a refusé les avances de Sextus. Elle explique ensuite ce qui l'a fait céder : la menace proférée par son agresseur, si elle ne se laissait pas faire, il aurait rapporté qu'il l'avait trouvée en flagrant délit d'adultère avec un esclave. Ses témoins la croient sur parole et rejettent la faute sur Sextus, même s'il s'est comporté en ennemi, c'est un proche, c'est à lui qu'incombe la faute. Lucrèce se suicidera malgré tout. Comment le comprendre ? Quel est le lien ici entre viol et suicide, surtout lorsque la victime est crue par son entourage. Tite-Live fournit trois logiques expliquant la préférence de Lucrèce pour le suicide. Celui-ci représente d'abord la preuve de l'innocence de Lucrèce, en ce sens qu'elle ne s'est pas laissée violée par peur de la mort ou par attachement à la vie. Elle n'a donc pas trahi, la preuve en est son suicide. Ensuite, le suicide est son châtement car même si c'était sous le couvert de la ruse, elle s'est donnée à Sextus et doit alors en payer le prix. Et enfin, en se suicidant, elle donne l'exemple à suivre aux futures femmes violées, il ne faut pas survivre à son viol. Pour articuler ces trois éléments, il manque un élément essentiel qui sera donné par Saint Augustin ; le triptyque : ruse- consentement-honneur. Reprenons le récit en intégrant ces éléments. Lucrèce s'est effectivement laissée violer pour ne pas avoir à subir les conséquences de l'exécution de la menace de Sextus, consistant à affirmer qu'il avait trouvé Lucrèce dans les bras d'un esclave. Donc, elle n'a pas cédé par peur de la mort mais plutôt pour sauver son honneur. Pour le prouver, elle se suicide. Ainsi, le suicide est la preuve de l'innocence de Lucrèce, elle n'a pas « consenti ». Toutefois, elle a quand même été violée et est vivante, donc elle n'a pas respecté la règle de la résistance jusqu'à la mort. Elle doit alors se suicider pour se punir du non-respect de la règle. Ce faisant, elle montre l'exemple aux autres femmes qui auraient également survécu à leur viol. L'articulation entre la preuve de l'innocence (absence de consentement) se comprend grâce à la ruse. En effet, Lucrèce y a recouru pour sauver son honneur, elle s'est ainsi « laissée » violer. C'est ce recours qui fait dire à Lucrèce qu'elle doit être punie car souvenons-nous que la

ruse implique de « collaborer avec l'ennemi » et donc de lui donner quelque chose. Ceci équivaut à trahison et qui dit trahison, dit châtement.

Mais de quelle trahison s'agit-il ? Ici, il semble que la seule trahison possible soit vis-à-vis de son mari car il ne peut s'agir d'une trahison envers le groupe, comme c'est le cas dans la morale de l'honneur, puisque le viol de Lucrece et sa trahison, ne met pas le groupe en danger et ce en raison du fait que l'agresseur est un membre du même groupe. Par contre, si l'agresseur était un ennemi en temps de guerre, dans ce cas, il aurait alors été question de trahison. En effet, rappelons-nous que la morale de l'honneur s'active quand la survie du collectif est menacée, son objectif étant de préserver le groupe et donc d'évaluer la loyauté et punir la trahison. Ainsi, on comprend plus facilement qu'en temps de guerre, il fallait sanctionner les femmes qui se seraient laissé emporter par l'ennemi. Si elles faisaient toutes ça, il n'y aurait plus de groupe. Pour que la descendance du groupe soit assurée, il faut qu'elles se refusent à l'ennemi et qu'elles préfèrent la mort au viol. Mais ce ne sont pas du tout dans ces conditions que se passe le viol de Lucrece. Faut-il alors réfuter l'hypothèse selon laquelle les femmes violées sont soumises à une morale de l'honneur ? Non, Chaumont a une hypothèse : le patriarcat et la domination masculine ont détourné la morale de l'honneur à son intérêt. En effet, il y a transposition de la loyauté, en ce sens que dans la morale de l'honneur « originale » telle qu'elle fut appliquée chez les communistes, la loyauté est tournée vers le groupe. Or, dans le cas des femmes violées, en temps de paix, la loyauté est tournée vers le mari. Chaumont suppose, il reprend ici une partie de la théorie d'Engels, que le patriarcat n'a pas toujours existé. Il fut donc un temps où les hommes et les femmes devaient tous deux être loyaux envers le collectif qui assurait sa survie grâce à la morale de l'honneur, applicable de la même façon aux deux sexes. Puis, avec l'évolution de la société, l'intérêt familial a remplacé, pour la femme, l'intérêt du groupe. Et les femmes devinrent loyales envers leurs maris. Tandis que la loyauté des hommes reste tournée vers le groupe. Chaumont pose donc **l'hypothèse** ici que le patriarcat a détourné ou récupéré la morale de l'honneur. Ceci expliquerait alors comment et pourquoi les victimes viol et les combattants de la Seconde Guerre mondiale (victimes de torture) connaissent une réaction sociale similaire quant à leur survie. Nous avons donc rapproché la réaction sociale incombant à la première population étudiée et la dernière.

Reste maintenant à voir s'il existe une réaction similaire entre la troisième et la deuxième population, soit les survivants des camps.

Chaumont commence sa réflexion en mettant en évidence que la torture et le viol sont des événements ponctuels, ils se produisent à un moment précis et ont une durée relativement courte si on la compare à l'expérience concentrationnaire. De ce fait, le dévergondage, dans les deux premier cas, dure un temps limité alors que dans les camps, il devient une véritable condition : la condition dévergondée. Rappelons que les individus de cette catégorie ont perdu leur honneur en trahissant leur groupe. Dans la réflexion qui va suivre, Chaumont démontre que les prostituées et les gladiateurs peuvent être rapprochés de cette catégorie. En outre, il démontrera les liens entre viol et prostitution. Dans la société inégalitaire du 19<sup>ème</sup> siècle, certaines femmes, pour échapper à la pauvreté, n'ont pas d'autre option que de se tourner vers la prostitution. Et dans les pays adoptant le système français de régulation de celle-ci, soit un modèle répressif, la police devait s'assurer que les femmes qui s'y adonnaient étaient tout à fait certaines de vouloir s'engager dans cette voie. On voit le sous-entendu : une femme honorable n'y aurait pas recouru. Ainsi, les prostituées ne sont pas des femmes honorables, ce sont des femmes sans honneur. Et donc, si elles s'adonnent à la prostitution, elles y entrent en connaissance de cause et savent à quoi s'attendre par rapport à la réaction sociale. En Angleterre, à la même période, un examen gynécologique était pratiqué sur les prostituées pour des raisons de santé publique. En outre, il permettait de distinguer les femmes honorables des autres. En effet, les prostituées devaient passer l'épreuve de l'examen du speculum qui avait, à l'époque, mauvaise presse en raison de la position que devait adopter les femmes pour s'y soumettre mais aussi en raison du fait qu'il était réservé aux prostituées. Toutefois, l'épisode de Mme Percy nous apprend que certaines femmes étaient seulement soupçonnées de faire de la prostitution et devaient, dès lors, passer l'examen. Mais Mme Percy, n'étant pas une prostituée, refusa de s'y soumettre et se donna la mort afin de prouver sa condition de femme honorable. On comprend que cet examen est un acte déshonorant et que celles qui s'y adonnent perdent par ce fait, leur honneur. C'est pourquoi seules les prostituées peuvent s'y soumettre. Le suicide de Mme Percy sous-entend également que toute femme honorable doit se suicider plutôt que d'accepter cet examen. L'épisode de la traite des blanches<sup>6</sup> sous-entend la même chose : une femme honorable ne se laisserait pas examiner de la sorte, elle ferait tout son possible pour l'éviter.

Chaumont tente ensuite de voir si ce type de raisonnement pouvait avoir lieu dans d'autres circonstances et environnements. Il démontre que l'expression « sale pute », que l'on peut

---

<sup>6</sup> Pour rappel : des jeunes filles britanniques sont kidnappées et vendues à des bordels belges.

maintenant comprendre, avait un équivalent masculin chez les Romains : « sale gladiateur ». Ces hommes ont, eux aussi, perdu leur honneur, soit qu'ils sont d'anciens combattants rendus esclaves par l'ennemi (ils ne se sont pas donnés la mort et ont préféré vivre en esclaves), soit ce sont des hommes de condition libre devant faire face à la misère qui ont alors préféré se vendre et devenir gladiateurs. Ceux-ci doivent également confirmer leur volonté de s'engager dans cette voie (dans le cas des hommes libres), ce qui sous-entend, comme dans le cas de la prostitution, qu'un homme honorable ne deviendrait jamais gladiateur. Donc, ils sont considérés comme n'ayant plus d'honneur. Même si on voit clairement une analogie entre la condition de gladiateur et de prostituée, une différence majeure les oppose : la stigmatisation de la prostituée est une conséquence de son choix de préférer la perte de son honneur au lieu de la mort tandis que le gladiateur ne fait pas un choix entre la vie et la mort, son objectif est de gagner le combat et donc de vivre. Tous deux ont perdu leur honneur mais visiblement pas de la même manière. Comment le gladiateur le perd-il alors ? Chaumont dévoile trois explications possibles. Nous n'en exposerons que deux car il réfute la première. La première supposition explique que le gladiateur, en s'exposant sans cesse à la mort, remettrait en cause, implicitement, la gloire que les soldats lui attribuent. En ce sens, si la mort d'un soldat ne lui donne pas la gloire éternelle, à quoi sert-elle ? Si elle ne sert à rien, plus personne ne voudra sacrifier sa vie pour le groupe. C'est pourquoi, il fallait rendre la condition de gladiateur infâme afin d'éviter qu'il ne banalise la mort au combat. Chaumont ajoute que c'est la même chose pour les prostituées. En donnant leur sexe à celui qui veut (moyennant de l'argent), elles montrent qu'il n'est pas véritablement précieux. Si leur condition n'était pas infamante, alors toutes les femmes pourraient se donner à d'autres hommes que leurs maris. C'est pourquoi, il fut établi une différence notable entre les prostituées et les femmes honorables qui préfèrent protéger leur vertu jusqu'à la mort. L'origine première de l'infamie du gladiateur, selon Chaumont, vient de sa condition de « Dévergondés » qui ont trahi et choisi de satisfaire leur propre intérêt plutôt que celui du groupe. Donc, on ne peut compter sur eux. C'est tout à fait le cas du gladiateur. Il est devenu un tueur à gage, c'est-à-dire qu'il a renoncé à toute loyauté. Il n'est donc plus en position de déterminer qui sont les siens, qui sont ses ennemis. C'est pour cela qu'il est frappé d'infamie. De la même façon, les prostituées sont devenues des mercenaires du sexe. Tous deux connaissent ainsi la mort sociale.

Les conditions de gladiateur et de prostituée permettent à Chaumont d'énoncer une **hypothèse** pouvant expliquer le fait que le viol est une porte d'entrée vers la prostitution. Il suppose qu'elle est la conséquence logique du viol : une survivante de viol a perdu son honneur. Elle n'a alors pas d'autre choix pour vivre que de se tourner vers la prostitution. Ceci est surtout vrai dans les sociétés où la survie des femmes dépend de leurs maris. Et dans le cas où elles sont violées, elles peuvent être répudiées et se retrouvent ainsi seules. C'est la seule voie que la société laisse aux victimes de viol. Ou plutôt laissait.

Comme nous avons pu le constater, Chaumont réussit à démontrer que le blâme incombant aux victimes de viol a pour origine la morale de l'honneur qui était aussi d'application chez les camarades face à la torture durant la Seconde guerre mondiale ainsi que les victimes des camps. Chaumont, en définissant d'abord les composantes de cette morale, prouve que les mêmes éléments sont à l'œuvre quoique dans une formulation différente. En effet, il apparaît, du moins c'est l'hypothèse que pose Chaumont, que la morale de l'honneur fut, à un moment donné de l'histoire de nos sociétés, détournée et reformulée au service du patriarcat. Ainsi, les victimes de torture et de viol ne trahissent pas les mêmes personnes mais subissent le même type de jugement et doivent respecter la même conduite. En conséquence, les victimes de viol doivent alors préférer la mort au viol. Si elles survivent, ils ne leur reste que deux options : le suicide ou la prostitution. Si elles ne suivent pas ces voies, le blâme ne se fait pas attendre : elles doivent l'avoir voulu ou s'être laissé faire.

Mais aujourd'hui, nous n'en sommes plus là. Les combats féministes ont porté leurs fruits et ont réussi à faire évoluer les mentalités et à rendre la morale de l'honneur archaïque. Chaumont observe notamment les effets de ces changements dans les récits d'Alice Sebold, quand son père lui demande si son agresseur avait bel et bien un couteau lorsqu'il l'a agressée ou encore chez Caroline Lamarche qui ne se pose même pas la question de la résistance au vu des circonstances de son viol car l'agresseur était armé d'un couteau et lui a pour ainsi dire « littéralement » sauté dessus. Malgré ces évolutions, il reste des traces et des réminiscences de l'antique réaction sociale. Chaumont énumère quatre changements qui font précisément l'objet de ce mémoire.

## La question de recherche et ses hypothèses

### Rappel des hypothèses de Chaumont

Afin de bien situer notre propos, il nous semble pertinent de rappeler brièvement les thèses et hypothèses élaborées par Chaumont au fil de la problématique. Sa thèse principale est l'idée d'un élargissement du code de l'honneur à trois populations, s'appliquant dans des contextes différents. Pour ce faire, il s'est tourné vers les réactions sociales émises à l'encontre des survivants de la torture et des camps ainsi que les victimes de viol.

Il émet ainsi sa première hypothèse : ces trois types de survivants connaissent la même réaction sociale, c'est-à-dire qu'ils sont soupçonnés d'avoir trahi pour survivre. Ou pour le dire schématiquement :

H1= la réaction sociale face aux survivants de la torture= la réaction sociale qui touche les survivants des camps= réaction sociale face aux victimes de viol= on les suspecte d'avoir consenti.

En démontrant la première hypothèse, il est obligé d'en formuler une deuxième : il remarque que pour les victimes de viol l'équation de la morale de l'honneur n'est pas tout à fait identique puisque la loyauté de la femme qui est mise à l'épreuve durant le viol n'est pas tournée vers un groupe mais bien vers son mari. Ainsi,

H2= composition de la morale de l'honneur= situation extrême-choix vie/mort-honneur, mais autre formulation pour les femmes violées.

En approfondissant la modification de la formation du code de l'honneur, Chaumont émet alors sa troisième hypothèse qui indique que la cause de cette évolution est due au patriarcat.

H3= le patriarcat a détourné le code de l'honneur en sa faveur. C'est pourquoi, on trouve les mêmes ingrédients dans sa formulation (détournement de la loyauté).

Dans sa démonstration des liens entre les victimes de camps et de viol, il suppose que le lien entre la prostitution et le viol trouve son origine dans la morale de l'honneur. En effet, la prostitution est une des seules options pour les victimes de viol que ne sont ni mortes ni suicidées.

H4= le lien entre viol et prostitution provient aussi du code de l'honneur

Ensuite divers récits contemporains lui montrent d'une part, que cette antique morale n'œuvre plus aujourd'hui et d'autre part, il remarque tout de même que certains éléments se conservent encore.

H5 = modification de la réaction sociale antique mais présence de réminiscences

Il énumère alors quelques éléments qui donnent à voir l'évolution de la réaction sociale et de la morale antique.

H6= les modifications de la réaction sociale se donnent à voir dans divers éléments que nous énumérerons plus loin.

La question de recherche, les hypothèses et une recherche en deux parties

C'est cette dernière hypothèse qui nous intéresse particulièrement. Nous allons tenter de voir quels sont les éléments qui ont véritablement évolué, en mettant à l'épreuve ces suppositions face à un nouveau corpus, présenté plus tard. En outre, nous désirons ajouter une dimension supplémentaire. Chaumont, dans son ouvrage, n'aborde que la question du viol dans sa version féminine. Or, le viol se décline aussi au masculin. Nous tenterons alors de mettre à jour la réaction sociale, s'il y en a une, face aux victimes de viol masculines. Est-ce que dans ce cas aussi, on retrouve des règles de conduite s'apparentant à la morale de l'honneur ? Bénéficie-t-ils de l'évolution des victimes de viol féminines ? En clair, nous cherchons à en savoir plus sur ce phénomène méconnu.

### La question de recherche

Ainsi, nous pouvons énoncer notre question de recherche de cette manière :

*Quelles sont les modifications de la réaction sociale face aux victimes de viol ? Quelles en sont les formes et ses limites (y'a-t-il modification, est-elle la même pour les femmes et les hommes violés) et quelles en sont les conséquences (des modifications, quels débouchés pour la critique de la réaction sociale) ?*

Pour tenter de répondre à cette question, nous avons divisé ce travail en deux parties. La première traite des changements de la réaction sociale face aux victimes de viol féminines. Nous cherchons ici à savoir si elle est véritablement avérée et le cas échéant, de quelle manière. Pour ce faire, nous reprenons donc les différentes hypothèses de Chaumont et nous allons les mettre à l'épreuve via un corpus différent, nous le présentons en détails dans la section méthodologie.

### La première hypothèse mise à l'épreuve est :

*La victoire de la « lutte » pour la survie sur la lutte jusqu'à la mort*

La morale de l'honneur prévoyait qu'une femme sur le point de se faire violer devait préférer la mort plutôt que d'être violée, comme nous l'avons vu. Dès lors, elle devait mener une véritable lutte montrant son refus et être prête à se faire tuer. Les victimes ne

portant pas de stigmates résultant de la lutte se voyaient alors soupçonnées de l'avoir « cherché » et étaient accablées de reproches. Aujourd'hui, les choses ont changé, Chaumont constate que le « tabou de la peur de la mort » est tombé. Il est accepté que ce qui importe, de façon primordiale, pour les victimes est de rester vivante, survivre et tout faire pour cela, même si ça implique de se faire violer sans porter les stigmates de la lutte. En effet, à partir du moment où la règle de conduite imposant la lutte jusqu'à la mort n'est plus privilégiée et recommandée, l'option de ne pas lutter peut devenir envisageable pour la victime de viol, sans que les soupçons ne pèsent sur elle. Ceci implique également que « *les formes ordinaires de la signification du non-consentement deviennent suffisantes.* » (p.358).

La deuxième hypothèse analysée est la suivante :

*La perte d'une norme de conduite à suivre en cas d'agression sexuelle*

Cette hypothèse est intrinsèquement liée à la précédente. En effet, si mourir n'est plus la seule option possible en cas d'agression sexuelle pour la victime, alors, elle ne doit plus suivre la ligne de conduite dictée socialement. En effet, l'obligation de tenir à son honneur plutôt qu'à sa survie, impliquait une norme stricte de comportement à respecter durant une agression sexuelle. Maintenant que c'est la survie qui importe le plus, il n'y a plus, ou du moins cette norme s'estompe, de comportement idéal à suivre, le nouvel objectif étant de faire ce que l'on peut pour survivre. Il apparaît à Chaumont que ce sont les circonstances de la situation qui influencent la réaction de la victime. Notons que, puisqu'il n'y a plus de comportement idéal et que seule la survie importe, la victime peut alors envisager d'adopter un autre type de comportement : la ruse. Pour fonctionner, elle oblige à « collaborer » avec l'agresseur et implique ainsi qu'il faut donner un gage, quelque chose de soi. Cela peut aller de la simulation du désir ou du plaisir durant l'acte à la résignation de résistance comme le fait remarquer Chaumont via les récits de Sebold (2006) et Lamarche (2014). A la différence de la ruse utilisée par les camarades, elle n'implique pas dans le cas du viol de tiers qui en subirait les conséquences puisque, dans ce cas, les retombées de la ruse se font sentir uniquement sur celui qui y recourt, soit la victime. La ruse permet à la victime de rendre le passage à l'acte « plus sûr de mener à la survie ». De ce fait, elle peut gagner du temps, accélérer son épreuve ou simplement rester en vie. Toutefois, comme nous l'avons mentionné, parce qu'elle consiste à donner quelque chose de soi en retour à son agresseur, elle floute les contours entre vérité et simulation, mettant ainsi la loyauté à l'épreuve. Le coût à payer est d'ordre moral ou psychique, la victime peut perdre confiance et se torturer l'esprit en se demandant si elle

était vraiment contre ce qui lui est arrivé. En un sens, en rusant, c'est comme si la victime s'était trahie elle-même. C'est en raison du coût à payer que le code de l'honneur la réprimandait toutefois les implications ne sont pas tout à fait les mêmes.

### La troisième hypothèse tirant son origine de la précédente :

#### *L'hypothèse du « boomerang »*

Elle signifie que ce ne sont plus les victimes de viol qui sont blâmées et méjugées mais bien les personnes osant encore douter de la victime. En outre, il incombe aux proches de la victime mais aussi aux assistants sociaux, policiers, médecins ou plus généralement toute personne côtoyant une victime de viol, de ne pas remettre en question le témoignage ou récit de viol que livre cette dernière. On peut dire que c'est l'entourage de la victime, qu'il soit proche ou non, qui se voit attribuer un mode de conduite à suivre. Malgré tout, certaines réminiscences peuvent subsister de sorte que les victimes doivent alors encore faire face à une « une trace de l'antique réaction » et se voient blâmées.

### Enfin, la dernière hypothèse :

#### *L'intériorisation de la réaction sociale par la victime de viol*

Nous l'avons vu, il était attendu des femmes violées qu'elles se battent de toutes leurs forces, jusqu'à la mort, s'il le fallait, afin d'éviter le viol. Ainsi, les survivantes étaient considérées par les autres comme l'ayant cherché. Il semblerait que les victimes aient intériorisé cette injonction et la réaction sociale. « *L'absence de résistance* » peut devenir une question obsédante pour les victimes. Chaumont le constate notamment à travers le questionnement de la victime sur son propre comportement lors des faits. Elle se demande alors : « me suis-je défendue comme il fallait ? », « pourquoi n'ai-je pas riposté ou fait quelque chose pour l'en empêcher ». Ensuite, l'on retrouve un besoin de fournir une description détaillée de son comportement pendant les faits. Par ce fait, la victime cherche à justifier sa conduite qui est jugée par elle-même inconvenable. Toutefois, Chaumont nuance cette hypothèse en précisant qu'elle semble ne pas être « indéracinable » puisque certaines auteures comme Caroline Lamarche n'en font pas état. Ceci est dû à la perception de la société vis-à-vis de la morale de l'honneur : plus elle sera perçue comme non appropriée et moins les victimes se sentiront obligées d'expliquer pourquoi elles ne se sont pas défendues (jusqu'à la mort).

## La deuxième partie de la recherche

Comme annoncé, la deuxième partie traitera la question du viol au masculin. Nous avons pu remarquer un manque de recherche à ce sujet : c'est comme si le viol n'existait qu'au féminin et comme si un garçon ne pouvait se faire violer. Or des études démontrent le contraire, notamment celle présentée par Dorais dans son ouvrage : la proportion des viols est de « *un garçon pour deux filles victimes d'abus sexuels, les agressions commises sur des garçons constituant un peu moins du tiers du total des abus sexuels rapportés.* » Mais il ajoute que « *Cette dernière proportion ne tient toutefois pas compte du fait que les garçons sont plus réticents que les filles à révéler les abus qu'ils ont subis.* » (1997, p.29). Pourtant, nous ne répertorions que deux chercheurs en sciences sociales ayant traité la question : Dorais, que nous venons de citer et qui faisait ce même constat déjà en 1997, étudie plus précisément les « abus sexuel au masculin », pour reprendre son expression, dans le contexte québécois. Il s'intéresse plus spécifiquement aux cas d'inceste et cherche à comprendre comment l'abus sexuel affecte chez les garçons violentés, la représentation qu'ils se font d'eux-mêmes et de la sexualité. Son objectif est de mettre en lumière la manière dont influence l'abus sexuel sur la construction de l'identité masculine. Il nous apprend que les données récentes à son époque fournissent « *des estimations élevées du phénomène* » (p.29) expliquées par une plus grande acceptation de la société de ce phénomène qui reflète ce que Dorais appelle le « *triple tabou* » : « *tabou de la vulnérabilité masculine, tabou de l'homosexualité, tabou des rapports sexuels impliquant des mineurs-, le garçon comprend qu'il a intérêt à se taire.* » (p.13). Et Welzer-lang, Mathieu et Faure (1996) traitent du viol masculin dans le contexte particulier de la prison qu'ils considèrent ne pas être à part de la société mais bien partie intégrante, en ce sens « *qu'elle en reproduit de manière sans doute exacerbée le mode de fonctionnement.* » (p.1). Cet ouvrage démontre « *les mécanismes d'identité et de pouvoir qui se jouent autour du sexe.* » (p.1) au sein de la prison. Elle n'est donc pas tout à fait différente de la société puisque les détenus qui y entrent, arrivent avec leur vécu et la socialisation apprise au-dehors qu'ils réactivent à l'intérieur. Cet ouvrage nous apprend que l'abus sexuel permet d'asseoir une certaine hiérarchie entre les prisonniers. Ceux qui sont violés sont en bas de l'échelle et ceux qui violent, en haut. Ces prisonniers sont considérés comme des femmes. Ils doivent alors réaliser les tâches dites féminines au sein de la prison pour les prisonniers se trouvant en haut de la hiérarchie. Les auteurs considèrent la prison comme un lieu similaire à « la maison-des-hommes », concept développé par Godelier. C'est l'endroit où les hommes se socialisent et apprennent les rôles et représentation du masculin. Ainsi, on apprend que « *honneur et virilité sont associés au pouvoir sur les femmes dépendantes et soumises, aux honneurs. Leur*

*pendant négatif est la honte, le « déshonneur ». On a souvent sous-estimé les effets que peuvent produire les couples honneur/honte ou honneur/déshonneur sur les hommes. La remise en cause de la virilité ou de l'honneur des hommes représente souvent une véritable dégradation. [...] » (Welzer-lang, Mathieu et Faure, 1996, p.314). Ainsi, l'homosexualité est considérée comme une perturbation de la masculinité et remet en cause la domination et le pouvoir du masculin. C'est pourquoi en prison les homosexuels sont directement mis « à leur place » soit au plus bas de la hiérarchie, à l'aide de la violence sexuelle. Ils peuvent être violés et sont corvéables à merci. Tandis que les vrais hommes sont en haut de la hiérarchie et sont intouchables. On l'aura compris, le viol permet d'établir une hiérarchie entre détenus et une division du travail. Ces ouvrages fournissent des informations intéressantes mais ne nous renseignent pas sur la réaction sociale ou sur un éventuel comportement à adopter ou la règle de conduite à suivre en cas d'agression sexuelle pour un homme.*

Notre objectif sera alors de tenter de décrire la réaction sociale face aux victimes de viol masculine. Nous essaierons aussi de mettre à jour la ligne de conduite à suivre pour un homme en cas de viol, s'il y en a une. Notre idée est donc de rapprocher les victimes de viol féminines et masculines. Ces deux catégories de victimes sont-elles soumises au même code de l'honneur ? Est-ce que les éléments énoncés dans nos hypothèses se retrouvent aussi chez les victimes masculines ? Nous tenterons d'y voir plus clair.

## La méthodologie

Nous présentons dans cette section toutes les étapes (collectes des données, présentations du type de données récoltées et analyse des données) nécessaires à la réalisation de ce travail pour répondre à notre question de recherche et tester les hypothèses.

### La collecte des données

Ce travail est réalisé à partir d'un matériau que nous n'avons pas produit nous-même. En ce sens, il n'a pas été récolté dans le cadre d'un entretien. De fait, nous avons choisi de travailler à partir de livres et de récits écrits par des victimes de viol. L'avantage des écrits spontanés est la plus grande liberté avec laquelle les auteurs ont pu s'exprimer puisqu'aucun chercheur n'a pu orienter les propos avec des questions et ceci nous semble être pertinent pour le sociologue qui vise à saisir de manière la plus proche et fine possible

les perceptions des acteurs. Bien sûr, nous sommes également consciente que ces avantages sont aussi des inconvénients puisque en sens inverse, l'absence de chercheur et de question ne permet d'orienter le sujet vers les thèmes précis de la recherche ou de faire des relances pour approfondir certains sujets pertinents. Nous prenons le parti de considérer ces récits comme des récits de vie spontanés. Bien que nous n'ayons pas rencontré les auteurs et que nous n'ayons pu poser des questions directement en lien avec notre recherche, rapprocher les écrits spontanés de récit de vie nous semble pertinent puisque cette méthode de collecte de données requiert une très faible intervention de la part du chercheur. En outre cette démarche, comme nous le confirment Chaxel, Fiorelli et Moitty-Maïzi (2014), place au centre du savoir, les individus et leur parole. Ceux-ci sont considérés comme de véritables acteurs du monde social, animés par l'action. Leur parole nous permet d'approcher les « *motifs de l'action, [les] ressorts de l'engagement, [les] singularités de l'expérience vécue, enfin [les] dimensions réflexives et créatives de la personne qui donnent aussi sens aux faits sociaux, historiques et actuels* » (Chaxel, Fiorelli et Moitty-Maïzi, 2014, p.3). Bertaux définit le récit de vie comme étant « *l'exposition orale d'une vie ou d'un segment de celle-ci par la personne concernée, dans une situation d'interaction avec un chercheur.* » (1997, cité dans Verhoeven, 2015). L'objectif du récit de vie est de mettre à jour les processus transversaux se retrouvant dans les divers récits. Il permet donc de passer d'un niveau micro, incarné par les récits des victimes, à un niveau plus général et de mettre à jour les structures normatives de la société notamment en matière de violence sexuelle. En outre, lorsqu'un acteur entame son récit, il aborde rarement un seul sujet, il touche à de multiples sphères de la vie du monde social (Chaxel, Fiorelli et Moitty-Maïzi, 2014). Ainsi, dans les récits des victimes de viol, les propos ne se limitent pas seulement aux faits, on peut également y voir, à travers la réaction sociale des proches ou de tiers, les normes émises par la société concernant le viol, les réactions attendues des victimes, le contrôle social en pareil cas,...

## Présentations des données collectées

Dans le cadre de ce mémoire, nous n'interagissons pas directement avec l'acteur en réalisant des entretiens puisque nous avons choisi de recevoir et d'interpréter la parole ainsi que l'expérience des victimes à travers leurs récits posés par écrit, comme nous l'avons dit précédemment. Nous avons opté pour des écrits afin d'éviter la difficulté inhérente au sujet du viol. C'est un sujet délicat à aborder autant pour les victimes que pour une étudiante en sociologie qui n'a ni le crédit d'un professionnel de la santé ni d'un

scientifique reconnu. Comment aborder un tel sujet sans froisser les victimes, sans que ça ne soit trop douloureux pour elles ? Que faire si nos questions sont considérées comme déplacées ou blessantes ? Dès lors, la source écrite permet d'éviter certains biais inhérents au cadre de l'entretien comme la gêne de raconter certains faits intimes et embarrassants, très présents dans le cas du viol. De plus, nous l'avons dit, l'écriture spontanée offre une plus grande liberté d'expression et surtout une expression non orientée par le chercheur, ce qui présente l'avantage d'avoir la perception « naturelle » de l'acteur. Enfin, nous avons constaté que la littérature nous offre un large panel d'ouvrages, beaucoup plus à notre portée, contenant le récit d'expérience de viol, certains prenant la forme de romans, d'autres de récits de type autobiographique. De plus, ces récits sont assez facilement accessibles. A l'instar de Chaumont, nous ne nous restreignons pas à un type de littérature puisqu'il considère que : « *Les réactions sociales se manifestent indifféremment dans des textes historiques et des textes de fiction.* » (p.15).

Notre corpus est divisé en deux parties : le corpus féminin et le corpus masculin. Pour le premier, nous avons tenté de trouver une certaine cohérence dans le choix des récits pour qu'il soit relativement homogène. C'est pourquoi nous n'avons opté que pour des récits rédigés par des femmes violées relatant leur histoire de manière biographique et dont les faits se sont passés il y a une vingtaine d'années au maximum et qui se sont produits en France. Enfin, la langue originale du livre et du récit est le français. Nous avons écarté les cas d'inceste et de viol perpétré par des parents et amis et les cas de viol sur des enfants (moins de 12 ans). Ainsi, notre échantillon est composé de cas de viol perpétrés sur des adultes (excepté un cas où la victime est encore une jeune fille de 13 ans) par des inconnus ou des personnes non proches. Dès lors, notre échantillon n'est pas représentatif des cas de viol généralement perpétrés. En effet, diverses études ont démontré que les viols étaient généralement commis par des proches de la victime dans des lieux et espaces privés, ce qui ne correspond pas tout à fait à notre échantillon. Au total, nous avons analysé cinq ouvrages répertoriés en annexe n°2. En ce qui concerne le degré autobiographique des récits, trois victimes semblent avoir rédigé leurs livres seules. En tout cas, elles ne mentionnent ni ne remercient l'aide de quelqu'un. Ceci peut s'expliquer par le fait que Marie-Ange Le Boulaire est une journaliste et réalisatrice de documentaires pour la télévision et Céline Robert de son côté mentionne dans son livre qu'elle a travaillé en tant que « *correspondante de presse dans un quotidien régional.* » (2011, p.184). Sylvia Peromingo et Morgane Vallée mentionnent clairement avoir été aidée : la première par Sophie Blandinières, écrivaine « *nègre littéraire* » reconnue ou du moins qui ne s'en cache

pas selon un article en ligne<sup>7</sup>, et par Sophie Henry pour la seconde. En ce qui concerne Emilie K, rien ne nous est connu à ce propos, elle semble l'avoir écrit seule. Nous nous sommes limitée à ce petit nombre pour des raisons pratiques, d'autres ne sont plus édités à l'heure actuelle et ce travail étant un mémoire de fin d'étude, nous ne disposons pas de place et de temps illimités pour analyser tous ces récits.

Pour le second corpus, étant donné que rares, même très rares, sont les récits concernant les viols au masculin, nous n'avons pu avoir les mêmes exigences que pour le premier corpus. Nous nous contentons donc des critères d'existence et de disponibilité. De ce fait, nous avons à la fois des récits de type biographique et des romans. Nous analyserons donc trois ouvrages. Nous sommes consciente des limites de ces corpus qui sont confinés au monde francophone et dont le nombre est (très) limité. Cette partie est donc réalisée à titre exploratoire, notre objectif est d'observer si l'on retrouve les mêmes mécanismes à l'œuvre chez les victimes féminines et masculines. Ce nombre restreint nous permet toutefois de constater, nous le verrons en détails plus loin, que les trois cas sont tout à fait différents des cas féminins.

## Analyse des données

Nous faisons « parler » nos sources écrites grâce à notre « grille d'entretien »<sup>8</sup> reprenant les thèmes qui nous intéressent pour vérifier nos hypothèses, à savoir : l'agression, le moment de la rédaction, la réaction sociale, l'intériorisation et la ruse. Nous avons également choisi de nous intéresser à un certain vocabulaire : les signifiants et métaphores de la trahison. Ensuite, nous avons analysé les données recueillies et les avons organisées de manière à répondre aux hypothèses. Mais nous sommes également restée attentive et ouverte aux éléments récurrents des récits que nous n'avions pas initialement prévus. La manière dont nous avons réalisé notre analyse transparait dans l'organisation des analyses verticales se trouvent en annexe n°4. Ces analyses permettent de dégager les éléments qui nous intéressent pour répondre à notre question de recherche mais aussi les éléments singuliers du récit analysé. De plus, ces analyses préparent et facilitent les analyses transversales qui auront pour objectif d'une part, de mettre en perspective tous les récits

---

<sup>7</sup> Son interview en ligne : <http://salon-litteraire.linternaute.com/fr/interviews/content/1857985-negritude-et-grandeur-litteraire-entretien-avec-sophie-blandinieres-porte-plume>, consulté le 28 novembre 2016.

<sup>8</sup> Pour voir la grille en détails, se reporter à l'annexe n°3.

analysés précédemment et d'autre part, d'atteindre un niveau plus général de réflexion. Puis, nous confronterons et discuterons des hypothèses émises par Chaumont.



## Chapitre deux : Analyses verticales

### Remarques introductives

Comme annoncé dans l'introduction, nous ne pouvions placer les analyses individuelles de tous les récits dans le corps du travail en raison du manque de place. Dès lors, elles se retrouvent en annexe. Néanmoins, nous voulions intégrer certains éléments de ces analyses afin de faciliter la compréhension des analyses transversales se trouvant au chapitre suivant. C'est pourquoi nous avons opté pour un tableau reprenant les hypothèses et autres éléments singuliers qui se retrouvent dans les analyses individuelles. Celles-ci sont divisées en plusieurs sections. Nous avons commencé par une présentation du récit analysé. Nous enchaînons ensuite avec les hypothèses et nous regardons si l'on retrouve dans le récit analysé des éléments correspondants à chaque hypothèse. Puis, nous nous sommes penchée sur la ou les éventuelle(s) critique(s) émise(s) par l'auteur(e). Après, nous avons établi, s'il y a lieu, un relevé des signifiants ou métaphores de la trahison puisque Chaumont prétend que tout ce qui a trait à la souillure et la saleté est en lien avec la trahison. Enfin, la dernière section est consacrée aux divers éléments concernant la dignité. Nous y avons dégagé les éléments du récit en faisant part.

## Tableau récapitulatif des analyses verticales

Légende des signes :

X : oui

O : non

/ : pas lieu

Récits /Sections	Marie-Ange Le Boulaire	Céline Robert	Morgane Vallée	Sylvia Peromingo	Emilie K.	David Baldenberger	Corneille	Edouard Louis
<b>H1 : Objectif de la survie</b>	X	X	X	X	X	X	/	X
<b>H2 : Ligne de conduite :</b>								
-lutte contre l'agresseur	O	O	X	X	X	O	/	X : mais de manière limitée
-ne pas contrarier l'agresseur	X	X	X	X	X	X	/	X

-recours à la ruse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X : fait semblant que son agresseur lui plait	X : promet à son agresseur de ne rien dire ni à ses parents ni à la police car elle connaît ses enfants et elle ne veut pas qu'ils soient privés de leur père	<input type="radio"/>	X : promet à son agresseur de ne rien dire à ses parents	/	X : simule-exagère son non-consentement afin que son agresseur termine plus vite durant le viol.
<b>H3 : Réaction sociale :</b>								
-des proches	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X son père ne la croit pas, dans un premier temps	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
-des connaissances	X : collègues de travail	X : ses copains de cours	X : les habitants de son village	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	/	/
-des personnes spécialisées	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	X : Capitaine en charge de l'enquête et l'avocat général au procès de son agresseur	<input type="radio"/>	/	X : les policiers qui récoltent sa plainte

<b>H4 : Présence de culpabilité- honte</b>								
-culpabilité	X	X	X	X	O	X	X	O
-honte	O	X	O	X	O	X	X	X
<b>Critique :</b>								
-de la réaction sociale	X	X	O	X	O	O	O	O
-du système judiciaire (peine de prison trop légères, manque de moyens financiers, ...)	X	X	X	X	X	O	O	X
-du manque d'aide aux victimes (aide psycho, démarches juridiques,...)	X	X	O	X	X	O	O	O
- de la façon dont sont considérées les	X	O	O	O	O	O	O	O

victimes par la société								
-autre critique	O	O	O	O	X : la façon dont est considéré le viol par la société	O	O	X : il critique les propos, qu'il estime racistes, d'un des policiers en charge de la réception de la plainte
<b>Présence de métaphores et signifiants de la trahison</b>	X : les termes « sale » et « souillée »	X : le terme « sale », le duo « humiliée-souillée » et le trio « humilié-salie-trahie »	X : termes traduisant la pourriture et la saleté (dégueulasse, crasse, pourrir, boue,..)	X : le terme « pourrir »	O	O	X : les termes « miasme », « dégueulasse », « putride »	O
<b>Entre soi et dignité :</b>								
-changements identitaires	X	X	X	X	X	X	X	X
-expériences de l'objectivation	X	X	X	X	X	X	O	O
-statut de résilient	X	X	X	X	X	O	O	O
-liens particulier avec	O	O	X	X	O	O	O	O

la victime de viol la suivant								
----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

## Chapitre 3 : Analyse transversale des récits féminins

### Remarques introductives

Après avoir analysé chaque récit de façon individuelle, il est maintenant temps de passer à l'analyse transversale qui nous permettra de dégager les éléments centraux se retrouvant dans tous les récits, tout en restant attentive aux nuances de leurs déclinaisons, ainsi que leurs singularités. Au contraire des analyses verticales où nous sommes restée fort proche des auteurs et des récits, cette partie se voudra plus générale et conceptuelle. Nous tenterons d'atteindre un degré de généralité plus élevé. Nous avons décidé d'analyser les corpus féminins et masculins de manière séparée puisque nous avons vu que les hommes ne se situent pas vraiment, malgré la présence d'éléments communs, dans le même questionnement que celui posé par la morale de l'honneur aux femmes victimes de viol. Au terme de ces analyses, dans le chapitre suivant, nous confronterons les hypothèses de Chaumont.

Des analyses verticales du corpus féminin, nous avons relevé différents éléments communs. Premièrement, il sera question de la réaction sociale. Deuxièmement, nous aborderons les différentes critiques émises par les auteures des ouvrages analysés. Troisièmement, nous nous pencherons sur les métaphores et les signifiants de la trahison. Quatrièmement, nous verrons les conséquences de l'agression dans la vie des auteures. Cinquièmement, nous clôturerons cette section en revenant sur l'agression proprement dite.

### La perception de la réaction sociale

A propos de la réaction sociale, nous commencerons par distinguer les réactions des proches et des personnes moins proches des auteures. En clair, nous distinguons trois cercles : les parents et amis proches, les connaissances et les collègues et enfin, les intervenants spécialisés, soit principalement les policiers et les médecins.

Dans un premier temps, nous verrons que le premier cercle ne met pas en doute les dires des auteures concernant le viol au contraire du deuxième cercle où les réactions sont plutôt mitigées et prennent différentes formes : la banalisation, l'euphémisation, le malaise, la mise à l'écart ou encore le blâme. Ensuite, nous parlerons des dépôts de plainte, des réactions des policiers et des médecins en charge de l'expertise médicale. Nous verrons que si les premiers ne font pas l'objet d'une critique, les seconds, en revanche, sont considérés comme insuffisamment empathiques. En dernier lieu, nous aborderons l'annonce du viol aux proches. Tous les proches des auteures sont mis au courant par l'auteure. Toutefois, nous nuancerons ce propos et nous verrons les difficultés que les auteures auront rencontrées avant de pouvoir l'annoncer. Les causes sont, très globalement, la honte ressentie par rapport à la peine infligée aux parents, la culpabilité, la peur du regard des autres et la résurgence du viol par la parole.

### Premier cercle : la famille, les amis

De manière générale, aucune auteure ne rapporte avoir eu de réaction négative ou mettant en doute sa parole et par ce fait, le viol subi, de la part de ses proches (parents, famille, petits amis et amis). Seule Morgane Vallée évoque l'attitude changeante de son père qui dans un premier temps, ne l'a pas crue, mais qui finira par la croire définitivement. Ainsi, elles ont toutes été entendues et ont alors bénéficié du soutien de leur famille ou seulement de ses amis dans le cas d'Emilie K.. Les proches sont rapidement mis au courant et, dans les trois cas sur cinq (Céline Robert, Marie-Ange Le Boulaire et Morgane Vallée), c'est l'auteure elle-même qui l'annonce. Au contraire, Sylvia Peromingo ne le fait pas vraiment elle-même puisque c'est le policier recevant sa plainte qui appelle sa mère pour lui annoncer. Quant à Emilie K., lorsqu'elle écrit son livre, ni sa mère ni son père ne sont au courant. Elle est la seule à affirmer avoir averti ses proches plus pour des raisons administratives que par envie ou besoin.

### Deuxième cercle : collègues et connaissances

Concernant les personnes moins proches, globalement, on peut dire qu'ils ont une réaction plus mitigée. Notons que tous les récits n'en font pas mention, c'est d'ailleurs le cas chez Sylvia Peromingo. S'ils ne sont pas (tous) absolument négatifs ou culpabilisants pour la victime, ils n'ont pas non plus une réaction similaire à celle des proches, offrant un support et de l'empathie à la victime. Chez Céline Robert, on retrouve la description

des réactions de ses copains de cours. Ceux-ci ne remettent absolument pas en cause son viol, ils sont assez compréhensifs à ce sujet. Toutefois, elle décrit qu'ils ont fini par se montrer indifférents, en ce sens qu'ils n'ont pas imaginé les séquelles que l'agression avait pu engendrer pour elle, qu'ils n'ont pas été réceptifs à son refus de participer à une activité le soir et qu'ils ne comprennent pas que son agression soit devenue le cœur des discussions. C'est comme si pour eux, le viol était une simple agression au même titre que le vol par exemple. De la sorte, on peut dire qu'ils considèrent le viol comme un crime banal. Marie-Ange Le Boulaire, de son côté, décrit les réactions de ses collègues de travail. Elle fait une distinction entre les hommes et les femmes ; les premiers sont mal à l'aise et se tiennent à distance et les secondes lui témoignent timidement du soutien. Elle raconte se sentir mise à l'écart, elle employait le terme fort de « pestiférée » et soupçonnée de s'être laissé violer. Nous avons émis la supposition que cela ne devait pas être la projection de son mal-être car elle fut licenciée de manière abusive peu de temps après l'agression. La réaction de ses collègues consiste donc en une mise à l'écart traduisant une réprobation. Le syndicat de son immeuble dont elle rapporte une remarque à propos du viol, réagit de manière un peu similaire. Il considère qu'il fallait qu'elle se défende tout simplement en assenant un coup de pied bien placé à son agresseur. Quant à Morgane Vallée, elle rapporte les réactions des habitants de son village qui croient à son viol mais ils pensent qu'elle l'a peut-être attiré, vu son comportement avec les garçons après le viol : elle enchaînera les relations. De la sorte, ils blâment la victime.

### Troisième cercle : Policiers et soignants

Toutes les auteures décrivent le moment où elles ont déposé leur plainte ainsi que le moment de l'expertise médicale. On se souvient que le mouvement féministe avait lutté pour que les services de police soient formés à recevoir les victimes de viol afin qu'il n'y ait plus de blâme à la victime. Il ressort de nos récits qu'aucun policier n'émet de jugement ou de doute aux auteures. En outre, Marie-Ange Le Boulaire, Emilie K. et Céline Robert ont eu de bons contacts avec les policiers en charge de leur affaire respective. Précisons que certaines auteures comme Céline Robert ou Morgane Vallée ont vécu assez difficilement le dépôt de plainte. La première à cause de sa difficulté à évoquer le viol. De plus, elle a dû faire sa déposition à trois reprises (directement le soir du viol, la police est venue chez elle, le lendemain au bureau annexe du commissariat de son quartier et enfin à la Brigade des mœurs du commissariat central). Elle raconte que les deux premières fois, elle trouve les policiers peu compatissants et directs mais lorsqu'ils comprennent qu'elle

est victime de viol, elle les trouve plus gentils. De son côté, Morgane Vallée, a également mal vécu le dépôt de plainte en raison du fait que les policiers qui l'avaient interrogée voulaient confronter les deux versions de sa plainte (celle de la veille directement après le viol et celle du lendemain). Et ceci provoque un sentiment de culpabilité chez l'auteure qui se sent coupable d'avoir été violée et de ne pas avoir tué son agresseur quand elle en eu l'occasion. Elle ne décrit pas le comportement des policiers qui serait blessant, elle explique que ce sont les questions de vérification qui lui font ressentir ce sentiment. On peut alors supposer qu'il s'agit de la projection de son malaise. Concernant les médecins en charge de l'expertise médicale, si aucune auteure ne rapporte vraiment de propos négatifs concernant le viol, elles la vivent assez mal et trouvent alors le médecin peu compatissant, incompréhensif ou encore désagréable. Nous voudrions mentionner la réaction de l'avocat général rapportée par Emilie K.. Nous sommes consciente qu'il ne s'agit pas d'un médecin ou d'un policier néanmoins, cette catégorie regroupe plus globalement les personnes travaillant en contact de victime de viol, c'est pourquoi nous avons choisi d'aborder sa réaction dans cette section qui nous paraît être la plus appropriée. Comme nous le disions, Emilie K. rapporte la réaction de l'avocat général durant le procès de son agresseur. Celui-ci ne remet pas en cause le fait qu'il y ait bien eut agression mais plutôt la gravité de son viol car elle n'a été victime « que » d'un viol digital, ce qui pour lui est moins grave. Sa réaction consiste en une euphémisation du viol digital.

## En parler : à qui, comment, à quel prix ?

### Le premier cercle

Si presque toutes les victimes ont annoncé rapidement le viol à leurs proches, certaines écrivent que cela n'a pas été facile et donnent quelques éléments d'explication. Tout d'abord, Emilie K.. nous l'avons dit, ne raconte pas son viol à ses parents et elle le confie uniquement à ses amis parce que certaines raisons l'y ont poussée. Elle ne donne pas d'explication à ce propos. Néanmoins, le rapport d'expertise psychiatrique dont les détails sont donnés par la psychiatre durant le procès nous donne les raisons pour lesquelles elle ne se confie pas à sa mère : la situation aurait été difficile à gérer pour elle car sa mère serait devenue angoissée et l'appellerait en permanence pour se rassurer. Aussi, elle confie à l'experte psychiatre que lorsqu'elle en parle c'est comme si elle revivait le viol. Dire les faits équivaut pour elle à les revivre, à ressasser l'agression. De ce fait, elle se retrouve confrontée au sentiment de culpabilité d'avoir peut-être provoqué l'agression.

Contrairement à Emilie K., d'autres auteures comme Céline Robert ou Sylvia Peromingo pensent que la parole libère du poids du viol. Même si Céline Robert ressent également d'énormes difficultés à parler du viol à ses proches. Et de fait, à son petit ami (et aux policiers), elle présente d'abord ce qui lui est arrivé comme étant une « simple » agression. C'est d'ailleurs ce dernier qui la poussera à en parler à ses parents. En effet, l'auteure craint de leur annoncer car elle ressent de la honte à cause de la peine que son viol va leur infliger. Marie-Ange Le Boulaire, quant à elle, annonce son viol à ses parents sans difficulté directement après le viol. Elle n'anticipe pas de réaction ni, comme Céline Robert, leur souffrance.

Néanmoins, elle écrit ressentir de la culpabilité de faire souffrir ses parents à cause de son viol, une fois le viol annoncé. En effet, c'est après, quand elle voit la douleur de sa mère après lui avoir annoncé, qu'elle se sentira coupable. Morgane Vallée annonce tout de suite son viol à la mère d'une amie trouvée sur le chemin du retour. C'est la mère de son amie qui avertira ses parents.

## Le deuxième cercle

En ce qui concerne les collègues ou les connaissances, comme Emilie K. ne parle de son viol à personne, hormis son petit ami et ses amis, elle ne les a donc pas mis au courant. Céline Robert appréhende la réaction de ses camarades de cours lors de son retour en classe et lorsqu'ils apprendront les raisons de son absence. Elle ne va pas plus loin dans l'explication, elle affirme seulement éprouver de la crainte par rapport à leur regard. Au contraire, une fois encore, de Marie-Ange Le Boulaire qui annonce sans détour son agression à ses collègues de travail. Quant à Morgane Vallée, elle n'aura pas besoin de mettre au courant ses amis, ils le seront assez rapidement par la gazette locale. Sans cela, elle semble dire qu'elle n'aurait probablement pas mis tout le monde au courant. L'auteure explique qu'après en avoir parlé à plusieurs reprises dans le cadre judiciaire, elle désirait ne plus en parler même à ses amis car cela lui était difficile. Céline Robert est la seule à exprimer une sorte d'anticipation de la réaction sociale par rapport au lecteur. En effet, lorsqu'elle décrit l'agression et qu'elle explique qu'elle a fait entrer l'agresseur chez elle, elle anticipe la potentielle question du lecteur : « Pourquoi je ne me suis pas enfuie ? ». Elle se demande ensuite si elle est lâche. Ainsi, nous pouvons dire qu'elle anticipe la réaction du lecteur.

## Les critiques émises par les victimes de (certains aspects) de la réaction sociale

Nous avons pu relever dans les analyses verticales que tous les récits contenaient au moins un élément de critique. Et en y regardant de plus près, en comparant ces critiques, on est frappé par la similarité des éléments constitutifs. De manière univoque, on retrouve une critique à propos des systèmes juridique et judiciaire qui sont considérés comme trop permissifs pour les violeurs car ceux-ci bénéficient de peines de prison trop légères ainsi que de libérations conditionnelles acquises très rapidement après leur entrée en prison. Elles s'insurgent contre le manque d'aide aux victimes de viol, que ce soit en termes de proposition d'aide psychologique ou d'aide dans le suivi des démarches judiciaires. Et finalement, elles reviennent sur les réactions sociales faites aux victimes.

### La critique des lois et de leur application

Tout d'abord, toutes les auteures sans exception dénoncent l'indulgence de la justice vis-à-vis des violeurs, non seulement parce que celle-ci leur octroie une peine de prison qu'elles estiment assez faible (les peines de prison dans nos cas vont de dix à seize ans)<sup>9</sup> mais aussi, en leur permettant de bénéficier de libérations conditionnelles trop rapidement ; dans les cas observés, c'est en général à la moitié de la peine. En définitive, aucun agresseur des auteures n'a purgé l'entièreté de sa peine, ou du moins lorsqu'ils sont inculpés pour les viols de nos auteures car plusieurs de leurs agresseurs ont récidivé une fois libérés (notamment celui de Marie-Ange Le Boulaire, ceux de Sylvia Peromingo et Morgane Vallée qui violent mais tuent aussi leurs victimes après leur sortie de prison). C'est aussi contre ce phénomène que s'insurgent les auteures (toutes excepté Emilie K.). En effet, elles dénoncent les cas fréquents de récidives<sup>10</sup> des violeurs qui ont lieu à cause

---

<sup>9</sup> L'agresseur de Sylvia Peromingo est condamné à dix ans de prison, celui de Céline Robert et Marie-Ange Le Boulaire, tous deux des violeurs en série, à seize ans, celui de d'Emilie K. à douze ans et celui de Morgane Vallée à douze ans.

<sup>10</sup> Une étude réalisée par Xavier Bébin pour l'Institut de la Justice nous apprend que le taux de récidive sexuelle est calculé de façon à minimiser le taux. En effet, les taux publiés sont 1,6% ou encore 2,7% (chiffre de 2007). Alors qu'une enquête canadienne de 2004 travaillant avec des données de plusieurs pays donne le chiffre de 24%. Le calcul de la récidive en France est en effet « minimisant » pour diverses raisons d'après Bébin que nous ne pouvons expliquer ici faute de place. Il retient principalement du rapport canadien que « *la récidive en matière de violences sexuelles*

des peines de prison trop légères et certaines dénoncent aussi le manque de traitement. Effectivement, ces dernières pensent que la prison ne suffit pas pour ce type de détenus, elles défendent ainsi la nécessité de soins adaptés. Sylvia Peromingo dénonce le manque de traitement pour son agresseur qui s'est simplement bien comporté en prison durant quelques temps afin de bénéficier d'une libération conditionnelle mais, à peine sorti définitivement, il a violé et tué Natacha. Elle milite en faveur de la surveillance des libérations conditionnelles. Céline Robert déplore le fait que son agresseur soit jugé « *réadaptable à la vie sociale* » (p.128) s'il suit seulement une psychothérapie alors qu'il a agressé huit jeunes filles au total et que sa violence devenait de plus en plus forte. Morgane Vallée, quant à elle, dénonce le manque de moyens mis en œuvre par la justice pour effectuer les suivis socio-judiciaires et regrette que son agresseur n'en ait pas bénéficié ; il n'a jamais respecté les conditions de ses libérations conditionnelles et a pourtant été libéré après la moitié de sa peine. Ensuite, il a très rapidement récidivé.

Ces critiques de la justice française traduisent une évolution des mentalités des victimes de viol, en ce sens qu'il n'y a pas si longtemps encore, les victimes, mortes de honte, n'osaient prendre la parole et encore moins pour critiquer et exiger de la justice une plus forte répression pour les violeurs. A une certaine époque, c'étaient les hommes de la famille de la victime dont l'honneur avait été mis à mal qui étaient en charge de la venger et de réparer le déshonneur causé par le viol. Aujourd'hui, un changement est en marche puisque nos auteures osent prendre la parole en leur nom afin de demander que justice soit faite.

## Le manque d'aide aux victimes

Presque toutes dénoncent, sauf Morgane Vallée qui n'y fait aucune allusion et se concentre uniquement sur la première critique, le manque d'aide aux victimes. Premièrement, il s'agit de l'aide aux victimes dans le sens où les victimes, par rapport aux procédures qui se déclenchent suite au dépôt de plainte, manquent de connaissance et d'aide pour les renseigner et les orienter. Elles racontent toutes la difficulté pour une victime de viol, en

---

*(délits et crimes) est de 24 % au bout de 15 ans. »* (p.6). Mais ce taux doit aussi être inférieur à la réalité car il ne prend pas en compte les viols non signalés à la police ou encore les affaires non élucidées.

BEBIN, X., (n.d), « Les chiffres de la récidive sexuelle. Quel est le véritable taux : 1,6 % ou 24 % ? ». En ligne : <http://www.institutpourlajustice.org/wp-content/uploads/2012/10/Les-ve%CC%81ritables-chiffres-de-la-re%CC%81cidive-sexuelle.pdf>, pp. 1-7, consulté le 15 mai 2017.

état de choc, de prendre en charge ce genre de procédures qui sont compliquées et pour lesquelles personne ne leur donne aucune explication. Le second volet de cette critique concerne l'aide psychologique. Sylvia Peromingo, Céline Robert et Marie-Ange Le Boulaire regrettent qu'on ne leur ait pas proposé ce type d'aide. D'ailleurs les deux dernières auteures ont fini par démarrer de leur propre chef ce genre de thérapie. Emilie K. ne fait pas cette critique puisqu'elle a bénéficié à plusieurs reprises de cette offre, elle a reçu plusieurs adresses. Mais elle a, à chaque fois, refusé de suivre une psychothérapie. Cet élément peut se comprendre en raison de la chronologie des agressions. En effet, Marie-Ange Le Boulaire et Céline Robert sont agressées dans les années 90, respectivement en 1994 et 1996, Sylvia Peromingo l'est en 2004, tandis qu'Emilie K. l'est un peu plus tard en 2007. On peut supposer qu'il y ait eu une évolution entre les différents cas et que d'autres victimes et associations auront milité en ce sens et réussi à faire changer les choses.

### La critique de la réaction sociale

Le troisième volet des critiques concerne les réactions sociales face aux victimes. Les réactions sociales dénoncées par les auteures sont différentes selon leur expérience. Néanmoins, on remarque que les réactions critiquées sont de trois types : les critiques classiques du blâme à la victime, de nouvelles formes de critique et les critiques spécifiquement adressées aux policiers et aux soignants. Rappelons que Morgane Vallée n'émet pas de critique de ce type puisqu'elle se concentre uniquement sur la première forme de critique.

#### Les critiques classiques

Les critiques dénoncées par Sylvia Peromingo et Céline Robert à l'encontre des réactions sociales classiques envers les femmes violées se situent à un niveau individuel, au contraire de la critique d'Emilie K., qui se situe à un niveau plus global. Sylvia Peromingo dénonce les réactions qui font peser la responsabilité du viol sur la victime en raison de son attitude ou son habillement. Elle dénonce aussi le fait que les victimes ressentent encore de la honte et de la culpabilité alors que ce n'est pas de leur faute, elles n'ont rien pu faire, l'agresseur les contraint à céder. Cette critique n'est pas issue de sa propre expérience puisque, nous l'avons vu, personne ne lui a fait ce genre de remarque. De son côté, Céline Robert reproche à ses amis de fait leur manque de compréhension, d'attention et de

patience vis-à-vis du traumatisme causé par le viol. Elle préconise d'ailleurs à l'entourage des victimes de leur prêter une oreille attentive. La critique d'Emilie K. porte plutôt sur les médias et la société dans son ensemble. Elle et la chroniqueuse juridique déplorent l'absence d'analyse approfondie sur le sujet du viol. Les médias ne le traite que très peu le sujet et lorsqu'ils le font, ils n'évoquent que rapidement des chiffres sans véritablement aborder les questions clés. Ceci s'explique, pour la chroniqueuse, par le fait que le viol est tabou : en parler consisterait à remettre en cause certains fondements du fonctionnement de notre société. Marie-Ange Le Boulaire ne formule pas de critique de type classique.

### De nouvelles critiques

Par contre, elle formule avec Emilie K. une critique d'un genre nouveau. En effet, ces auteures regrettent la façon dont sont considérées les victimes de viol : comme si elles étaient fichues et que leur vie était terminée. Elles déplorent toutes deux que ces femmes soient considérées comme ne pouvant pas s'en remettre. Elles sont en un sens, nous semble-t-il, stigmatisées, c'est comme si elles étaient marquées à jamais. On dirait qu'elles sont condamnées à rester traumatisées. Outre la façon dont sont considérées les victimes de viol, Marie-Ange Le Boulaire critique les répressions concernant la liberté de parole dont souffrent les victimes. Elle encourage les proches à les laisser parler de l'agression et à les écouter. Sur ce point, elle rejoint Céline Robert, sauf que cette dernière ne tire pas cette critique de sa propre expérience. En clair, ces deux auteures critiquent le manque d'empathie, de compréhension et de patience vis-à-vis des victimes. Ainsi, leur traumatisme semble minimisé et non pris en compte.

### Les critiques isolées

Enfin, Emilie K. et Marie-Ange Le Boulaire ont deux dernières critiques qu'on ne retrouve pas ailleurs et qui leur sont propres. Celle d'Emilie K. concerne l'accueil des victimes par les personnels médical et policier. Cette dernière ainsi que la chroniqueuse reprochent au médecin chargé de l'expertise médicale son manque d'empathie pour la victime. Rappelons que l'auteure s'était senti « *comme un bout de viande à disséquer* » (p31). Quant au personnel de police, elles visent le capitaine en charge de son affaire dont la réaction semblait relativiser, voire minimiser, l'importance du viol.

Marie-Ange Le Boulaire, pour sa part, met en évidence l'évolution du système judiciaire qui ne considérait pas le viol de la même manière durant les années 80, ce qui avait pour conséquence que beaucoup de victimes n'osaient pas porter plainte en raison de la crainte

de se voir accusées d'avoir cherché l'agression lors du procès. Elle montre que les choses changent malgré tout. Les femmes avec le temps osent parler et sont un peu mieux considérées. Ceci rejoint ce que disait Sylvia Peromingo. Celle-ci mettait effectivement en lumière la libération de la parole des femmes concernant le viol et enjoignait les victimes à continuer d'en parler, mais elle regrettait que la société ne suive pas ce changement. Malgré les avancées, Sylvia Peromingo de même que Marie-Ange Le Boulaire dans ce cas-ci, mais il nous semble que l'on peut généraliser à toutes nos auteures, préfèrent mettre l'accent sur les éléments négatifs afin de montrer qu'il reste encore du travail pour faire évoluer les mentalités et la justice.

### Des critiques vers une conscience collective ?

De ces critiques que nous venons d'analyser, il nous apparaît que les auteures et plus généralement les victimes de viol, aient une conscience collective, en ce sens, elles se sentent appartenir à un collectif ayant vécu une expérience commune. En effet, elles partagent l'expérience commune du viol et des séquelles qu'il engendre mais aussi de la procédure introduite par le dépôt de plainte, pour celles qui le font, et par les réactions sociales auxquelles elles peuvent être confrontées. On a pu le constater notamment grâce à l'insertion dans les récits de certains extraits de témoignages d'autres victimes rencontrées au procès de leur agresseur, comme c'est le cas chez Emilie K. ou Marie-Ange Le Boulaire. Les autres, si elles n'intègrent pas de témoignages d'autres victimes, s'en font le porte-parole en parlant pour elles, en leur nom, comme le fait très explicitement Sylvia Peromingo. Tous les récits, nous semble-t-il, ont pour objectif de partager les expériences des auteures, de soutenir les autres victimes et de leur montrer qu'il existe une porte de sortie au traumatisme et qu'elles ne sont pas seules à vivre le chemin de croix de la procédure judiciaire. On peut d'ailleurs noter que toutes les auteures ont déposé plainte. Presque toutes l'ont fait sans se poser de question (Sylvia Peromingo, Emilie K., Marie-Ange Le Boulaire et Morgane Vallée), et une (Céline Robert) a eu quelques réticences mais a fini par le faire et à aller jusqu'au bout. Ces récits sont aussi un appel à modifier les consciences et le regard des individus sur les victimes de viol en montrant leurs difficultés. Il nous semble que les auteures espèrent ébranler les mentalités des lecteurs.

## Les métaphores de la trahison et de la souillure

Troisièmement, nous avons relevé dans quatre récits sur cinq un vocabulaire relatif au sale, à la souillure et à la pourriture, ce qui pour Chaumont traduit un sentiment de trahison, mais cela ne signifie pas que les personnes qui y recourent se sentent trahi ou aient conscience d'une trahison. Précisons que le recours y est assez limité, en ce sens que les termes relatifs à la saleté sont peu nombreux, c'est-à-dire que les auteures emploient un terme en particulier à un moment précis du récit. Excepté dans l'ouvrage de Morgane Vallée où elle recourt à des termes variés qui se retrouvent tout au long de son récit.

Commençons avec Céline Robert qui décrit se sentir « sale » et se lavera plusieurs fois directement après le viol. Elle utilise également une fois le terme de « souillée » pour décrire son ressenti alors qu'elle appréhende le regard de ses camarades de cours. Marie-Ange Le Boulaire emploie ces mêmes termes. Le premier pour décrire son ressenti directement après le viol et le second, pour décrire les jeunes femmes qui en étant violées et souillées font tomber le déshonneur sur leur famille et font honte à leur père. Elle ne s'inclut pas dans ce groupe car son père ne suivra pas la morale de l'honneur. Sylvia Peromingo, de son côté, recourt à l'expression « pourrir dans le fossé ». Elle décrit son mal-être après le viol et explique qu'elle n'arrive plus à vivre. Elle ajoute qu'elle n'est pas morte mais son agresseur l'a laissé « pourrir dans le fossé » ce qui explique pourquoi, elle se sent comme suspendue entre la vie et la mort. Morgane Vallée, nous l'avons dit, utilise à différents moments divers termes tels que « crasse », « dégueulasse », « souillée », « boue », « pollue » et d'autres encore. De plus, elle caractérise souvent son agresseur de « sale » et emploie l'expression « pourrir en prison ». Elle utilise ces termes chaque fois qu'elle se réfère à l'agression. Clôturons ce paragraphe en précisant qu'Emilie K. ne recourt pas à ce vocabulaire.

## Après le viol : des identités meurtries

Par contre, et c'est notre quatrième point, les auteures décrivent un peu plus ressentir de la honte et de la culpabilité après le viol. Ceci démontre une certaine difficulté à vivre avec le viol, une fois l'agression passée, alors que durant celle-ci, ce qui comptait le plus, était de rester en vie. Dans ce cas-ci une fois encore, seul le récit d'Emilie K. n'est pas empreint de ces ressentis, ou du moins elle ne le rapporte pas elle-même puisque si on se rappelle,

c'est uniquement dans le passage raconté par la psychiatre que l'on apprend que l'auteure ressent de la culpabilité lorsqu'elle parle ou pense au viol.

On remarque que le sentiment de honte est moins présent que la culpabilité. De fait, les récits de Morgane Vallée et Marie-Ange Le Boulaire ne mentionnent pas ce ressenti. La dernière écrit clairement que la honte sera bannie de son histoire grâce au comportement de son père. Morgane Vallée n'écrit ressentir ce sentiment à aucun moment et ne donne aucune explication. Sylvia Peromingo ne mentionne qu'une seule fois ressentir de la honte, très rapidement, à la fin de son livre lorsqu'elle explique que ce fut une expérience compliquée d'écrire ce livre justement parce que les sentiments de culpabilité et de honte ressurgissent. Alors que chez Céline Robert la honte est très présente. Elle la ressent dès qu'elle parle du viol, mais aussi à cause de la peine que son viol fait subir à ses parents.

Le sentiment de culpabilité est plus présent, on le retrouve dans les quatre récits. La culpabilité transparait d'abord, chez Sylvia Peromingo et Céline Robert, dans l'utilisation du terme « *aveu* » pour parler du viol. Elles considèrent toutes deux le viol comme un « *aveu* » et comme quelque chose d'« *inavouable* » pour Céline Robert. Celle-ci se sent également coupable lorsqu'elle doit annoncer ou parler de son viol. Il semble que chez elle, la honte et la culpabilité soient liées. Marie-Ange le Boulaire et Morgane Valée expriment aussi ressentir de la culpabilité mais plutôt lorsqu'elles repensent à l'agression et au fait qu'elles n'aient pas pu l'empêcher. Marie-Ange Le Boulaire se sent également coupable de faire souffrir ses parents alors que Céline Robert éprouve de la honte par rapport à ça. On voit donc que, malgré l'absence de réprobation à propos du viol de la part des proches ou bien malgré l'objectif de survie énoncé et assumé durant l'agression, une fois celle-ci passée, lors du retour à la réalité, les auteures éprouvent ensuite des difficultés à vivre avec cette expérience, et pour preuve, la culpabilité et la honte qu'elles ressentent. Les auteures ne ressortent pas indemnes de l'agression.

## La vie après le viol : les difficultés des changements identitaires, de l'expérience de l'objectivation et du chemin de la reconstruction

Notre cinquième point concerne les difficultés à vivre une fois l'agression passée. Nous venons de le voir, les auteures ressentent de la honte et de la culpabilité. Ces sentiments traduisent un certain mal-être dont nous relevons d'autres caractéristiques. En effet, nous

avons observé une grande ressemblance dans les récits à propos de la vie après le viol. Toutes les jeunes femmes racontent ne plus se sentir elles-mêmes, elles ne se reconnaissent plus, elles ont changé et c'est même toute leur vie qui se retrouve bouleversée. De plus, il apparaît qu'elles suivent un parcours « type ». Il s'agit, en quelque sorte, d'un chemin, un processus de déconstruction-reconstruction assez similaire. La déconstruction prend la forme d'une expérience d'objectivation durant l'agression, en ce sens que la victime n'est plus considérée comme un sujet par l'agresseur, elle devient objet. La reconstruction prend la forme du chemin vers la résilience. Enfin, nous voudrions rapidement mettre en lumière que le livre, et sa rédaction, atteste d'un processus en cours : certaines victimes de viol, c'est le cas semble-t-il de nos auteures, ne se sentent plus obligées de se défendre en permanence sur les raisons pour lesquelles elles sont en vie et ont été violées. Ainsi, elles ont la possibilité de dégager du temps pour réfléchir sur divers éléments tels que l'agression, les réactions sociales auxquelles elles ont dû faire face ou encore sur le procès de leur agresseur et le fonctionnement de la justice française. Nous avons appelé cet espace de réflexion et discussion interne : l'entre soi.

En clair, cette section, dans un premier temps, fera état des divers changements identitaires qui sont de deux ordres : les séquelles directement liées au viol et les autres changements en lien avec la dignité. Puis, dans un deuxième temps, nous revenons sur l'expérience commune à toutes les auteures : l'objectivation. Et en troisième temps, nous aborderons le chemin de la résilience.

### Les changements identitaires

Comme annoncé, nous avons remarqué que les auteures font part des différents changements constatés après le viol ; il s'agit de changements identitaires. Ce type de changements s'oppose à des changements de type statutaire, relatifs à l'ordre social comme c'était le cas à une certaine époque où les jeunes filles violées étaient déshonorées et perdaient de ce fait, leur statut social et leur place au sein de la société. Ainsi, ce qui relevait avant du social est devenu le ressort de l'intime et du personnel. On peut affirmer qu'il est plus question de dignité que d'honneur dans les cas étudiés. En effet, l'honneur renvoie à la qualité de la relation aux autres. Il a également une dimension collective qui implique que tous les membres d'une même entité sont responsables de l'honneur collectif. Au contraire de la dignité qui se caractérise par sa dimension personnelle et individuelle. Elle renvoie de ce fait au rapport à soi-même. Dans les récits analysés, il semble que c'est plutôt du côté de leur dignité que les auteures sont touchées. Elles

rendent compte de leurs blessures internes et personnelles ainsi que des modifications de leur rapport à elles-mêmes après l'agression. Toutefois, malgré ce changement de registre, les conséquences du viol restent identiques. En ce sens, les victimes continuent de très mal vivre cette expérience, elles se sentent profondément meurtries en leur for intérieur. Cela se traduit soit par la perte d'estime de soi, par la dépression ou même par le suicide. Les paragraphes suivants aborderont plus précisément, les changements identitaires observés dans nos cas. Ils sont de deux ordres comme nous l'avions annoncé. Les premiers prennent la forme de modifications du comportement et de la perte de confiance en soi et le monde, ce qui se rattache aux séquelles du viol. Et les autres ont trait à la dignité. Les auteures racontent toutes se sentir tout à fait différentes de celles qu'elles étaient avant l'agression.

### Les séquelles

Les auteures nous livrent en vrac les diverses séquelles et conséquences du viol. Celles-ci ne décrivant pas toujours les mêmes éléments, il est difficile de généraliser. Néanmoins, nous pouvons tout de même diviser les séquelles retrouvées dans les cinq expériences en deux grandes catégories. Premièrement, il s'agit des conséquences factuelles, des changements dans la vie des jeunes femmes. Par exemple, Emilie K. et Céline Robert affirment ne plus oser sortir seules. D'ailleurs Emilie K., à cause de cela, ne cesse de vouloir s'armer toujours plus. Céline Robert est la seule à décrire son changement de comportement ; elle devient plus agressive et très sensible, ce qui rejoint les dires de Sylvia Peromingo lorsqu'elle explique qu'elle a l'impression de vivre en parallèle du monde et de ressentir tout à l'extrême. Marie-Ange Le Boulaire, de son côté, explique qu'elle ne peut plus travailler, elle se sent trop fatiguée. Lorsqu'elle sera licenciée, elle ne recherchera plus un emploi au niveau de son diplôme, elle choisira des emplois nécessitant de faibles qualifications. Toutes les auteures racontent faire des cauchemars et ressasser l'agression. De plus, on comprend qu'elles sombrent toutes dans la dépression, elles ont des idées noires et des angoisses. Sylvia Peromingo et Morgane Vallée auront même des envies suicidaires. Malgré la dépression, certaines, comme Marie-Ange Le Boulaire ou Emilie K., arrivent à donner le change et mettent un masque pour montrer que tout va bien, que le viol ne les atteint pas. La première ne veut pas faire souffrir ses parents et fait donc semblant que tout va bien. Emilie K. ne parlera jamais de son viol à sa mère et fait donc comme si tout était normal. La seconde catégorie de séquelles se situe au niveau des relations aux autres. On constate que les relations entre les jeunes femmes et leurs proches

et leurs familles se trouvent modifiées après le viol : elles peuvent soit s'améliorer, comme c'est le cas chez Céline Robert, Sylvia Peromingo ou encore Marie-Ange Le Boulaire qui racontent s'être rapprochées de leurs familles et plus particulièrement encore de leurs fratries. En revanche, Emilie K. et Morgane Vallée ont vu les relations avec leurs parents se dégrader. Pour la première, il s'agit plutôt d'une prise de distance à cause du fait que l'auteure a préféré ne pas parler du viol à sa mère et de ce fait, elle partagera beaucoup moins de choses avec elle. Alors que pour la seconde, il s'agit clairement d'une détérioration de ses relations avec ses parents à cause notamment de l'alcoolisme de son père qui s'amplifie après l'agression. En ce qui concerne les relations aux autres, il ressort que les jeunes femmes se retrouvent assez seules et n'ont que très peu d'amis. Si dans les cas de Morgane Vallée et Céline Robert, c'est le viol qui entraîne la fin de beaucoup de relations amicales, chez les autres, on peut dire qu'il ne favorise pas la création de nouvelles amitiés, c'est aussi le cas chez les premières.

### Les atteintes à la dignité

Nous remarquons que toutes les auteures, excepté Emilie K., affirment ne plus se reconnaître. Elles ne se sentent plus les mêmes qu'avant l'agression. Et de fait, Céline Robert se sent comme une inconnue, elle se trouve changée et n'aime pas celle qu'elle est devenue. Elle ajoute qu'elle ressent une blessure au fond d'elle-même qui ne cicatrise jamais vraiment. Elle connaît alors des périodes de fragilité plus intenses durant lesquelles elle se sent agressée par le monde qui l'entoure. Marie-Ange Le Boulaire et Sylvia Peromingo se sentent amputées d'une part de leur être. Cette dernière précise qu'une partie d'elle-même est restée dans le fossé avec son agresseur. Morgane Vallée, quant à elle, voudrait seulement être normale, comme avant, elle ne veut plus être la poupée vivante qu'elle est devenue avec l'agression et qu'elle continue d'être après. Enfin, Céline Robert est la seule à décrire un sentiment d'humiliation, elle le ressent à chaque fois qu'elle aborde le sujet du viol. Chez elle, la honte, la culpabilité et l'humiliation sont indissociables.

### L'expérience de l'objectivation

Outre ces changements identitaires communs, nous l'avons dit, les jeunes femmes rapportent toutes avoir vécu la même expérience durant l'agression ; l'objectivation. Cette expérience implique que les victimes se sentent comme des objets entre les mains de leur

agresseur et perdent ainsi leur condition de sujet. Trois sur cinq (Marie-Ange Le Boulaire, Emilie K. et Morgane Vallée) emploient des termes relatifs aux jouets et plus précisément aux termes renvoyant à la poupée (poupée gonflable, poupée de chiffon, pantin et marionnette) pour décrire la façon dont elles se perçoivent durant l'objectivation. Morgane Vallée et Emilie K. ajoutent une caractéristique à ces jouets ; ils ont perdu leur volonté. Les deux dernières utilisent chacune des expressions différentes. Sylvia Peromingo emploie l'expression « *bout de corps torturé* » (p.147) et Céline Robert utilise simplement le terme « *objet* » (p.16). Une fois l'agression finie, il apparaît que toutes, hormis Sylvia Peromingo, continuent à ne plus se sentir sujet, comme si elles devaient rester objet pour un temps indéterminé. C'est le cas de Morgane Vallée, qui, elle le dit elle-même, continue d'agir comme une poupée. En effet, elle raconte qu'après avoir été une « *poupée vivante* » (p.8), elle continue de se conduire comme telle. Elle sera, pour ainsi dire, le pantin de son amie et des garçons avec qui elle flirte. Emilie K. aussi durant l'expertise médicale dira sentir comme « *un bout de viande à disséquer* » (p.31) après avoir été « *poupée de chiffon* » (p.26). Céline Robert, de son côté, ne se sent pas vraiment objet, mais elle continue plutôt à ressentir la négation de son statut de sujet par les autres, notamment quand ses copains de cours ne la fréquentent plus. Elle écrit qu'elle se sent alors comme invisible et contagieuse.

Il résulte, pour la plupart des victimes, que l'objectivation est difficile à oublier et à dépasser. On comprend que les auteures se sont senties réduites au rang d'objet puisque l'agresseur nie totalement leurs volontés, il les contraint à accepter ce qu'elles refusent. Elles finissent donc par céder parce qu'elles sont obligées, parce qu'elles n'ont d'autre option pour sauver leur vie. Ainsi, elles ne se sentent plus des sujets et leur dignité est mise à mal.

Cette expérience démontre bien nos propos précédents : le viol n'est plus une expérience qui nie le statut d'épouse ou de jeune fille honorable, soit le statut social de la victime comme c'était le cas auparavant. Maintenant, on observe que les victimes le vivent comme une expérience personnelle et intime qui ne concerne qu'elles seules. On passe donc d'une déconstruction statutaire à une déconstruction identitaire.

## Le chemin de la résilience

Au vu de ces éléments, on comprend que le viol provoque une déconstruction identitaire et donne lieu à diverses difficultés auxquelles les auteures doivent faire face. Il semble qu'elles suivent un peu le même itinéraire après le viol : déconstruction identitaire,

séquelles, atteintes à la dignité et difficultés à vivre. Mais après un certain temps, nous remarquons que les jeunes femmes reprennent le dessus et parviennent à dépasser leur traumatisme. Elles témoignent toutes d'une volonté de dépasser l'agression et ses difficultés. Dès lors, les auteures se trouvent sur le chemin de la résilience qui consiste en la reconstruction de leur identité : après avoir dépassé les étapes de l'objectivation (négation du statut de sujet), l'identité de victime, elles cherchent à redevenir des sujets à part entière et retrouver leur dignité.

Pour ce faire, certaines (Marie-Ange Le Boulaire, Céline Robert et Sylvia Peromingo), plusieurs années après l'agression, suivront une psychothérapie. Quant à Morgane Vallée et Emilie K., elles ressentiront un déclic et une envie forte d'aller mieux mais ne suivront pas ce genre de thérapie. Elles semblent vouloir faire le travail par elles-mêmes. Outre ceci, il apparaît clairement que l'écriture du livre fait partie du processus menant vers la résilience. En effet, le livre atteste du désir de partage d'expérience avec d'autres victimes de viol mais aussi du besoin de témoigner en tant que survivante d'un tel crime. Il permet aux victimes de se libérer et de prendre du recul par rapport aux événements et surtout, il démontre que les auteures ne se considèrent plus comme des victimes. Dans les cas de Sylvia Peromingo et Morgane Vallée, les meurtres de Natacha et Marie-Christine leur donnent des raisons de se battre pour ces victimes dont elles se sentent, sans les connaître, instantanément très proches et unies par des liens particuliers. De plus, elles se sentent responsables de leurs meurtres et ont ainsi le sentiment de leur être redevables. C'est pourquoi, elles ont décidé de témoigner et tenter de faire évoluer la justice et les mentalités afin d'éviter qu'il y ait d'autres Marie-Christine et Natacha. Notons que les autres auteures, une fois sur le chemin de la résilience, désirent témoigner des failles de la justice et faire évoluer les mentalités comme nous l'avons vu précédemment, ceci témoigne également de la prise de conscience de la participation à une expérience commune et par ce fait à une collectivité.

## L'agression : un scénario-type

Pour terminer cette analyse transversale, il nous reste à aborder l'agression. Nous avons vu toutes ses implications et conséquences, mais nous ne l'avons pas encore traitée à proprement parler. Il ressort des analyses verticales que toutes nos auteures en font part : de la manière dont elle s'est produite et comment l'auteure elle-même a réagi. Une chose

nous saute alors aux yeux : c'est comme si les agressions suivaient un scénario « type ». En effet, malgré la diversité des lieux et des personnes, nous relevons de grandes similarités qui se situent tant au niveau de l'agresseur que des objectifs des victimes ou encore de la façon dont elles réagissent ou même leur appréhension de l'agression. En clair, le déroulement des différentes agressions est assez semblable. Nous commencerons toutefois par les différences qui sont plutôt du côté des données factuelles concernant l'agression. Elles sont au nombre de trois : le lieu, le moment et la durée. Nous passerons ensuite aux similarités qui concernent majoritairement le déroulement de l'agression.

### Les disparités

Commençons par les différences qui se trouvent plutôt au niveau des données factuelles, comme nous l'avons dit. Les lieux où se produisent les agressions ne sont pas les mêmes : certaines se font agresser chez elles, c'est le cas de Céline Robert et Emilie K.. Deux autres le sont dans un lieu privé : Marie-Ange Le Boulaire se trouvait dans le parking de son immeuble et Morgane Vallée était au domicile de son agresseur. Sylvia Peromingo, de son côté, se trouvait dans un parc public. Les agressions se sont produites à des heures différentes : Céline Robert et Marie-Ange Le Boulaire sont agressées durant la soirée, respectivement vers 21h et entre 17 et 18h. Quant aux autres, Morgane Vallée, Sylvia Peromingo et Emilie K., le sont en plein après-midi. Enfin, la dernière différence concerne la durée de l'agression. Morgane Vallée et Sylvia Peromingo ont été retenues par leur agresseur durant plusieurs heures. Pour les autres, nous semble-t-il, l'agression a duré moins d'une heure. Seule Marie-Ange Le Boulaire précise la durée de son agression : quinze minutes.

### Les similarités

Abordons à présent les aspects communs aux agressions. Nous verrons d'abord que les agresseurs recourent au même procédé. Ensuite, nous rendons compte d'une association qui semble aller de soi pour les auteures durant l'agression. Puis, nous nous pencherons sur les objectifs affirmés des jeunes femmes, pour terminer sur leur comportement et adaptation à la situation.

### L'agresseur armé et violent

Premièrement, nous avons remarqué que tous les agresseurs sauf celui de Morgane Vallée étaient armés d'un couteau. Celui de Morgane Vallée, mais aussi celui de Sylvia Peromingo qui use des deux à la fois, a fait usage d'une grande violence. En outre, les auteures précisent que même en cas d'absence d'arme, l'agresseur est beaucoup plus fort qu'elles. On se souvient d'Emilie K. qui, malgré ses sept années d'aïkido, réalise qu'elle ne peut pas se battre avec son agresseur car même s'il n'a pas l'air costaud, elle se rend compte qu'il a plus de force qu'elle. De même pour Céline Robert ou Marie-Ange Le Boulaire qui voudraient réagir, faire quelque chose pour s'enfuir, se résignent rapidement à obéir car elles admettent que l'agresseur sera le plus fort. Marie Ange Le Boulaire décrit d'ailleurs son agresseur comme ayant des doigts énormes, un cou de taureau et comme étant « *baraqué comme un joueur de rugby* ». Il en est de même pour Sylvia Peromingo et Morgane Vallée qui ont expérimenté la force de leur agresseur : la première s'est fait tordre le poignet comme pour rien et s'est fait jeter dans un ravin et la seconde s'est fait étrangler et a reçu un coup très fort à la tête lui faisant exploser le tympan.

### Association viol-meurtre

Ensuite, les auteures à l'unanimité, sont persuadées qu'elles vont mourir à la fin de l'agression. Il semble évident pour elles que le viol est lié au meurtre et à la mort. Et de fait, le couteau, la violence et les menaces du type « *Si tu cries, je te tue.* », font planer le danger de mort sur les victimes. Dès lors, toutes sont persuadées que l'agresseur va les tuer. Marie-Ange Le Boulaire écrit être convaincue que son agresseur, après l'avoir violé, la tuera. On se souvient, elle raconte que sa mère, peu de temps avant l'agression, lui avait raconté qu'une jeune fille du quartier avait malheureusement subi ce sort. A la fin de l'agression, tout comme Céline Robert, elle sera d'ailleurs très surprise d'être encore en vie. Sylvia Peromingo, de son côté, est convaincue que plus elle passera du temps avec son agresseur et plus il la considérera comme un jouet et il la tuera d'autant plus facilement. C'est pourquoi nous le verrons plus loin, elle mettra au point sa ruse. Morgane Vallée est elle aussi persuadée que son agresseur va la tuer, il lui a déjà montré de quoi il était capable avant le viol : rappelons-nous, elle est étranglée. Puis quand elle tente de s'échapper, il lui assène un coup si fort à la tête qu'il fera exploser son tympan. Mais malgré cette mort qu'elles pensent certaine, elles gardent l'espoir de survivre et vont tout faire en ce sens.

### L'objectif de la survie

En effet, face à cette mort qu'elles pensent très prochaine, les jeunes femmes affirment clairement leur désir de rester en vie. Leur objectif est ainsi clairement établi : elles veulent sortir vivantes de l'agression. Outre ce désir, Céline Robert et Emilie K. craignent la mort que leur réserve leur agresseur. Elles disent ne pas vouloir cette fin imposée : la première ne veut pas avoir mal et ne pas sentir le couteau de son bourreau dans sa chair. Et Emilie K. ne veut pas finir dans le couloir de son immeuble avec la tête tranchée. Sylvia Peromingo écrit vouloir rester en vie le plus longtemps possible pour que sa mère la retrouve. Morgane Vallée, de son côté, cherche à être plus futée que son agresseur pour trouver un moyen de s'enfuir. Sous différentes formes, elles affichent leur obstination à vivre, elles refusent la mort imposée par l'agresseur.

### Comportement et ligne de conduite

Ainsi, les auteures vont prendre en compte divers éléments pour tenter d'atteindre leur objectif. Aucune n'entreprend de se battre directement avec l'agresseur puisque, nous disent-elles, celui-ci est armé et plus fort. Par contre, toutes évoquent avoir réfléchi pour tenter d'échapper à leur agresseur et de fuir. Les réflexions et actions divergent quelque peu. Certaines, comme Marie-Ange Le Boulaire et Céline Robert, préfèrent ne rien tenter du tout par crainte de représailles de leur agresseur qui devient violent lorsqu'elles essaient de se dégager ou lorsqu'elles tentent de dialoguer avec lui. Au contraire d'Emilie K. qui tente de garder son sang-froid et vise à collecter des informations sur son agresseur. Elle essaie à diverses reprises de se dégager et s'enfuir jusqu'au moment ultime où elle sent vraiment son agresseur prêt à exécuter ses menaces et à la tuer. Sylvia Peromingo et Morgane Vallée, de leur côté, ont des réflexions et réactions similaires qui consistent au recours à la ruse. On suppose que ce n'est pas sans lien avec les agressions prolongées qu'elles ont subies toutes deux. En effet, les deux jeunes femmes ont été maintenues entre les mains de leurs bourreaux pendant plusieurs heures. Elles ont eu affaire à des hommes très violents et n'ont pas eu d'autre recours que de ruser pour pouvoir en sortir vivantes. La ruse de Sylvia Peromingo consiste à convaincre son agresseur et elle-même qu'il lui plaît pour qu'il la sorte du ravin. Tandis que Morgane Vallée recourt à la ruse lorsque son agresseur lui demande une preuve qu'elle ne dira rien de ce qui s'est passé entre eux. Elle fait alors croire à son agresseur qu'elle est amie avec ses enfants et que de ce fait, elle ne veut pas qu'ils souffrent de l'absence de leur père si elle l'envoyait en prison.

Au vu de ces éléments, il apparaît qu'il est légitime, aux yeux de nos auteures, de vouloir sauver sa vie lorsqu'il y a danger de mort imminent, elles sont persuadées qu'elles vont mourir. Il apparaît également que se battre contre l'agresseur n'est pas une option vraisemblable pour survivre. Dès lors, la seule option envisageable, dans nos cas, est d'être violée et ne pas contrarier l'agresseur. Dans les deux cas de viol prolongé, cette attitude n'est pas suffisante, les jeunes femmes ont dû recourir à la ruse pour augmenter leur chance de survie. Ces éléments semblent attester d'un changement de mentalité de la part des victimes. Elles osent décrire leur comportement durant l'agression, comportement qui, nous l'avons vu, ne correspond pas aux recommandations de la morale de l'honneur. On peut alors en déduire que si elles abordent ouvertement ce sujet, c'est qu'il leur paraît acceptable. Ceci démontre donc une évolution. Nous retirons également un autre enseignement de ces témoignages ; au moment de l'agression, il semble évident qu'il faut tout faire pour assurer la survie, y compris être violée. Les victimes n'avaient pas d'autre choix, comme nous le savons. Ceci témoigne aussi d'une évolution, ce comportement n'allait pas de soi jusqu'il y a peu, Chaumont nous l'a démontré dans son ouvrage. Ainsi, se battre jusqu'à la mort pour empêcher le viol n'est plus la norme de conduite absolue et il est désormais possible de choisir la survie. Elle n'a cependant pas la même force normative que la morale de l'honneur, en ce sens, elle est une option possible, un objectif légitime. Par ce fait, il n'y a pas de répression ou de conséquences sociales si une victime ne le poursuit pas. Enfin, nous voudrions attirer l'attention sur un dernier élément, si pendant l'agression, le sacrifice du viol est évident et acceptable, une fois l'agression terminée, il semble que ce choix devient difficile à assumer au vu des séquelles, des changements identitaires et des difficultés rencontrées par les auteures, vus précédemment. Ceci rejoint ce que nous disions en début de section, malgré certaines évolutions, les difficultés pour les victimes de viol persistent et restent semblables.



## Chapitre 4 : Analyse transversale des récits masculins

### Remarques introductives

Nous arrivons à présent à l'analyse transversale des récits masculins. Comme dans l'analyse des récits féminins, nous tenterons ici d'avoir une vision plus globale des éléments vus dans les analyses verticales, tout en gardant une attention particulière aux nuances. Nous avons choisi de garder les mêmes sections que dans l'analyse transversale féminine afin de souligner les ressemblances et disparités entre hommes et femmes. Nous ajouterons également les éléments propres aux récits masculins.

En premier lieu, nous aborderons l'annonce du viol. Plus précisément, nous verrons à qui et comment les auteurs en parlent ainsi que la manière dont ces personnes ont réagi. Puis, nous passerons aux éventuelles critiques émises par les auteurs concernant les réactions sociales ou la procédure judiciaire. Ensuite, nous examinerons le recours limité au vocabulaire de la saleté et la souillure. En quatrième et cinquième lieux, nous passerons en revue les difficultés de vivre après le viol. Nous parlerons presque exclusivement des ressentis de honte et de culpabilité très présents dans les récits, contrairement aux autres difficultés liées aux changements identitaires, beaucoup moins abordées. Enfin, nous terminerons en analysant l'agression et les comportements adoptés par les auteurs durant celle-ci.

### La perception de la réaction sociale

Dans cette section, nous abordons la réaction sociale face au viol. Nous verrons d'abord à qui les auteurs annoncent leur viol. On peut reprendre les trois cercles de l'analyse féminine. En effet, ils l'annoncent à leurs familles et amis, mais aussi à des personnes moins proches comme les collègues et les intervenants spécialisés tels que les policiers et les médecins. Puis, nous analyserons leurs réactions. Si le premier et le deuxième cercles réagissent de manière positive, ou du moins, n'émettent pas de reproche ou de doute quant aux dires des auteurs, le dernier cercle a une réaction beaucoup plus mitigée, en ce sens que certains intervenants ont à la fois une attitude compréhensive et négative, voire

« blâmante ». Enfin, nous nous attarderons du côté des auteurs et de leur état d'esprit au moment de l'annonce du viol. Dans ces cas-ci, les parcours sont plutôt singuliers.

### Premier cercle : la famille, les amis (les proches)

Tous les auteurs annoncent leur viol à leurs proches. Même s'il est difficile de généraliser quant à la catégorie précise parents ou amis, il apparaît que les auteurs mettent au courant les personnes qui leur sont les plus proches au moment du viol. Ainsi, David Berthier<sup>11</sup> met ses parents au courant de son agression directement après les faits. Des années plus tard, il en parlera, spontanément dit-il, aux femmes qu'il aime. Quant à ses amis très proches, précise-t-il, il aura mis une dizaine d'années avant de leur révéler. Et il ajoute qu'il l'a fait plus parce que la situation l'exigeait que par envie. En effet, il était dans une période de grande dépression et ne pouvait expliquer à ses amis pourquoi il était dans cet état sans leur parler du viol. Corneille, lui aussi, en parlera à sa femme, une vingtaine d'années plus tard, alors qu'il n'en avait jamais parlé à ses parents. Tout comme Edouard Louis, qui l'annonce uniquement à ses amis les plus proches et non à ses parents avec lesquels il semble ne plus avoir de relation. Les proches à qui les auteurs annoncent le viol réagissent de manière compréhensive, du moins aucun auteur ne rapporte de réaction négative allant dans le sens d'une remise en cause du viol. Toutefois, précisons qu'Edouard Louis vit très mal la réaction de ses amis. En effet, ceux-ci le poussent à porter plainte alors qu'il n'en avait pas l'intention.

### Deuxième cercle : collègues et connaissances

Comme nous avons pu nous en apercevoir précédemment, les auteurs ont beaucoup de mal à parler du viol. Ainsi, ils en parlent à des personnes moins proches d'eux de manière extrêmement limitée. D'ailleurs, Corneille n'en parle à personne, hormis sa femme et son thérapeute, nous y reviendrons dans la section suivante. David Berthier n'en parlera qu'à une seule collègue et Edouard Louis uniquement à un écrivain qu'il connaît de vue. Ces personnes semblent avoir des réactions positives et compréhensives, ou du moins celles attendues de la part des auteurs puisqu'ils ne mentionnent pas réellement leur réaction. De ce fait, on peut supposer que la réaction ne fut pas vécue comme négative.

---

<sup>11</sup> Nous reprenons le nom du personnage du roman de Paul Baldenberger et non pas le nom de l'auteur puisque l'ouvrage est présenté sous forme de roman et non de témoignage.

### Troisième cercle : Policiers et soignants

Par rapport aux intervenants spécialisés, nous ne pouvons donner que les ressentis d'Edouard Louis puisqu'il est le seul à raconter leurs réactions. Et de fait, Corneille ne dépose pas plainte et ne rencontre alors aucune de ces personnes et David Berthier ne s'étend pas véritablement sur le dépôt de sa plainte ni sur la policière en charge de sa déposition. Il ressort de la rencontre entre Edouard Louis, les médecins et les policiers que les premiers ont une attitude assez compatissante tandis que les seconds ont une attitude plutôt mitigée oscillant entre la compréhension et le blâme

#### Les médecins

Nous nous souvenons qu'Edouard Louis a rencontré d'abord une doctoresse juste après le viol pour recevoir une prescription d'un traitement de prévention contre le sida. Celle-ci ne doute pas de la véracité des dires de l'auteur. Elle l'encourage d'ailleurs à porter plainte et semble ne pas comprendre pourquoi l'auteur est réticent. Pour elle, cela semble évident de porter plainte. L'auteur n'est pas de cet avis, comme nous le savons. Le deuxième médecin rencontré dans le cadre de l'expertise médicale ne semble pas avoir de réaction négative. Le jeune homme raconte qu'il était persuadé qu'il devait pleurer pour que le médecin le croie. Mais il s'est rapidement rendu compte que l'expertise et le relevé des traces de strangulation sur son coup étaient des preuves suffisantes. Ensuite, Edouard Louis explique qu'il a voulu blaguer sur le viol mais que le médecin n'a pas réagi. Ceci nous fait dire que le médecin est resté solennel et professionnel. En outre, l'auteur est conscient que son humour était déplacé et comprend que le médecin ne soit pas rentré dans son jeu. C'est pourquoi, il nous semble que sa réaction fut perçue positivement par l'auteur. Ainsi, au contraire des victimes féminines, il ne vit pas mal l'expertise médicale.

#### Les policiers

Edouard Louis décrit une réaction ambivalente de la part des policiers. Ils ont à la fois une réaction très compréhensive et accueillante car l'auteur écrit que dès le départ, ils ont accueilli sa parole et l'ont rendue possible, dicible. De plus, le policier fait une remarque montrant qu'il ne prend pas à la légère ce type de crime car pour lui « *un viol c'est quand même quelque chose, c'est parfois pire que la mort* » (p.58). Cette remarque nous fait comprendre qu'il a de la considération pour les victimes de viol. Ceci démontre, une fois encore, que les combats féministes n'ont pas été vains. Toutefois, durant l'exposé des faits, le policier fera des remarques qu'Edouard Louis qualifie de racistes. Rappelons que son agresseur

est d'origine algérienne. Une fois que les policiers comprennent que l'agresseur est d'origine maghrébine tout semblait être évident. Outre ceci, le policier fait une remarque déplacée à propos de la sexualité et des pratiques homosexuelles qui, in fine, fait porter la responsabilité de l'agression à la victime puisque c'est Edouard Louis qui a fait monter chez lui, un inconnu, l'agresseur. Quant à la policière, elle fait savoir à l'auteur qu'elle, à sa place, aurait crié de toutes ses forces. Ici aussi, cette remarque jette le blâme sur la victime « qui n'a rien fait pour se défendre », semble vouloir sous-entendre cette remarque. Enfin, la dernière critique de l'auteur par rapport aux policiers concerne « *leurs obsessions* » (p.93), pour reprendre ses termes. En effet, on lui a demandé à diverses reprises s'il avait vu le revolver et s'il était sûr que c'en était bien un, ce qui a pour effet de jeter la confusion et le doute dans l'esprit de l'auteur qui est au départ persuadé de ce qu'il a vu : un revolver braqué sur lui.

Ces divers éléments montrent clairement l'ambivalence des réactions des policiers qui d'une part, ne doutent pas qu'il y ait eu viol et semblent compatissant à l'égard de la victime et d'autre part, lui jettent le blâme en insistant sur le fait qu'il a fait rentrer un inconnu chez lui et qu'il n'a rien fait pour se défendre. Cette version est en contraste avec ce que nous avons vu dans les récits féminins puisque la plupart des auteures rapportent avoir eu de bons rapports avec les policiers en charge de leur affaire.

Nous avons pu le constater, les réactions semblables et dissemblables établies dans la grille de l'analyse transversale des récits féminins ne se retrouvent pas ici. Les cas masculins sont très singuliers. De ce fait, cette distinction ne produit pas d'intelligibilité au contraire des récits féminins, ce qui démontre une fois de plus que les expériences des victimes de viol masculines sont tout à fait différentes de celles des femmes.

En parler : à qui, comment, à quel prix ?

## Le premier cercle

Deux auteurs sur trois annoncent spontanément le viol à leurs proches, seul Corneille mettra un certain temps à l'annoncer à sa femme. Et rappelons que le contexte socio-culturel de ce dernier diffère totalement des deux autres puisqu'il vécut une partie de son enfance et de sa jeunesse au Rwanda. Il raconte qu'il commença à ressentir un malaise

lorsqu'il rencontrait des ex-copines en compagnie de sa femme. Au bout d'un moment, sa femme voulut comprendre sa réaction et à force d'insister, il finit par lui avouer, pour reprendre ses termes. Il décrit qu'à ce moment, il senti de la lave monter dans sa gorge. On comprend que parler de son viol fut une épreuve difficile pour lui et ceci, en raison du sentiment de culpabilité qui renvoie à sa possible responsabilité et participation au viol, mais aussi aux relations sexuelles qu'il eut malgré tout avec d'autres filles. Au contraire, David Berthier et Edouard Louis l'annoncent spontanément à leurs proches. Le premier l'annonce directement à ses parents après le viol et plus tard, il en parle également de lui-même aux femmes qu'il aime. Il en est de même pour le second qui réunit ses amis, quelques heures après le viol, pour leur en parler. Cela semble aller de soi pour ces derniers alors que Corneille cède face aux questions de sa femme.

### Le deuxième cercle

Nous avons vu qu'en dehors du cercle des proches, les auteurs ne parlent quasiment pas de leur viol. La raison, pour Corneille, semble être la même que celle évoquée précédemment, soit le sentiment de culpabilité ressenti. Tandis que pour les deux autres, il semble que la raison se trouve du côté de la réaction sociale imaginée. David Berthier écrit assez clairement qu'en dehors des femmes qu'il aime, il ne parle pas de son viol car il craint le malaise que l'annonce jetterait entre lui et ses interlocuteurs. Précisons que le motif du malaise n'est pas celui de la réaction sociale traditionnelle. Nous avons vu dans l'analyse verticale, se trouvant en annexe, que David Berthier craint que les personnes à qui il parle de son viol ne pensent qu'il est perturbé ou sera lui-même abuseur, puisqu'il a été abusé lorsqu'il était enfant. Toutefois, il écrit en parler une seule fois à une collègue. Dans ce cas particulier, il a ressenti l'envie de parler, le sujet vint « naturellement » dans la discussion. Quant à Edouard Louis, il n'écrit pas explicitement, au contraire de David Berthier pourquoi il n'en parle pas. Cependant, on retrouve, dans son récit, des extraits de réactions sociales imaginaires basées sur les propos des policiers, vus précédemment. L'on peut alors supposer qu'il n'en parle pas à cause de ces réactions. Néanmoins, il écrit qu'il avait aussi ressenti le besoin irrépressible d'en parler à une personne qu'il ne connaissait pas vraiment comme nous l'avons vu dans les sections précédentes. Il n'en dit pas plus et cela semble ne s'être produit qu'une seule fois.

## Le troisième cercle

Tous les auteurs ont parlé aux médecins ou aux policiers de leur viol et ce, dans des contextes différents. En effet, deux auteurs sur trois ont suivi une psychothérapie. Si David Berthier n'en dit pas plus à ce propos, Corneille explique qu'il a été plus facile pour lui d'aborder en premier lieu la culpabilité du survivant. Celle-ci renvoie au massacre de sa famille et, dans ce cas, il sait qu'il est simplement une victime tandis que pour le viol, il a le sentiment de l'avoir provoqué et d'y avoir participé et donc, de ne pas avoir tenté de l'éviter. Edouard Louis, quant à lui, écrit avoir ressenti, durant sa première visite à l'hôpital juste après le viol, le besoin irrépensible de se confier aux personnes présentes. Il écrit qu'il commence à raconter puis à pleurer sans plus pouvoir s'arrêter.

## Les critiques émises par les victimes (de certains aspects) de la réaction sociale

On retrouve peu de critiques dans les récits masculins. David Berthier n'émet aucune critique ni sur la façon dont ont réagi les personnes à qui il a annoncé le viol ni sur la policière qui prend sa déposition. Il en est de même pour Corneille, il n'avance pas de critique. Seul Edouard Louis énonce différentes critiques, principalement à propos des réactions des personnes à qui il a parlé du viol.

## La critique des lois et de leur application

Nous ne trouvons pas de remise en cause des systèmes juridique et judiciaires et ceci, en raison du fait qu'aucun auteur n'a eu à suivre toutes les étapes de la procédure judiciaire. En effet, la plainte de David Berthier restera sans suite à cause du manque d'informations fournies sur l'agresseur. Concernant Edouard Louis, on suppose que c'est parce qu'au moment où il écrit son livre, il n'est pas encore véritablement lancé dans la procédure. Quant à Corneille, il ne portera jamais plainte. D'ailleurs aucun auteur n'est favorable à déposer plainte. David Berthier et Edouard Louis le font mais c'est plus parce qu'ils y ont été amenés par leurs proches que par leur propre volonté. De fait, tous deux craignent les représailles de leurs agresseurs. Edouard Louis mentionne également le fait que les procédures judiciaires sont difficiles à vivre pour les victimes de viol. Ainsi, David Berthier porte plainte parce que ses parents pensent que c'est une bonne chose pour lui et Edouard

Louis cède face à l'insistance de ses amis proches. Vu ces éléments, on suppose que s'ils avaient été seuls, ils ne l'auraient pas fait. En bref, il apparaît clairement que chez les hommes, à l'inverse des femmes, cette démarche ne va pas de soi, alors qu'elle apparaît évidente pour les victimes féminines.

### Le manque d'aide aux victimes

On ne retrouve pas ce type de critique dans le récit d'Edouard Louis.

### La critique de la réaction sociale

Les critiques émises par Edouard Louis ne sont pas du même ordre que celles émises par les auteures féminines, nous semble-t-il. Chez ces dernières, on sent le désir de dépasser sa propre expérience. Leurs critiques sont généralisées à toutes les victimes de viol. Ici, il nous semble que ce n'est pas vraiment le cas. L'auteur émet une critique dans le sens où il explique qu'il a mal vécu les réactions de certaines personnes, mais il ne fait pas de généralisation, il n'y a pas de revendication derrière ses critiques au contraire des auteures féminines.

### Les critiques classiques

Les critiques classiques pointent du doigt les réactions sociales visant à blâmer les victimes. Edouard Louis rapporte les réactions des policiers lui jetant le blâme puisqu'il a fait entrer lui-même l'agresseur chez lui alors que ce dernier qui était un parfait inconnu et qu'il n'a rien fait pour se défendre. Mais comme nous l'avons dit, il n'aborde pas la manière dont devrait se passer les rencontres avec la police ni ne généralise son expérience à toutes les victimes de viol masculines. Il n'y a pas d'enjeu derrière ses remarques.

### Une nouvelle critique

La nouvelle critique chez les auteures féminines consistait à mettre en lumière la façon dont les victimes de viol sont considérées, soit comme étant traumatisées et condamnées à ne jamais se remettre du viol. L'auteur n'émet pas ce genre de critique. Par contre, il émet une critique vis-à-vis des personnes qui l'ont poussé à porter plainte alors qu'il ne le voulait pas. Il raconte mal vivre ces épisodes surtout lorsque ce sont ses amis qui le poussent à le faire. Il explique qu'il ressent une forte colère contre eux. Il a le sentiment

de ne pas être compris à ce moment-là et même plus, il dit ressentir de la honte. Mais, une fois encore, il ne fait de généralisation ni de recommandation pour les proches des victimes, comme c'est le cas dans les récits féminins.

### Les critiques isolées

Edouard Louis critique les réactions racistes du policier. Nous avons le sentiment que c'est cela qui l'indigne le plus durant le dépôt de plainte : la généralisation et la banalisation des crimes commis par les étrangers.

### Des critiques vers une conscience collective ?

Les récits masculins ne font pas état d'une prise de conscience d'appartenir à un collectif, vivant une expérience particulière. Les récits sont plutôt très personnels et individuels. De même, on ne retrouve pas de parcours-type chez eux, contrairement aux expériences des victimes féminines. L'absence de conscience collective vient probablement du fait que le viol des hommes est encore très tabou et que très peu d'entre eux en parlent. Dès lors, chacun le vit de son côté de manière singulière et personnelle. Il n'y a plus, ou du moins à notre connaissance, d'espace de rencontre et de dialogue, comme c'est le cas chez les victimes féminines, pour partager les expériences à une plus large échelle.

### Les métaphores de la trahison et de la souillure

On retrouve des signifiants de la trahison uniquement dans le récit de Corneille qui y recourt de manière ponctuelle lorsqu'il raconte l'aveu du viol à sa femme. Nous ne revenons pas là-dessus puisque nous l'avons abordé dans l'analyse verticale et que nous ne pouvons rien ajouter.

### Après le viol : des identités meurtries

Nous avons vu dans la version féminine de cette section, les difficultés de vivre après le viol qui transparaissent dans les sentiments de honte et de culpabilité. Les récits masculins font également part de ces ressentis.

Commençons par la honte. On constate que ce ressenti est partagé par les trois auteurs mais dans des situations précises propres à chacun. Chez David Berthier, ce sentiment ressort à trois moments particuliers dont deux sont liés à l'annonce du viol. Le troisième a lieu durant le dépôt de sa plainte, lorsqu'il doit définir en quoi consiste les attouchements qu'il a subis à la policière. Corneille écrit aussi ressentir de la honte à trois moments particuliers. A deux reprises, il explique qu'il a honte d'avoir eu des relations sexuelles avec des filles alors qu'il a été violé par sa tante. Il la ressent également quand il annonce son viol à sa femme. Quant à Edouard Louis, c'est son comportement à un moment très précis de l'agression qui lui fait honte. Il n'a d'ailleurs, pour cette raison, raconté à personne cette séquence où en fait, il « relance » son agresseur au sujet de son téléphone. Ils se mettent ainsi à le chercher alors qu'ils savent tous deux que c'est l'agresseur qui l'a volé. Après un temps, l'agresseur s'énerve à nouveau, menace l'auteur avec son revolver et le viole ensuite. On peut supposer que selon le raisonnement d'Edouard Louis, c'est comme si finalement, c'est lui qui avait provoqué le viol. Le second moment de honte intervient lorsque ses amis l'incitent à porter plainte. Le jeune homme écrit qu'il a honte à ce moment-là mais ne donne pas d'explication et laisse le lecteur dans le flou car on ne sait pas s'il a honte du viol ou de ne pas porter plainte, si on se rappelle l'analyse verticale. La culpabilité n'est partagée que par deux des auteurs. En effet, elle est absente du récit d'Edouard Louis. Par contre, elle apparaît de manière assez similaire chez David Berthier et Corneille et elle y est très présente. Premièrement, on remarque qu'ils écrivent tous deux « avouer » le viol à leurs compagnes. Deuxièmement, ils ont le sentiment d'avoir provoqué le viol : Corneille parce qu'il était très proche de sa tante et David Berthier parce qu'il était au mauvais endroit au mauvais moment à cause du fait qu'il attendait une amie. Troisièmement, ils se reprochent tous deux leur comportement durant le viol. David Berthier s'en veut d'avoir participé et encouragé son agresseur. Il en est de même pour Corneille, il s'en veut d'avoir participé à son viol. Enfin, en plus de la culpabilité liée au viol, tous deux assument une autre culpabilité, celle du survivant. Corneille est le seul de sa famille qui ne sera pas tué durant cette nuit particulière et David Berthier se sent coupable de vivre à la place de son frère mort avant sa naissance et duquel il se sent le remplaçant.

## La vie après le viol : les difficultés des changements identitaires, de l'expérience de l'objectivation et du chemin de la reconstruction

Cette section, dans la partie consacrée aux récits féminins, concernait la vie après le viol et aux difficultés qui y sont liées, outre le mal-être transparaissant dans les sentiments de honte et de culpabilité. Nous avons vu que les récits masculins faisaient état eux aussi de ces sentiments. Par contre, les auteurs s'étendent beaucoup moins sur les changements consécutifs au viol. En effet, Edouard Louis et Corneille nient le viol pendant un certain temps. Pour le premier, c'est sa solution pour s'en sortir et pour le second, il lui faudra attendre de longues années avant d'admettre qu'il a été violé par sa tante. Seul David Berthier raconte les changements identitaires survenus suite au viol. Nous les aborderons dans la section concernée. Néanmoins, il apparaît clairement que les auteurs ont pu dégager du temps ainsi qu'un espace pour la réflexion. Leurs livres témoignent de la libération de leur parole et de leurs réflexions à propos de l'agression. A ce propos, nous voulions mentionner le fait que tous les ouvrages sont sortis en 2016 alors que les viols se sont passés en 1983, 1984 et 2012. On l'a vu, ils réinterprètent certains de leurs comportements durant l'agression ou d'autres éléments qui s'y rattachent dans leurs récits. C'est le cas de Corneille qui par exemple, revient sur son absence de sentiment lorsque ses parents furent victimes d'un grave accident de voiture ou sur ses nuits passées avec des filles durant ses années de succès. De même pour Edouard Louis qui revient sur son comportement durant l'agression et sa manière de réagir après, lorsqu'il est confronté aux diverses personnes rencontrées dans le cadre du dépôt de plainte ou durant sa première visite à l'hôpital ou encore quand il en parle à ses amis. C'est également le cas dans le récit de David Berthier quand, par exemple, il parle de son « *ignoble complaisance* » (p.39), de sa « *grande lâcheté* » (p.40) ou encore lorsqu'il parle du dépôt de plainte et revient sur cette expression et le sur le terme de « *victime* ».

Nous verrons dans un premier temps, les changements identitaires d'Edouard Louis et de David Berthier. Dans un deuxième temps, nous verrons que seul ce dernier rapporte une expérience d'objectivation. Enfin, nous terminerons en comparant les chemins de la guérison.

## Les changements identitaires

Comme annoncé, on ne retrouve pas vraiment de description de changements identitaires liés à l'atteinte à la dignité dans les récits masculins hormis les sentiments de culpabilité et de honte. Nuançons quelque peu nos propos. Edouard Louis et David Berthier mentionnent rapidement quelques séquelles liées au viol. Ce dernier fait également état de changements identitaires particuliers qui ne sont pas vraiment en relation avec la dignité. Notons que malgré la plus faible présence des atteintes à la dignité par rapport aux récits féminins, l'on est clairement dans le registre de la dignité et non celui de l'honneur. Par contre, on remarque que tous ont réussi à dépasser l'expérience du viol mais de manière différente des victimes féminines et de façon tout à fait singulière.

### Les séquelles

Edouard Louis mentionne un type de séquelles en particulier. Durant quelque temps, il ne voudra plus sortir de chez lui à cause de la peur de voir surgir son agresseur partout. En outre, il raconte avoir peur des personnes d'origine étrangère pendant tout un moment. David Berthier, de son côté, écrit passer rapidement par des périodes de déprime assez fortes, ce qui rappelle ce que les victimes féminines ont raconté.

### Les atteintes à la dignité

Nous ne retrouvons pas de trace d'atteinte à la dignité dans les récits masculins tel qu'annoncé précédemment.

### Une renaissance

Nous l'avons dit, David Berthier fait l'expérience d'un changement identitaire particulier. Le viol et plus précisément l'épreuve du revolver lui donnent l'occasion de dépasser la mort de son frère dont il se sentait le suppléant. Il explique que le fait d'avoir été proche de la mort et d'avoir choisi la vie, lui a permis de se différencier de ce frère et de devenir enfin une personne à part entière. Pour lui, on pourrait dire que l'expérience du viol lui fait vivre l'expérience d'une renaissance et ouvre par ce fait un espace de réflexion critique par rapport à la place que ses parents lui avaient assignée. Nous ne nous étendons pas plus sur ce sujet puisque nous abordons ces éléments plus en détails dans l'analyse verticale.

## L'expérience de l'objectivation

Une fois encore, seul le récit de David Berthier raconte une telle expérience. Nous renvoyons à son analyse verticale, section « entre soi et dignité » puisque nous ne pouvons rien dire de plus, les autres auteurs n'en faisant pas mention. Notons toutefois que cette expérience est partagée par toutes les victimes féminines.

## Le chemin de la résilience

Nous constatons que les auteurs arrivent à dépasser l'agression et à s'en libérer. Le livre en est une première preuve. Néanmoins, nous verrons d'abord comment chacun, à sa manière, y est arrivé. En effet, nous ne retrouvons pas de chemin type tel que nous l'avons vu dans les récits féminins. Ensuite, nous aborderons pourquoi les auteurs, bien qu'ils dépassent l'agression, ne passent pas, selon nous, par le statut de résilient.

Commençons par Edouard Louis qui affirme qu'il a réussi à dépasser l'agression et le viol en niant la réalité, en en faisant totalement abstraction. De ce fait, il nie tout à fait le statut de victime. Alors que nous avons vu précédemment que les victimes de viol féminines, pour arriver à la guérison, ont besoin d'accepter ce statut dans un premier temps. Pour Edouard Louis, faire les démarches que font les personnes traumatisées, pour reprendre ses termes, équivaut à véritablement devenir traumatisé.

Au contraire de Corneille qui reconnaît le besoin d'accepter son statut de victime et son droit à exprimer ses souffrances. Ceci semble être, pour ce dernier, l'étape nécessaire pour arriver au chemin de la guérison qui se poursuit avec les étapes de la discussion : il arrive à en parler à sa femme, puis à un thérapeute et sous les encouragements de sa femme, il en « discute » avec ses parents. Enfin, il arrive même à confronter sa tante. Même si l'échange n'est pas aussi fructueux qu'il semblait l'espérer, celui-ci lui permet de se décharger définitivement du viol : il a pu lui dire qu'il n'était pas consentant, ce qui lui permet de se libérer de la culpabilité.

David Berthier refusera également ce statut de victime. Pourtant, il semble que lui aussi se trouve sur le chemin de la guérison. On voit dans son récit qu'il arrive à prendre un certain recul par rapport au viol tout en ne parvenant pas à se détacher de la culpabilité. Il semble donc qu'il ne soit pas encore arrivé au bout du chemin. Outre les façons de dépasser l'agression, nous voulions aussi mentionner le fait que chez les auteurs masculins, la volonté de partage d'expérience se limite à l'écriture d'un livre. Les auteurs ne racontent pas avoir parlé de leur expérience avec d'autres victimes de viol, comme c'est le cas dans

les récits féminins. Ceci vient peut-être aussi du fait de l'absence de sentiment de partage d'une expérience commune. Les hommes ont beaucoup moins tendance à parler de ceci et la difficulté que nous avons eue à trouver ce genre de récit en est une preuve. Contrairement aux femmes qui le vivent comme une expérience collective. C'est pour ces raisons que pour nous, ils n'ont pas le statut de résilient. Selon nous, celui-ci s'acquiert, en premier lieu, par le dépassement de l'agression et du statut de victime, ensuite, par le désir de partager cette expérience avec d'autres victimes et enfin par le sentiment d'appartenance à une collectivité. Les hommes n'arrivent qu'à la première étape, nous semble-t-il.

## L'agression : un scénario-type

Comme nous l'avons vu dans les sections précédentes, les expériences vécues par les auteurs semblent assez singulières et individuelles. Il n'y pas de chemin de déconstruction-reconstruction type comme nous avons pu le rencontrer dans les expériences féminines. Il en est de même pour les agressions. On ne retrouve pas d'aussi grandes similarités que précédemment. Ceci peut être introduit par le biais de notre très petit échantillon qui regroupe des cas de viol très divers puisqu'on retrouve deux viols d'enfants, dont un cas d'inceste perpétré par une femme et un viol d'adulte. Nous rappelons qu'il a été très difficile de trouver ce genre de récits et que de ce fait nous avons dû nous contenter du peu d'ouvrages disponibles. Notons que tous les récits sont parus la même année, soit en 2016. Nous commencerons donc par les différences entre les agressions qui se situent plutôt au niveau des données factuelles. Nous aborderons ensuite les similitudes se trouvant au niveau de l'armement de l'agresseur, de la prise de conscience de la menace de mort, de l'objectif de la survie et du comportement.

## Les disparités

Les grandes différences concernent les données spatio-temporelles. En effet, Corneille fut violé par sa tante, chez sa grand-mère lorsqu'il était enfant en 1983. David Berthier fut également violé lorsqu'il était enfant, il était plus âgé que Corneille, il avait douze ans contre six. Il fut agressé par un homme inconnu qui l'obligea à monter à bord de son véhicule alors qu'il se trouvait dans la rue. Quant à Edouard Louis, il fut d'abord victime

d'une tentative de meurtre avant d'être violé par un jeune homme rencontré quelques heures plus tôt, dans la rue, très tard, un soir de Noël. L'auteur était déjà adulte.

### Les similarités

Pour cette section, nous ne pouvons utiliser le récit de Corneille en raison du manque d'informations concernant l'agression en elle-même. Nous nous baserons donc uniquement sur les deux autres récits.

La première similarité, d'ordre plutôt factuel, est le fait que les deux auteurs semblent avoir eu un contact prolongé avec l'agresseur. Edouard Louis, a d'abord eu des relations consenties avec son agresseur et David Berthier a passé une grande partie de l'après-midi dans la voiture de son bourreau. Tandis que dans les récits féminins la majorité des agressions duraient moins d'une heure.

### L'agresseur armé et violent

Les deux agresseurs sont armés d'un revolver. L'agresseur de David Berthier n'aura pas besoin de recourir à la violence car le jeune garçon est très impressionné par l'arme qui, durant la « balade » en voiture, restera rangée dans la portière. En effet, il raconte que d'une part, il a essayé de contenter du mieux qu'il a pu l'inconnu pour éviter qu'il ne reprenne son arme et d'autre part, le ton de l'agresseur, lorsqu'il lui émet des injonctions, est ferme et n'admet aucune contrariété. Edouard Louis doit faire face à la violence de son agresseur qui oscille entre des moments de brutalité et de moments plus calmes. Cet auteur se fera d'ailleurs étrangler, comme nous le savons, et arrivera à se défaire de l'étreinte en assenant un coup de pied à l'agresseur. Puis, il arrive à le calmer en chuchotant et relancera sa colère en lui redemandant de chercher son téléphone.

### Association viol-meurtre

Les auteurs ont conscience du danger de mort qui pèse sur eux. En effet, ils ont tous deux été braqué par un revolver. Edouard Louis a en plus été étranglé avant d'être braqué par le revolver. Ce dernier écrit être persuadé qu'il va mourir à ces deux reprises. David Berthier, lui aussi, pense que s'il ne fait ce que désire l'inconnu, il mourra. Cette pensée restera dans son esprit tout au long de l'agression. Outre la mort et le revolver, le jeune garçon craint, dès le début de l'apparition du revolver, dit-il, d'être séquestré par l'inconnu. Toutefois, on ne peut parler d'association, dans les esprits des jeunes hommes, du meurtre

au viol puisqu'ils n'anticipent pas du tout le viol. En effet, chez Louis, comme nous le disions, il pense que son agresseur va le tuer pour lui voler ses affaires, ce n'est qu'au dernier moment, où les gestes de l'agresseur deviennent explicites qu'il comprend que celui-ci veut le violer. Rien ne laissait présager le viol. Dès lors, il ne peut pas associer le meurtre au viol. Il en est de même pour David Berthier : le revolver fait planer le danger de mort, mais lui non plus n'anticipe pas clairement le viol. Il comprend rapidement qu'il y aura des attouchements mais il ne nous semble pas qu'il anticipe le viol. Au contraire des femmes qui, dès les premiers instants de l'agression, comprennent que leur agresseur cherche à les violer. Et comme il est armé, elles pressentent la mort. Ainsi, elles associent le viol au meurtre, en ce sens que le viol qu'elles anticipent directement est dans leur esprit suivi de meurtre. Tandis que dans les cas des hommes, ils n'anticipent pas le viol, on ne peut donc pas dire qu'ils l'associent au meurtre, l'enchaînement dans leur tête n'est pas le même que celui des femmes.

### L'objectif de la survie

Suite à la crainte de la mort, les deux auteurs affirment vouloir rester en vie. David Berthier dit d'ailleurs à plusieurs reprises être prêt à marchander son corps ou des attouchements pour avoir la vie sauve et c'est ce qu'il fera. Edouard Louis écrit ne pas vouloir mourir lorsqu'il est face au revolver. Il en est de même quand il est étranglé ; même si dans un premier temps, il croit qu'il s'agissait d'une démonstration de force de son agresseur, il se rend compte au bout d'un moment qu'il est en train de le tuer. Ne voulant pas mourir, il se décide alors à réagir et donne un coup de pied à son agresseur. Une fois l'agression terminée, Edouard Louis réaffirme qu'il préfère « être fou plutôt que mort ».

### Comportement et ligne de conduite

Premièrement, on constate que même si l'objectif est le même chez les deux auteurs, chacun réagit de manière différente durant l'agression. De son côté, David Berthier semble déterminé à ne pas contrarier son agresseur et faire tout ce qu'il demande puisque, dès le départ, il sait que la menace du revolver n'est jamais loin. De la sorte, il adapte son comportement en fonction de son objectif de rester en vie. Il est prêt à faire tout ce qu'il peut pour contenter l'inconnu afin qu'il lui laisse la vie sauve. Toutefois, le héros eut recours à la ruse, une première fois, pour tenter de mettre un terme à l'agression et ce, en essayant d'offrir une érection à l'inconnu et en prétendant avoir envie de continuer afin qu'une dame qui passait sur le trottoir où la voiture était garée, puisse les surprendre. La

seconde fois eut lieu à la fin de l'agression, lorsque l'homme lui demande s'il doit le tuer ou non. Le jeune garçon ruse et promet de ne jamais parler de ce qui s'est passé entre eux. L'homme le laisse s'en aller, en gardant son arme braquée sur lui, à condition qu'il ne se retourne pas, c'est ce que David Berthier fit. Tandis qu'Edouard Louis a un comportement moins constant. Ensuite, on remarque que les deux auteurs jugent leur comportement selon une ligne de conduite précise. Edouard Louis énonce sa propre ligne de conduite qui consiste à faire tout ce qui est possible pour échapper à la mort lorsqu'on y est confronté. Il ajoute que ceux qui se laissent aller à la mort sont faibles. Puis, il juge son comportement adopté durant l'agression et remarque à regret qu'il n'a pas réussi à suivre sa ligne de conduite. En effet, comme il le dit lui-même, la première réaction qu'il aurait dû avoir, mettre fin à l'agression, fut la plus tardive. De fait, ce n'est qu'après le viol qu'il menace son agresseur pour qu'il parte. Il aurait pu le faire à plusieurs reprises. D'abord, après avoir été étranglé et donné un coup de pied à l'agresseur, il aurait pu fuir son appartement. Puis, lorsqu'il arrive à le calmer, au lieu de rechercher son téléphone, il aurait pu lui demander de partir. Et dernièrement, durant le viol, il recourt à la ruse pour mettre fin à l'agression. Toutefois, par rapport à ce dernier point, il semble ne pas émettre de jugement qui, à nos yeux, se porte plutôt sur son comportement durant toute l'agression et non uniquement sur le viol. Il en est de même pour David Berthier qui émet un jugement très sévère par rapport à son comportement que nous venons de voir. En effet, il utilise les expressions d'« *ignoble complaisance* » (p.39) ou encore « *grande lâcheté* » (p.40) pour désigner sa manière d'être. Contrairement à Edouard Louis, il n'énonce pas de ligne de conduite mais on comprend qu'il aurait voulu avoir un autre comportement que celui qu'il eut. Celui-ci consistait à ne pas contrarier l'agresseur pour rester en vie. Nous avons le sentiment que nous ne retrouverons pas ce genre de jugement dans les récits féminins. Les auteures avaient plutôt tendance à justifier le viol et leur comportement plutôt que de le juger. De plus, les auteurs se réfèrent à une norme de conduite, très claire pour Edouard Louis, plus implicite chez David Berthier, ce qui ne semble pas être le cas chez les auteures. Enfin, les premières auraient tendance à se reprocher le viol alors que cela semble être moins le cas chez les seconds. Ceux-ci se reprochent la manière dont ils ont réagi dans l'ensemble de l'agression, et pas spécifiquement le fait d'avoir été violés, même si tous, après l'agression, éprouvent de manière analogue aux victimes féminines, des difficultés à vivre avec cette expérience.

## Conclusions

La présente analyse transversale confirme nos dires des analyses verticales : l'expérience du viol vécue par des hommes diffère totalement de celle vécue par des femmes. A tous les niveaux, les choses sont différentes. D'ailleurs, nous avons pu remarquer que les sections établies dans l'analyse transversales des récits féminins ne produit pas d'intelligibilité dans les récits masculins. De plus, les expériences vécues par les hommes n'ont que très peu de choses en commun au contraire des femmes.

Pour clôturer ce chapitre, retenons qu'à propos de l'annonce du viol, la majorité des femmes expliquent en parler directement après les faits à leur famille et beaucoup en parlent également à d'autres personnes hors du cercle familial. Seule Emilie K. n'en parle à personne. Or chez les auteurs, on sent chez tous une grande difficulté à en parler, c'est d'ailleurs pour cette raison qu'en dehors des proches, les auteurs n'ont pratiquement pas abordé le viol. La rencontre avec le personnel spécialisé est plus limitée que dans les expériences des victimes féminines puisque aucun auteur n'a connu l'expérience de la procédure judiciaire. Seul Edouard Louis rencontre un médecin dans le cadre d'une expertise médicale et il ne paraît pas mal la vivre au contraire des auteures. La rencontre avec la police est mitigée dans ces cas-ci puisque Paul Baldenberger ne dit pas grand-chose de sa rencontre avec la policière qui reçoit sa plainte alors qu'Edouard Louis constate des réactions à la fois positives et négatives de la part des deux policiers qui sont en charge de sa plainte. Alors que du côté des jeunes femmes, elles établissent plutôt de bons contacts avec les policiers en charge de leurs affaires. Les réactions rapportées dans les cas masculins sont semblables aux récits féminins pour le premier cercle : les proches les soutiennent. Comme nous l'avons dit, les jeunes hommes ne parlent pas vraiment du viol en dehors du premier cercle. Il est de ce fait difficile d'aborder les réactions sociales. Quant au dernier cercle, comme nous le savons, les réactions furent mitigées.

Les récits masculins, contrairement aux récits féminins, n'émettent pas de critique du système judiciaire puisqu'aucun des auteurs ayant porté plainte n'a vu sa plainte aboutir au procès. En outre, ils ne sont pas très enclins à porter plainte. Ceux qui l'ont fait y ont été poussés par leurs proches. On comprend que ce n'est pas une chose évidente pour les hommes alors qu'elle l'est pour les victimes féminines. On ne retrouve pas non plus le sentiment d'appartenir à un groupe particulier relié par une expérience commune. Le viol, dans les cas masculins, reste encore un sujet dont on parle peu, nous avons pu nous en apercevoir. L'expérience du viol au masculin reste cantonnée à une expérience très

personnelle et individuelle. Ainsi, la seule critique concernant la réaction sociale n'est pas de même nature que celles trouvées dans les récits féminins. En effet, elle provient d'une expérience personnelle et n'a pas de visée collective au contraire des critiques des jeunes femmes qui les amènent à un niveau plus général.

Le vocabulaire de la souillure est totalement absent des récits masculins tandis qu'on le retrouve dans certains récits féminins.

En ce qui concerne les difficultés à vivre après le viol, les jeunes hommes en font aussi l'expérience mais pas tout à fait de la même façon que les jeunes femmes. Les auteurs ressentent tous de la honte et deux sur trois de la culpabilité alors que dans les récits féminins, nous avons remarqué que la culpabilité était plus présente que la honte. Ensuite, les récits masculins font peu état des changements identitaires ou des séquelles subies après le viol même si on comprend que les auteurs éprouvent des difficultés à vivre après le viol, ils ne s'étendent pas beaucoup sur le sujet contrairement aux jeunes femmes qui nous ont livré plus en détails leurs difficultés quotidiennes. Néanmoins, tous les auteurs ont ouvert un espace de réflexion à propos de l'agression, tout comme les jeunes femmes. Tous les auteurs semblent également avoir dépassé l'agression, à l'instar des jeunes femmes, mais une chose diffère, il n'y a pas chez les jeunes hommes l'envie de partager son expérience ni de la dépasser ou de se battre pour un collectif. Comme nous l'avons dit, les récits et l'expérience du viol restent très singuliers.

Enfin, si les récits des agressions étaient assez semblables, ce n'est pas le cas chez les jeunes hommes. De plus, ici encore, les expériences féminines et masculines sont assez différentes à tous les points concernant l'analyse de l'agression.

Pour conclure, il apparaît clairement que les expériences masculines du viol diffèrent totalement des expériences féminines à une exception près, les difficultés à vivre avec le viol. Il est une expérience transformant l'individu, modifiant sa perception des choses. Nous avons pu nous rendre compte que les hommes et les femmes ne sont pas soumis aux mêmes injonctions ni aux mêmes réactions sociales. Nous avons vu que ce sont les jeunes hommes eux-mêmes qui se dictent une ligne de conduite à suivre et qui émettent un jugement sur le comportement adopté durant l'agression. Et on se souvient qu'ils se jugent de manière assez sévère. Concernant les réactions sociales, les jeunes hommes restent assez discrets sur leur agression et n'ont de ce fait averti que peu de personne, les réactions sociales décrites ne sont que très limitées. Néanmoins, il apparaît que les proches des victimes réagissent de manière positive. Enfin, dans ces récits, il n'est pas fait mention

d'honneur à aucun moment. Nous comprenons donc que nous ne sommes pas dans ce registre.



## Chapitre 5 : Discussion des hypothèses de Chaumont

### Remarques introductives

Nous voici arrivée à la dernière partie de ce travail consacrée à la discussion des hypothèses émises par Chaumont, vues en détails au premier chapitre. Après avoir analysé les différents ouvrages, nous allons mettre ses hypothèses à l'épreuve.

### Hypothèse 1: la lutte pour la survie

Rappelons-nous que Chaumont notait une évolution par rapport à la morale de l'honneur qui préconisait qu'une jeune femme sur le point d'être violée devait préférer la mort au viol et au déshonneur. Elle devait alors tout faire pour empêcher l'agresseur d'assouvir son désir. Dans le cas contraire, elle perdait son honneur et son statut social, jetait de ce fait le déshonneur sur sa famille et était blâmée par la société. En effet, la jeune fille violée était considérée comme ayant trahi son père ou son mari. De la sorte, cette hypothèse comprend deux dimensions : d'une part, l'objectif de la survie et l'attitude à adopter en cas d'agression sexuelle et d'autre part, les conséquences que le viol entraîne sur l'honneur de la jeune fille et de sa famille. A l'instar de Chaumont, il ressort de nos récits qu'une jeune fille violée ne jette plus le déshonneur sur sa famille, elle n'est plus rejetée par la société et ne perd plus son statut social. Il n'est plus question d'honneur dans nos récits. Et de fait, on se souvient que seul le récit de Marie-Ange Le Boulaire aborde le déshonneur des pères lorsque leur fille est violée. Mais, elle ne fait que l'énoncer car elle-même ne vivra pas cette expérience puisque son père, dit-elle, décida de ne pas agir de la sorte. Ceci montre que, déjà à l'époque de l'agression de l'auteure, au milieu des années 90, la morale de l'honneur et ses lignes de conduite n'étaient plus indéracinables puisque son père choisit de ne pas la suivre. Et il en est de même chez les autres auteures car elles n'abordent même pas la question du déshonneur de leur famille.

En ce qui concerne l'objectif de la survie, il semble acquis pour les femmes d'aujourd'hui et leur entourage que ce n'est plus l'évitement du viol qui prime, mais bien la survivance. En effet, nous avons vu que durant l'agression, les jeunes femmes sont persuadées qu'elles vont mourir. Et de fait, la majorité des agresseurs étaient armés d'un couteau. Ainsi, il leur

paraît évident que ce qui compte, c'est de sauver sa vie, même si cela implique le viol. Effectivement, nous l'avons vu, les auteures ont cédé à leur agresseur et de ce fait, ne lui ont pas ou plus opposé de résistance car lutter leur semblait trop risqué face à la menace de mort. Certaines se sont débattues, d'autres moins et d'autres encore pas du tout. Et cela n'a pas été un élément plaidant en leur défaveur lorsqu'elles ont porté plainte ou quand elles l'ont annoncé à leurs proches. Cet objectif semble accepté par tous : face à la menace de mort, il importe de sauver sa vie plus que son honneur, serions-nous tentée de dire, même si dans la grande majorité des récits, ce mot n'est pas utilisé. Ceci prouve également qu'il n'est plus présent dans les esprits.

## Hypothèse 2 : comportement à suivre

Selon cette hypothèse, la perte de l'objectif de la défense de l'honneur et donc de l'évitement du viol entraîne la perte d'une norme de conduite à respecter durant l'agression. Si durant les siècles précédents, la lutte à mort était de mise, l'évolution entraîne que le comportement de la victime est dicté selon les circonstances. Ceci se confirme dans nos récits. Comme nous l'avons dit, certaines victimes tentent malgré tout de s'opposer à l'agresseur et cherchent principalement à lui échapper, d'autres se résignent, quelques-unes ont aussi essayé d'établir un dialogue avec lui afin de lui faire entendre raison et d'autres encore ont eu recours à la ruse pour s'assurer d'avoir la vie sauve une fois l'épreuve du viol passée. On voit que les auteures ont fait ce qu'elles pouvaient selon les circonstances et le comportement de l'agresseur. Au vu de ces divers éléments, nous ne pouvons que confirmer cette hypothèse. Néanmoins, si l'objectif est de rester en vie, il implique alors d'avoir un comportement allant dans ce sens : il s'agit de tout faire pour assurer sa survie. Donc, il nous semble que l'affirmation d'une perte d'une norme de conduite doit être nuancée ; selon nous, il y en a bien une ligne de conduite, certes beaucoup plus souple que la précédente puisqu'elle est influencée selon les circonstances et les personnalités individuelles. De plus, elle n'a pas le statut de morale, elle n'est pas obligatoire, il s'agit plutôt d'une recommandation pragmatique.

A propos du coût de la ruse que cette hypothèse aborde également, pour les deux auteures qui y recourent, cela ne semble pas entraîner de différences quant aux difficultés à vivre avec le viol par rapport aux autres victimes. Toutes les auteures confondues éprouvent les mêmes types de difficultés. Toutefois, cet état de fait se modifie lorsque ces deux auteures apprennent que leurs agresseurs ont tué les victimes qui les succèdent, à leur sortie de

prison. A partir de ce moment, la conception de la ruse change : elle devient en quelque sorte la cause de la mort des autres victimes puisque c'est grâce à son recours que les premières victimes, nos auteures, s'en sont sorties et que l'agresseur a été mis en prison. Ainsi, elles pensent que c'est leur survie qui a mené à la mort des deux autres victimes. D'ailleurs, les auteures mettent en parallèle leur propre comportement avec celui de la victime suivante : les premières ont préféré la survie qui implique le viol et la ruse alors que les secondes se sont battues jusqu'au bout et ont été tuées. Morgane Vallée met l'autre victime sur un piédestal et déprécie son recours à la ruse. En effet, elle pense que Marie-Christine a eu un comportement exemplaire : elle s'est battue jusqu'au bout. De plus, elle exprime clairement l'idée que c'est sa ruse qui a mené à la mort de Marie-Christine. Alors que Sylvia Peromingo ne l'affirme pas aussi ouvertement. Celle-ci ne met pas l'autre victime sur un piédestal mais interprète plutôt le comportement de Natacha comme étant une lutte acharnée pour la survie. Par ce fait, elle tente de rapprocher leurs comportements : toutes deux se sont battues pour survivre, mais l'une en est morte. Elle n'émet pas l'idée que Natacha aurait pu se débattre pour empêcher le viol. Nous interprétons ceci comme une tentative de Sylvia Peromingo de se rapprocher de Natacha et de diminuer l'impact de sa survie sur la mort de cette dernière car dans le fond, c'est cela qu'elle pense : c'est sa survie et par extension sa ruse qui a entraîné la mort de Natacha.

En clair, le recours à la ruse ne semble pas poser de problème puisque l'objectif affirmé est d'en sortir vivante et que la ligne de conduite est de faire ce qui est possible pour y arriver. Toutefois, elle est remise en cause lorsqu'il y a une autre victime qui ne s'en est pas sortie. De plus, il semble que la mort de la victime suivante puisse remettre en question la première hypothèse et la lutte pour la survie puisque le comportement de la celle-ci peut être interprété par la première victime comme une lutte jusqu'à la mort, comportement qui suit donc la morale de l'honneur, on l'a vu dans le récit de Morgane Vallée. Cette dernière valorise clairement le comportement de Marie-Christine qui s'est battue et a eu un courage exemplaire et dénigre ainsi son propre comportement et l'emploi de la ruse. Sylvia Peromingo exprime de manière moins claire et directe cette position. Cependant, nous pensons que l'auteure se sentant responsable de la mort de Natacha, qui elle s'est débattue et n'a pas cessé de crier, essaie de montrer qu'elles ont eu un comportement similaire : Sylvia Peromingo insiste sur la lutte acharnée qu'elles ont toutes deux menées pour survivre. Par ce fait, elle met leurs deux conduites sur le même pied pour qu'on oublie qu'elle n'a pas eu le comportement qu'elle pense attendu par la société, et de fait,

elle recourt à la ruse. Au contraire de Natacha qui n'a cessé de se battre et qui alors pourrait suivre la morale de l'honneur puisqu'elle en est morte.

### Hypothèse 3 : effet boomerang et réaction sociale

#### Effet boomerang de la réaction sociale

Cette hypothèse affirme que les personnes ayant des réactions blâmant les victimes de viol sont rejetées et se voient à leur tour blâmées. Nous avons vu dans l'analyse transversale que les proches des victimes n'expriment pas de réaction négative au contraire des connaissances. En effet, celles-ci ont formulé de remarques visant à minimiser ou banaliser le viol, elles ont eu des attitudes signifiant le rejet, le malaise et ont même énoncé des reproches. Les auteures, si elles n'ont pas pu réagir sur le moment, ont émis une critique à l'égard de ces réactions dans leur livre. Elles enjoignent le lecteur à avoir une attitude plus compréhensive et compatissante à l'égard des victimes. On comprend que les auteures arrivent à prendre du recul par rapport à ces critiques et même à les rejeter. En ce sens, selon nous, on peut dire qu'il s'agit de l'effet boomerang de la réaction sociale puisque les réactions négatives concernant la victime de viol subissent à leur tour une critique de la part des victimes elles-mêmes.

#### Les formes de la réaction sociale

Cette hypothèse permet également d'aborder l'objet et les formes des réactions sociales. Rappelons que l'antique réaction avait pour principale préoccupation le comportement de la victime durant l'agression, d'où le blâme à celle revenue vivante. Une autre facette de la réaction sociale est de mettre en cause la véracité des dires de la victime ; a-t-elle réellement été violée ? Nous verrons que les réactions mises à jour dans notre corpus diffèrent quelque peu. Les réactions sociales auxquelles sont confrontées nos auteures ne remettent pas en cause leurs dires, elles ne se préoccupent pas tellement de leur comportement durant l'agression et enfin, elles déterminent une façon particulière, pour les victimes, d'aborder le viol. Précisons que ces réactions sociales sont émises uniquement par des personnes non proches des victimes. Ceci témoigne déjà d'une évolution puisqu'à une certaine époque, la famille et les proches des victimes émettaient aussi des réactions sociales.

Premièrement, aucune des réactions vues dans notre corpus ne met en doute la véracité des dires et des faits des auteures, en ce sens, aucune réaction n'a émis l'idée que la victime n'avait pas été violée ou qu'elle mentait à propos de quelque chose. Toutefois, il nous faut nuancer cette affirmation si l'on se réfère aux expériences d'Emilie K. et de Morgane Vallée. En effet, dans le cas de la première jeune femme, le procureur général remettait en question la gravité du viol digital subi par l'auteure et de ce fait, il en diminuait l'importance. Par extension, on peut comprendre ces propos comme une façon de dire que finalement, Emilie K. n'a pas vraiment été violée puisqu'il n'y a pas eu pénétration pénienne, ce qui revient à mettre en doute ses dires et le viol. Morgane Vallée, de son côté, subit de la part des habitants de son village une réaction mettant en question ses dires. En effet, s'ils ne doutent pas du fait qu'elle ait été violée, ils émettent des doutes par rapport à l'agresseur, ils pensent que celui qu'elle accuse n'est pas le vrai agresseur. Ces deux cas nous paraissent correspondre à l'ancienne réaction sociale qui consistait à remettre en question les propos de la victime de viol. Nous devrions alors reformuler notre affirmation de la sorte : peu de réactions remettent en question de manière claire et directe les dires des victimes.

Deuxièmement, nous avons pu nous rendre compte que très peu de réactions (c'est uniquement le cas de Marie-Ange Le Boulaire) ont reproché le comportement adopté par la victime durant l'agression, soit d'avoir été violée ou de ne pas avoir lutté. Les reproches faits aux auteures sont moins axés sur leur comportement que sur leur responsabilité. Ceci est peut-être lié à l'acceptation sociale de la primauté de la survie en cas de menace de mort et ce, peu importe la nature de l'agression, ce qui rejoint la première hypothèse. De ce fait, il est admis que face à un agresseur armé, les victimes agissent de la manière qu'elles estiment la plus adéquate pour assurer leur survie même si cela implique le viol. Ceci témoigne d'une certaine évolution puisque si on se rappelle l'injonction que Lucrèce lançait aux femmes violées, celles-ci devaient préférer mourir plutôt que d'être violées. Cette injonction donne une ligne de conduite à suivre très stricte aux jeunes femmes : la lutte à mort. Dès lors, celles qui avaient préféré la survie se voyaient déshonorées et blâmées par la société. Donc, la réaction sociale avait pour but de rappeler aux victimes cette ligne de conduite. Les réactions vues dans notre corpus et les réactions d'autres victimes reprises dans les témoignages de nos auteures ne correspondent pas tout à fait à la réaction antique. En effet, les réactions observées ne remettent pas en cause le comportement durant l'agression et ne cherchent pas à savoir si la victime « s'est laissé violer » ou non. Ici encore, nuancions notre propos. Marie-Ange Le Boulaire est la

seule à devoir faire face à une remarque disant qu'elle aurait dû donner un coup de pied bien placé à son agresseur pour s'en débarrasser. Mais selon nous, cette remarque vise plutôt à amoindrir la gravité du viol car d'une part, elle montre que c'est facile de se débarrasser des griffes d'un agresseur armé et d'autre part, il n'y a pas de remise en cause de la survie après l'agression. Cette remarque, d'après nous, fait plutôt peser la responsabilité du viol sur la victime et lui signifie que si elle l'avait vraiment voulu, elle s'en serait sortie, c'est facile d'éviter l'agression. Il nous semble que plusieurs réactions rencontrées chez nos auteures, et celles qu'elles rapportent d'autres victimes, visent à faire peser la responsabilité du viol sur la victime. Ainsi, ce serait elle qui aurait provoqué le viol. Ceci est le contraire du cas de Lucrece, si on se souvient du premier chapitre, dont les proches ne lui ont pas reproché le viol puisqu'elle était chez elle et s'est fait violer par un ami de son mari. De plus, certaines réactions tentent de minimiser ou de banaliser le viol. Le point commun entre ces différentes réactions, nous semble-il, est le fait que ces réactions visent à culpabiliser les victimes de viol, soit de s'être fait agresser aussi facilement (responsabilité), soit de se sentir mal pour une simple agression (banalisation-minimalisation) et il en est de même pour la réaction antique, elle culpabilise la victime de ne pas s'être assez défendue.

Troisièmement, nous avons vu que les auteures critiquaient la manière dont la société considère les femmes violées : comme étant destinées à rester traumatisées. Ceci rejoint les commentaires de Nelly Allard que Chaumont présente dans son ouvrage. Celle-ci présentait son expérience : elle avait osé parler du viol à la légère. Les réactions ne se sont pas fait attendre et on lui fit comprendre qu'il y a une manière de parler de ces choses-là. Cette réaction entraîna chez l'auteure un sentiment de culpabilité. Et l'on comprend bien que le viol est quelque chose de grave. C'est un élément positif que de prendre en compte sa gravité, il démontre l'évolution de la société qui a mis du temps avant de reconnaître le viol comme un crime aux yeux de la loi comme nous l'a appris l'ouvrage de Vigarello (1998). Toutefois, il semble que cette réaction ait un effet pervers : la conception de la victime de viol dénoncée par nos auteures : les victimes restent marquées à jamais par cette expérience car c'est est une chose terrible. Ainsi, on ne peut ni en parler à la légère ni s'en remettre.

En bref, il nous apparaît que l'on peut confirmer la troisième hypothèse. Il y a bel et bien un retour de flamme de la réaction sociale qui fait que ce sont les personnes blâmant la victime qui se retrouvent critiquées par la victime elle-même. Ensuite, même si les réactions sociales de nature à jeter la faute sur la victime de viol persistent, l'objet diffère :

c'est moins le comportement durant l'agression qui importe que la responsabilité de la victime dans de l'agression et son attitude après le viol. Il semble qu'il y ait une certaine attitude à adopter après l'agression. Bien que les formes et les motifs aient évolué, les réactions sociales stigmatisant les victimes sont toujours bel et bien présentes.

#### Hypothèse 4 : intériorisation de la morale de l'honneur

Selon cette hypothèse, les victimes de viol ont intégré certains éléments de la réaction sociale antique. En ce sens, même en l'absence de critique ou de réaction, les victimes peuvent s'en vouloir de ne pas s'être débattues ou se sentir honteuses d'avoir été violées. L'intériorisation transparaît alors dans des sentiments de honte ou de culpabilité paraissant incongrus vus les réactions positives et l'absence de reproche de la part de l'entourage et l'objectif assumé de la survie. Effectivement, nous avons remarqué que la plupart des auteures écrivaient ressentir au moins un de ces sentiments et ceci nous paraissait surprenant étant donné ces différents éléments. Tout d'abord, les auteures écrivaient que leurs proches les soutenaient et ne leur avaient pas fait de reproches à propos du viol. Il en est de même pour le personnel spécialisé, ceux-ci semblent avoir eu un comportement compatissant. Néanmoins, il est vrai que beaucoup ont dû affronter certaines critiques ou réactions désagréables qui, pour la plupart, consistaient à leur faire porter la responsabilité du viol. Peut-être ces remarques font-elles naître ces sentiments chez les auteures ? Nous comprenons bien sûr que ce genre de réaction est difficile à encaisser, néanmoins, les sentiments de honte et culpabilité nous paraissent excessifs alors que les auteures rapportent une ou deux réactions de ce genre dans leurs ouvrages. Ensuite, certaines ressentent ces sentiments pour des raisons inattendues. Nous pensons à Marie-Ange Le Boulaire et Céline Robert qui se sentent respectivement coupable et honteuse de faire souffrir leur famille à cause du viol. Comme nous le disions, nous trouvons étrange de ressentir ces sentiments pour ce fait-là. Nous nous serions attendue à de la colère envers l'agresseur ou elle-même. De même, pour les auteures dont l'agresseur a tué les victimes suivantes, les liens, d'une part, qu'elles créent avec ces jeunes femmes inconnues dont elles se sentent très proches et d'autre part, les liens qu'elles établissent entre leur survie, le recours à la ruse et la mort de la victime, ne nous paraissent pas évidents. Troisièmement, ces sentiments semblent incongrus si l'on tient compte de l'objectif annoncé de la survie. Toutes les auteures ont affirmé vouloir rester en vie coûte

que coûte. Durant l'agression, elles sont déterminées à faire tout ce qu'elles peuvent pour vivre même si, in fine, cela implique d'être violée. Par contre, une fois l'agression finie, nous le savons, il apparaît que le viol est difficile à assumer.

Pour conclure, il est difficile d'affirmer avec certitude que la honte et la culpabilité ressenties et exprimées par nos auteures soient rattachées à la morale de l'honneur. De plus, nous avons remarqué qu'elles ressentaient aussi des difficultés liées à la dignité. Dès lors, on peut se demander si le viol n'est pas plus une question, aujourd'hui, de dignité que d'honneur. Les auteures sont tournées vers elles-mêmes, elles arrivent à développer un entre soi, un espace de réflexion sur le viol et ses effets. Il n'est plus question d'honneur lorsqu'une jeune fille est violée, même si nous l'avons vu, certains éléments sont encore reliés à la morale de l'honneur mais de manière indirecte.

## Conclusion

Nous arrivons au terme de ce travail. Il est temps à présent de conclure et de répondre à notre question de recherche. Mais avant cela, rappelons brièvement ce que nous avons appris tout au long de ce mémoire.

En premier lieu, nous avons commencé par prendre connaissance de la question de recherche ainsi que des hypothèses de Chaumont puisque ce travail provient directement de sa recherche. Il vise à démontrer que trois populations très différentes de survivants d'expériences extrêmes ont été confrontées à une même réaction sociale : les résistants communistes belges durant la seconde guerre mondiale, les Juifs des camps de déportation et les femmes violées. Ces populations ont deux éléments en commun : d'abord, les conditions extrêmes auxquelles elles ont été confrontées et dans ce cadre, les dilemmes qu'elles ont dû affronter : mourir pour le collectif et ainsi sauver son honneur ou le trahir pour survivre. Le second survient à la suite de ces conditions extrêmes : il s'agit de la suspicion dont les survivants de ces trois populations font l'objet. Le cas paradigmatique de départ sur lequel s'appuie Chaumont est le guerrier défait rentré vivant auprès des siens alors que d'autres compagnons sont tombés au combat devant l'ennemi. Il doit alors affronter la suspicion des siens qui se demandent pourquoi lui est rentré vivant alors que d'autres sont morts. S'il est en vie, c'est qu'il a dû, forcément, donner quelque chose pour cela. Ce quelque chose est sa loyauté envers les siens. Le survivant est ainsi soupçonné sinon d'avoir trahi son groupe du moins de l'avoir insuffisamment défendu. Cette réaction sociale antique provient, d'après Chaumont, de la morale de l'honneur qui, dans des temps de guerre et autres situations extrêmes où la survivance du groupe est en danger, permet d'assurer la pérennité du groupe en imposant à ses membres un certain nombre de règles à suivre. Chaumont démontre ensuite comment les diverses populations que nous avons évoquées sont chacune soumises à cette même morale de l'honneur et à la réaction sociale attachée, nous ne revenons pas là-dessus. Ainsi, il montre que la réaction sociale « traditionnelle » envers les femmes violées est reliée à la morale de l'honneur. En effet, lorsqu'une jeune femme a été violée, elle est considérée par les autres comme suspecte d'avoir trahi. Or ces dernières n'ont pas trahi leur groupe mais bien leur mari. Chaumont émet ainsi sa deuxième hypothèse : la domination masculine aurait récupéré et détourné à son avantage la morale de l'honneur. Toutefois, sa troisième hypothèse vient la nuancer : cette réaction sociale a évolué au fil du temps tout en maintenant certains éléments se

rattachant à la morale de l'honneur. Ainsi, nous nous demandions quelles sont les modifications de la réaction sociale face aux victimes de viol tant au niveau des formes de la réaction sociale elle-même qu'au niveau des conséquences pour les victimes. Enfin, nous cherchions aussi à savoir si les hommes victimes de viol étaient soumis à la même réaction sociale.

En deuxième lieu, nous avons réalisé une synthèse des éléments communs des récits féminins. Il ressortait que par rapport à la réaction sociale, globalement, elle évolue positivement et disparaît dans certains cercles et reste présente dans d'autres. Toutes les auteures ont parlé de leur viol, le silence et le tabou se brisent peu à peu. Elles remettent en question le système judiciaire et son fonctionnement et attirent l'attention sur les difficultés des procédures lorsqu'on est victime. De plus, les auteures font preuve d'une conscience collective, elles se sentent appartenir à un groupe particulier. Les critiques qu'elles expriment sont en lien avec cette conscience. Certaines remettent également en cause certaines réactions sociales qu'elles ont dû affronter. Le recours aux métaphores et signifiants de la trahison n'est pas systématique et est relativement limité. L'agression laisse bien entendu des séquelles mais aussi des changements qui sont d'une nature différente que d'antan démontrant ainsi une évolution. En effet, ce qui relevait du public et de l'honneur est devenu intime, personnel et relève de la dignité. Avant, le viol impliquait des conséquences au niveau du statut social et de la place dans la société. Il apparaît qu'aujourd'hui, dans nos récits, que les changements regardent surtout les victimes. Il s'agit de changements identitaires. Là où jadis se produisait une dégradation statutaire, on observe aujourd'hui une altération identitaire où prédominent les effets négatifs. Malgré ces difficultés, les auteures arrivent à les dépasser et manifestent le désir de partager leur expérience avec d'autres victimes. Enfin, les agressions sont, de manière assez frappante, très similaires les unes aux autres, c'est comme si elles suivaient le même scénario.

En troisième lieu, nous avons fait de même pour les récits masculins. Nous avons constaté que leurs cas différaient totalement des victimes féminines. Les hommes ne sont, d'après nos récits, pas soumis aux mêmes injonctions, ne subissent pas la même réaction sociale et ne vivent pas l'expérience du viol de la même manière. Les auteurs ne parlent que très peu de l'agression sauf à leurs proches et dans un cadre très restreint. On ne retrouve pas de critique similaire aux auteures par rapport à la procédure judiciaire. On ne retrouve pas non plus de critique des réactions sociales. De même, nos auteurs n'ont pas le sentiment d'appartenir à un groupe particulier rassemblé par une expérience similaire.

Ils ne ressentent pas non plus l'envie de partager leur expérience avec d'autres victimes. En ce qui concerne le vocabulaire des signifiants et métaphores de la trahison, il est très peu mobilisé puisque seul Corneille y recourt. Les auteurs ressentent aussi des difficultés à vivre après le viol. Elles se manifestent par les sentiments de honte et culpabilité mais aussi par les séquelles et les changements identitaires. Néanmoins, les auteurs ne s'étendent pas vraiment sur ce type de difficultés. Seul David Berthier étaye ses propos et on peut rapprocher ses difficultés avec celles des auteures, il s'agit de changement identitaires. Après les difficultés, les auteurs démontrent aussi la volonté de dépasser l'agression mais de manière différente à celle des femmes. On ne retrouve pas chez eux le désir de partager leur expérience ni de sentiment d'appartenance à un collectif particulier comme nous le disions. Le dernier point à propos des agressions confirme la tendance vue tout au long de l'analyse transversale, les récits masculins sont assez singuliers. C'est tout à fait vrai pour les agressions qui sont toutes différentes les unes des autres.

En quatrième lieu, nous avons mis les hypothèses de Chaumont à l'épreuve. Nos récits nous ont permis de confirmer la première hypothèse. Il est acquis pour les jeunes femmes et leur entourage que la survie prime sur l'évitement du viol. Dès lors, il semble normal de suivre le comportement qui paraît, dans une telle situation, le plus adéquat pour y arriver. On cesse donc de devoir se comporter selon une norme morale et la conduite de la victime est légitimement fonction des circonstances de son agression. Ceci confirme également sa deuxième hypothèse concernant la perte d'une norme de conduite à suivre durant l'agression. Par rapport à la troisième qui comporte deux volets, le premier, l'effet boomerang de la réaction sociale, est tout à fait confirmé. En effet, nous avons vu que les victimes de viol féminines émettent de vives critiques à l'encontre de ceux qui ont des réactions sociales de type blâme à la victime, ce qui représente tout à fait l'effet boomerang de la réaction sociale. Concernant le second volet, les formes de la réaction sociale, nous avons constaté que, quand elle se manifeste encore, la dimension inquisitoriale de la réaction sociale avait évolué. En effet, elle ne se concentre plus sur le comportement de la victime durant l'agression. Elle a plutôt tendance à imputer la responsabilité de l'agression à la victime et en diminue l'importance et la gravité. De la sorte, elle culpabilise les victimes. Dans d'autres cas, la suspicion n'apparaît plus du tout et les femmes violées ne sont plus que des victimes. La troisième hypothèse est donc confirmée. Enfin pour la dernière qui concernait l'intériorisation de la morale de l'honneur transparaissant dans les sentiments de honte et culpabilité, nous avons observé que nos récits ne pouvaient fournir une réponse claire et nette. Par ce fait, cette hypothèse ne peut donc être ni

confirmée ni infirmée. Ainsi, nous pouvons répondre à notre question de recherche : la réaction sociale a évolué au fil du temps, elle se concentre moins sur le comportement durant l'agression puisqu'il est accepté socialement que durant une agression à caractère sexuel, ce qui compte c'est la survie et non plus l'évitement du viol. Ainsi, les victimes ne sont plus tenues de suivre une ligne de conduite moralement définie. Les évolutions de la réaction sociale se retrouvent à différents niveaux. D'abord, la réaction sociale suspicieuse face à une victime de viol n'est plus généralisée, en ce sens que tous les individus ne blâment plus les victimes de viol, les proches des victimes ont des réactions compréhensives et compatissantes envers les victimes. Ensuite, le fond de la réaction sociale a changé : elle ne suspecte plus les victimes d'avoir trahi mais elle a tendance à les faire culpabiliser, soit en imputant la responsabilité de l'agression à la victime, soit en minimisant l'agression. Du côté de la réaction des victimes, certaines choses évoluent, elles osent parler du viol de plus en plus et porter plainte mais aussi, certaines, dont nos auteures osent critiquer ces réactions sociales. Toutefois, même si les formes et les conséquences directes de la réaction ont évolué, les effets à long terme sur les victimes restent à certains égards similaires. En effet, elles ressentent toujours un certain mal être et ressentent n'avoir plus la même place dans la société. Les hommes et les femmes ne sont pas soumis aux mêmes règles et normes mais ils connaissent des difficultés à vivre après le viol qui nous semblent être de même nature. Ils sont tous touchés dans leur intimité. De la sorte, le viol ne semble plus être une question d'honneur mais bien de dignité.

Nous regrettons cependant de ne pas avoir pu vérifier la troisième hypothèse. Pour cette raison, si nous devons continuer cette recherche, nous tenterions de récolter les données nécessaires à l'aide de récits supplémentaires afin de la confirmer ou l'infirmier. Nous déplorons également le manque de récits masculins trouvés. Cette partie réalisée à titre exploratoire est donc loin d'être clôturée. Son objet était de voir si la réaction sociale ayant cours contre les victimes de viol masculines se rapproche de celle énoncée à l'encontre des femmes. Nous cherchions également à observer si les victimes de viol masculines étaient soumises aux mêmes injonctions que les femmes et s'ils vivaient de la même manière l'expérience du viol. Nous avons découvert que la dynamique de la réaction sociale est tout à fait autre que celle à l'œuvre chez les femmes, de même que l'expérience du viol. Mais au terme de ce mémoire, nous n'en savons guère plus. C'est pourquoi, il nous semble pertinent de continuer à explorer la question du viol des hommes et de la réaction sociale. Ainsi, afin de pallier au manque de récits, nous pourrions réactualiser

notre recherche de récits ou romans traitant de la question et réaliser des entretiens avec des victimes masculines. Enfin, une dernière piste pour poursuivre cette étude serait d'analyser les réactions sociales ayant cours face à d'autres cas de viol que ceux que nous avons sélectionnés dans les cas féminins. Rappelons-nous, dans le chapitre un, nous précisions que les récits féminins retenus ne racontaient que des expériences de viol orchestrées par des inconnus de la victime. Cependant, ce n'est pas le cas le plus fréquent ni le plus représentatif. Nous avons fait le choix d'éliminer les cas d'inceste et les viols conjugaux. Or, pour être vraiment complet, il serait utile de réaliser une étude sur les réactions sociales se donnant à voir dans ces cas de viol afin d'observer toutes les réactions sociales. De plus, l'on pourrait ajouter la comparaison hommes-femmes. Ainsi, ce mémoire pourrait être le commencement d'une plus vaste recherche sur la question de la réaction sociale face au viol.



## Bibliographie

- Ouvrages scientifiques

-CHAUMONT, J-M, (2017), *Survivre à tout prix. Essai sur l'honneur, la résistance et le salut de nos âmes*. Document non publié.

-DORAIS, M., (1997), *Ça arrive aussi aux garçons : l'abus sexuel masculin*, VLB éditeurs, Montréal.

-VIGARELLO, G., (1998), *Histoire du viol, XVIème-XXème siècle*, Seuil, Paris.

-WELZER-LANG, D., MATHIEU, L., FAURE, M., (1996), *Sexualités et violence en prison*, Observatoire International des Prisons-Aléas, Lyon.

- Récits analysés

-BALDENGERGER, P., (2016), *A la place du mort*, Equateurs, Paris.

-CORNEILLE, (2016), *Là où le soleil disparaît*, XO Editions, Paris.

-K, E., (2011), *Viol, un crime particulier : une victime raconte*, Demos Editions, Paris.

-LE BOULAIRE, M-A., (2004), *Le viol, J'ai lu*, Paris.

-LOUIS, E., (2016), *Histoire de la violence*, Seuil, Paris.

-PEROMINGO, S., (2013), *Je suis morte ce jour-là*, Flammarion, Paris.

-ROBERT, C., (2011), *Non Consentante, viol et récidive, le témoignage qui ose*, Eyrolles, Paris.

-VALLEE, M., (2010), *J'ai toujours dit qu'il recommencerait*, Oh ! Editions, Paris.

- Articles scientifiques en ligne

- BEBIN, X., (n.d), « *Les chiffres de la récidive sexuelle. Quel est le véritable taux : 1,6 % ou 24 % ?* ». En ligne : <http://www.institutpourlajustice.org/wp-content/uploads/2012/10/Les-ve%CC%81ritables-chiffres-de-la-re%CC%81cidive-sexuelle.pdf>, pp. 1-7, consulté le 15 mai 2017.

-CHAXEL, S., FIORELLI, C., MOITTY-MAIZI, P., (2014), « Les récits de vie : outils pour la compréhension et catalyseurs pour l'action », *in revue ¿ Interrogations ¿*, n°17, pp.1-14. En ligne : <https://www.revue-interrogations.org/Les-recits-de-vie-outils-pour-la>, consulté le 22 janvier 2017.

- Articles de presse en ligne

-BELGA, (2016), « Dix-huit viols par jour en Wallonie », *in La Libre*. En ligne : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/dix-huit-viols-par-jour-en-wallonie-58371c75cd70a4454c04d56b>, consulté le 27 juin 2017.

-BOINET, C., (2016), « La première étude sur les viols à Paris écarte quelques idées reçues », *in Les Inrock*. En ligne : <http://www.lesinrocks.com/2016/01/22/actualite/premiere-etude-viols-a-paris-ecarte-quelques-idees-recues-11800062/>, consulté le 28 juin 2017.

-L'AVENIR, (2012), « Viols : la Belgique dans le sinistre top », *in L'avenir.net*. En ligne : [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20120207\\_00115084](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20120207_00115084), consulté le 28 juin 2017.

- Cours

-VERHOEVEN, M., (2015), *Méthodes qualitatives : entretien compréhensif et récit de vie*. Document non publié, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.

## Annexe n°1 : La problématique

### Application du code de l'honneur

Avant d'aller plus loin, il nous semble pertinent de définir plus en détails les conditions dans lesquelles s'applique le code de l'honneur. Il s'agit de situations de menace, des situations « extrêmes ». Plus précisément, ce sont des situations où la survie d'un groupe est mise en péril, ce qui entraîne des situations de soumission et de contraintes. Ainsi, souvent les individus se retrouvent face au dilemme : mourir ou trahir. Dans de telles conditions, Chaumont précise que malgré tout, les individus disposent d'une marge de manœuvre, aussi infime soit-elle. Le sujet cesse d'être exclusivement passif, il peut aussi agir. Et c'est précisément cela qui fait l'objet d'un jugement par les pairs. Ainsi, il peut soit suivre la ligne de conduite dictée par la morale de l'honneur, dans ce cas, sa conduite sera alors qualifiée d'héroïque. Ou alors, il peut ne pas suivre cette ligne et il sera considéré comme un lâche et sera sanctionné en fonction des conséquences. De la sorte, la passivité est aussi stigmatisée car elle est le résultat du choix de ne pas agir. Sous cette lumière, la mort volontaire peut être interprétée de deux façons : soit comme une conduite lâche, dans le cas où le soldat choisit la mort pour ne pas se battre alors que ses compagnons le font. Soit comme un acte héroïque, s'il décide de mourir plutôt que de survivre et tomber dans les mains de l'ennemi. Quand la mort volontaire est glorifiée, on suppose alors que l'autre option ou l'autre conduite, était probablement une trahison. Entre la mort et la trahison, il est attendu de choisir la mort. Elle sera alors considérée comme un acte héroïque mais aussi et surtout comme un devoir. Dans des conditions « extrêmes », le groupe estime que chacun doit agir de la sorte. Mais il existe aussi une autre option : la ruse, considérée comme l'arme des lâches. Pourquoi une telle réputation ? Parce qu'y recourir brouille la frontière entre ce qui relève de la trahison et ce qui appartient à la survie. Pour réussir, la ruse oblige à donner quelque chose de soi à l'ennemi, elle implique forcément « *des compromissions* » (p.12). Elle jette ainsi le doute sur la loyauté de celui qui s'y risque puisque l'ennemi croit qu'il est passé de son côté, l'ami peut le croire lui aussi. Dès lors, celui qui y recourt est soupçonné d'avoir véritablement trahi pour faire passer sa vie en premier lieu. Il doit, dès lors, fournir des preuves de sa bonne foi et de sa loyauté envers le groupe. En outre, son recours peut entraîner des conséquences négatives pour d'autres membres comme ce fut le cas pour les camarades communistes, nous y reviendrons. La ruse contient un double processus : d'abord convaincre l'ennemi qu'on est de son côté et ensuite, donner la preuve à ses compagnons que ce compromis avec

l'ennemi n'était qu'une ruse et qu'il n'y a pas eu trahison. La ruse est ainsi « *à double tranchant : plus mes ennemis y croient, plus les amis y croiront aussi. Plus je gagne la confiance des ennemis, plus je perds celle des amis.* » (p.13). Ruser, on le comprend, fait prendre beaucoup de risques. C'est pourquoi, elle n'est pas recommandée dans les situations extrêmes. Son utilisation sera, d'ailleurs, constamment jugée et condamnée par les pairs, dans les cas où elle échoue ou obtient un bilan défavorable.

## Le code de l'honneur et le Parti Communiste Belge

Nous allons à présent expliquer l'articulation que fait Chaumont entre ces trois populations ainsi que les composantes du code de l'honneur.

Le PCB, à la fin de la guerre et même durant celle-ci, demande à tous ses membres un compte-rendu détaillé de tous leurs actes et comportements. L'objectif est de connaître le nom des personnes qui ont trahi le Parti et a contrario, les camarades qui ont accompli leur devoir. La logique sous-jacente est la suivante : tous les camarades revenus vivants des camps et des interrogatoires sont suspectés de ne pas avoir respecté la ligne de conduite dictée par le Parti et de ce fait, d'avoir éventuellement sacrifié leur loyauté envers lui puisqu'ils sont rentrés vivants des camps et que de nombreux camarades furent arrêtés suite aux dénonciations. S'ils sont vivants c'est qu'ils ont dû faire quelque chose pour cela et en cas de guerre, ce quelque chose relève de la trahison. Comment comprendre cette réaction ? L'explication par le caractère « gourmand » ou « totalisant » de l'organisation communiste n'est pas suffisante nous dit Chaumont car la peur de la trahison, bien qu'exacerbée chez les Communistes, se retrouve dans d'autres organisations. Pour tenter de comprendre cette suspicion ainsi que la manière dont les camarades seront jugés, Chaumont analyse les « relations » écrites par les camarades au sortir de la guerre. Il s'agit de compte-rendu décrivant leurs comportements et agissements durant la guerre et plus précisément pendant leurs arrestations, interrogatoires et détentions. A partir de ce matériau, Chaumont établit une typologie basée sur les comportements et stratégies adoptés par ceux-ci durant les interrogatoires face à la Gestapo.

### Les « Incorruptibles »

La catégorie des « Incorruptibles », soit les camarades n'ayant jamais donné aucune information durant les interrogatoires, permet à Chaumont de démontrer l'existence d'un code de l'honneur au sein du PCB prenant la forme du « Code du militant illégal ». Celui-ci rassemble un ensemble de règles de conduite régissant tous les pans de la vie des

militants en temps de guerre (comment vivre et se loger, comment organiser la résistance, comment communiquer, quelle attitude adopter durant les interrogatoires,...). C'est à partir du respect, ou non, de ces règles que les camarades vont être jugés. Pour Chaumont, c'est l'état d'urgence de la situation, qui explique l'instauration d'un tel cadre normatif, au cœur duquel se trouve l'honneur, fournissant des critères de jugement. En effet, dans ce genre de situation, la survie du groupe est menacée. On comprend aisément qu'il importe, d'une part, d'établir des règles permettant au collectif de faire face au danger et d'autre part, de les respecter et les appliquer dans n'importe quelle situation. C'est ce que semble avoir fait les « Incorruptibles » : ils ont appliqué la directive consistant à ne rien dire, ne rien savoir et nier toute information prétendue acquise par l'ennemi et n'ont ainsi pas cédé face à la Gestapo et la torture. Cette ligne de conduite vise à prévenir la « corruption » car il est considéré que tout contact avec l'ennemi peut potentiellement pervertir les camarades. Ce soupçon explique à la fois que les libérés devaient être tenus à l'écart et la condamnation de l'emploi de la ruse puisque son principe exige d'accepter une certaine « collaboration » avec l'ennemi. Malgré son rejet dans le code, peu de camarades ont réussi à suivre **strictement** cette règle. Il en est de même pour les « Incorruptibles ». Leur particularité est qu'ils n'ont fait qu'un usage limité de la ruse, ce qui implique des risques moindres.

### Les règles fondamentales du Code du militant communiste

Le caractère « extrême » et menaçant de la situation, ici la guerre, rend compréhensible que la primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel soit un impératif. Celui-ci entraîne deux conséquences. Premièrement, l'individu doit se mettre au service du collectif. De ce fait, ce n'est pas seulement le respect des règles de conduite qui sera évalué mais bien la loyauté des membres les uns envers les autres et dans le cas des communistes, envers le Parti. Le code vise donc à évaluer la loyauté de ses membres, fortement éprouvée dans les situations extrêmes. Plus encore, la loyauté est une conséquence de l'existence d'une loi fondamentale du code de l'honneur : les membres doivent être prêts à payer de leur vie pour défendre le collectif lorsque celui-ci est menacé, au risque de perdre leur honneur s'ils ne se soumettent pas à la règle. Ainsi, pour Chaumont, la morale de l'honneur est un « régime surérogatoire ». Si cet impératif vaut absolument pour un membre du groupe, il n'est, au contraire, absolument pas requis pour une personne extérieure. L'existence d'un tel régime pousse, tout d'abord, à s'interroger sur ce qui l'a rendu possible. Chaumont suppose alors qu'il provient de l'intériorisation d'une forte

injonction de la société. Toutefois, il semble que nous l'ayons perdue au cours du 20<sup>ème</sup> siècle en raison notamment de l'absence de guerre depuis la fin de la Seconde Guerre en Europe et de la croissance de l'individualisme. Deuxièmement, on s'interroge sur ce qui légitime le sacrifice de sa vie pour les autres : qu'est-ce qui permet donc de dépasser l'instinct de survie ? Enfin, on pose également la question des limites de la trahison. Quelles sont les frontières entre loyauté, ruse et trahison ?

### « Les pénitents et offensés »

C'est à ces questions que va répondre la deuxième catégorie présentée par Chaumont : les « Pénitents et offensés ». Les premiers sont ceux qui ont fauté et faibli face à l'ennemi, ils le reconnaissent et veulent se racheter. Autrement dit, il s'agit des camarades n'ayant pas respecté la ligne de conduite durant les interrogatoires et qui ont ainsi donné diverses informations concernant le Parti et la résistance (des noms, des rendez-vous, des logements,...). Mais, à la fin de la guerre, ces militants conviennent de leur faute, désirent la racheter et acceptent ainsi la sentence imposée par le Parti. La plupart du temps, elle consiste en une mise à l'écart ou une exclusion temporaire, plus ou moins longue selon la faute commise. Ces punitions furent également infligées durant la guerre et même dans les camps de détention, si la faute fut avérée et rapportée au moment même. Ce groupe met en lumière l'acceptation partagée de la sanction et de la rédaction des « relations ». Tous s'y soumettent et reconnaissent, le cas échéant, leurs fautes et tous sont prêts à en assumer les conséquences. Toutefois, nuancions ce propos : les offensés, de leur côté, contestent la faute qui leur est imputée. Ils estiment qu'ils sont injustement sanctionnés ou que la faute imputée n'est pas réelle. Ceci ne signifie en rien qu'ils remettent en cause la logique du Parti. Leur problème vient du fait qu'ils se sentent injustement jugés et ont leur honneur blessé. Afin d'éviter qu'un camarade injustement sanctionné ainsi que ses proches ne perdent leur honneur et ne subissent les dommages en découlant, ce sont tous les camarades et leurs proches qui veillent au respect des règles. Dès lors, on comprend que l'honneur n'est pas seulement individuel mais il est également collectif. Ce n'est pas uniquement l'honneur des membres en tant qu'individus qui est en jeu mais aussi celui du PCB dont chacun des partisans est responsable. C'est pour cette raison que chacun veille à ce que tous agissent pour son bien et selon ses règles.

## Les « Déshonorés »

Le troisième groupe est celui des « Déshonorés » regroupant les membres qui ont commis une faute très grave : ils ont collaboré avec l'ennemi. La différence avec la catégorie précédente est l'origine de la faute. Celle-ci commet une faute suite à une baisse de la résistance physique et psychique face à la torture, dans la plupart des cas et n'a donné que quelques renseignements. Tandis que la catégorie des « Déshonorés » n'a pas failli suite aux tortures, même si les protagonistes en ont aussi subi, elle a plutôt consenti à discuter et a fait un marché avec l'ennemi.

Ainsi, elle va beaucoup plus loin dans la compromission que les « Pénitents et offensés ». De plus, ils vont, dans certains cas, recourir à la ruse qui, nous l'avons vu, n'est pas promue par le Parti. Toutefois, elle bénéficie d'un statut particulier, si l'on peut dire. En ce sens, dans le cas où elle n'entraîne pas de dommage pour d'autres camarades, elle n'était pas sanctionnée mais dans le cas contraire, elle est fortement réprimandée. Ainsi, la ruse n'est pas promue mais n'est sanctionnée que si elle implique de graves conséquences pour d'autres camarades que celui qui l'emploie. Elle n'est pas mise en avant parce que son principe implique d'entrer dans le jeu de l'ennemi, soit ici de lui donner des informations et des noms de camarades. Pour le camarade qui l'emploie, il est clair (quoi qu'il y ait toujours un risque qu'il s'y perde lui-même) que c'est une ruse car il donne certaines informations qu'il estime mineures pour ne pas donner au contraire des informations importantes. Malgré les précautions prises, reste la difficulté à juger de la sincérité de ses dires pour un observateur extérieur puisque même l'ennemi a cru à son jeu. Voilà bien le problème inhérent à la ruse : elle floute les frontières entre la sincérité et la compromission et jette ainsi le doute sur la fiabilité de celui qui y recourt. Ceci entraîne non seulement une méfiance sur les actes à venir du « ruseur » mais aussi, une révision et relecture de ses actes précédemment posés. La limite de la trahison est encore à ce stade, difficile à définir. En outre, cette catégorie montre à quel point il était difficile de suivre la ligne du Parti jusqu'au bout, tant les sévices subis sont difficiles à gérer. Pourtant, cette ligne de conduite ne sera jamais abandonnée. Les « Dévergondés » vont nous aider à éclairer cette contradiction.

## Les « Dévergondés »

Ces derniers ont perdu foi envers le groupe, ils sont prêts à se battre pour eux-mêmes, ils se sont désolidarisés du groupe. Et de ce fait, ils en arrivent à le mettre en péril pour leur propre survie. Ces camarades ont également utilisé la ruse pour donner le change face à

l'ennemi. Finalement, ils ont fini par s'y perdre eux-mêmes. C'est un autre danger de la ruse : une fois qu'on s'y engage, il faut toujours aller plus loin dans la compromission au point de s'y perdre totalement et de ne plus penser qu'à soi et finalement, de se leurrer soi-même, de ne plus se rendre compte que les limites du « justifiable » sont dépassées. Les raisons d'agir des « Dévergondés » sont donc tournées vers eux-mêmes, ils ont perdu leur honneur et ne s'en soucient plus, contrairement aux « Déshonorés ». Ceux-ci, bien qu'ils aient commencé à pactiser avec l'ennemi, s'en repentissent et désirent se racheter. Dans la théorie, la différence semble claire mais Chaumont rappelle que dans la réalité, elle est toujours plus ténue et difficile à cerner. Le code de l'honneur ne tient pas compte de la difficulté de connaître la sincérité des camarades, il juge ce qui est apparent, c'est pourquoi la ruse n'était pas recommandée.

### Les difficultés de code de l'honneur

Se pose alors la question de savoir que faire si la ruse n'est pas une option valable et si suivre les règles du Parti semble difficile à tenir jusqu'au bout ? Pour répondre à cette question, Chaumont se tourne vers les récits antiques de Flavius Josèphe et plus précisément vers celui de Longus. Ce récit nous apprend que la seule possibilité pour ce soldat durant la guerre était le suicide car même si son armée était défaite, sa mort volontaire prouverait qu'il n'avait pas capitulé face à l'ennemi puisqu'il avait préféré mourir plutôt que de se laisser prendre et devenir esclave de l'ennemi, ce qui aurait minimisé les efforts et discrédité la mort des autres camarades. De ce fait, capituler serait une véritable trahison car d'autres sont morts pour lui et la liberté. En se donnant la mort, il préserve alors son honneur, celui de sa famille, de sa lignée et de son armée. Et s'il n'est pas possible de mourir avant d'être pris par l'ennemi, d'autres récits nous indiquent les conduites à suivre. Il ressort qu'il est toujours possible, pour un homme d'honneur, de trouver la mort. A contrario, il faut punir ceux qui ne le font pas. C'est ce phénomène, parmi d'autres, que Durkheim avait dénommé « suicide altruiste obligatoire », rappelle Chaumont. Ce phénomène est le résultat de l'intériorisation d'une injonction sociale forte et d'une socialisation particulière, axée sur le collectif, prenant place durant des siècles dans les sociétés traditionnelles. Ainsi, les individus se donnaient la mort d'eux-mêmes, lorsque les conditions l'imposaient ; il ne fallait pas les forcer. Ce type d'injonction disparaît avec l'avènement de la société moderne. Mais elle se conserve toutefois dans les groupes militaires. C'est bien une morale analogue à cette morale antique de l'honneur qui semble animer les camarades communistes durant la Seconde Guerre mondiale. L'analyse

des relations et du comportement du PCB durant la guerre est un exemple de l'utilisation ou du recours au code de l'honneur. Il permet de comprendre la rédaction des « relations » de même que les sanctions des camarades. Grâce à cette typologie, Chaumont met à jour la logique de fonctionnement de la morale de l'honneur dont l'objectif est d'une part, d'assurer la survie du groupe lorsque celui-ci est menacé et d'autre part, de juger la loyauté des membres, elle est la condition nécessaire pour que le groupe survive. Ses membres doivent être loyaux les uns envers les autres et être prêts à mourir pour le groupe, c'est le fondement du code de l'honneur. Ceci implique qu'il ne peut y avoir aucun contact avec l'ennemi. C'est pourquoi, la ruse est réprimandée puisqu'elle suppose un contact qui peut entraîner un risque de compromission, même si dans certains cas, elle peut réussir. En outre, elle rend le jugement difficile à émettre malgré les critères d'évaluation de la fiabilité des membres fournis par le code. A la fin de cette analyse, il apparaît à Chaumont que le code de l'honneur n'est donc pas « mort » au contraire, il semble se réactiver dans certaines situations où la survie du groupe est menacé. Dans cette partie, il a analysé sa réactivation durant les interrogatoires de la Gestapo. Mais, ce n'était pas le seul moment où les camarades étaient confrontés à l'ennemi. Nombre d'entre eux endurèrent l'expérience concentrationnaire où, là aussi, la survie de groupe est compromise. Chaumont va alors tenter de déterminer si les mêmes règles de conduite et modes de jugement étaient à l'œuvre dans les camps.

### Le code de l'honneur et le PCB dans les camps

Pour ce faire, il utilisera certaines relations, peu nombreuses, faisant état de la vie dans les camps. Il en ressort qu'effectivement, la morale de l'honneur y opérait aussi mais dans sous d'autres formes car les conditions des camps diffèrent de celles des interrogatoires. Dès lors, les « actes déshonorants » ne correspondent pas à ceux que nous avons vus durant les interrogatoires. Dans ce cas, il s'agissait de dénoncer ses camarades alors que dans les camps, l'acte déshonorant est un acte qui va à l'encontre de la solidarité instaurée par les communistes face à la famine organisée des Allemands. Dès lors, on peut aisément comprendre que les attitudes, les comportements et les actes réalisés dans cette situation-ci fassent eux aussi l'objet de jugement et de sanction. En effet, l'objectif dans les camps et à l'extérieur est la survie du groupe communiste. De ce fait, il est attendu que chacun participe à la solidarité organisée au sein des camps. Si un membre n'y prend pas part, c'est qu'il a choisi son propre intérêt plutôt que l'intérêt collectif et perd, par conséquent, son honneur.

La configuration des conditions dans et hors camps sont différentes mais l'essence reste la même : le groupe est menacé et il faut assurer sa survie, ce qui suppose l'application du code de l'honneur. Ainsi, il apparaît logique que les camarades aient également dû expliquer et justifier certains comportements durant leur vie en camp, de même qu'ils évaluaient les comportements des uns et des autres. Comme nous l'avons dit précédemment, il était requis des membres qu'ils soient solidaires les uns envers les autres et pas du tout envers l'ennemi ou un non-membre du groupe. C'est effectivement ce qui se produisit avec le groupe communiste. Beaucoup de non-communistes présents dans les camps ont relaté leur « égoïsme de groupe ». Même s'ils étaient moins bien organisés dans les camps qu'en dehors, les camarades étaient toutefois mieux « armés » pour organiser la solidarité par rapport au reste des détenus « isolés ». Ils ont alors mis en pratique le code et ont, de ce fait, privilégié la survie des camarades avant les autres détenus. Elle nécessitait des actes concrets témoignant la solidarité de même que la participation de tous les camarades. De la sorte, ce qui devient punissable, c'est le « détournement de l'égoïsme de groupe en profit individuel » (p.184) puisque là encore, l'individu qui y recourt n'agit que dans son propre intérêt tels les « Dévergondés », présentés plus haut. Toutefois, il semble que les « Dévergondés » des camps aient été jugés de façon plus indulgente que ceux des interrogatoires, soit que le Parti pouvait plus difficilement mener l'enquête dans la première situation que dans la seconde, soit qu'il estimait que c'était une faute moins grave.

## La population juive et la morale de l'honneur

Comme tout le monde le sait, les communistes n'étaient ni les seuls, ni les principaux détenus des camps de concentration puisque la population majoritaire était représentée par la communauté juive. Celle-ci a également évalué et jugé les actes et comportements de ses représentants durant la captivité, mais pas seulement. Cependant, ce qui semble curieux, c'est que contrairement au groupe communiste qui se reconnaît et se réclame en tant que « collectif », la communauté juive n'a pas de prétention à exister comme un groupe solidaire et encore moins homogène, même si les Allemands les ont considérés et présentés comme tel. Les Juifs présents dans les camps n'étaient pas présumés s'organiser de façon semblable au groupe communiste. La plupart se sentaient et se comportaient comme des individus isolés ou comme membre d'une famille ou d'un groupe de voisinage,... Les détenus ont préféré favoriser leur intérêt personnel, comportement qui paraissait le plus approprié dans de telles circonstances. Ce

comportement qualifié d'égoïste fut reproché aux victimes juives. La critique consistait à dire qu'en se comportant de la sorte, les juifs avaient perdu leur honneur. C'est pourquoi divers témoignages, notamment ceux de Klieger et Wellers présentés par Chaumont, ont démontré que ce comportement ne pouvaient être imputé au caractère juif des déportés car tous les détenus « isolés » agissaient de la même façon, on l'a constaté même chez les camarades.

### L'honneur juif

Chaumont déduit de cette critique qu'il était encore une fois question d'honneur. Si certains déplorent le fait que les Juifs aient perdu leur honneur, cela suppose pour Chaumont, qu'il existe des « défenseurs de l'honneur juif ». La figure la plus emblématique fut incarnée par Kovner, fervent résistant juif du ghetto de Vilna. Il était à la tête de la résistance dont les participants étaient peu nombreux par rapport à la population globale du ghetto. Cette dernière refusait fortement d'intégrer les troupes. Il n'a eu de cesse d'appeler ses compatriotes à la rébellion. Il avait compris que les déplacements orchestrés par les Allemands menaient à la mort. Or, pour lui, il valait mieux mourir libre dans le ghetto plutôt que dans les camps. Mourir « déporté » était synonyme pour lui de s'être « laissé faire », ce qui mène à la perte de l'honneur. En faisant une telle exhortation, il induisait la mise en place de critères d'évaluation des actes de la population du ghetto. D'ailleurs, Kovner établit un code, tout à fait semblable à celui des communistes, qui deviendra la référence majeure des jugements émis à l'encontre de la communauté juive. Ce qui importe donc pour Kovner, on le voit, c'est bel et bien le maintien de l'honneur juif. Pour ce faire, il fallait se battre même si leur cause était perdue. Au moins leur honneur serait sauf, ils ne se seraient pas laissé mener à la mort sans protester. Car c'est bien cela qui leur fut reproché dès 1945. Dès ce moment, Kovner tentera à maintes reprises d'en expliquer la cause qui pour lui, ne provient pas du caractère juif des victimes. En effet, d'autres populations non juives ont également fui devant l'adversité. En outre, toute la population juive ne s'est pas laissée faire, en est la preuve son groupe de résistants, préférant mourir en hommes libres. L'attachement à la liberté prônée par Kovner représente « *l'attachement aux membres du groupe : le choix de mourir ici représente avant tout le choix de mourir « avec ceux que nous aimons le plus »* », nous dit Chaumont (p.205). Le combat préserve ainsi l'honneur du peuple juif. Ces éléments permettent à Chaumont de mettre au clair la « substance » de l'honneur juif. Celui-ci est ainsi composé d'un côté, d'un sentiment de l'existence d'un sort commun à tous les Juifs, ce qui permet d'empêcher la désolidarisation

et d'un autre côté, d'une foi en l'humanité. Au vu de ces composantes, il semblerait que la morale de l'honneur soit moins « communautaire » qu'il n'y paraît. On peut remarquer qu'elle s'applique ici non plus à un groupe restreint uni par des liens « affectifs » et idéologique mais à toute une population civile n'ayant comme caractéristique commune que leur origine « ethnique ».

### Les débats sur la passivité et trahison des Juifs

Effectivement, la morale de l'honneur se manifeste dans les critiques, naissant dès 1945 et reprochant la passivité et la trahison de la population juive. Elles donnèrent lieu à de vifs débats que Chaumont propose d'analyser. Ils portent en leur sein l'évolution de cette réaction sociale, ce qui montre un changement dans la grille de lecture. On verra que la morale de l'honneur sera au fil du temps, de moins en moins pertinente pour poser un jugement. L'objectif premier de ces débats était de comprendre et d'expliquer comment une chose pareille avait pu arriver. Deux positions se dégagent, explique Chaumont. La première refuse de donner des explications. Elle estime que le reproche n'est pas légitime car les Juifs n'ont eu de cesse de se battre. Ici, la passivité est donc niée. Alors que la seconde position, incarnée par Kovner et Wellers, la reconnaît amplement, en précisant qu'elle n'est pas le propre de la population juive. Comme le dit Chaumont, se trouve d'un côté, « *la dénégarion* » et de l'autre, « *la généralisation* » (p.212). Ces deux stratégies ne furent pas véritablement convaincantes car le reproche était encore très présent au sein la communauté juive dans les années 60. Une troisième position fait alors son entrée, celle du procureur général Hausner lors du procès Eichmann. Celui-ci désirait réconcilier la jeune génération juive avec ce passé qui leur faisait honte. Ainsi, il expliqua qu'effectivement les Juifs s'étaient laissé mener à la mort : ils n'avaient pu résister à cause du coup de maître des Allemands. Ces derniers avaient réussi à transformer les Juifs, via la famine organisée et autres éléments, en leur propre ennemi. Parallèlement à ceci, il met en exergue la résistance juive qui n'avait cessé d'exister. Sa position ne convainquit pas non plus, dit Chaumont, sans doute parce qu'elle articule deux thèses antinomiques mais aussi parce que des auteurs comme Arendt contredisent la seconde partie de son argumentation en mettant en évidence la participation des élites juives à la déportation juive. Cette auteure aborde la seconde critique, celle de la trahison.

De même que Steiner qui l'aborde au sein des camps cette fois, en présentant les Sonderkommandos. Malgré tout, celui-ci réussit à entrouvrir la porte d'un changement dans le débat : pour reprendre l'expression de Chaumont, il tourne le dos à la morale de

l'honneur pour se tourner vers la morale de la survie. Il livre donc une nouvelle argumentation dont le but est de sauver l'honneur des Juifs. Ainsi, il articule la trahison et l'héroïsme ; la première constituant une étape nécessaire pour atteindre le second. De la sorte, ce n'est plus la mort qui est honorable mais bien la survie, dans de terribles conditions et dont l'objectif ultime est le témoignage et le partage de l'expérience. Il interprète la « trahison » des Sonderkommandos comme étant le choix de la survie individuelle permettant, in fine, la survie de la communauté juive dans son ensemble. Ou autrement dit, c'est parce que les Juifs ont choisi la survie individuelle qu'ils ont permis la survie du collectif. On le voit, ici il n'est plus question de morale de l'honneur qui était pourtant encore au cœur des réactions dans les années 60. Pour que cette position soit véritablement admise, il fallait justifier le motif de la survie individuelle. Steiner, on l'a vu, fait du témoignage le motif absolu de la survie. C'est donc un motif altruiste et non égoïste. En clair, la théorie de Steiner permet de mettre de côté les jugements moraux de la trahison. On peut alors penser et admettre que dans ces conditions, beaucoup d'entre nous auraient fait la même chose qu'eux. Toutefois, Lanzmann précise que Steiner avait au départ de sa théorie l'objectif de comprendre la raison pour laquelle les Juifs avaient pu faire ça à des Juifs. En clair, Lanzman veut mettre en lumière que le point de départ de Steiner est le même que beaucoup d'autres : il considère les SK comme des traîtres et tente alors d'expliquer pareils actes. Tandis que Lanzmann affirme ne pas avoir ce point de départ. Pour lui, cette question ne se pose même pas. Chaumont propose alors d'analyser la manière dont il jugera ses camarades puisqu'il semble se débarrasser totalement de la morale de l'honneur à la faveur de « *la sanctification de la vie* » (p.264). Il peut alors mettre à jour une nouvelle morale. Pourtant, Chaumont démontre le contraire, ses critères de jugement sont plus proches de la morale de l'honneur que de la morale de la survie. Cependant, on peut constater qu'un tournant s'est opéré, il n'est plus question aujourd'hui de considérer les SK, ni même la communauté juive, comme des traîtres mais bien comme des hommes. Leurs actes ne sont plus jugés selon la loyauté envers les camarades juifs. Il devient clair que l'instinct de survie est plus fort que beaucoup de choses. En outre, nous ne sommes pas en position de juger car nous ne sommes pas dans les mêmes conditions.

En bref, Chaumont met en évidence dans cette section que la morale de l'honneur s'applique non plus à un petit groupe de résistants, proches de la figure du soldat mais bien à toute une population de civils n'ayant ni aucune disposition à se battre (au contraire des communistes) ni aucun lien « d'affection ». Ainsi, les Juifs ont vu leurs comportements

évalués selon des critères tout à fait semblables à ceux des communistes. Ces critères relèvent donc du code de l'honneur. Ils sont alors accusés d'avoir trahi et de ne pas s'être suffisamment défendus. Ces éléments étant tout à fait contraire à la morale de l'honneur qui impose, nous l'avons vu, de se sacrifier pour le groupe et de tout faire pour qu'il vive. Si les premiers débats tentèrent d'expliquer les manquements à ces lois, au fur et à mesure du temps, ils vont démontrer un changement de perception. En effet, on ne jugera plus les Juifs selon leur manquement au code de l'honneur, mais on les considérera comme étant des survivants ayant préféré la vie, comme quiconque finalement. Il apparait alors qu'aujourd'hui la morale de l'honneur ne soit plus à l'œuvre.

## Annexe n°2 : Les corpus

### Corpus féminin :

-LE BOULAIRE, M-A., (2004), Le viol, J'ai lu, Paris.

-PEROMINGO, S., (2013), Je suis morte ce jour-là, Flammarion, Paris.

-ROBERT, C., (2011), Non Consentante, viol et récidive, le témoignage qui ose, Eyrolles, Paris.

-VALLEE, M., (2010), J'ai toujours dit qu'il recommencerait, Oh ! Editions, Paris.

-K, E., (2011), Viol, un crime particulier : une victime raconte, Demos Editions, Paris.

### Corpus masculin

-BALDENGERGER, P., (2016), A la place du mort, Equateurs, Paris.

-CORNEILLE, (2016), Là où le soleil disparaît, XO Editions, Paris.

-LOUIS, E., (2016), Histoire de la violence, Seuil, Paris.

## Annexe n°3 : Grille « d'entretien »

<b>Intériorisation de la réaction sociale par la victime de viol</b>	<u>Questionnement de la victime sur son propre comportement durant l'acte :</u>
	<u>-Responsabilité :</u>
	<u>-Comportement pendant la lutte :</u>
<b>Victoire de la « lutte » pour la survie sur la lutte jusqu'à la mort</b>	<u>Victime a-t-elle « lutté », s'est-elle débattue ?</u> Survie ?
<b>Perte d'une norme de conduite à suivre en cas d'agression sexuelle</b>	<u>Quel comportement adopté ?</u>
	<u>Recours à la ruse ?</u>
<b>Effet « boomerang »</b>	<u>Comportement de l'entourage et autre (compatissant, compréhensif,...)</u>
	<u>Jugement sur l'entourage réagissant mal ?</u>
<b>Comportement « post viol »</b>	<u>Comportement de victime ? ou battante ?</u>
<b>Critique de la réaction sociale</b>	<u>Présente ?</u>
	<u>Quel idéal se dégage de la critique ?</u>
<b>Métaphores et signifiants de la trahison</b>	<u>Vocabulaire relatifs à la saleté</u>

## Annexe n°4 : Les analyses verticales

### Remarques introductives

Cette annexe regroupe l'ensemble des analyses verticales des ouvrages choisis. Nous commencerons par les analyses verticales des récits féminins et puis celles des récits masculins. Toutes les analyses verticales ont la même structure afin de mieux visualiser les ressemblances et disparités.

### Sylvia Peromingo, 2013

#### Contextualisation de l'ouvrage analysé

Le récit de Sylvia Peromingo, édité en 2013, est divisé en vingt-trois chapitres et comporte également un épilogue et un prologue. Les différents chapitres racontent en alternance l'épisode du viol et d'autres éléments biographiques. Le viol représente l'élément central du récit, il en est le fil conducteur. Le récit de cet épisode s'étend du chapitre 1 à 14.

A l'époque du viol, l'auteure a 25 ans et est danseuse professionnelle. De ce fait, elle a eu beaucoup d'occasions de parcourir le monde. Aujourd'hui, elle danse toujours mais plus à temps plein, elle s'est redirigée vers le secteur de l'événementiel. Elle n'est pas mariée et semble ne pas être en couple non plus au moment où elle écrit le livre. Elle raconte qu'elle a éprouvé de grandes difficultés à être en couple à nouveau. Au moment de l'agression, elle était avec quelqu'un depuis quatre ans mais le couple n'a pas survécu au viol. Il lui faudra plusieurs années avant d'entrer dans une relation stable. Elle provient d'une famille modeste, elle a vécu dans des HLM pendant toute sa jeunesse. Ses parents ont divorcé en 2000, soit quelques années avant l'agression. Elle a un frère cadet, Sylvain, avec lequel elle s'entend bien mais dont elle ne se sent pas particulièrement proche avant les faits.

C'est le jeudi 20 mai 2004 que le drame se produisit. Elle était allée faire du jogging en compagnie de sa mère et de son compagnon dans un parc (le Mont Valérien). Mais n'étant

pas entraînée à la course, elle se laisse rapidement distancer et se retrouve seule à marcher dans le parc. Il est néanmoins convenu qu'elle les retrouve quinze minutes plus tard à un point de rendez-vous. En attendant, elle marche vers le point de vue où se trouve un homme qui lui paraît bizarre. Il ne regarde pas du tout le paysage. En fait, c'est elle qu'il regarde. Elle a un mauvais pressentiment mais n'y prête pas attention et continue son chemin, ayant à peine dépassé l'inconnu, celui-ci lui saute dessus et la jette par-dessus la rambarde, dans le ravin et la suit. A ce moment-là, commence son calvaire qui durera deux heures. Après un moment, elle arrive à convaincre son agresseur de remonter et de revenir dans le parc. Ce faisant, ils passèrent devant la tombe qui lui était visiblement destinée, creusée par son agresseur. Une fois arrivés dans le parc, ils tombent sur sa mère et la police qui étaient partis à sa recherche. En effet, sa mère s'était inquiétée de ne pas trouver sa fille à l'heure de rendez-vous et elle ne répondait plus à ses appels Talkie-walkie dont elles s'étaient équipées toutes deux avant le départ pour le jogging. L'agresseur, apercevant la police, tente de fuir mais il sera rattrapé rapidement. Une fois sauvée, elle porte plainte à la police et attendra son procès qui aura lieu deux ans plus tard. L'agresseur fut condamné à dix ans de prison. Après quatre ans, il peut déjà avoir des conditionnelles et en 2010, il réitérera l'expérience avec une autre jeune femme : Natacha. Celle-ci eut moins de chance que Sylvia Peromingo et sera tuée. Ceci bouleversera l'auteure qui culpabilisera de n'être pas morte à la place de la jeune femme. Ce sera un véritable coup dur pour elle qui éprouvait déjà tant de difficultés à se remettre de cette expérience. Le meurtre de Natacha fut le déclencheur pour elle : elle commença à parler de son expérience dans les médias et à militer. Cette expérience la rapprochera de sa famille : de sa mère dont elle était déjà assez proche. Mais aussi de son père car après le divorce celui-ci est retourné en Espagne, elle ne le voit donc plus pendant plusieurs années ; et de son frère également.

### Par rapport à la morale de l'honneur

L'utilisation de la grille d'entretien nous permet de faire ressortir différents éléments et de les relier directement avec les hypothèses de Chaumont.

#### Hypothèse 1 : lutte pour la survie

Dans le récit de Sylvia Peromingo, il saute aux yeux que son objectif primordial durant l'épisode du viol était sa survie et non pas d'empêcher le viol. On a pu le constater tout au long du récit relatant cet épisode. Durant l'agression, elle n'a qu'une pensée en tête, en attestent ces différents extraits :

« [...] Je sens aussi que je vis, encore. Et que je veux vivre, encore. » (p.28).

Ici, l'auteure vient d'être jetée dans le ravin, elle sent que l'agresseur va la tuer car elle voit parfaitement son visage et son arme. Mais, elle voudrait vivre encore :

« Je souffre. Mais j'essaie de faire abstraction de la douleur, avec une seule préoccupation : survivre. Je dois rester en vie. Je me retiens de crier : je veux qu'il croie que je ne souffre pas. [...] Je ne crie pas, je ne dis rien, je me concentre sur mon obsession : gagner du temps pour que ma mère, la police me retrouvent. Je dois rester en vie. » (p.43).

« [...] Je la rejoindrai. Je vais remonter. Je ne veux pas mourir. Une pensée, survivre. Il m'enterre mais je vais me déterrer.... » (p.44).

« [...] Je veux ressusciter et m'extraire de cette tombe gluante et glauque. » (p.104).

On comprend clairement que l'objectif de Sylvia Peromingo est de rester vivante coûte que coûte, ce qui implique alors d'avoir un certain comportement.

### Hypothèse 2 : comportement à suivre

Pour atteindre son objectif, l'auteure va adapter son comportement. D'abord, quand l'agresseur se précipite sur elle avant de la jeter dans le ravin, il l'étrangle et lui met un couteau sur sa gorge. Elle crie alors plusieurs fois mais l'étreinte autour de sa gorge se resserre de plus en plus jusqu'à l'empêcher complètement de crier. Ensuite, il la menace : « Si tu cries, je te tue. » (p.46) et lui tord alors le poignet comme pour lui donner un avant-goût de ce qui pourrait arriver si elle n'obéit pas, comme le montre l'extrait :

« Arrivée à son niveau, tout se passe très vite, en quelques secondes à peine. Il surgit derrière moi, il m'attrape d'une main et m'étrangle en tenant, de l'autre, son couteau sur ma gorge. Cela me coupe instantanément la respiration. Je me sens soulevée. Sa force est immense. J'ai crié deux fois très fort. La troisième fois, impossible, car il serre encore plus fort et me menace : « Si tu cries, je te tue. » J'étouffe. Sa main est si grosse qu'elle me recouvre le nez. J'essaie de retirer ses mains, en vain. Alors, il saisit mon poignet gauche et le retourne sans peine. Puis, il me jette comme un chiffon par-dessus la rambarde en bois. » (pp.45-46).

Dans un deuxième temps, elle essaie de remonter le ravin dans lequel elle a été jetée mais en vain, puisque son agresseur la rattrape facilement :

« Je suis restée inconsciente quelques instants. Maintenant, j'essaie de fuir, de remonter la pente qu'il vient de me faire dévaler. J'enfonce mes doigts dans la terre et je la sens se creuser sous mes ongles. Je glisse, le bout de mes doigts se déchiquette, mes ongles s'arrachent. Je glisse encore, il me tire par les chevilles, je le sais. » (p.19)

Et de fait, à plusieurs reprises, l'auteure montre que son agresseur est le plus fort, et qu'en plus, il est armé d'un couteau et d'un tournevis :

*« Pour l'instant, il est le plus fort, il a ses armes, son couteau et un tournevis. Il me menace avec, il me les montre pour que je me taise. » (p.44)*

*« C'est allé très vite, trop vite. La force du type, son arme, le couteau sous la gorge, je n'ai pas plus de force qu'une marionnette. La force et la surprise. Le choc. » (p.46).*

Pour ces raisons, selon Sylvia Peromingo, rien ne sert alors de se battre, puisque son objectif est de vivre, elle se résigne ainsi à être violée :

*« Tout à l'heure, il m'a retiré mon short et mon tee-shirt. Et puis, mes sous-vêtements. Je suis nue, griffée, battue, violée. Une fois, puis deux, puis trois,... Entre chaque assaut, il se repose. Je reste là, allongée dans les feuilles, avec mon idée fixe, vivre. Y passer, tant pis, mais vivre... » (p.72).*

*« Mon corps comme écartelé, ouvert de l'intérieur, cède, laisse faire. Parce que, finalement, il n'y a rien à faire pour empêcher ça. » (p.45).*

On comprend bien que son objectif est de vivre et non d'éviter le viol puisqu'elle est prête à être violée afin de garder la vie sauve. Toutefois, elle sent que son agresseur va la tuer. Elle voit sa mort arriver<sup>12</sup> :

*« Je suis consciente que le tic-tac de la montre joue contre moi. Plus il passera de temps avec moi dans cet abîme, plus il me verra comme une pauvre chose. Plus il me violera, plus je serai son objet. Alors, il n'aura plus aucun scrupule pour m'égorger. Quand il aura fini de me posséder, je serai bonne à tuer. Alors, j'agrippe cette zone entre les deux. (p.80) En haut, où il y a du soleil. Sous la terre, qui me recouvre déjà à moitié. La mort, du moins ses premières secondes, doit ressembler à ça, un no man's land, un espace-temps où on peut encre agir pour revenir chez les vivants, se battre pour ne pas totalement basculer. » (p.81).*

Dès lors, elle met au point une ruse pour s'en sortir vivante car comme elle le dit :

---

<sup>12</sup> Voici d'autres extraits où l'auteure pressent sa mort :

*« Je ne suis pas morte. La pente ne m'a pas tuée, mais lui, je sais qu'il s'apprête à le faire. Il a un couteau dont je vois briller la lame dans ce ravin opaque » (p.25).*

*« Il va me tuer, il a déjà failli le faire en me balançant dans le ravin. Il va m'égorger pour que je ne témoigne pas. Il n'a pas de cagoule, je peux voir son visage même dans l'obscurité du fossé. Je sens qu'il va me tuer, ce n'est pas le fruit d'une réflexion. Parce qu'il n'y a aucun raisonnement possible, je suis une bête au fond de la forêt victime d'une autre bête, d'un prédateur fort et armé. [...] » (p.28).*

« [...] *Au jeu de la force, je suis perdante. Il reste l'intelligence, la ruse, et ça, je n'ai pas encore tenté. Je ne suis pas sûre que mon stratagème réussisse mais au moins, j'aurais tout fait pour ne pas mourir, pour que ma mère me retrouve. [...]* » (p.81).

Cet extrait confirme aussi ce que nous disions précédemment ; l'auteure n'a qu'un but : vivre. Elle tente alors de faire tout ce qui est possible pour y arriver. Son plan consiste à faire croire à l'inconnu qu'il lui plaisait et qu'ils pourraient sortir ensemble « dans la vraie vie ». Pour que sa ruse fonctionne, explique Sylvia Peromingo, elle doit « *lui donner confiance* » (p.81), « *le convaincre qu'il [lui] plaît.* » (p.82), prendre le temps. Mais elle aussi doit jouer le jeu : « *Je fais comme si, même avec moi-même. Je suis auto-convaincue de ce que je dis. [...]* » (p.96). On le voit, l'auteure, elle-même rentre dans le jeu, elle semble se convaincre aussi de ce qu'elle dit. Et ça marchera. Son agresseur finit par la croire et la ramène à la surface, en dehors du ravin. Sa ruse porte ses fruits car une fois retournés dans le parc, ils tomberont sur la mère de l'auteure et les policiers partis à sa recherche.

Retenons des deux premières hypothèses que Sylvia Peromingo avait pour but de survivre à son agression. Elle adopte alors un comportement allant dans ce sens ; premièrement elle tente de lutter. Mais elle s'est rapidement rendue compte qu'elle ne pouvait malheureusement rien faire pour éviter d'être violée et qu'en plus, si elle voulait rester en vie, c'était probablement la seule option possible. Enfin, elle recourt à la ruse pour sortir du ravin où elle se trouve et échapper au sort que semble lui réserver l'inconnu. Ces deux hypothèses semblent démontrer que la morale de l'honneur n'est plus à l'œuvre.

### Hypothèse 3 : effet boomerang et réaction sociale

Par rapport à la réaction de ses proches concernant le viol, l'auteure dit :

« *Ce qu'il m'a fait, personne n'en a douté quand cela s'est produit. Ma mère, le jeune homme, les policiers, ... Ils ne pouvaient que me croire.* » (p.179).

Personne n'a douté de sa sincérité concernant le viol, ni n'a remis en cause sa survie. Nous pensons que la dernière phrase s'explique par le fait que l'auteure portait des traces physiques très visibles de son mauvais état et de la violence de son agresseur, attestant son incapacité à faire quoi ce soit face à son agresseur. Revenons à présent sur la partie de la phrase « *quand cela s'est produit.* ». Elle signifie que personne n'a douté de la véracité de ses dires au moment où elle porte plainte, soit juste après l'agression : Sylvia Peromingo vient d'être libérée de son agresseur dans un mauvais état. Ceci voudrait dire qu'à d'autres moments, sa parole ou sa survie ont été mises en doute ? Pourtant, il n'en est pas fait

mention tout au long de son récit. Cependant, l'auteure mentionne les réactions sociales consistant à faire peser une part de la responsabilité de l'agression aux femmes à cause de leur habillement ou comportement. Ceci nous fait supposer que l'auteure a partagé son expérience avec d'autres victimes qui, elles, ont eu ce genre de réaction.

Pour conclure cette section, nous pouvons dire que la morale de l'honneur, qui transparaît dans la réaction sociale de la société par rapport aux victimes de viol, ne semble pas à l'œuvre dans l'expérience de Sylvia Peromingo. Mais cela ne signifie pas qu'elle a totalement disparue puisque l'auteure en rapporte l'existence chez d'autres victimes.

#### Hypothèse 4 : intériorisation de la morale de l'honneur

Nous l'avons vu, Sylvia Peromingo, durant son agression, cherche à s'en sortir vivante par tous les moyens. Elle recourt à la ruse qui la mènera au bout du cauchemar. Lorsqu'elle retrouve sa mère ainsi que les policiers, elle porte plainte et annonce qu'elle a été violée. L'auteure, nous l'avons vu aussi, ne rapporte pas de réaction de personnes qui l'auraient considérée comme « une survivante suspecte » pour reprendre une expression de Chaumont. Ni ses proches ni personne ne remet en doute ses paroles ou son viol. Malgré ces éléments qui tendent à faire supposer que l'auteure ne se sent pas coupable de ce qui lui est arrivé, on retrouve des traces de culpabilité dans son récit. En effet, lorsqu'elle rapporte le dépôt de sa plainte, elle le fait en ces termes :

*« J'ai parlé, j'ai avoué. Dans la maison où je me suis réfugiée, j'ai raconté au gardien ce que le monstre m'avait fait pendant tout ce temps. Je lui ai raconté, avec des mots incohérents, en sanglotant. Le gardien [...] essayait de me calmer, il répétait : « Allez, stop, doucement, calmez-vous, dites-moi... » Alors finalement, j'ai réussi à m'asseoir et à parler. Je crois que j'ai prononcé le mot « violée ». Je ne sais plus. Il a blêmi. Et il s'est dirigé vers la porte, il fallait que ma mère soit au courant. » (p.129).*

Elle utilise le terme « avouer » qui traduit un sentiment de culpabilité, c'est comme si elle reconnaissait une faute. Or, durant son récit, elle a insisté précisément sur le fait qu'elle n'y est pour rien, qu'elle ne pouvait rien faire pour éviter ça. L'utilisation du terme « avouer » semble en décalage avec la manière dont elle raconte son agression et les éléments que nous avons vus précédemment. Ce terme paraît alors démontrer l'intériorisation de l'ancienne logique de l'honneur qui veut que la victime préfère mourir plutôt que d'être violée. Outre le terme « avouer », le fait que l'auteure fasse une dépression, et décide même d'en finir, nous semble en décalage avec le désir ardent de survivre à l'agression. Le passage suivant explique le ressenti de l'auteure lorsqu'elle décide d'en finir, elle se trouve sur une autoroute, elle est prête à enjamber une rambarde pour

traverser à pied l'autoroute. Elle n'avait pas prévu cela, mais comme elle le dit, elle en eut l'occasion : sa mère décida de partir en vacances en voiture pour lui changer les idées et pendant le trajet, elles firent une pause et l'auteure se senti attirée vers les voitures.

*« Je marche sans même pleurer. Je suis prête à être soulagée vite et bien. Je n'ai rien prémédité, c'est l'occasion qui fait le mort. J'ai beau essayer de trouver un intérêt à la vie, depuis mon clavaire je survis à peine. Je respire encore, mais l'oxygène ne circule plus en moi. Chaque réveil me pèse, chaque nouvelle journée est un poids mort à soulever. Ma force de petite guerrière s'est brisée après-coup. Je suis vivante, mais à quel prix ? Non, je ne m'en remets pas. Je ne peux pas. » D'ailleurs, ça voudrait dire quoi se remettre d'un viol prolongé ? Oublier qu'on a été un bout de corps torturé, effacer toutes les images, adoucir l'empreinte ? A part en me droguant à mort ou en me tuant directement, je n'entrevois aucun moyen de faire ça. Ma tête et mon corps annulent mon salut. L'enfoiré ne m'a pas tuée mais il m'a quand même laissé pourrir dans un fossé. En moi, la vie s'est suspendue, mon corps s'est vidé de ma vie. L'espace du viol et de la séquestration s'est coincé en moi et le passé a comprimé mon présent et mon avenir. Je suis forclosée. » (p.147).*

Comme nous le voyons, l'auteure décide véritablement d'en finir. Il apparait qu'une fois l'agression terminée et une fois passé le désir ardent de vivre plutôt que de mourir, une grande difficulté de vivre avec cette expérience prend place. Le traumatisme de l'agression est si fort que l'auteure ne veut plus vivre avec ça, elle se sent vide. Il semble que le coût à payer pour vivre est lourd à supporter. Elle ne voit pas d'autre solution que la mort pour oublier son viol et le fait qu'elle « a été un bout de corps torturé ». Nous reviendrons sur ce dernier élément.

Même s'il semble attesté que vivre importe plus que tout, il n'empêche que certaines émotions ou ressentis après le viol apparaissent comme tout à fait contraire à l'objectif affirmé de la survie. Enfin, dans son épilogue, l'auteure livre le fait que la rédaction du livre a fait ressurgir en elle les sensations ressenties pendant et après le viol :

*« Quand j'ai commencé à écrire mon histoire, tous les souvenirs, toutes les sensations, toutes les émotions, me sont revenues avec force. J'ai ressenti à nouveau la terreur et l'angoisse de mourir, la haine et le désir de meurtre, la culpabilité et la honte. Mes cauchemars sont revenus, mon corps a recommencé à me faire souffrir, et j'ai eu des poussées de violence. » (p.225).*

Elle affirme qu'elle a aussi ressenti de la culpabilité et de la honte. Ces sentiments paraissent une fois encore en décalage avec le récit du viol mais corroborent notre analyse précédente.

## Critiques de l'auteure

Sylvia Peromingo établit une critique de la réaction sociale et du système judiciaire français. Concernant la première partie de la critique, nous l'avons vu, elle ne provient pas de l'expérience de l'auteure. Il semble qu'elle ressente le besoin de partager les expériences négatives des autres victimes. Elle veut faire entendre la voix des autres victimes de viol, comme si elles étaient toutes dans le même bateau car finalement nous semble-t-il, elles doivent toutes livrer le même combat devant la justice et pour se reconstruire.

Premièrement, dans son prologue, Sylvia Peromingo met en exergue le fait que les victimes de viol doivent prouver qu'elles étaient contre l'agression, qu'elles n'ont pas donné leur consentement- il leur a été pris de force- elles n'avaient pas d'autre choix :

*« [...] Consentantes : nous devons sans cesse nous battre pour démontrer que nous ne l'étions pas, que c'était non. Ou que si nous avons arrêté de dire non, c'est parce que l'agresseur avait déjà gagné et nous avait réduites au silence. » (p.12).*

L'auteure veut démontrer que ce n'est pas parce qu'une femme est violée ou agressée qu'elle l'a voulu. C'est l'agresseur qui contraint sa victime à faire ce qu'il veut. Ceci peut faire écho au fait que la seule façon de prouver un viol, dans le système judiciaire français en l'occurrence, est de montrer que la victime n'était pas consentante. Cette dernière doit effectivement dire et répéter qu'elle a été violée et qu'elle ne le désirait pas, qu'elle n'avait pas d'autre choix pour rester en vie. Outre ceci, elle met en avant le fait que beaucoup de femmes subissent de telles violences en raison notamment des peines légères et des libérations rapides des agresseurs, nous y reviendrons. Elle dénonce également le fait que les femmes ressentent encore de la honte ou de la culpabilité de ce qui leur est arrivé. Enfin, elle met en avant le fait que malgré ces ressentis, les femmes parlent de plus en plus et partagent leur expérience. Elle critique alors le fait que la société soit en décalage avec l'évolution des femmes :

*« De plus en plus de femmes font le même sacrifice : elles parlent. Elles osent, à l'instar de Clémentine Autain, dire haut et fort : « J'ai été violée. ». Cet aveu n'est pas un simple aveu. Il sous-entend que quelque chose doit changer. Les femmes, elles, changent puisqu'elles parlent. La société doit les suivre dans ce mouvement et les aider à travailler sur les moyens de les protéger plutôt que de les culpabiliser. Elles peuvent porter des jupes et ne pas être pour autant désignées comme coresponsables des comportements agressifs dont elles sont victimes. Elles ont le droit d'être belles sans pour autant prendre le risque de devenir des proies faciles. » (p.227).*

Elle dénonce les réactions visant à rendre responsable les femmes de leur agression à cause de leur habillement ou comportement. Pour elle, la violence tombe n'importe quand

et sur n'importe qui. Il n'y a pas de raison et il ne faut pas nécessairement en chercher une :

*« Là non plus, malgré les explications hasardeuses parmi d'autres, il n'y avait pas de justifications acceptable. C'était cela la violence, le fait qu'il n'y ait aucune raison. On passe par là, et voilà, la catastrophe se produit. On n'a appuyé sur aucun bouton du destin, on n'a rien fait, strictement rien fait. On n'a pas cherché la merde, tenté le sort, joué avec le hasard. On était bien sages dans notre coin. Mais ça n'empêche rien. On peut être parfaitement innocent et attirer la foudre. Il n'y a pas nécessairement une raison à ce qui arrive. Encore moins une bonne raison. » (p.59).*

Cet exemple raconte un événement passé, ayant lieu bien avant le viol et qui n'a rien à voir avec ce type d'évènement. Mais elle fait un parallèle entre ces deux situations : d'un côté il s'agit de « harcèlement » avec des voisins qui deviennent de plus en plus violents, sans qu'elle et sa famille aient fait quoi que ce soit, et de l'autre, le viol. Dans ce cas aussi, les victimes ne sont pas responsables de ce qui leur arrive.

La seconde critique qui concerne le système judiciaire, comprend deux volets. Premièrement, l'auteure considère le système judiciaire comme étant trop permissif. Elle revient sur le fait que les peines des agresseurs sexuels ne sont pas assez lourdes et qu'ils bénéficient trop rapidement de libération conditionnelle et sont ainsi remis en liberté beaucoup trop vite et récidivent facilement. C'est le cas de son agresseur. Le procès a eu lieu en 2006 et dès 2008, il bénéficie de libération conditionnelle. Or, selon elle, *« un dingue reste un dingue lorsqu'il n'est pas soigné »* (p.15) et il en est de même pour les violeurs, pense-t-elle. Les relâcher et ne pas les soigner semble pour elle une aberration révoltante ; de plus, ils ne devraient pas sortir après si peu de temps. L'auteure s'engage d'ailleurs dans l'association des victimes dont sont membres les parents de Natacha *« qui milite en faveur de la réforme du système pénal pour les violeurs et appelle à donner des moyens à la surveillance des condamnés en liberté. »* (p.212).

La seconde partie concerne le manque d'aide aux victimes : dans les démarches liées à la procédure judiciaire mais aussi dans l'aide aux victimes, il ne leur est pas proposé d'aide psychologique. Celle-ci n'est d'ailleurs pas expliquée aux victimes. Personne n'est là pour les aider et leur expliquer comment cela va se passer, alors que ces procédures ne sont pas simples et encore moins pour les victimes de viol qui sont dépourvues de force pour entamer des démarches afin de comprendre la procédure, explique l'auteure.

## Signifiants et métaphores de la trahison

Chaumont prétend que tout ce qui relève de la souillure-saleté est en lien avec la trahison. C'est pourquoi dans cette section, nous présentons les éventuels sentiments, émotions, images ou encore registres normatifs associés à la trahison et présents dans le récit analysé.

Nous avons relevé un passage référant à la trahison. Le voici :

*« Ma force de petite guerrière s'est brisée après-coup. Je suis vivante, mais à quel prix ? Non, je ne m'en remets pas. Je ne peux pas. D'ailleurs, ça voudrait dire quoi se remettre d'un viol prolongé ? Oublier qu'on a été un bout de corps torturé, effacer toutes les images, adoucir l'empreinte ? A part en me droguant à mort ou en me tuant directement, je n'entrevois aucun moyen de faire ça. Ma tête et mon corps annulent mon salut. L'enfoiré ne m'a pas tuée mais il m'a quand même laissé pourrir dans un fossé. En moi, la vie s'est suspendue, mon corps s'est vidé de ma vie. L'espace du viol et de la séquestration s'est coincé en moi et le passé a comprimé mon présent et mon avenir. Je suis forclosée. » (p.147).*

On voit ici dans l'extrait le terme « pourrir ». L'auteure se sent comme si son agresseur l'avait faite pourrir dans le fossé. Il ne l'a pas tuée mais il l'a obligée à se donner pour garder la vie sauve et de ce fait, elle s'est donnée alors qu'elle ne voulait pas, mais elle n'avait pas d'autre choix pour vivre. Ainsi, l'auteure a « pourri » dans le fossé. Il nous semble plausible que l'auteure réfère ici à la trahison en utilisant le terme « pourrir » dans le fossé. Son agresseur l'a contraint à se trahir elle-même : elle ne voulait pas avoir de relation avec lui mais pour sauver sa vie, elle dû se résoudre à être violée et elle a même dû faire croire à son agresseur qu'il lui plaisait. On peut supposer ici que la trahison réfère aussi à la ruse qui, comme le dit Chaumont, floute les frontières entre la réalité et le semblant, entre la vérité et le mensonge, entre la loyauté et la trahison.

## Entre soi et dignité

Sylvia Peromingo, dans son épilogue, écrit que rédiger son livre n'a pas été simple, elle a dû se replonger dans son agression, la revivre. On comprend qu'écrire un tel ouvrage demande et offre la possibilité d'ouvrir un espace de réflexion sur les sentiments ressentis durant et après ce genre d'agression.

*« Quand j'ai commencé à écrire mon histoire, tous les souvenirs, toutes les sensations, toutes les émotions, me sont revenues avec force. J'ai ressenti à nouveau la terreur et l'angoisse de mourir, la haine et le désir de meurtre, la culpabilité et la honte. Mes cauchemars sont revenus, mon corps a recommencé à me faire souffrir, et j'ai eu des poussées de violence. Mais ces souffrances n'ont pas été vaines. [...] En racontant*

*mon histoire, je n'espérais rien pour moi-même, mais en fait j'ai découvert le pouvoir libérateur de la parole. » (p.225).*

En outre, l'auteure affirme que cet exercice lui a été bénéfique. Cet espace a permis aussi à l'auteure de développer une critique que nous avons vue précédemment. Enfin, cet espace permet à l'auteure de mettre en avant les modifications qu'entraîne une telle agression. Effectivement, l'auteure affirme ne plus être la même depuis le viol :

*« [...] Pour elle [sa mère] comme pour moi, tout a changé avec l'agression. Nous sommes différentes. Pour ma part, j'ai mûri, beaucoup. [...] » (p.229).*

*« J'ai parfois la sensation de ne plus être moi. Mon monde a changé, je vis dans une bulle, hors de la réalité, comme dans un film. Je vis tout à l'extrême. L'époque insouciant est révolue, morte et enterrée dans un fossé. Je suis aujourd'hui une autre Sylvia qui sourit encore, mais différemment. » (p.230).*

On voit très bien dans ces extraits que le viol entraîne des changements identitaires. Elle ne se sent plus la même. Nous pouvons rattacher ce sentiment de transformation identitaire à un extrait que nous avons déjà vu dans d'autres sections de l'analyse :

*« Ma force de petite guerrière s'est brisée après-coup. Je suis vivante, mais à quel prix ? Non, je ne m'en remets pas. Je ne peux pas. D'ailleurs, ça voudrait dire quoi se remettre d'un viol prolongé ? Oublier qu'on a été un bout de corps torturé, effacer toutes les images, adoucir l'empreinte ? A part en me droguant à mort ou en me tuant directement, je n'entrevois aucun moyen de faire ça. Ma tête et mon corps annulent mon salut. L'enfermé ne m'a pas tuée mais il m'a quand même laissé pourrir dans un fossé. En moi, la vie s'est suspendue, mon corps s'est vidé de ma vie. L'espace du viol et de la séquestration s'est coincé en moi et le passé a comprimé mon présent et mon avenir. Je suis forclosé. » (p.147).*

L'auteure se demande comment «Oublier qu'on a été un bout de corps torturé, effacer toutes les images, adoucir l'empreinte ? ». Durant le viol, l'agresseur ne la voit pas comme un sujet mais bien comme un objet ce qui pourrait entraîner des modifications identitaires car l'agresseur atteint la dignité de sa victime : elle n'est plus une personne mais simplement un bout de corps. En outre, on peut supposer que les transformations identitaires dues au viol peuvent être liées au recours à la ruse qui entraîne un coût à payer. Celui-ci peut être alors justement le fait que la victime n'est plus la même après le viol. Elle a dû accepter d'entrer dans le jeu de l'agresseur, ce qui semble ne pas laisser indemne. Sylvia Peromingo dit qu'elle « a eu la chance infinie de lui échapper. A moitié. » (p.201). Elle n'a pas totalement échappé à son agresseur, un moitié seulement est revenue, ce qui suppose qu'elle n'est pas revenue entière ni la même de l'agression. Outre ce changement d'identité, nous avons remarqué que l'auteure est passée par différentes positions. Elle a d'abord éprouvé des

difficultés à accepter le statut de victime. Elle se voit directement après son agression, et même déjà avant celle-ci, comme une guerrière :

« [Arrivés à l'hôpital, directement après l'agression et le dépôt de plainte] Ils m'ont posées sur une chaise roulante. Je l'ai particulièrement mal vécu, moi, la « warrior ». C'était un véritable affront, une manière brutale de me rappeler mon statut de victime et de me prouver que j'ai bien été la proie d'un monstre. Puisque je m'en suis sortie, je devrais être debout, comme le sont les gagners, les survivants, ceux qui s'en sortent avec un doigt d'honneur à leur bourreau. Je ne veux pas qu'on m'assoie après m'avoir couchée. Je ne veux pas qu'on me voie comme ça diminuée. » (p.138).

Ensuite, elle sombre dans la dépression comme nous l'avons vu. Elle mettra un certain temps avant de véritablement en sortir. A ce moment-là, l'auteure se sent « anesthésiée de l'intérieur », elle ne ressent plus rien, seulement le vide. Puis avec le meurtre de Natacha, l'auteure décide de se battre pour elle, de parler et dénoncer les insuffisances de la justice, les violences dont sont victimes les femmes, comme nous l'avons vu. Dès lors, elle change de statut : elle dépasse le statut de victime et l'agression :

« On peut dire que je ne suis plus cette fille morte qui ne ressentait rien, anesthésiée par un trauma trop grand pour elle, cet être humain désincarné qui n'attendait plus rien de la vie. Je mène presque une vie ordinaire. » (p.231).

« Le plus important, c'est mon regard sur moi qui a changé. Je ne suis plus une victime. C'est une fille forte que je vois dans le miroir maintenant. Après l'agression, j'étais devenue vulnérable, j'avais été mise à terre, abattue. Je ne me relevais pas, je restais comme allongée dans le fossé où j'avais vécu mon cauchemar. Ma peau y restait comme collée, et mon cœur s'y était arrêté de battre. [...] J'arrive à l'accepter : j'ai la vie devant moi et c'est elle que j'ai choisie. » (p.232).

On peut dire que l'auteure passe au statut de résilient, transformant son expérience négative en se la réappropriant et la mettant au service d'une cause qu'elle estime noble : témoigner pour faire entendre les voix des victimes de viol qui sont réduites au silence à jamais comme Natacha.

## Liens et parallèle entre les deux victimes

Nous n'avons pu passer à côté : Sylvia Peromingo établit et ressent un lien particulier avec la victime assassinée de son agresseur : Natacha. Comme elle le dit :

« Sans l'avoir connue, je me sens proche de Natacha et m'attache à elle naturellement. » (p.205).

Et pour cause, elle établit ce lien en raison de leur agresseur et agression commune, de leur grande ressemblance physique mais aussi parce que l'auteure se sent responsable de la mort de Natacha. Elle a le sentiment que c'est sa survie qui a mené à sa mort :

*« Immédiatement, j'ai pensé qu'il avait défoulé la frustration développée en prison sur Natacha et j'ai pensé aussi, ce qui a achevé de me briser, qu'il se vengeait de moi sur elle, que la rage que je lui aie échappé, que je l'aie fait condamner, jusqu'alors contenue par le système, avait explosé dans cette barbarie. Je porte tout le poids de ce deuil d'un coup sur mes épaules qui se relevaient à peine ces derniers temps. L'annonce me brise en mille morceaux. Je ne peux pas m'empêcher d'imaginer le visage de la victime, de voir, laid et obsédant, celui de mon violeur. [...] » (p.202).*

Elle fait également un parallèle entre leur comportement durant l'agression :

*« Elle, elle avait été tuée, parce qu'elle criait beaucoup trop. Il fallait qu'elle se taise. Alors elle avait été lardée de coups de couteau et de tournevis. Elle avait bel et bien été réduite au silence après avoir été abimée et torturée. L'autopsie avait établi que la jeune femme s'était battue comme une tigresse avant de mourir. Ses ongles sous lesquels on avait pu prélever la peau de son assassin, en disaient long sur la lutte acharnée qu'elle avait menée, elle aussi, pour survivre. » (p.201).*

L'auteure montre ici que Natacha aussi s'était battue pour vivre, comme elle. Une chose pourtant les distingue : l'une a cessé de crier et vit encore et l'autre, *« criait beaucoup trop »* et est morte pour ça. On pourrait voir ici une tentative de Sylvia Peromingo de se mettre sur le même pied que Natacha car elles ont toutes deux lutté pour la vie, dit-elle, mais l'une pourrait avoir suivi finalement la morale de l'honneur car elle est morte peut-être pour empêcher le viol, tandis que l'autre ne la suit pas. C'est peut-être ceci aussi qui pèse sur les épaules de l'auteure dans ce meurtre. L'auteure cherche alors à connaître Natacha, et se confond avec elle :

*« La mort de Natacha est la décharge dans les mollets, le coup de traître. Elle me renvoie brutalement dans le fossé, elle annule ma survie et ruine tous mes efforts pour respirer alors que j'ai été aussi profondément meurtrie. Je suis morte ce jour-là avec elle, comme elle. Moi qui me croyais une survivante, qui supposait naïvement que j'étais une rescapée, je me rendais compte que finalement, il m'avait eue, le monstre. [...] » (p.204).*

Elle se sent elle aussi comme morte. Cette manière de se confondre, de se sentir morte peut être une manière de se rapprocher de la victime qui a suivi la morale de l'honneur. Ou ce peut être une manière de racheter sa survie. Mais l'auteure décide, finalement, de parler pour Natacha, de faire entendre sa parole, de la « venger » et de dénoncer les failles de la justice.

## Céline Robert, 2011

### Contextualisation de l'ouvrage analysé

Le récit de Céline Robert, « Non consentante », est paru en 2011. Il est divisé en quinze chapitres correspondants chacun à une période de temps et un évènement particulier. L'épisode du viol en tant que tel est raconté en trois pages, il constitue la majeure partie du premier chapitre. Ensuite, les chapitres deux à six racontent l'après viol, où celui-ci reste en avant-plan. A partir du chapitre sept, il passe à l'arrière-plan ; l'auteure raconte la suite de sa vie, elle continue d'avancer, néanmoins, le viol est toujours présent dans son mal être et ses angoisses. Puis, le violeur est arrêté au chapitre huit, le procès est lancé mais la vie continue et l'auteure raconte la suite de sa vie : entrée en ménage, stage, nouveau job, mariage, enfant, ... Le procès fait l'objet des chapitres onze à quatorze où le viol repasse en premier plan. Le dernier chapitre raconte la période de reconstruction, le viol est toujours là mais de manière moins marquée. L'auteure raconte comment elle s'en sort, comment elle arrive à sortir de la dépression. Plus spécifiquement, ce chapitre aborde rapidement les changements d'emplois, les déménagements et l'écriture du livre.

Au moment de l'agression, Céline Robert est âgée de 22 ans, elle est étudiante en deuxième année d'une école de commerce se situant à quatre heures de voiture de sa ville d'origine, Cherbourg, située en Haute-Normandie où ses parents, tous deux commerçants, dirigent un centre commercial. Elle a frère plus jeune qu'elle de deux ans, Sylvain. Elle décrit sa famille comme étant très unie. Elle a un petit ami, Pascal, avec qui elle vit une relation très fusionnelle durant quatre mois. Ce dernier voulu faire une pause en avril 1996, soit quelques jours avant que la vie de l'auteure ne bascule

En effet, un inconnu vint frapper à sa porte un mercredi soir. L'inconnu est à peine plus âgé qu'elle, elle lui donne 25 ans maximum. La première fois, elle lui ouvre en pensant que c'est son ami qui venait de lui téléphoner pour lui dire qu'il allait passer chez elle dans les cinq minutes qui suivaient. L'inconnu prétend désirer une information concernant la conciergerie de l'immeuble car il est, soi-disant, à la recherche d'un logement. Céline Robert se fait la remarque qu'il est étrange qu'il cherche un logement à cette heure tardive, il est passé 21h. Mais elle lui donne les renseignements qu'il demande. Un peu plus tard, l'inconnu revient chez elle. D'abord, elle refuse de lui ouvrir car il est tard. Il insiste et prétend qu'il n'a pas trouvé l'agence qu'elle lui avait recommandée pour trouver un

logement. Elle trouve cela étrange mais elle finit par lui ouvrir. L'inconnu lui demande alors d'accéder à ses toilettes, elle refuse. Pourtant, au moment où elle lui écrit l'adresse de l'agence qu'il avait demandé, elle se rend compte que celui-ci est entré, malgré son refus, dans son appartement et s'est dirigés vers les toilettes. Elle comprend que quelque chose n'est pas normal, elle panique et se sent paralysée par la peur. Et de fait, une fois l'inconnu revenu des toilettes, il tient un couteau de cuisine dans ses mains et son sexe sorti de son pantalon. Commence alors son calvaire. Quand elle déposera plainte, le lendemain, on lui apprendra que deux autres jeunes filles ont porté plainte contre une personne utilisant le même mode opératoire. Toutefois, les autres jeunes filles n'ont été victimes « que » d'exhibitionnisme. Finalement, l'agresseur sera arrêté un an après le viol de Céline Robert qui fut en fait sa première victime de viol d'une longue série : sept autres jeunes filles ont été violées par ce même agresseur. Entre temps, elle a terminé ses études et déménagé à Dijon avec son petit ami avec qui elle s'est remise directement après l'agression, ils se marieront durant l'été 1997. Elle donnera naissance à son premier enfant en février 1998. Le procès aura lieu en avril 1999, soit trois ans après les faits. Son agresseur sera condamné à seize ans de prison. Après le procès, elle et son mari, Pascal, déménageront plusieurs fois dans la région de la Haute-Normandie et ils changeront tous deux plusieurs d'emploi. L'auteure sera journaliste durant deux ans, entre 2008 et 2010. Elle avait déjà expérimenté l'écriture en rédigeant son livre entre 2002 et 2005.

## Par rapport à la morale de l'honneur

### Hypothèse 1 : lutte pour la survie

Durant l'agression, Céline Robert pense qu'elle va mourir, son agresseur est armé d'un couteau dont elle fait la description précise :

*« Apparemment un couteau de cuisine, avec une lame très grande, affûtée, impressionnante. » (p.14).*

Il place le couteau sous sa gorge et la menace à plusieurs reprises de la tuer. Elle est persuadée qu'elle va mourir, et c'est cette peur qui l'obnubile tout au long de l'agression :

*« Je suis épouvantée par ce qui vient de m'arriver. Pourtant, sur le moment, je le suis le plus à l'idée de la mort atroce qui se prépare que par les actes abjects que mon agresseur me fait subir. » (p.17).*

L'auteure a peur de la mort et exprime donc son désir de vivre et peu lui importe le viol :

*« La seule chose qui compte, c'est de ne pas le contrarier pour qu'il ne me tue pas. Je ne veux pas mourir. Pas ainsi. J'ai peur de cette fin qu'il veut m'imposer. J'ai peur d'avoir mal, je ne veux pas de ce couteau dans mon corps. Je veux vivre » (p.17).*

Et une fois l'agression terminée, elle n'en revient pas d'être encore vivante :

*« J'ouvre les yeux. Je grelotte, j'ai froid, je suis nue et n'y crois pas. Je me touche pour voir si c'est bien réel. Oui, je suis là. Entière. En vie. Chacun de mes membres est bien accroché à mon corps meurtri. Je ne suis pas en rondelle. Le reste n'a aucune importance. » (p.19).*

Après le viol, au commissariat des mœurs, elle explique au policier qui réceptionne sa plainte pour viol que ce qui lui importait était de survivre:

*« [...] j'insiste bien sur le fait que je ne voulais pas mourir, que pour moi la seule solution pour rester en vie était d'obéir, subir. Je n'avais absolument pas le choix. Sur le coup, ma vie était la seule chose qui importait. » (p.43).*

Et quand son petit ami lui demande comment elle se sent après l'agression, elle le fera en ces termes :

*«- Comment vas-tu ? Rien de grave au moins ?*

*-Non, non, ça va, le pire n'est pas arrivé. Je suis vivante, mais j'ai vraiment eu très peur. » (p.22).*

On voit bien que le pire pour elle est bien la mort et non le viol. On peut alors aisément conclure ici que la morale de l'honneur n'est pas présente puisque l'auteure ne cherche pas à éviter le viol mais bien la mort. Ainsi, elle aura un comportement correspondant.

## Hypothèse 2 : comportement à suivre

Nous venons de le dire, l'auteure veut rester vivante et adopte un comportement lui permettant d'atteindre son objectif. Toutefois, à certains moments, elle explique son comportement par la peur plutôt que par le désir de survie. On pourrait supposer qu'il est parfois plus facile d'imputer certains actes à la peur plutôt que d'affirmer vouloir vivre car cette dernière option implique de « préférer » être violée plutôt que d'affronter clairement son agresseur et se confronter à la mort. On peut constater ceci dans l'extrait suivant écrit tout au début de l'agression : l'inconnu vient de placer son couteau sous la gorge de Céline Robert. Suite à ceci, l'auteure paraît se justifier d'avoir ouvert la porte à son agresseur et de s'être fait agresser chez elle :

*« Pourquoi est-ce que je ne me sauve pas ? Pourquoi est-ce que je ne cherche pas à me protéger d'un danger imminent ? La réponse est affreusement simple. Je reste clouée parce j'ai peur, terriblement peur. La panique s'est emparée de moi et me paralyse. La frayeur a totalement balayé ma raison, qui n'est plus qu'une parenthèse opaque. Quelques instants plus tard, il réapparaît dans le couloir.» (p.13).*

C'est comme si l'auteure anticipait la question : « Mais comment se fait-il que tu ne fais rien, pourquoi tu te laisses faire ».

Au début de l'agression, on le voit aussi, elle explique qu'elle a peur, ce qui fait qu'elle ne sait plus réfléchir. C'est pourquoi, elle ne sait pas agir et exécute ce qu'il lui demande :

*« Peu importe ce qu'il m'impose, j'obéis, morte de trouille. Morte tout court. La terreur annihile tout autre sentiment. C'est comme si je me dédoublais, comme si mon esprit se détachait de mon corps pour assister à mon propre viol. » (p.17).*

Puis, elle explique qu'il ne faut pas contrarier son agresseur comme ça, il ne la tuera pas. Elle montre ici que son objectif est de vivre et donc son comportement va dans ce sens :

*« La seule chose qui compte, c'est de ne pas le contrarier pour qu'il ne me tue pas. Je ne veux pas mourir. Pas ainsi. J'ai peur de cette fin qu'il veut m'imposer. J'ai peur d'avoir mal, je ne veux pas de ce couteau dans mon corps. Je veux vivre » (p.17).*

Ce comportement finira pas devenir sa ligne de conduite durant l'agression car même lorsqu'elle se rend compte que l'agresseur a lâché son couteau, elle pense un instant à s'en emparer mais laisse rapidement tomber :

*« [...] Mon unique obsession est de sortir vivante de ce cauchemar. Mais encore une fois, la peur me paralyse. Lorsque je lui obéis, mon agresseur reste à peu près clame. Il assouvit ses pulsions, mais jusqu'ici je suis toujours en vie. C'est l'essentiel. Le serai-je encore si je le provoque ou le met en colère ? J'ai une chance sur deux, quoi que je décide de faire. Survivre ou mourir. Je n'ose pas prendre de risque. Suis-je lâche ? Je ne suis pas en situation de force, et s'il pige le stratagème, il aura forcément le dessus, même sans arme. Il est beaucoup plus fort que moi, d'autant qu'il s'est maintenant remis debout, me contemplant à terre, recroquevillée à ses pieds. » (p.18).*

Céline Robert affirme une fois encore que son objectif est de survivre mais elle ajoute que la peur la paralyse. Elle explique ici son comportement « docile » face à son agresseur par la peur. Mais, elle précise que son agresseur est moins violent quand elle fait ce qu'il veut, ce qui montre une volonté de ne pas s'opposer à l'agresseur. Ensuite, elle anticipe la réaction sociale antique ; lui reprochant de ne pas lutter et de « se laisser faire ». Elle répond en affirmant que l'agresseur est plus fort qu'elle et que rien ne sert de lutter ou ruser puisque c'est prendre le risque de mourir. Ici, l'auteure explique son comportement (son choix de ne pas saisir l'opportunité et de se confronter à son agresseur) par la peur de mourir. L'auteure a une explication ambivalente, par rapport à son comportement consistant à ne pas opposer de résistance tantôt c'est parce que la peur la paralyse, tantôt c'est pour rester en vie. Notons que ce n'est pas nécessairement contradictoire, rappelons que la peur et la sidération qui en résulte est très fréquente durant un viol. Elle conduit la

victime à ne plus pouvoir réagir et faire quoi que ce soit. En clair, à certains moments, l'auteure ne réagit pas à cause de la peur et à d'autres choisit de ne pas le faire car elle estime ce comportement plus sûr de mener à la survie.

En résumé, certains éléments montrent que la morale de l'honneur n'est pas à l'œuvre : le comportement vise la survie et non l'évitement du viol, et d'autres pourraient attester sa présence. Tout d'abord, la justification de l'absence de résistance à cause de la peur pourrait être un choix de l'auteure car elle est un type de justification plus facile à expliquer que le choix de la survie et donc « l'acceptation » du viol. Mais cette explication est une hypothèse car nous n'avons pas les éléments nous permettant d'affirmer si oui ou non l'auteure choisit cette explication pour la raison que nous évoquons. Ensuite, le fait qu'elle anticipe les réactions sociales référant à la morale de l'honneur montre que l'auteure s'y réfère, ce qui peut signifier que cette morale n'a pas totalement disparu. Toutefois, cette explication peut aussi montrer qu'elle n'est plus à l'œuvre. Nous penchons, cependant, pour la première hypothèse au vu des diverses anticipations de la réaction sociale de l'auteure.

### Hypothèse 3 : effet boomerang et réaction sociale

En ce qui concerne la réaction de ses proches suite à l'annonce de son viol, elle ne mentionne aucune réaction négative allant dans le sens de la morale de l'honneur. Ses proches la croient sur parole, ils n'émettent aucune suspicion quant à ses dires et ils ne mettent pas en cause son comportement durant l'agression. En attestent les extraits ci-dessous :

[Lorsqu'elle raconte en détails son agression à son petit ami]

*« Alors je commence mon récit, avec tous les détails. Cette fois, c'est Pascal qui ne peut pas retenir ses larmes. Des larmes de tristesse et de colère. » (p.58).*

Quand elle en parle à sa meilleure amie :

*« Sandra est évidemment horrifiée en apprenant ce que j'ai vraiment subi, hier soir. » (p.60).*

Ou encore à son amie d'enfance :

*« J'ai également une amie d'enfance, Sophie, qui vit à l'autre bout de la France. Elle sait ce qui m'est arrivé, elle ne me juge pas, ne me rejette pas. » (p.89).*

Et lorsqu'elle informe d'autres amis, ils ne manifestent pas de jugements négatifs. L'auteure explique que *« Les filles sont choquées, les garçons anéantis » (p.49).*

Il en est de même pour les policiers qui s'occupent de son affaire, ils n'émettent pas de jugement, ils adoptent une attitude compréhensive :

Un policier de la brigade des mœurs, durant le dépôt de sa plainte, lui dit: « [...] *C'est vrai, c'est injuste, mais n'oubliez pas que c'est vous la victime. Vous n'avez pas voulu ce qui vous arrive aujourd'hui, vous n'avez rien fait en ce sens, et vous ne devez surtout pas culpabiliser. Vous êtes malheureusement tombée sur un malade. N'oubliez jamais ceci.* » (p.42).

Leur réaction est tout à fait compréhensible et atteste de l'évolution opérée depuis le combat féministe pour faire changer les comportements des policiers face aux victimes de viol, comme nous l'avons vu dans la problématique.

Si Céline Robert ne décrit pas de réaction négative de la part de ses proches, elle vit mal les réactions que d'autres de ses connaissances et copains manifesteront à son égard. Mais ces réactions ne peuvent pas être raccrochées à la morale de l'honneur. Elle en rapporte deux. La première est celle d'un copain, Antoine qui fait partie de la bande de copains de l'auteure, réunis chez ce dernier. Ils parlent du viol de l'auteure, puis Antoine intervient comme suit :

*« C'est bon, ce n'est pas un drame quand même, on ne va pas en faire tout un plat ! »* (p.84).

L'auteure est surprise et surtout interloquée. Cette remarque paraît diminuer l'importance et la gravité du viol. C'est comme si ce n'était pas un drame et, après tout, il n'y a pas mort d'homme, semble vouloir dire cet extrait. Cette remarque ne nous paraît donc pas se rattacher à la morale de l'honneur qui aurait, au contraire, insisté sur les faits et plus particulièrement, sur le comportement adopté par la victime. La réaction sociale attachée à la morale de l'honneur stigmatise la déloyauté envers le groupe, puis envers le mari. Ici, le copain exprime plutôt qu'un tel événement ne requiert pas autant d'attention, qu'il n'est pas si grave. On pourrait attribuer cette remarque à la domination masculine qui, selon l'hypothèse de Chaumont aurait détourné la morale de l'honneur à son profit. Le fait de vouloir minimiser la gravité du viol semble un retour en arrière. Les féministes ont mené un long combat pour qu'il soit reconnu et puni en conséquence.

La seconde remarque est énoncée par un groupe de copines : elles proposent à l'auteure de se joindre à elles pour manger au restaurant un soir mais l'auteure refuse :

*« -Veux-tu te joindre à nous ce soir, nous sortons dîner au restaurant entre filles ? Ça te changerait un peu les idées.*

*Il est vrai qu'au fond, cette invitation part d'un bon sentiment. Cependant, je me vois dans l'obligation de refuser, pour une raison toute simple : j'ai désormais peur de la nuit, peur de sortir.*

*[...Une amie répond]*

*-Mais ne t'inquiète pas, tu ne seras pas seule. Il ne pourra rien t'arriver, arrête un peu d'être parano ! rétorquent-elles avec un air moqueur.*

*Paranoïaque ! Elles ne connaissent même pas un dixième de ce que je ressens. Dégoutée par leur comportement, je décline franchement leur proposition.*

*[...] Une fois de plus, j'ai honte. Leur incompréhension empêche le dialogue. » (p.85).*

On le voit l'auteure est confrontée à une sorte de minimisation de son agression et de ses conséquences. Suite à cet épisode, elle raconte que ces copines ne lui feront plus aucune proposition de ce genre et ne lui parleront plus. Comme elle le dit elle-même, elle doit faire face à :

*« [...] la curiosité mal placée, à l'indifférente blessante et à l'égoïsme cruel dont certaines personnes font preuve. Je vais découvrir ces côtés noirs de l'âme humaine, dans mon chemin initiatique de reconstruction... » (p.80).*

Cette réaction ne peut être rattachée à la morale de l'honneur. Pourtant, elle fait émerger un sentiment de honte chez l'auteure, une fois de plus, ajoute-elle. En effet, à de multiples reprises, l'auteure ressent ce sentiment.

#### Hypothèse 4 : intériorisation de la morale de l'honneur

Nous avons déjà pu constater que Céline Robert ne subit pas de réaction sociale rattachée à l'honneur, lui faisant sentir qu'elle est coupable d'être en vie. Nous avons vu aussi qu'elle affirme que son but durant l'agression était de vivre et qu'elle a adapté son comportement en fonction, et de ce fait, elle n'a pas opposé de résistance. Ces éléments montrent que la morale de l'honneur n'est plus à l'œuvre. Toutefois, les éléments que nous allons analyser ici semblent démontrer le contraire.

Premièrement, juste après son agression, Céline Robert appelle son petit ami qui se précipite chez elle. Voyant les vêtements étalés à terre dans le salon, il lui demande si elle a été agressée sexuellement, elle écrit :

*« J'ai beau avoir été intime avec lui, j'ai beau l'aimer et me sentir en confiance, je ne me sens pas la force de lui raconter les actes horribles que je viens de subir. L'aveu reste muré dans ma bouche. -Non, enfin,... Oui et non, c'est difficile à expliquer. Disons que ce n'est pas tout à fait ce que tu imagines, le pire n'est pas arrivé, je suis en vie. » (p.23).*

Comme nous pouvons le lire, elle utilise le terme « avouer », c'est comme si elle reconnaissait avoir commis une faute. Ce sentiment de culpabilité paraît ici en dissonance avec le récit de l'agression, surtout que pour elle, « *le pire, [soit la mort], n'est pas arrivé* ». La primauté de la vie et ce sentiment de culpabilité ne sont pas en accord, nous semble-t-il.

Ensuite, l'auteure éprouvera de grandes difficultés à parler de son agression que ce soit à ses parents ou aux policiers venus directement après l'agression ou encore, au moment de déposer plainte à cause du sentiment de honte qui la submerge. Tout au long du récit, on retrouve ce sentiment qui se profile dans des situations où on ne l'attendrait pas, où il ne semble pas être le sentiment approprié. Voici quelques exemples pertinents :

[Juste avant d'annoncer à ses parents son viol, elle pense]

*« Nous vivons dans une grande maison, où le rire tient une place prépondérante. Et bientôt, je vais tout briser. Je vais devoir leur faire supporter l'insupportable. J'ai terriblement honte. En fait, ce n'est absolument pas leur réaction vis-à-vis de moi que je crains, mais surtout la peine qu'ils vont ressentir... »* (p.68).

Ici, les sentiments auxquels on pourrait s'attendre sont la colère envers elle-même ou contre l'agresseur, ou encore de la tristesse pour ses parents à qui elle sait que cet événement va faire de la peine, mais la honte semble inattendue.

Une telle manifestation se retrouve, comme nous l'avons dit, chaque fois qu'elle doit parler de son agression à la police dans le cadre du dépôt de plainte :

*« [...] Comme la veille au soir, je raconte les circonstances dans lesquelles l'inconnu a fait irruption chez moi. Je me sens très embarrassée.*

*-Etes-vous certaine de ne pas l'avoir autorisé à aller aux toilettes ?*

*Je vous l'ai dit, j'avais refusé, mais il ne m'a pas écouté.*

*-Alors comment pouvait-il savoir où se trouvaient les w.c ?*

*-Je n'en sais rien, moi !*

*-Etes-vous sûre que ne le connaissiez pas et qu'il n'était jamais venu chez vous ?*

*-Oui, certaine, je sais quand même qui j'invite chez moi ou pas. »* (p.34)

*« Je sens mon ventre se contracter d'énervement. Cette situation commence à devenir insupportable. Est-ce moi qui suis coupable ici ? Pourquoi sont-ils tous si froids et indifférents ? Le flic poursuit [...] »*

*« Vous a-t-il agressé sexuellement ?*

*Voilà, nous y sommes...Le plus difficile. L'inavouable. Je dois continuer. Je sens la honte me submerger subitement. J'ai chaud. Je transpire.*

*-Oui.*

*-Soyez plus précise, s'il vous plait.*

*-Hé bien c'est difficile à dire.*

*Je me retourne et remarque que les deux autres policiers présents dans la pièce se sont tus et s'intéresse désormais à la conversation, ce qui me met encore plus mal à l'aise. » (p.35)*

*[Les policiers finalement lui posent des questions directes pour qu'elle n'ait qu'à répondre par oui ou non] :*

*« Je murmure de façon quasi imperceptible. Je vais mourir de honte devant ces questions atroces. » (p.36).*

Cet extrait est représentatif des autres fois où Céline Robert est confrontée à la police. Elle se sent honteuse et embarrassée de devoir affirmer qu'elle a été violée. Comme on le voit dans cet extrait, elle ressent de la honte et elle utilise le terme « inavouable ». Pour elle, le viol est relatif à l'aveu et donc à la culpabilité. C'est pourquoi elle ressent un sentiment de honte et particulièrement ici, en abordant son comportement durant l'agression. Alors qu'elle ne mentionne aucune réaction négative de la part de ses interlocuteurs. Elle rapporte dans cet extrait qu'elle trouve les policiers froids et directs. Ceci pourrait peut-être s'expliquer par son malaise et sa culpabilité qu'elle projette elle-même dans la réaction des policiers. Il en est de même avec le médecin légiste :

*« Je suis terriblement tendue. Après un viol, dévoiler à nouveau son intimité de façon imposée est la chose la plus terrible qui soit. Vient le moment où il faut enlever le drap. C'est impossible pour moi. La voix du médecin se veut rassurante.*

*-Je dois examiner tout votre corps pour voir si vous portez des traces de coups ou des blessures suite à une éventuelle lutte.*

*-Ce n'est pas la peine, il n'y a pas eu de luttes.*

*-C'est possible mais je dois vérifier moi-même.*

*-C'est certain puisque je vous le dis. Je le sais bien quand même !*

*J'éprouve une forte envie de pleurer. Je me sens doublement humiliée, salie, trahie. D'abord par les actes que j'ai subis hier, puis par le manque de confiance de ce médecin qui ne semble pas me croire. Il fait sans doute correctement son travail, mais j'ai du mal à l'admettre. J'ai envie de m'enfuir en courant, j'ai besoin qu'on me fiche la paix. J'ai honte. » (p.55).*

Et même deux années après le viol, lorsqu'elle est convoquée pour l'expertise psychologique dans le cadre du procès, elle s'exprime en ces termes :

*« Je trouve cela absolument insensé et inutile. Selon moi, personne ne peut m'aider à m'en sortir, surtout pas une personne qui n'a pas vécu ce drame à mes côtés ! Psy ou pas psy. Quelle honte d'aller expliquer avoir été violée ! C'est humiliant, répugnant. » (p.175).*

Ces éléments paraissent attester la présence de la morale de l'honneur dans le for intérieur de l'auteure, qui dès qu'elle doit aborder son agression, écrit ressentir de la honte. De plus, lorsqu'elle aborde l'agression, elle utilise un terme relatif à la culpabilité. On peut alors en conclure que la morale de l'honneur est encore présente dans l'esprit des victimes ou du moins de Céline Robert, ce qui implique qu'elle n'a pas totalement disparu.

### Critiques de l'auteure

Nous retrouvons dans le récit de Céline Robert une critique du système judiciaire ainsi qu'une critique de la réaction d'indifférence que lui ont témoigné certains de ses amis et connaissances suite à son agression.

La critique du système judiciaire concerne, dans un premier temps, le manque d'aide aux victimes de viol durant la procédure judiciaire. Plus précisément, l'auteure déplore le fait que personne, durant le dépôt de sa plainte, ne se préoccupe de son état psychologique et qu'il ne lui est proposé aucune aide psychologique ni aucun conseil à ce propos. Il en est de même concernant la procédure judiciaire ; elle ne reçoit aucune explication sur les implications et la manière dont se déroule une telle procédure ni sur les démarches à suivre. La seconde partie de cette critique concerne les prisonniers et la durée de leur peine. L'auteure juge la justice française trop permissive et indulgente par rapport aux peines de prison. Elle explique que les détenus voient leur peine réduite s'ils ont un bon comportement en prison. De plus, en raison des conditions difficiles du milieu carcéral, celui-ci est considéré comme « *malsain, souvent sordide,* » (p.115), dit-elle, et de ce fait, la société considère les violeurs comme des victimes. Elle ajoute que la prison ne soigne pas les détenus. Ils sont libérés une fois qu'ils ont calmé « *leurs pulsions comme par miracle* » (p.115). Dans le fond, on peut extrapoler la réflexion de l'auteure comme suit : le problème vient du fait qu'elle restera marquée à vie par le viol alors que le violeur lui, même s'il est jugé et condamné pour le crime qu'il a commis, il pourra facilement titrer un trait car sa peine de prison sera facilement réduite, il sera ainsi rapidement libéré et il pourra alors reprendre une vie normale ou recommencer son crime. L'auteure met, en effet, en doute le jugement du procès de son violeur car il est jugé « *réadaptable à la vie sociale* » (p.128) à condition qu'il suive une psychothérapie. Elle interprète ceci, dit-elle, comme un aveu de la justice qui reconnaît son viol comme une erreur de jeunesse de la part de son agresseur. Il faut mentionner aussi le fait que l'auteure se sent révoltée quand elle apprend qu'une de ses amies proches dont elle était proches avant son propre viol fut violée à son tour et tuée par un récidiviste. Ce crime eut lieu deux ans après sa propre

agression. Elle avait perdu de vue cette amie depuis l'épisode du restaurant que nous avons abordé précédemment. L'auteure s'insurge contre les personnes, donc le système judiciaire, qui ont relâché un tel individu.

Enfin, la seconde partie de sa critique concerne la réaction sociale par rapport aux victimes de viol. Elle vise plus précisément l'indifférence que la société leur témoigne. L'auteure fait d'abord ce reproche à ses amis et connaissances de cours durant la période suivant son agression. Elle a le sentiment qu'ils n'ont pas compris les conséquences et l'importance qu'un tel traumatisme peut avoir pour la victime. Dès lors, elle lance une sorte d'appel au lecteur à la fin de l'ouvrage. Elle l'invite à ouvrir les yeux et les oreilles car les violences envers les femmes sont présentes partout autour de chacun. Il est important de pouvoir leur prêter une oreille attentive et compréhensive même si ce n'est pas évident, concède l'auteure. Elle explique qu'elle ne peut pas ne pas aider ces victimes lorsqu'elle en croise. Elle ne veut pas refaire ce qu'on lui a fait. C'est d'ailleurs une des raisons d'être de son livre. Notons que l'auteure ici ne parle plus des victimes de viol en particulier mais invite le lecteur à prêter attention à toutes les violences que les femmes subissent.

Pour conclure cette section, nous pensons que finalement, les éléments composant sa critique vont dans une même direction : elle pointe du doigt le fait que l'agression et ses implications sont minimisées. Elle a le sentiment que ce qu'elle a vécu et subi est considéré comme « pas si grave que ça » pour la société puisque son agresseur pourra sans doute bénéficier d'une réduction de peine s'il adopte le comportement adéquat et qu'en plus, il a été jugé apte à se réadapter à la vie sociale s'il suit une thérapie. Ceci signifie pour l'auteure que le viol qu'il a commis sur elle n'est pas si grave, c'est un accident de parcours. La société contribue également à amoindrir la gravité de l'agression parce que les individus considèrent eux aussi que ce n'est pas un drame ce qu'elle a vécu, elle peut se remettre et continuer à vivre une vie normale, elle n'est pas morte finalement, on ne fait pas tout un plat de ce genre d'histoire, pour reprendre les propos de ces amis que nous avons vus précédemment.

## Signifiants et métaphores de la trahison

Tout d'abord, nous avons constaté que Céline Robert décrit se sentir sale, plusieurs fois dans le contexte direct de l'après viol et la journée du lendemain et une fois, des années après l'agression. Voyons ces extraits :

[L'agresseur vient de partir]

*« Pour le moment, je me sens très sale et je n'ose pas bouger. [...] » (p.19).*

[Une fois la police venue, elle dort chez son petit ami Pascal]

*« Pendant que Pascal et Benoit déplient le canapé pour moi, je prends une douche interminable. C'est la deuxième fois que je me lave ce soir, mais j'en ai absolument besoin pour essayer d'effacer ces horreurs sur mon corps sali » (p.29).*

[Le lendemain du viol, chez son petit ami]

*« Je me sens à nouveau terriblement sale, et je passe un long moment sous l'eau. Rien à faire pour supprimer cette affreuse sensation d'humiliation... Une fois habillée je retrouve Pascal dans la cuisine.... » (p.32).*

[Plus tard, des années après l'agression]

*« Depuis le viol, je me sens beaucoup plus agressive, plus sensible et plus renfermée sur moi-même. Je me trouve foncièrement changée, je suis devenue une autre personne. Une personne inconnue qui ne me convient pas. Je n'aimais déjà pas ce corps sali et terriblement amaigri mais désormais, ma personnalité me déplaît également. Plus le temps passe, plus je me referme sur moi-même. » (pp.174-175).*

Ensuite, nous avons observé que l'auteure utilise une seule fois l'adjectif « souillée ». Elle l'emploie lorsqu'elle rentre dans la ville où elle étudie après avoir passé le week-end chez ses parents pour leur annoncer qu'elle a été violée. Céline Robert appréhende son retour en cours et le regard des autres :

*« Pour la première fois, je commence à redouter le regard des autres, car j'ai honte, je me sens humiliée, souillée. J'espère que les langues ne se seront pas trop déliées en mon absence, et par conséquent, que tous les élèves et professeurs ne sont pas au courant de mon histoire. » (p.79).*

L'auteure craint le regard des autres s'ils savent ce qui lui est arrivé. Comme si le viol allait changer le regard des autres sur elle. Et elle ajoute qu'elle a honte et qu'elle se sent humiliée et souillée, comme si c'était ses propres ressentis qu'elle projetait dans le regard des autres. Aussi, nous avons vu que la honte traduit une intériorisation de la morale de l'honneur. Nous pouvons alors supposer que le terme « souillée » peut également référer à l'honneur et une de ses composantes, la loyauté et son versant négatif, la trahison. On peut aussi supposer que c'est à cause de cela que l'auteure appréhende le regard des autres. En tout

cas, l'auteure ne donne pas d'explication et ne l'utilise pas dans un autre contexte que celui présenté ici.

Enfin, durant sa rencontre avec le médecin légiste, l'auteure décrit également se sentir et salie et trahie :

*« J'éprouve une forte envie de pleurer. Je me sens doublement humiliée, salie, trahie. D'abord par les actes que j'ai subis hier, puis par le manque de confiance de ce médecin qui ne semble pas me croire. Il fait sans doute correctement son travail, mais j'ai du mal à l'admettre. J'ai envie de m'enfuir en courant, j'ai besoin qu'on me fiche la paix. J'ai honte. » (p.55).*

On voit ici les termes sali et trahi se suivre, ce qui ne doit pas être sans lien dans la tête de l'auteure entre la souillure et la trahison. Même si nous avons peu d'éléments pour confirmer véritablement les dires de Chaumont, on peut voir ici un rapprochement entre ces termes.

### Entre soi et dignité

Tout au long de son récit, Céline Robert ne cesse de décrire le sentiment d'humiliation qu'elle a ressenti durant l'agression et qui la poursuit après celle-ci. Avant d'aller plus loin, nous voudrions préciser que nous avons choisi de distinguer et dissocier les termes de honte et humiliation car ils ne renvoient pas aux mêmes éléments. La honte est associée à la culpabilité, que nous mettons en lien avec la morale de l'honneur. Ce sentiment, dans notre cadre, prouve la présence d'un sentiment de culpabilité qui renvoie au non-respect des consignes de la morale de l'honneur et appuie alors l'hypothèse émise par Chaumont de l'intériorisation des éléments de cette morale par les victimes de viol. L'humiliation renvoie plutôt à la dignité de l'individu, à son espace interne, son for intérieur. Et ainsi, cela renvoie à sa condition de sujet qui, dans le cas de viol, est bafouée par l'agresseur. C'est pourquoi ces deux éléments se retrouvent dans des sections différentes.

Reprenons : le sentiment d'humiliation apparaît à cause du viol. L'agression a transformé l'auteure en personne humiliée. Ce sentiment ressurgit dans les situations où l'auteure doit raconter, expliquer son viol à quelqu'un. Dans ces situations, elle se décrit comme étant une personne humiliée et c'est à cause de ça qu'elle vit mal ces situations, notamment lorsqu'elle est face aux policiers et autres personnes qu'elle rencontre dans le cadre de l'enquête. Prenons cet exemple parmi d'autres :

[Ce passage se retrouve dans le contexte du dépôt de plainte au commissariat de son quartier. Les policiers, au vu des dires de l'auteure, comprennent que ce qu'elle a subi est un viol et le lui disent car le viol n'entraîne pas les mêmes implications qu'une agression]

*« Le flic aurait pu être un peu plus diplomate pour m'annoncer ça. Mais non. Aucune attention, aucune empathie. Je reste quelques secondes sans voix, sans réaction, puis j'ai envie de pleurer de colère, de honte et d'injustice. Mais je me retiens. Je ne me laisserais pas aller ici, dans ce commissariat, devant ces hommes. Ma gorge reste sèche. J'ai déjà été suffisamment humiliée, je ne vais quand même pas craquer devant eux. »* (p.37).

Ce sentiment ressort également lorsqu'elle annonce son viol à sa mère, elle parle d'une *« intimité devenue humiliante, répugnante. »* (p.72). Même si ici, ce sentiment ne réfère pas directement à sa personne, elle renvoie à quelque chose d'intime qui lui est intimement lié.

On l'observe encore durant une soirée avec un groupe d'amis, ils parlent de son viol. Au bout d'un moment, un de ses amis exaspéré déclare qu'il ne sert rien « d'en faire tout un plat », l'auteure s'interroge alors sur son absence (à elle) de réaction à l'époque :

*« Lorsque j'y repense aujourd'hui, je me demande pourquoi je n'ai pas quitté les lieux sur-le-champ. C'est certainement la colère et l'humiliation qui m'ont clouée sur place, me laissant ainsi sidérée et incapable de prononcer le moindre mot pour rétorquer. »* (p.84).

Enfin, ce ressenti est également évoqué le lendemain matin après le viol ; en se réveillant elle file sous la douche car elle se sent sale et voudrait faire disparaître *« cette affreuse sensation d'humiliation. »* (p.32).

Outre l'humiliation, Céline Robert, ressent un autre sentiment particulier durant le viol : celui d'avoir été transformée en objet par son agresseur. Elle dit à ce propos, durant l'agression et plus précisément après que l'agresseur lui a ordonné de se déshabiller et de se mettre à genoux :

*« Je me sens rabaisée, humiliée de me trouver ainsi dans mon plus simple appareil, exposée par terre au beau milieu du séjour comme un vulgaire objet, sous le regard bestial de ce salopard. »* (p.16).

On voit que l'auteure parle de son sentiment d'humiliation au présent, c'est précisément à ce moment qu'elle le ressent pour la première fois, durant l'agression. Elle ajoute qu'elle se sent non plus comme une personne mais bien comme un objet exposé aux yeux de son agresseur. Elle confirme avoir ressenti ce sentiment dans un autre extrait :

[Elle a refusé l'invitation de ses copines à aller manger au restaurant en soirée, peu de temps après son agression. Ne comprenant pas le refus, elles n'ont alors plus fait aucune proposition de ce genre à l'auteure qui ressent alors]

*« Je découvre alors un sentiment terrible. L'indifférence. On ne m'embrasse plus le matin pour me dire bonjour, on ne me parle plus, on ne me regarde plus. Pire encore, on ne me voit même plus. Filles ou garçons, tous les élèves réagissent ainsi. Après avoir été rabaissée au niveau de femme-objet, je suis désormais invisible, inexistante. On vit près de moi par obligation, mais on me dédaigne comme une chose maudite et peut-être contagieuse, qui sait ? » (p.86).*

Ce passage montre que l'auteure, pendant l'agression, s'est sentie reléguée au rang d'objet et ne se sent plus considérée comme une personne. A cette objectivation s'ajoute plus tard, via l'indifférence de ses amis, que nous avons vu déjà plusieurs fois, la sensation d'être transparente, « *inexistante* » (p.86) même, dit-elle.

Suite à ces divers éléments, un constat s'impose : le viol entraîne des changements identitaires chez Céline Robert. Elle passe de sujet à objet, d'existante à inexistante aux yeux de ses amis, de personne digne à femme humiliée. Outre les changements que nous venons de relever, l'auteure identifie elle-même différents changements dans son caractère.

L'auteure l'annonce rapidement dans le récit, elle changera pour toujours :

*« [...] Il me semble que je subis tout depuis hier, même le pire, sans avoir mon mot à dire. J'ai envie de crier ma colère, mais encore une fois, je ne dis rien, je ne laisse rien paraître et j'obéis sagement. Cela ne me ressemble pas, moi qui d'ordinaire ne mâche pas mes mots et suis même plutôt très directe. Il faudra bien que je m'y fasse car à partir d'aujourd'hui, je vais changer et plus rien ne me ressemblera jamais. » (p.53).*

Ce constat apparaît notamment lorsqu'elle rencontre pour la première fois sa belle-famille :

*« Durant des années, j'aurai le sentiment et même la certitude, que ma belle-famille ne me voit pas sous mon vrai jour, pas telle que je suis réellement. En fait, qui le pourrait ? Entre ce que j'étais avant l'agression et ce que je cherche en permanence à cacher désormais, qu'est devenue ma véritable identité ? Et dire qu'autrefois on me disait bavarde.... » (p.94).*

Très vite, l'auteure remarque qu'elle n'est plus la même après l'agression. Ces changements resteront sur le long terme car des années plus tard, Céline Robert fait remarquer à nouveau qu'elle n'est plus la même. A partir d'un certain moment, la personne qu'elle est devenue la dérangera :

*« Depuis le viol, je me sens beaucoup plus agressive, plus sensible et plus renfermée sur moi-même. Je me trouve foncièrement changée, je suis devenue une autre personne. Une personne inconnue qui ne me convient pas. Je n'aimais déjà pas ce corps sali et terriblement amaigri mais désormais, ma personnalité me déplaît également. Plus le temps passe, plus je me referme sur moi-même. » (pp.174-175).*

La transformation identitaire semble persister sans pouvoir totalement s'effacer. Céline Robert écrit ressentir en 2002, bien longtemps après le viol :

*« [...] Je ressens une fêlure que je ne saurais décrire, parfois presque cicatrisée par le bonheur qui s'appliquerait comme un baume, puis, à d'autres moments, déchirée par une déprime surgissant de nulle part. Je suis alors en proie à une douleur vive, telle une plaie ouverte, et je me sens agressée par tout le monde. Je ne peux pas continuer à vivre comme ça. » (p.177).*

Cet extrait décrit ce qu'elle ressent avant de commencer une psychothérapie. Ces différents extraits nous montrent que Céline Robert subi en quelque sorte une transformation en son for intérieur après le viol. Cette transformation se prolonge dans le long terme. Parallèlement aux changements identitaires, il nous semble que Céline Robert arrive au statut de résilient en ce sens qu'elle a su dépasser son agression et paraît vouloir en faire quelque chose de positif. Son livre en est la preuve, elle a ressenti le besoin de témoigner, écrit-elle. On peut voir l'évolution dans cet extrait écrit quand elle a terminé d'écrire son livre :

*« Je commence alors le difficile et interminable parcours auprès des éditeurs durant plusieurs années. Je tiens à faire ce chemin totalement seule, sans aide. Il s'agit de mon combat. Je veux en sortir grandie. Je veux montrer que malgré tout, moi aussi, je suis quelqu'un. » (p.179).*

L'écriture de son livre a pour objectif de montrer aux autres qu'elle est, malgré son viol, malgré l'objectivation, malgré ces changements identitaires, « malgré tout », une personne, qu'elle existe, qu'elle est « quelqu'un ». Ce n'est pas son agression qui la définit. Cet extrait, selon nous, témoigne d'une évolution de la position de victime à personne-sujet et résilient. Cette idée est renforcée et encore mieux exprimée par ce dernier extrait :

*« Mon plus profond désir aujourd'hui est la reconnaissance. J'ai besoin d'être non pas reconnue en tant que victime, mais en tant que femme qui assume une fois pour toute qu'elle a subi et a continué, malgré tout. Je ne veux plus avoir honte. Je ne suis pas coupable. Plus jamais je ne permettrai à quiconque de me manquer de respect, de quelque manière que ce soit. » (p.187).*

L'auteure a besoin d'être reconnue en tant que personne et non plus en tant que victime. Comme nous le disions, ce n'est plus son agression qui la définit. Elle dépasse cette expérience négative, ce n'est plus elle qui la détermine. C'est pourquoi, elle passe du statut de victime à celui de résilient. On voit encore une fois que l'auteure a ressenti de la honte et de la culpabilité ce qui confirme que la morale de l'honneur n'a pas disparu totalement même si bien sûr sa puissance s'est estompée.

Emilie K., 2011

### Contextualisation de l'ouvrage analysé

Cet ouvrage est constitué de quatre parties : la préface écrite par une chroniqueuse judiciaire (Anne-Sophie Martin), l'épilogue de l'auteure, le récit et la postface écrite par un médecin légiste (Dr. Bernard Marc) qui commente également certains passages du récit. Celui-ci est divisé en quatre chapitres, eux-mêmes divisés en sous-chapitres. Le récit du viol et l'après viol sont relatés directement au premier chapitre. Le procès, qui occupe la majeure partie du récit, représente le troisième chapitre. On y trouve également des témoignages d'autres victimes et leurs plaidoiries ainsi que les analyses de l'expertise psychologique relatifs à son agresseur et certaines de ses autres victimes et enfin un rapport d'expertise psychiatrique de l'accusé et les interventions des enquêteurs.

Le procès et le récit du viol semblent intéresser le plus l'auteure. Le récit de sa vie y est assez bref finalement, elle se concentre véritablement sur le viol, l'enquête et le procès. Tandis que ce qui se passe après le procès est très bref. Ceci peut s'expliquer par le fait que le livre est édité en 2011 et cela suppose que le récit est écrit très vite après le procès et de ce fait, il n'y a pas beaucoup d'éléments à raconter après celui-ci hormis le fait que l'auteure ne cesse de faire encore des cauchemars de son agression de plus en plus régulièrement après le procès.

Emilie K. a 23 ans lorsque sa vie change brusquement. Elle vient de s'installer à Montpellier quelques mois à peine avant son agression, en mai 2007, en raison d'une opportunité d'emploi intéressante dans l'univers du jeu vidéo. Son déménagement coïncide avec sa rupture. Son petit ami avec qui elle était depuis cinq ans ne supportait pas la distance, lui était resté dans leur région d'origine, la Lorraine. Néanmoins, elle se crée une nouvelle vie à Montpellier, elle rencontre de nouveaux amis : Amélie et Greg.

Emilie K. a vécu avec sa mère après le divorce de ses parents lorsqu'elle avait cinq ans. A partir de ce moment-là ; elle verra assez peu son père. De ce fait, elle ne se sent pas proche de lui, au contraire de sa mère avec qui elle a une excellente relation. Pourtant, elle ne lui racontera jamais son agression.

Celle-ci a lieu en plein centre-ville, le samedi 4 août 2007, dans l'après-midi. L'auteure venait de quitter son amie Amélie après avoir dîné avec elle, il est 14h30. En rentrant chez

elle, elle aperçoit un motard arrêté à un feu rouge. Elle explique que son regard fut attiré en raisons, sans doute, du fait que son ex-petit ami était également motard. Il a une moto sportive et porte un casque de crosse et des lunettes orange. Ces éléments lui paraissent bizarre mais elle ne s'en préoccupe pas outre mesure et continue son chemin. Arrivée devant son immeuble, elle remarque que le motard se gare non loin d'elle. Elle n'a pas échangé de mot avec lui précédemment, écrit-elle. Il l'interpelle alors qu'elle est déjà dans l'immeuble. Il mime à travers la vitre de la porte d'entrée qu'il n'a pas ses clés. Il a enlevé son casque mais il porte toujours une cagoule fine qui se porte en dessous du casque. Elle est nécessaire en hiver ou quand on fait de la route, détaille l'auteure; ce qui ne semble pas être le cas du motard, semble-elle sous-entendre. Elle lui ouvre la porte comme elle l'a déjà fait avec d'autres habitants de l'immeuble. Puis, elle prend l'escalier pour monter à son étage tandis qu'il prend l'ascenseur. L'homme la retrouve devant la porte de son appartement. Elle pressent qu'il est trop tard. L'homme est armé d'un couteau, elle aussi mais elle n'aura pas le temps de le prendre dans son sac. Elle pratique également l'aïkido depuis sept ans mais elle ne sera pas en mesure de faire quoi que ce soit. Ils rentreront dans son appartement où l'homme la violera mais de manière digitale, l'auteure étant indisposée au moment des faits, il n'ira pas plus loin. Après cet épisode, elle appelle directement la police et porte plainte.

Après le viol, dans un premier temps elle emménagera chez ses amis Amélie et Greg puis à la fin de son CDD retournera vivre dans sa région d'origine, plus précisément à Strasbourg où elle a retrouvé un emploi. Elle rencontrera son petit ami qui l'accompagnera durant les différentes étapes de l'enquête judiciaire et du procès. Elle sombrera dans la dépression même si comme elle le dit, en apparence sa vie paraît normale. Au fond d'elle, elle ne cesse de ressasser l'agression.

Son agresseur sera arrêté en juin 2008 et sera surnommé « le violeur de Montpellier ». En effet, il a agressé sur une période d'un an, une vingtaine de jeunes filles. Le procès se déroulera en juin 2010. L'accusé sera finalement condamné à douze ans de prison.

Par rapport à la morale de l'honneur

#### Hypothèse 1 : lutte pour la survie

Dans le récit du viol, Emilie K. mentionne à trois reprises sa volonté de sortir vivante de l'agression. Elle l'énonce à chaque fois que son agresseur devient violent et dangereux, au moment où elle sent la mort arriver, elle affirme son désir de survivre. On comprend rapidement que survivre sera son premier objectif. Elle le dit la première fois au début de

l'agression : elle et l'inconnu sont en dehors de son appartement, l'homme lui ordonne d'ouvrir la porte de son appartement, il la menace avec une arme qu'il place sur sa gorge : « *Je ne peux pas lutter, je ne peux pas mourir, pas aujourd'hui, pas comme ça au milieu d'un couloir avec la gorge tranchée !* » (p.21).

La deuxième fois qu'elle se réfère à son objectif, elle et son agresseur sont entrés dans son appartement. Elle a essayé de le déstabiliser et d'enlever sa cagoule ce qui met l'inconnu en colère, il reprend le dessus et presse la lame du couteau plus fort, l'auteure pense alors : « [...] *Tête froide, sang-froid, être un robot, rester vivante, collecter un maximum d'indices...* » (p.23). Enfin, la dernière aspiration à survivre est énoncée quand l'auteure a essayé, une dernière fois mais en vain, de se dégager de l'homme. Il lui fait alors sentir qu'il est prêt à la tuer et appuie toujours plus fort sur la lame de son couteau. Emilie K. sent vraiment que son agresseur est prêt à lui trancher la gorge, elle sent la lame rentrer encore plus fort dans son cou et éprouve des difficultés à respirer :

« [...] *ne pas être étranglée...ne pas avoir la gorge tranchée...ne pas perdre le fil...calmer le jeu... Rester en vie coûte que coûte...* » (p.26).

« *Ma principale préoccupation était de rester en vie. Je ne savais pas à quel fou j'avais affaire.* » (p.50).

L'objectif d'Emilie K. est de rester vivante après l'agression et elle essaiera alors de réfléchir à des solutions tout au long de son agression ; elle cherchera à agir pour s'en tirer vivante. Nous allons examiner ses faits et gestes plus en détails dans la section qui suit.

## Hypothèse 2 : comportement à suivre

Son comportement démontre clairement une envie d'échapper à l'agresseur même si au départ, elle pense que l'homme est venu la cambrioler et qu'elle se sent prête à « se battre ». Mais, très rapidement, elle se rend compte qu'elle ne peut se battre à proprement parler. L'homme est plus fort, il l'a d'ailleurs facilement plaqué contre le mur. En plus, il est armé d'un couteau et semble déterminé à obtenir ce qu'il veut. Ainsi, il n'hésite pas à presser la lame quand il le faut. Nous avons divisé l'épisode en différentes sections pour faciliter la compréhension.

- 1<sup>ière</sup> section : dans le couloir

L'agression commence dans le couloir, l'auteure a ouvert la porte d'entrée de l'immeuble au motard qu'elle a aperçu sur le chemin menant à son appartement. Arrivé à son immeuble, le motard s'arrête et fait mine d'avoir oublié ses clés. Emilie K. lui ouvre et se dirige vers son étage. Elle y retrouve l'homme. Elle pense qu'il s'agit d'un vol. L'auteure a

alors comme objectif de ne pas laisser entrer l'homme et elle se sent prête à l'affronter, tel qu'elle l'écrit dans l'extrait :

« [...] je me sens forte et lui fais face, lui barrant la route vers mon appartement. Mon unique obsession : ne pas le laisser entrer. » (p.19).

Mais très rapidement, elle réalise que finalement non, elle ne peut pas. Elle se rend compte que malgré son couteau pour éplucher les fruits et malgré ses sept ans d'arts martiaux, elle ne fait pas le poids. Elle réfléchit alors à quoi faire et élimine les options fuir et crier puisqu'elle pense qu'elle est seule dans l'immeuble car cela se passe au mois d'août, un samedi après-midi et que le temps est splendide. D'après elle, tous les habitants de l'immeuble sont sortis. De ce fait, elle pense que rien ne sert de crier ou appeler à l'aide. Pendant ce temps, l'homme lui saute dessus, la colle contre le mur et la menace :

« Tu vas faire tout ce que je te dis et surtout pas crier ou je te crève, tu as compris, je vais te crever, ne crie pas, ouvre la porte ! » (p.20).

Elle n'obéit pas. L'inconnu sort alors son couteau qu'il place sur la gorge de la jeune femme et commence à exercer une pression. De ce fait, l'auteure passe en revue ses différentes options pour se sortir de la situation :

« Je passe discrètement ma main dans mon sac. Déverrouiller le clavier du téléphone et composer le 17. Pas le temps ! J'ai mon couteau, mais il me faut les deux mains pour l'ouvrir, ah ! si j'avais su, moi qui voulais me procurer depuis des mois une arme électrique ! » (p.21).

L'inconnu reprend ses menaces et lui somme d'ouvrir la porte de son appartement :

« Ouvre la porte, je te dis, ou je te crève ! » (p.21).

A ce moment-là, l'auteure se dit qu'elle ne peut rien faire, elle ne sait pas se défendre et a le sentiment que l'agresseur sait ce qu'il fait. Ainsi, elle pense qu'elle ne peut pas se battre, et elle ne veut pas mourir, comme on peut le constater :

« Je ne peux pas lutter, je ne peux pas mourir, pas aujourd'hui, pas comme ça au milieu d'un couloir avec la gorge tranchée ! » (p.21).

Elle réanalyse ce qu'elle peut faire et conclut qu'elle ne peut rien faire contre l'inconnu :

« [...] Et puis ce que j'ai appris : me défendre contre quelqu'un à mains nues ou armée ne serait-ce que des clés, laisser des marques se défendre ; je m'y suis préparée ! Mais mince, il est armé et cagoulé ce type ! Je ne PEUX pas lutter !! » (p.21).

Elle fait alors ce qu'il lui ordonne et ouvre la porte de son appartement.

Dans cette section, l'auteure pense toujours qu'il s'agit d'une tentative de vol. Si on reprend son raisonnement, on voit qu'elle cherche à faire quelque chose mais, elle pense qu'elle n'a aucune option, elle ne peut fuir ni appeler à l'aide et lutter ne sert à rien, elle ne

fait pas le poids, son agresseur est armé d'un couteau qu'il maintient sous sa gorge. Elle finit donc par faire ce qui paraît adapté à son objectif et de ce fait, elle exécute ce que l'homme lui ordonne.

- 2<sup>ème</sup> section : dans l'entrée de l'appartement

Une fois rentrés dans l'appartement, l'inconnu la plaque à nouveau contre un mur. Il commence à l'embrasser, à toucher sa poitrine, etc... L'auteure se rend alors compte que le motard n'est pas là pour la cambrioler mais plutôt pour la violer. Elle commence à nouveau à réfléchir à quoi faire :

*« Les engrenages de mon cerveau se mettent en marche. C'est donc un viol ! Sida ! Préservatifs dans mon sac ! Le décourager ? Lui dire que j'ai le Sida ? Fuir, courir dans le couloir et trouver quelqu'un. Et le laisser seul dans l'appartement ? » (p.21).*

A ce moment, l'homme retire le couteau de sa gorge, elle tente alors de le repousser et prendre son arme, elle lui dit : *« Arrête tes conneries ! ».* (p.21).

L'agresseur maîtrise rapidement Emilie K., la replaçant contre le mur avec le couteau sur sa gorge et exerce une pression plus forte, détaille l'auteure. Elle réalise alors qu'il tient véritablement un couteau avec stupéfaction :

*« Nom d'un chien, mais c'est vraiment un couteau qui est sous ma gorge ! Un petit couteau avec une lame noire et bien aiguisée, pas plus grand que la main une fois replié, qu'il sort d'on ne sait où ! » (pp. 21-22).*

L'agresseur lui ordonne alors de lâcher les lettres qu'elle avait dans sa main, ce disant, il dégage le couteau de sa gorge, la jeune femme en profite pour lui arracher sa cagoule afin de voir son visage. Elle pense alors :

*« Victoire ! C'est peut-être ma porte de sortie...le déstabiliser ! Sa tête doit être à moitié découverte désormais. » (p.22).*

Elle n'aura pas le temps de voir son visage car ses cheveux lui brouillent la vue et l'inconnu très rapidement la retourne et la plie en deux, violemment précise-t-elle. Elle a toujours sa cagoule en main et essaie comme elle peut de se retourner pour voir son visage mais l'homme est fort :

*« Malgré sa carrure plutôt fine, pas excessivement balaise comme mon ex par exemple, le motard a une certaine force...c'est ce jour-là que j'ai réalisé qu'à moins d'être catcheuse professionnelle, une fille ne fait pas le poids contre un mec qui décide de l'agresser...et surtout il est armé d'un couteau, qu'il plaque immédiatement sur ma nuque. » (p.22).*

Elle se rend compte qu'elle, même si elle parle en général, ne fait pas le poids contre son agresseur surtout qu'il est armé. L'agresseur lui ordonne de lâcher la cagoule et presse la lame du couteau de plus en plus fort sur sa gorge. Elle s'empresse d'exécuter l'ordre car : « *La pression du couteau devient dangereusement douloureuse.* » (p.22).

Il l'oblige ensuite à se coucher sur le sol, face contre terre. Puis, il lui ordonne de se relever. L'auteure en profite à ce moment pour se déchausser pour pouvoir courir plus rapidement si une opportunité s'offre à elle, explique-t-elle. Elle est à moitié nue, l'homme a déchiré son t-shirt, elle réfléchit à faire quelque chose :

« *Je serai moi-même mon arme...comment... ?* » (p.23).

L'auteure continue de réfléchir :

« *Tête froide, sang-froid, être un robot, rester vivante, collecter un maximum d'indices...* » (p.23).

Ainsi, elle décide de faire la description physique de son agresseur.

Puis, l'agresseur prend son sac, mais le laisse rapidement tomber, la jeune femme pendant ce temps, prend une posture de combat, elle attend le poing levé, sans bouger. L'homme baisse facilement son bras. Il s'attaque ensuite à son pantalon qu'il essaie de baisser. Il s'y reprend plusieurs fois avant d'y arriver. Pendant ce temps, l'auteure reste figée. Elle remarque que son agresseur « *a baissé sa garde...* » (p.24) et s'interroge : « *mais qu'est-ce que je peux bien faire ?* » (p.24).

Lorsqu'il est sur le point d'enlever sa culotte, Emilie K. qui ne bougeait plus, le repousse violemment et essaie de l'étrangler. L'agresseur est surpris, et tente de la rassurer : il ne veut pas la violer. L'auteure lui répond alors de s'en aller. L'agresseur refuse et se plaque à nouveau contre elle. La manière dont l'agresseur a répondu fait penser l'auteure :

« *Purée, ce « Naaan » me donne froid dans le dos...Il est terriblement excité, incapable de se contrôler... Toute frustration pourrait le rendre violent...J'ai peur...* » (p.25).

Puis, il la viole digitalement et constate que l'auteure est indisposée. Elle reprend alors du courage, dit-elle et dit à l'inconnu :

« *J'ai mes règles, c'est con hein ?* » (p.25).

Mais il rétorque :

« *T'inquiète, répond-il avec une assurance effrayante. C'est pas ça qui va m'arrêter...* » (p.25).

De ce fait, l'agresseur conduit l'auteure vers le salon, il maintient son couteau sur sa gorge, précise-t-elle.

Dans cette partie, Emilie K. tente de sortir de l'étreinte de son agresseur dès qu'elle en a la possibilité. Mais l'agresseur est plus fort et la retient chaque fois. Il maintient son

couteau sur sa gorge et exerce des pressions de plus en plus fortes. Mais, l'auteure continue de réfléchir à comment se sortir de là.

- 3<sup>ème</sup> section : dans la cuisine

Il la plaque à nouveau contre le mur de la cuisine, le couteau est toujours sur sa gorge. A ce moment, Emilie K. « *en profite pour tenter une nouvelle fois de repousser l'arme de [sa] gorge.* » (p.26).

En réponse, l'homme lui signifie qu'il peut facilement la tuer, il lui suffit juste d'appuyer le couteau sur sa gorge, ce qu'il fit afin de lui prouver, comme le dit Emilie K. :

*« Le geste est joint à la parole, la pression de la lame sur mon cou devient tellement douloureuse que je me vois déjà me vider de mon sang, la gorge ouverte, en train de dire adieu à la vie qui s'échappe, là, sur le carrelage blanc et froid de l'entrée, devant la cuisine, comme « une grosse merde » .... A cet instant, tout explose dans mon cerveau et j'ai plus que jamais l'impression de n'être qu'une poupée de chiffon »* (p.26).

Nous reviendrons plus en détails sur la dernière partie de cette phrase dans les sections suivantes.

A ce moment-ci, l'auteure se voit mourir :

*« A tout moment, je m'attends à sentir mon sang chaud s'écouler. Respirer devient difficile ; je sens mon pouls dans tempes, cela devient réellement dangereux de le défier une fois de plus...ne pas être étranglée....ne pas avoir la gorge tranchée....ne pas perdre le fil...calmer le jeu.... Rester en vie coûte que coûte... »* (p.26).

En même temps, elle affirme son désir de rester en vie quoi qu'il advienne. Comme elle le dit, c'est trop risqué de faire quoi que ce soit, l'agresseur lui montre clairement que si elle ne se tient pas tranquille et n'obéit pas aux ordres, il appuiera simplement la lame de plus en plus fort sur son cou. L'agresseur repasse derrière elle et elle se sent à nouveau comme un pantin, un objet soumis à la volonté de son bourreau :

*« Je ne suis plus qu'un jouet sans volonté dont on fait ce qu'on veut ; un pantin mou désarticulé qu'on peut trimbaler partout et placer dans n'importe quelle position. J'ai lâché les armes, toutes les solutions qui viennent à moi deviennent inutiles compte tenu de la situation présente... et le risque grandissant. »* (p.26).

A partir du moment où l'agresseur semble prêt à mettre à exécution ses menaces, Emilie K. comprend qu'il n'y a plus rien à faire que faire ce que demande l'agresseur, elle devient alors sa poupée, son jouet qu'il manipule comme il l'entend. Nous revenons ultérieurement sur cette notion d'objectivation. L'auteure pense qu'il n'y a rien d'autre à faire pour rester en vie, son ultime objectif, que d'obéir à son agresseur.

- 4<sup>ème</sup> section : dans la chambre

L'auteure étant devenue une marionnette obéissant aux désirs de son bourreau, une fois arrivés dans la chambre, elle se « laisse faire ». Il la jette sur le lit et se remet à toucher sa poitrine. Emilie K. attend que cela passe. Puis, d'un coup, son agresseur décide de s'en aller et la menace de la tuer si elle le suit ou tente quoi que ce soit comme on le voit dans l'extrait :

[Son agresseur]

« *Je vais m'en aller. Tu bouges, je te crève, tu m'as bien compris ?* »

[...] *Tu restes là jusqu'à ce que je sois parti, OK ?* »

[Emilie K.]

« *Sa voix est terriblement sûre. Ce n'est plus le moment de l'affronter.* »

[Son agresseur]

« *Je te jure : l'essayes de me suivre, je te crève !* » (p.27).

Dans cette dernière partie, Emilie K. a jeté les armes et cesse de « lutter », elle se résigne à faire ce que son agresseur veut pour rester en vie. Elle risquerait gros en le contrariant comme on l'a vu dans la section précédente.

En clair, l'auteure, bien qu'elle ne se batte pas contre son agresseur à la façon d'un duel, lutte contre lui. Elle n'aura de cesse d'essayer d'échapper à son bourreau et de fuir l'agression. Elle essaiera jusqu'au moment où c'est trop dangereux pour sa vie de continuer à contrarier son agresseur qui, à la fin, lui démontre formellement qu'il est prêt à la tuer. C'est à ce moment-là et seulement à ce moment, qu'Emilie K. arrêtera le combat et deviendra une poupée sans volonté. Au vu de ses deux premières hypothèses, on ne peut qu'affirmer qu'Emilie K. mène une lutte pour la survie.

### Hypothèse 3 : effet boomerang et réaction sociale

L'auteure n'a raconté son agression qu'à très peu de personnes comme elle le dit à la fin de son livre :

« *Comme « L. » en quelque sorte, je manque d'amis pour me confier. Même si j'en avais, je ne sais pas si je pourrais leur raconter les faits, puisque je mens encore à ma propre mère... Les personnes de mon entourage qui sont au courant se comptent sur les doigts de la main. Je leur ai révélé mon secret, plus par nécessité administrative que par envie... »* (p.156).

Ses proches n'ont pas eu de réaction négative par rapport à son viol ou du moins, elle n'en dit rien. Aucun ne lui a reproché son comportement durant l'agression ou quoi que ce soit. Bien au contraire, l'auteure rapporte des réactions similaires de son ex-petit ami et

de ses amis Amélie et Greg : ils sont tous en colère contre l'agresseur. Quant à son petit ami, elle ne rapporte que son attitude patiente et compréhensive. On suppose que pour eux aussi, la primauté est de sortir vivant de l'agression, même si Emilie K. a été violée. L'auteure aborde également certaines réactions du capitaine ou encore de l'avocat général durant le procès. Concernant celle du capitaine en charge de son affaire, l'auteure relate la réaction qu'il eut durant l'audition se tenant après l'arrestation de son agresseur. Durant l'agression, l'auteure n'avait pu voir le visage de l'inconnu et pensait qu'il était métais. Le capitaine lui montre différents visages afin qu'elle « devine » qui est son agresseur. Elle n'en a aucune idée, lorsqu'il lui donnera la réponse, il le fera de la manière suivante :

*« [...] Le capitaine me montre une planche de visages. Je n'ai aucune idée de l'identité de mon agresseur, ils peuvent potentiellement tous être mon agresseur cagoulé. Sauf ceux aux yeux clairs... Mon interlocuteur me donne la solution après un court instant, comme on le fait dans les jeux télévisés une fois que le temps est écoulé. La bonne réponse est le numéro...7 ! Malheureusement, vous n'avez pas gagné la cagnotte de 1000euros mise en jeu aujourd'hui, mais ce n'est pas grave retentez votre chance une prochaine fois ! » (p.54).*

Elle n'en dit pas plus sur ses ressentiments mais le fait qu'elle le mentionne montre qu'elle éprouve quelque chose par rapport à cette réaction qui semble dédramatiser, voire minimiser la situation et l'agression. En outre, cette réaction sera reprise par la chroniqueuse juridique qui en fera partie intégrante de sa critique. Nous pouvons alors supposer que cette réaction trop légère n'est pas bien reçue par Emilie K., sinon pourquoi l'accepter dans l'écrit de la chroniqueuse ? L'autre réaction est celle donnée par l'avocat général durant le procès dans son réquisitoire. D'après l'auteure, il paraît ne pas prendre au sérieux son viol puisque c'est un viol digital et non pénien mais selon la loi française, un viol est « *tout acte de pénétration, de quelque nature qu'il soit commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise* » Article L.222-23 du code pénal. » (p.29). En effet, il raconte qu'il hésitait à qualifier cet acte de « *tentative de viol avec arme* » (p.144) mais qu'au vu de la loi, il a dû se résoudre à la qualifier de « *viol avec arme* » (p.144). Il ne jette pas de blâme à la victime, en tant que tel, mais il lui fait sentir que son agression n'est pas si grave que ça. Du moins, c'est le ressenti d'Emilie K.. En outre, elle remarque que quand il revient sur les faits, il ne mentionne pas la présence du couteau. Or pour la victime, ce couteau est très important puisque il explique pourquoi elle s'est « laissé faire », il représente la mort. Il ira jusqu'à dire, raconte l'auteure, que son viol n'étant pas consommé, il s'agit d'un « demi-viol ». Ceci indigné Emilie K., elle trouve ce terme « *inadmissible* » (p. 145). Aussi, à ses yeux, il trouve beaucoup de circonstances atténuantes

à l'agresseur et ne préconisera que huit ans de prison. Ici aussi, il ne s'agit pas d'une réaction sociale concernant la morale de l'honneur mais il s'agit bien d'une réaction sociale tendant à diminuer la gravité des agressions à caractère sexuel. Cette réaction est critiquée par l'auteure - qui se sent outrée par ce genre de propos - et par la chroniqueuse judiciaire dans sa préface.

#### Hypothèse 4 : intériorisation de la morale de l'honneur

Nous n'avons pas relevé d'éléments se rattachant à une éventuelle intériorisation de la morale de l'honneur. L'intériorisation transparaît dans la présence d'un sentiment de culpabilité ou de honte semblant incongru au vu du fait que la victime de viol ne suit pas la morale de l'honneur durant l'agression. Elle poursuit plutôt comme objectif de sortir vivante et non d'éviter le viol. Dans le récit analysé, on ne retrouve pas ce type de sentiment. L'auteure ne décrit pas ressentir un sentiment de honte ou de culpabilité par rapport à l'agression. Dans tout son récit, nous trouvons une fois le mot « coupable » mais ce n'est pas l'auteure qui explique qu'elle ressent ce sentiment dans le récit. Il est mentionné dans le rapport de l'expertise psychiatrique repris durant le procès par la psychiatre qu'Emilie K. a rencontré dans ce cadre plusieurs mois auparavant et que l'auteure a inclus dans le chapitre relatant le procès. La psychiatre reprend les dires de l'auteure durant cet entretien concernant le fait qu'Emilie K. n'ait toujours pas mis sa mère au courant du viol :

*« Comme elle est du genre mère-poule, cela aurait été ingérable si je lui avais raconté, elle m'aurait téléphoné quinze fois par jour et cela aurait été plus pénible qu'autre chose. Je pense aussi que je ne lui en ai pas parlé parce que pour moi c'est toujours trop pénible d'en parler. Quand j'en parle, c'est pénible, car je le revis dans ma tête comme dans un film et après je me demande si j'avais réagi plus vite ou si j'avais été habillée autrement, est-ce que peut-être il ne l'aurait pas fait, comme si je me sentais coupable. » (p.125).*

On lit à la dernière phrase de l'extrait que l'auteure dit se sentir coupable. Mais, il nous semble que selon le contexte de l'extrait, il ne s'agit pas d'une culpabilité pouvant se rattacher à la morale de l'honneur. En effet, la culpabilité qui traduit l'intériorisation de cette morale est attachée au comportement adopté durant l'agression. Or, ici, l'auteure paraît se reprocher le fait d'avoir peut-être provoqué l'agression à cause de son habillement ou son comportement. Elle ne remet pas en cause son comportement, soit le fait qu'elle ait renoncé à se battre face à son agresseur et qu'elle ait été violée parce qu'elle préférait vivre plutôt que de mourir pour éviter le viol, comme le préconise la morale de

l'honneur. Cette supposition est corroborée par un autre extrait où l'auteure parle de son habillement :

« [...] *Bien que je prétende assumer ma féminité, il m'arrive de culpabiliser dès que je porte un haut qui mettrait trop en valeur ma poitrine* » (p.161).

L'auteure se sent coupable de montrer ses formes et assumer sa féminité car on peut supposer qu'elle pense que c'est cela qui a attiré ou causé son agression si on se réfère à l'extrait suivant :

[En référence au passage durant le procès, l'auteure aperçoit ce qu'elle pense être une autre victime de son agresseur, ce qui s'avérera être le cas]

« *J'observe une jeune fille aux cheveux mi- longs blond cendré, qui semble aussi perdue que moi. Une des autres victimes, sans doute, à laquelle je ne peux m'empêcher de me comparer. Des formes généreuses cachées sous des habits sans style, une forte poitrine...le policier me l'avait dit : c'était ce qui attirait* « L. ». » (p.78).

Ici, on peut comprendre que ce qui préoccupe l'auteure, c'est son habillement car elle sait que les formes et la manière de les montrer ont attiré son agresseur. Elle se sent plutôt coupable d'avoir attiré le regard de son agresseur et a peur de recommencer. Il ne s'agit pas d'une culpabilité ou de sentiment de honte par rapport à ses faits et gestes durant l'agression. Bien sûr, l'auteure cherchera à comprendre « le pourquoi du comment » mais là aussi, elle n'émet pas de sentiment de honte ou de culpabilité quand elle tente de comprendre pourquoi elle n'a pu se défendre et éviter le viol. Il nous semble que si elle avait intériorisé la morale de l'honneur, elle aurait écrit ressentir de la honte ou de la culpabilité notamment quand elle aborde le fait qu'elle n'ait pas pu se défendre alors qu'elle a fait sept ans d'aïkido. Or, il n'en n'est rien. Voici différents extraits où l'auteure explique pourquoi elle n'a pas pu se défendre :

« *Effectivement, j'avais pour habitude de me promener avec un couteau au fond de mon sac. Comme j'habitais près d'un parc sombre dans mon adolescence, je m'étais toujours prémunie contre un éventuel danger. Malgré cela, je n'ai pas eu le temps de dégainer ce jour-là. C'est un couteau pliable : il fallait les deux mains pour l'ouvrir, et mon autre main était déjà encombrée des clés.* » (p.49).

Selon nous, dans cet extrait si l'auteure se sentait coupable, elle aurait pu écrire quelque chose du style : « Je n'ai pas eu le temps de dégainer, quelle nulle ! C'est un couteau pliable : il fallait les deux mains pour l'ouvrir, et mon autre main était déjà encombrée par les clés, j'aurais dû laisser tomber mes clés et trouver un moyen d'ouvrir mon couteau. Quelle honte, avoir un couteau et ne pas pouvoir s'en servir ! »

*« Une autre particularité : je taille depuis plusieurs années mes ongles en forme de V, ce qui les rend piquant. Une manière de se différencier tout en se rassurant... J'aurais pu me servir de mes « griffes » si je ne les avais pas émoussées justement cette semaine-là... » (p.50).*

*« Malgré mes sept ans d'aïkido, aucune prise n'était possible sans risque, compte tenu du couteau omniprésent sous ma gorge. Je ne suis pas une combattante aguerrie, les situations sur tatami sont radicalement différentes des situations réelles. Sept ans d'aïkido qui ne sont que des foutaises, sept ans à se préparer à un éventuel danger, pour finalement ne rien y changer... » (p.50).*

On ne voit pas la trace de culpabilité ou de honte dans ces extraits concernant son comportement durant l'agression. Par rapport à l'aïkido, il nous semble que si elle intériorisait la morale de l'honneur, elle aurait écrit quelque chose comme : « j'aurais dû me défendre, faire quelque chose, j'ai appris l'aïkido et pourtant je n'ai pas pu me battre, je me sens tellement coupable. »

Pour toutes ces raisons, nous pensons que l'auteure n'a pas intériorisé la morale de l'honneur. Elle ressent de la culpabilité parce qu'elle pense, peut-être, qu'elle a pu provoquer son agresseur avec ses vêtements, c'était en été, il faisait chaud, elle était en top.

### Critiques de l'auteure

La préface de l'ouvrage analysé est, rappelons-le, écrite par une chroniqueuse judiciaire qui doit probablement être habituée des procès pour viol. Sa préface est une véritable critique des procédures judiciaires, de la prise en charge des victimes de viol et de la façon dont la société considère le viol. Cette préface est, nous semble-t-il, le miroir des critiques énoncées par Emilie K..

Premièrement, la chroniqueuse dénonce le fait que beaucoup d'affaires de viol sont traitées en correctionnelle et non en cour d'assise, ce qui est une façon de minimiser le viol, pense-t-elle. En effet, celui-ci, une fois traité en correctionnelle, est considéré comme une agression sexuelle. De la sorte, le viol passe de crime à délit. De ce fait, c'est comme si le système cherchait à diminuer la gravité du viol. Ceci sous-entend, selon la chroniqueuse, que l'on met en doute les dires de la victime : « n'exagère-t-elle pas ? », puis finalement « ne l'a-t-elle pas un peu provoqué ? », dit la chroniqueuse. Elle explique ainsi que le viol resterait un crime opposant la parole de l'une contre celle de l'autre. Et ceci expliquerait en partie sa correctionnalisation. Cette critique, selon nous, fait écho aux propos tenus par l'avocat général. Lui aussi semblait diminuer la gravité du viol digital

d'Emilie K.. et sans doute, si cela avait été son choix, aurait-il choisi de faire passer ce viol en correctionnel.

Le deuxième point de la critique met l'accent sur « *l'interminable parcours du combattant que subit, pendant l'agression bien sûr, mais aussi par la suite, la victime d'un viol.* » (p.7). Ce parcours démontre, selon la chroniqueuse, « *que le viol est le seul crime devant lequel l'institution judiciaire met en doute à priori le récit de la victime.* » (p.7), et ce en dépit de l'évolution de la médecine légale, précise-t-elle. Ce parcours du combattant rappelle les dires d'Emilie K.. Nous l'avons remarqué dans divers passages où elle explique qu'elle se sent perdue dans les procédures, qu'elle ne comprend rien au jargon juridique ou encore qu'elle se sent seule pour affronter toutes les étapes de la procédure judiciaire, alors qu'elle est sous le choc. Voici les extraits montrant l'incompréhension et les difficultés d'Emilie K. à savoir quoi faire durant la procédure judiciaire :

*« Il y a tellement d'intervenants dans cette histoire que je me sens perdue. Le Capitaine S. a repris l'affaire, ce sera mon contact dans la police. Je l'ai appelé souvent pour avoir des nouvelles. Beaucoup de monde, beaucoup de noms, de numéros de téléphone... Je ne sais pas à qui m'adresser, moi qui n'ai aucune notion des ficelles judiciaires. Dois-je poser mes questions à la juge d'instruction ? à la greffière ? à la police ? à un avocat ? [...] Je n'ai pas la lucidité nécessaire pour suivre les opérations administratives, tout se confond, tout se mélange, mais une seule chose reste indélébile : le déroulement des faits, à tout jamais gravés dans ma mémoire. »* (p.48)

*« Les personnes qui travaillent dans le milieu considèrent leurs termes techniques comme évident. Ça se confirme dans le domaine juridique. Je suis effarée : on me fait presque passer pour quelqu'un de stupide...et lorsque je demande des explications, ce n'est pas forcément plus clair...Je suis blonde, mais quand même ! On m'annonce que je ne suis plus témoin, mais partie civile. Bien sûr, je suis une victime avant tout : témoin ou partie civile, je ne connaissais pas la différence avant qu'on me l'explique.... »* (p.64)

La chroniqueuse attaque, en troisième point, l'accueil du personnel médical et policier envers les victimes de viol. Pourtant, il y a déjà eu une évolution grâce aux féministes. Cette critique renvoie à l'expertise médicale vécue par Emilie K.. Durant celle-ci, elle rapporte qu'elle s'est sentie humiliée, c'est comme si elle était devenue « *un bout de viande à disséquer* » (p.31). On peut en déduire qu'elle attendait un comportement autre du médecin légiste, nous y reviendrons plus en détail plus loin. La chroniqueuse revient aussi sur la réaction du capitaine qui annonce à l'auteure que son agresseur a été arrêté et qu'il ne

correspond pas du tout à la représentation qu'elle en avait donnée. Il est amusé de voir l'incrédulité de la victime suite à son annonce. Il lui montre des visages pour qu'elle détermine quel est son agresseur et lui donne la réponse façon jeu télévisé, ce qui paraît être une manière de dédramatiser la situation, mais ce n'est pas la réaction à laquelle s'attend la victime ni la chroniqueuse. Cette dernière insiste sur le fait que c'est perturbant pour la victime de s'être trompée et en même temps, son agresseur était cagoulé et elle a vécu une expérience traumatisante, elle ne peut être considérée comme un « *témoin* » qui *relève de loin une plaque d'immatriculation, c'est une victime qui a cru mourir !.* » (p.10).

Enfin, le dernier élément de sa critique est le fait que le viol est tabou dans notre société. Or, précise-t-elle, c'est un crime plus courant qu'on ne le pense. Elle appelle les médias à en parler de manière profonde et pas seulement superficielle en se contentant d'énoncer quelques chiffres. Elle explique cette faiblesse par le caractère tabou du viol, dont l'origine vient du fait qu'il ébranle « *les convenances sociales, les belles apparences, le respect, la galanterie, la séduction entre les deux sexes.* » (p.12). Elle dénonce la réaction sociale réservée à la victime de viol et le fait que c'est sur elle que pèse la honte. Cette dernière est vue « *comme si elle était irrévocablement souillée, impropre à la séduction, incapable à présent d'inspirer du désir...* » (p.12). Pour changer tout ça, elle propose d' « *encourager les victimes à porter plainte, modifier le regard de la population sur ce crime ordinaire, éduquer les collégiens-et donc surtout les garçons- contre toute forme de contrainte sexuelle à l'égard des femmes.* » (p.12).

Dans son prologue, Emilie K. met, elle aussi, en avant la méconnaissance du viol et le manque d'intérêt que la société lui accorde. Son récit se veut être celui de toutes les victimes qui se taisent. C'est pour cette raison qu'elle a d'ailleurs inclus les récits de certaines des autres victimes de son agresseur.

## Signifiants et métaphores de la trahison

Nous n'avons relevé aucun signifiant ou une quelconque métaphore de la trahison dans le récit d'Emilie K..

## Entre soi et dignité

Dans le prologue du récit l'auteure écrit ceci qui attire notre attention :

*« J'ai pris soin de rapporter les éléments d'un point de vu affectif car, dans ce genre d'affaire, on est sans doute plus blessé dans son âme que dans son corps » (p.13).*

Et de fait, en lisant son livre, il nous est apparu à plusieurs reprises que le viol lui ait laissé diverses blessures internes, relatives à sa dignité notamment, même si l'auteure n'utilise pas ce mot.

Nous avons remarqué que durant l'agression, au moment où elle n'a pas d'autre solution pour rester en vie que de se plier aux exigences de l'agresseur, l'auteure écrit qu'elle s'est sentie comme *« une poupée de chiffon. »* (p.26). Et elle continue d'écrire :

*« Je ne suis plus qu'un jouet sans volonté dont on fait ce qu'on veut, un pantin mou désarticulé qu'on peut trimbaler partout et placer dans n'importe quelle position. »* (p.26).

On voit donc que l'agresseur réussi, durant l'agression, à la transformer en mettant sa volonté de côté. Il nie sa condition de sujet en la contraignant à faire ce qu'il veut sous la menace d'une arme au point que finalement l'auteure se sent devenir un objet, un jouet soumis à la volonté de l'agresseur. Elle n'a donc pas d'autre choix que de jeter les armes et se prêter au jeu de son bourreau.

Ce n'est pas le seul moment où l'auteure ne se sent plus comme un sujet. En effet, durant l'expertise médicale réalisée juste après l'agression, elle rencontre le médecin et écrit ceci : *« Je dois aussi m'allonger et écarter les cuisses afin que le médecin m'examine. Affreusement humiliant. Cinéma absolument inutile puisqu'il n'y a eu qu'une pénétration digitale, que peut-il espérer voir ? Les analyses ont presque provoqué chez moi plus de dégoût que l'agression elle-même. Je me suis sentie non plus « objet sexuel ou poupée de chiffon », mais « bout de viande à disséquer ». »* (p.31).

Ici, l'auteure montre qu'elle passe d'objet sexuel à un morceau de chair à examiner. On suppose qu'elle a le sentiment que le médecin la traite de cette façon car elle pense que rien ne sert de l'examiner puisqu'il n'y a pas eu pénétration pénienne. Selon elle, le médecin ne doit donc pas l'examiner mais comme il précise qu'il doit le faire, c'est comme si ici aussi son consentement était nié. Dès lors, elle se sent à nouveau dans une position d'objet, comme avec son agresseur. On peut supposer également que le médecin ne fait que son travail. Dans les dires de l'auteure, il ne semble pas faire preuve de compassion, ce qu'elle attendait probablement après une telle agression mais cela ne signifie pas qu'il fut désobligeant pour autant.

Nous avons remarqué qu'outre ce changement de statut durant l'agression, l'auteure, après l'agression, subi diverses conséquences qui témoignent d'un changement identitaire. Tout d'abord, elle ne cessera de vouloir s'armer pour pouvoir se défendre et avoir

plusieurs solutions afin de ne plus reproduire ce qui s'est passé durant l'agression, à savoir ne pas avoir réussi à déplier son couteau, comme elle explique durant l'expertise psychiatrique :

*« [...] Depuis le viol, j'ai tellement peur que quelqu'un m'agresse de nouveau que j'ai acheté un taser parce que tout le long j'ai été impuissante, pourtant j'ai essayé de le repousser plusieurs fois et j'ai quand même sept ans d'aïkido, mais j'ai pas réussi à le mettre à terre car je pense que j'étais tétanisée par la situation qui me dépassait complètement. En plus, le couteau que j'avais dans le sac à main, j'ai essayé de le sortir mais il a été plus rapide que moi et j'ai rien pu faire. » (p.127).*

Elle achètera alors une arme électrique qu'elle avait déjà pensé se procurer avant l'agression afin d'éviter de ne pouvoir « dégainer » à temps, comme nous avons pu le remarquer dans l'extrait suivant, relaté au moment de l'agression :

*« J'ai mon couteau, mais il me faut les deux mains pour l'ouvrir, ah ! si j'avais su, moi qui voulais me procurer depuis des mois une arme électrique ! » (p.21).*

Emilie K. confie qu'elle se sent « toute nue et vulnérable... » (p.78) sans son arme et qu'«*Au quotidien, je ne me démunis jamais de mon couteau, ni de mon arme de défense électrique. C'est presque un drame pour moi de devoir m'en séparer.* » (p.161). Son arme lui est devenue indispensable. En plus de ses armes, elle continue de limer ses ongles comme des griffes au cas où elle ne pourrait sortir ses armes. On voit que l'auteure est devenue plus vigilante encore qu'auparavant.

Outre cette vigilance accrue, l'auteure décrit son quotidien bercé par la dépression et les angoisses. Emilie K. n'ose plus sortir seule hormis pour de très petits trajets dit-elle. Depuis l'agression, elle doit vivre avec « ce démon » au quotidien. Cette expérience ne la quitte plus, elle a peur, elle fait des cauchemars la nuit, elle a des absences,... Elle n'est plus la même, elle fait comme si tout allait bien mais au fond d'elle-même, nous dit-elle, tout a changé. Elle a désormais deux visages : celui qu'elle porte en façade aux personnes extérieures et celui qu'elle a chez elle, une fois rentrée. En apparence, écrit-elle, sa vie paraît tout à fait normale, et elle aussi, elle donne le change. Elle ne confie jamais à personne ce qui la tracasse, excepté à son petit ami. Pourtant, elle ne cesse de repenser à l'agression, de la passer en revue, comme on le voit dans les extraits ci-dessous :

*« Comme je le décrirai plus loin, ma vie de tous les jours a l'air absolument normale : un petit ami, un appartement sympathique, un travail stable, des sorties,... mais il s'agit d'une façade que j'érige pour*

*tromper mon petit monde. Recluse chez moi dans mes pensées, je « rumine » encore et toujours mon agression, et m'enfonce dans les méandres noirs de la dépression. [...] Au travail, je parviens la plupart du temps à me mettre dans la peau d'un personnage, chaque fois que j'enfile mon tailleur, je deviens quelqu'un d'autre, je suis en représentation face à mon public, je fais mon show...» (p.45).*

*« [...] Je porte un masque en permanence, pour ma vie sociale...au travail, avec les amis...Quand on me demande si ça va, je réponds machinalement que oui. On pourrait penser que les personnes qui me connaissent peuvent percer facilement cet écran de fumée, mais que nenni... » (p.156).*

Mais malgré tout, il y a des jours où ça va mieux. Ses idées noires la laissent quelque peu tranquille, et elle arrive, dans ces moments-là, à vraiment profiter de la vie.

Enfin, dernier changement : la relation avec sa mère. L'auteure raconte qu'avant l'agression, elles étaient proches. Mais le viol a modifié leur relation à cause du secret que garde Emilie K. à propos du viol vis-à-vis de sa mère. Elle ne lui a toujours pas annoncé au moment de la rédaction de son livre. Depuis, elles se sont éloignées l'une de l'autre.

A la fin de son livre, Emilie K. nous fait part de sa volonté de changer. On pourrait dire qu'elle désire dépasser le stade de l'agression. Ce chapitre où sont abordés les éléments que nous allons voir est d'ailleurs nommé « Résilience » (p.159). En effet, Emilie K. a décidé de perdre les kilos pris après l'agression, de diminuer sa consommation de tabac, elle a changé de travail pour se consacrer à ce qu'elle aime, la création. C'est d'ailleurs l'art qui lui permet de la libérer un peu de ses souffrances, de les exprimer par l'écriture de chanson, la réalisation de jeu vidéo ou encore le dessin. Elle précise qu'avant son imaginaire de création était plutôt le monde féérique. Alors que depuis l'agression, tout ce qu'elle fait est relié au viol et est donc plus sombre. Il y a ainsi une Emilie K. avant et après le viol. Elle tente à présent, après le procès, d'aller de l'avant et de dépasser le statut de victime et par là, on peut dire qu'elle se trouve sur le « chemin de la résilience ».

Après avoir fait le tour des changements, nous voudrions aborder le fait que l'auteure mentionne à deux reprises sa peur d'être considérée comme une « affabulatrice ».

La première fois qu'elle en fait mention, c'est au sujet de ses souffrances. Elle craint que l'expert psychiatre ne considère pas ses souffrances comme réelles car comme elle le dit : *« [...] Je ne suis pas une affabulatrice ! Mes souffrances sont invisibles. Ce ne sont pas comme des blessures physiques qui laissent des cicatrices incontestables. Même si j'avais affaire à une experte, ma plus grande crainte, c'était qu'elle ne me croie pas. Qu'elle mette mes émotions sur le coup de je ne sais quelle pathologie, qu'elle me diagnostique folle, qu'on m'enferme....Après tout, de quoi je me plains, je suis vivante et en un seul morceau !. » (p.66).*

Et elle utilise ce terme la seconde fois dans le contexte du procès, à propos de son petit ami, elle craignait que ça ne lui porte préjudice de venir avec lui au procès. Elle demande alors conseil à son avocate qui lui répond que ça ne pose pas de problème. L'auteure est alors soulagée de ne pas devoir mentir :

*« Ce qui est vrai. Je n'aurais pas supporté de mentir au risque que cela se retourne contre moi et qu'on me prenne pour une affabulatrice » (p.101).*

Malgré que nous ne sachions pas vraiment comment interpréter ces termes, il nous semblait important de le mentionner car ils se retrouvent dans son ouvrage à deux reprises. Et le fait qu'elle pense qu'on pourrait croire qu'elle ment nous fait penser à la figure du survivant suspect. Lui aussi voit sa parole mise en doute, on ne peut pas croire qu'il soit en vie sans avoir trahi. C'est la même chose pour les victimes de viol. On met en doute leur parole, si elle est en vie, est-ce qu'elle a réellement été violée ? On dirait qu'Emilie K. raisonne comme ceci : elle redoute qu'on mette en cause le fait qu'elle souffre de son viol car elle n'a pas été blessée physiquement, elle ne s'est pas battue contre son agresseur, elle « s'est laissée faire ». En outre, elle n'a été victime « que » d'un viol digital. Alors dans ce cas, pourquoi aurait-elle des blessures psychiques ? De même dans le second extrait : Emilie K. demande à son avocate si cela importe que son petit ami soit présent au procès. Sans doute pense-t-elle que certains comportements ou autres peuvent être en défaveur des victimes de viol. Mais d'un autre côté, si son petit ami ne pouvait être présent, elle aurait été contrainte de ne pas en parler. Elle craint alors que ce mensonge par omission ne décrédibilise son témoignage et sa personne.

## Marie-Ange Le Boulaire, 2002

### Contextualisation de l'ouvrage analysé

Le récit de Marie-Ange Le Boulaire est paru en 2002. Il comporte onze chapitres correspondant chacun à une période de vie particulière. Le premier chapitre concerne le viol et le dépôt de plainte. Les chapitres deux et trois abordent sa vie après l'agression. Le quatrième chapitre est consacré à l'arrestation de son violeur, qui a lieu six mois après son agression. Les trois chapitres suivants (5-6-7) se rapportent à la mise en place du procès, son déroulement et des éléments de vie durant cette période entre l'arrestation, l'instruction du procès et le procès. Les huitième et neuvième chapitres traitent de l'après procès et de l'étape « de prise en charge » de l'auteure. Le chapitre dix décrit sa nouvelle vie incarnée par son changement de carrière professionnelle. Enfin, le dernier chapitre montre sa démarche de comprendre le violeur dans le but de mettre véritablement un terme à cette histoire. Nous avons pu constater, tout au long du récit, des extraits de récits des autres victimes correspondant aux événements ou sentiments que l'auteure vit ou éprouve.

Au moment des faits, Marie-Ange Le Boulaire a une vingtaine d'années, elle a terminé ses études de « *Sup de Co* » (p.31) à Montpellier et travaille depuis huit mois dans une grande entreprise en tant que chef de la publicité. Elle habite chez ses parents dans une résidence de luxe, comme elle le dit elle-même, à Paris. Cette situation a évolué au fil du temps : à la fin de son récit, on apprend qu'elle est devenue journaliste et réalisatrice de documentaire pour la télévision, tel que nous le confirme la quatrième de couverture. La quatrième de couverture nous apprend qu'aujourd'hui, ou du moins au moment où paraît son livre, elle est membre de la commission sur les violences faites aux femmes et participe à la formation concernant l'accueil des victimes de viol auprès de la police judiciaire et de la gendarmerie nationale.

Concernant sa famille, son père est artisan tailleur et a ouvert son propre magasin. Elle est la dernière de la fratrie. Elle a une sœur, Corine, de 10 ans son aînée et un frère, Rémy, qui a deux ans de plus qu'elle. Elle n'est pas vraiment proche de lui avant l'agression, elle raconte qu'ils se sont souvent disputés étant jeunes. De même avec sa sœur, l'écart d'âge fait qu'elles n'ont pas beaucoup d'affinité, confie l'auteure. C'est l'agression qui les rapprochera : son frère l'assistera dans diverses démarches auprès de la police et sa sœur

l'accompagnera au procès et leur relation évoluera véritablement à la fin de celui-ci. Du côté de ses relations amoureuses, elle n'a pas de petit ami au moment des faits mais quatre mois auparavant, elle avait rencontré un américain venu temporairement en France. Elle le recontactera après l'agression et ils se rejoindront à Washington pour quelques jours. A la fin de son récit, elle annonce qu'elle a rencontré Didier.

Abordons l'agression et l'agresseur. Le viol a lieu le 5 octobre 1994 vers 18h45, elle rentre de son travail et gare sa voiture à son emplacement dans le parking souterrain de son immeuble. Elle croise un jeune homme qu'elle ne connaît pas. Il lui tient la porte pour rentrer dans le sas des ascenseurs. La porte se referme derrière elle, elle appelle l'ascenseur et avant qu'il ne soit arrivé, la porte se rouvre et le jeune homme se précipite sur elle par derrière. Il lui met un couteau sous la gorge et pose son autre main sur sa bouche. L'homme l'entraîne hors du sas, vers les escaliers un peu plus loin, en l'empêchant de le regarder. Arrivés à un palier dans les escaliers, il la place face au mur. Le viol a lieu ensuite. L'agression dura quinze minutes. Ensuite, l'auteure rentre chez ses parents, les avertit de ce qui vient de se produire. Elle appelle également la police afin de porter plainte. Son agresseur sera arrêté six mois plus tard, soit le 29 mars 1996. Marie-Ange Le Boulaire ne sera pas sa seule victime, il aura violé également treize autres femmes, elle est sa huitième victime. C'est un récidiviste, il a déjà été arrêté en 1984 pour les mêmes faits. Le procès débute le 19 octobre 1998. Il sera condamné à seize ans de prison. La quatrième de couverture nous apprend qu'il sera libéré en 2005 après sa condamnation pour les quatorze viols dont il est question dans le récit, et récidive trois semaines après cette libération. Il est à nouveau condamné en 2008 pour trois autres viols.

Par rapport à la morale de l'honneur

#### Hypothèse 1 : lutte pour la survie

Dans les deux récits de l'agression de Marie-Ange Le Boulaire, celui raconté directement après les faits (écrit aux pages 15 et 16) et celui rédigé plusieurs années plus tard dans le cadre de sa psychothérapie (pages 130-133), il apparaît clairement que durant le viol, elle pensait à survivre. On le voit à différents moments. Premièrement au début de l'agression, quand l'inconnu l'entraîne vers les escaliers, il a sa main gauche sur sa bouche et la droite sous sa gorge avec le couteau :

Dans le premier récit :

*« Mon esprit, lui, fonctionne à deux cents à l'heure. Il analyse, essaie de comprendre, surveille, anticipe. Une seule idée en tête : « Je dois rester vivante, je dois survivre. » C'est cet instinct de survie qui m'a dicté ma conduite. » (p.15).*

Il en est de même dans le second :

*« C'est alors que je comprends, il veut me violer et me tuer. [Sa mère lui a raconté qu'il y a quelques jours une employée a été violée et tuée dans son quartier] Tout devient clair. Je dois sauver ma vie. (p.131) [...] Je me redresse et me retourne face contre le mur. Je pleure et lui demande de tenir sa parole et de ne pas me violer. J'essaie de me retourner. Il me bouscule et me dit de ne pas me retourner. » (p.132).*

En ce qui concerne la promesse, l'auteure lui avait promis de ne pas crier s'il enlevait sa main de sa bouche et s'il lui promettait de ne pas la violer. Il lui répondit qu'il ne voulait que la « caresser » (p.18).

Sa pensée reste la même à la fin du viol, quand son agresseur est parti : « *« Je suis vivante, je suis vivante. » Son couteau sous ma gorge n'a pas laissé de traces de sang, il ne m'a pas coupé la carotide, il ne me l'a pas planté dans le ventre. » (p.7).*

On le comprend, elle ne pense qu'à survivre face au « *danger de mort [qui] est omniprésent. » (p.133).*

## Hypothèse 2 : comportement à suivre

Comme nous venons de le constater, pour Marie-Ange Le Boulaire, c'est la survie qui importe et comme nous l'avons vu, c'est cette peur de la mort ou ce désir fort de vivre qui lui a dicté sa conduite. Ainsi, l'auteure tentera d'abord de discuter avec son agresseur afin de le faire réfléchir à ce qu'il va faire pour qu'il ne la viole pas :

*« Je veux qu'il comprenne que son acte n'est pas humain, qu'il doit s'arrêter. Je lui demande s'il croit en Dieu, s'il a une petite amie, ce qu'en penserait sa mère. Je n'obtiens qu'une seule réponse :*

*-Tu es belle.*

*Mais s'il me trouve belle, c'est qu'il me voit, me regarde, c'est qu'il me considère encore comme un être humain. Il ne peut pas continuer, il ne peut pas aller jusqu'au bout. Ce n'est pas possible. Pourtant, je sais qu'il le fera. » (p.16).*

L'auteure n'opposera pas de résistance. En effet, elle ne voit pas d'autre possibilité si elle veut rester en vie. On voit son raisonnement ci-dessous :

*« Que puis-je faire face à cet homme armé de son couteau enfoncé dans des doigts énormes, avec son cou de taureau, baraqué comme un joueur de rugby ? Les portes sont trop loin, il me faudrait courir dans les escaliers pour m'échapper, il me rattraperait, et, là, je le sens capable de me frapper, de se venger de ma*

*tentative de fuite. Je le sens capable de me tuer. D'ailleurs, c'est ce qu'il va se passer. Il va me violer et il va me tuer, j'en suis sûre. » (p.16).*

Dans sa logique, elle n'a pas d'autre choix que de lui obéir. Elle a, malgré tout, tenté à plusieurs reprises de se retourner afin de voir le visage de l'inconnu car il restera tout le long de l'agression derrière elle. Mais, elle constate qu'il devient plus violent quand elle se retourne car après, il la bouscule violemment ou la gifle. C'est pourquoi, elle ne se débatta pas.

Au vu de ces deux premiers éléments, la morale de l'honneur ne semble plus activée. La primauté de la vie sur l'évitement du viol semble acquise pour Marie-Ange Le Boulaire.

### Hypothèse 3 : effet boomerang et réaction sociale

Concernant la réaction adoptée par ses proches quant au viol, un extrait est très parlant, et ce sera d'ailleurs le seul concernant sa famille. Ce passage se rapporte directement à l'après-viol. Marie-Ange Le Boulaire a averti sa mère et la police, arrivée chez elle afin de prendre sa déposition. Il y a donc un attroupement de policiers dans l'appartement familial. Son père a aussi été prévenu et rentre de son magasin :

*« [...] Mon père, rentré précipitamment de son magasin en apprenant l'agression, se fraie un passage. [...] Il me voit. Il est rassuré. Je suis entière, je n'ai pas de trace de sang sur le visage, je me tiens debout. Il regarde tous ces gens sur son palier et dans son entrée. La présence des policiers, cela lui semble normal, mais le gardien de la résidence est là, lui aussi. C'est incongru, étonnant, voire déplacé. D'une voix faiblarde et tremblante, il m'interroge :*

*-Que fait le gardien ici, il est au courant ?*

*Quelque secondes pour réagir et je lui réponds haut et fort.*

*-Mais, papa, c'est moi la victime !*

*-Ma chérie, si tu le prends comme ça, on le prendra tous comme ça.*

*Cet échange qui passa inaperçu aux yeux des autres dans le tumulte du moment fut, pour moi, une des plus belles réponses qu'un père peut apporter à sa fille. Du premier moment de honte que beaucoup de pères doivent ressentir lorsqu'ils apprennent que leur fille vient d'être déshonorée, souillée, mon père a eu l'intelligence de comprendre que cette réaction est injuste, et même destructrice. Je me sentais déjà tellement sale et coupable que d'entendre mon propre père (p.9) avoir honte de moi, c'est insoutenable. Heureusement, papa a changé immédiatement sa façon d'appréhender mon viol, et j'ai su que je pouvais compter sur lui, que le mot « honte » serait banni de cette histoire. » (p.10).*

Ce passage nous apprend plusieurs choses : d'abord que son père, et a fortiori sa famille, n'auront pas de réaction correspondant à la morale de l'honneur envers elle. Comme le dit l'auteure, la honte sera absente de son histoire. Et de fait, à aucun autre moment, l'auteure ne mentionnera ressentir ce sentiment. Sa famille la soutient. Ensuite, on constate que l'auteure fait référence à la réaction sociale suivant la morale de l'honneur décrite par Chaumont. En effet, elle parle des filles violées qui se retrouvent déshonorées puisqu'elles sont vivantes alors qu'elles ont été violées. Elles ont préféré la vie plutôt que la mort pour l'honneur. De ce fait, elles font tomber la honte sur leur famille et notamment leurs pères. Ceux-ci, lorsque la jeune fille n'est pas mariée, comme c'est le cas de l'auteure, ne pourront marier leur fille puisque pour la société, une fois déshonorée, une jeune fille ne vaut plus grand-chose. Le fait que l'auteure se réfère à cette morale et montre que son père a changé de réaction, semble attester qu'elle soit encore à l'œuvre, qu'elle est encore une référence. Toutefois, elle n'est plus intransgressible puisque son père ne la suit pas.

Dans son récit, Marie-Ange Le Boulaire fait également mention de réactions sociales provenant de personnes extérieures à son entourage. Premièrement, elle fait état de la réaction de ses collègues et autres personnes travaillant dans la même entreprise qu'elle. L'auteure raconte qu'elle a fait part au directeur des ressources humaines de son agression et ne voulant pas dissimuler son agression, toute l'entreprise fut au courant. Dès lors, elle reçoit le soutien des femmes, tandis que les hommes ne savent pas comment se comporter et ressentent un certain malaise, raconte l'auteure. Quant à sa secrétaire, elle la « *soutient au péril de son poste* » (p.31). Elle fut ainsi considérée comme une « *pestiférée* » (p.31) dit-elle. Elle ajoute qu'elle se déplace de plus en plus à l'extérieur car :

*« Je suis de plus en plus en rendez-vous extérieurs. Au moins mes clients me regardent-ils comme un fournisseur et non comme une femme « qui s'est laissé violer ». Mais au bout de quelques semaines, même mes rendez-vous d'affaires commencent à me peser. Je me sens moins capable. Je suis fatiguée. Je crois toujours en mon produit, mais je n'ai plus la motivation du début. »* (p.32).

Il semble que son viol ait modifié la façon dont l'auteure est vue dans l'entreprise. Elle décrit d'ailleurs l'ambiance de l'entreprise comme étant tendue en raison d'une opposition entre les jeunes de l'équipe et les plus anciens qui, dit-elle, n'acceptent pas les changements que semblent vouloir insuffler le nouveau directeur qui l'a d'ailleurs engagé. Elle est alors la première femme cadre de l'entreprise qui est assez machiste. Elle explique : les femmes sont aux postes de secrétaires et postes inférieures. Elle, comme elle s'occupe des secteurs considérés comme féminins (tourisme et beauté) dans l'entreprise, secteurs peu

intéressant pour les hommes de l'entreprise, elle ne fait pas partie de la lutte opposant les jeunes aux anciens, on la laisse tranquille, raconte-elle. Toutefois, on dirait que son viol change la donne car peu de temps après, elle est licencié sans raison apparente, du moins c'est ce qu'il ressort du récit. Marie-Ange Le Boulaire explique qu'elle est devenue distraite depuis l'agression ; elle a laissé l'ordinateur de l'entreprise dans sa voiture durant un entretien. Il sera alors volé. Elle avertit le directeur des ressources humaines qui lui dit de ne pas porter plainte. Elle ne l'écoute pas et le fait quand même sans lui dire. Et quelques jours plus tard, elle reçoit une lettre de convocation à un entretien de licenciement. Marie-Ange Le Boulaire écrit alors qu'elle est en colère et qu'elle ne se laissera pas faire. Mais, elle ajoute qu'elle ne pensait pas que « *le DRH avait préparé ce rendez-vous. Quelques minutes avant l'entretien, il me prend à part dans le couloir.*

*-Avec ce que vous avez vécu, je préférerais qu'une femme assiste à l'entretien.*

*Une simple phrase pour me déstabiliser, et le tour est joué. Je sens aussitôt ma peau de victime s'abattre sur mes épaules, et toutes mes forces s'envolent. » (p.32).*

L'auteure n'en dit pas plus sur les raisons de son licenciement. On peut penser qu'il est lié à son viol puisqu'il a lieu juste avant le licenciement et vu la manière dont elle était considérée par ses collègues dans l'entreprise une fois qu'ils ont été mis au courant.

Ceci montre que le viol a effectivement modifié la manière dont Marie-Ange Le Boulaire fut considérée sur son lieu de travail. Deuxièmement, elle rapporte la réaction de la société qui gère son immeuble. Contextualisons : Marie-Ange Le Boulaire, quelques temps après son agression, veut avertir les habitants de son immeuble du risque de se faire violer dans le parking car son agresseur n'est pas encore arrêté et elle a peur qu'il revienne agresser d'autres jeunes femmes. Ainsi, elle informe le syndicat de l'immeuble qui publie alors une lettre. Mais celle-ci ne convient pas à l'auteure car elle laisse sous-entendre qu'elle a été agressée pour vol et non pour viol. Elle rédigera alors elle-même une lettre d'informations aux habitants qui remplacera celle du syndicat. L'auteure a besoin de clarifier les choses et de dire aux habitants de l'immeuble qu'il s'agit d'une « agression sexuelle » comme elle l'écrit dans la lettre et non d'une simple agression. Ce mot renvoie à la réalité du viol et tout ce qu'il implique. C'est pour cette raison, dit Despentes, que souvent, il n'est pas utilisé directement par la victime. Le mot met souvent mal à l'aise et les réactions sociales tombent, ajoute-elle. C'est sans doute pour cette raison que le syndicat refuse d'utiliser ce mot et même celui d'agression sexuelle. L'auteur a besoin que la situation soit assez explicitement exposée, néanmoins, elle n'a ni employé le mot « viol » ni signé la lettre. Malgré cela, certains voisins la reconnaissent et lui adressent leur soutien, écrit-elle. Le

syndicat, de son côté, ne sera pas satisfait de son initiative. Le gardien de l'immeuble rapporte à l'auteure les propos du syndicat concernant cette lettre :

« -Elle n'avait qu'à se défendre, lui mettre un coup de pied dans les couilles ! » (p.43).

On pourrait rapprocher cette remarque de la morale de l'honneur. Elle peut vouloir signifier que l'auteure s'est laissé faire, elle pouvait se défendre. C'est simple : un bon coup de pied bien placé suffit pour empêcher le viol. Dans ce cas, si elle a été violée, c'est qu'elle l'a bien voulu.

Suite à cette remarque l'auteure se sent révoltée mais pense que ça ne sert à rien de répondre face à de telles bêtises. Troisièmement, elle rapporte la réaction sociale d'un proche d'une autre victime de son agresseur. Celle-ci avait emménagé chez son père après son agression. Un soir en rentrant chez elle, elle est importunée par un jeune homme dans le hall de son immeuble. Elle raconte alors cet épisode à son père qui lui répond :

« -Si tu ne provoquais pas les gens avec tes mini jupes... » (p.139).

Marie-Ange Le Boulaire raconte qu'Inès sur le moment s'interroge et doute de son habillement et finira par ne porter que des pantalons. Pourtant, l'auteure précise que ses jupes ne sont pas si courtes, elles lui arrivent juste au-dessus du genou. Nous ne pouvons pas imputer cette réaction proprement à la morale de l'honneur dont la réaction sociale met en doute le comportement de la victime durant l'agression. Ici, il s'agit d'imputer une part de la responsabilité à la victime au fait d'avoir été agressée. La victime a provoqué l'agresseur en s'habillant de manière aguichante. Il ne s'agit pas de la morale de l'honneur. Enfin, l'auteure nous rapporte les réactions des policiers qui semblent appliquer les recommandations féministes et sont plus compréhensifs envers les victimes. L'inspecteur, durant la déposition, demande à Marie-Ange Le Boulaire si elle préfère être entendue par une femme plutôt que lui. L'auteure préfère lui raconter à lui. Elle précise que sur le moment, raconter son agression est facile, même en donnant les détails. C'est plutôt l'inspecteur qui semble mal à l'aise de devoir lui demander des précisions alors qu'elle a été violée quelques heures auparavant.

#### Hypothèse 4 : intériorisation de la morale de l'honneur

Nous avons constaté que Marie Ange Le Boulaire, à différents moments, explique qu'elle se sent coupable de deux choses.

Premièrement, un passage nous montre que l'auteure se reproche d'avoir été violée et de ne pas avoir lutté pour éviter le viol comme on le voit dans le passage ci-dessous :

[Ce passage a lieu lorsque l'auteure reçoit des appels de la police pour l'avertir qu'un suspect a été arrêté puis, lui annonce que ce n'est pas le bon]

*« Chaque fois je suis déçue, mais également soulagée que l'identification soit terminée. Les policiers sont justes déçus. Je suis fatiguée, j'ai envie de rentrer chez moi, de partir de cet endroit, qui me rappelle tant de mauvais souvenirs. Mais je n'y arrive pas. J'ai besoin de parler à ces gens qui semblent me comprendre. Je me sens vraiment coupable de ne pas m'être défendue, de m'être laissé faire. Ils m'écoutent, réagissent, m'expliquent qu'il n'est pas possible de se battre contre un criminel de ce type, que cela est dangereux. Ils n'arrivent pas à me convaincre, je continue à dire que tout est ma faute. » (p.47).*

Suite à ceci, l'inspecteur lui montre la photo d'une femme au visage déformé et bouffi et lui explique qu'elle a aussi été agressée mais qu'elle s'est « débattue, a crié » (p.47) et que de ce fait l'agresseur l'a battue pour la faire taire. L'auteure ajoute « Il l'a laissée pour morte. Non, il n'y a pas eu pénétration, mais à quel prix ! Elle a beaucoup de chance d'être encore en vie, mais son visage ne sera plus jamais comme avant » (p.48).

Ceci montre la complexité du ressenti de l'auteure. D'un côté, elle reconnaît et affirme préférer vivre plutôt que de mourir même si cela implique le viol comme nous l'avons vu dans les deux sections précédentes et de l'autre, elle se sent coupable de ne pas avoir combattu. Et lorsqu'elle parle d'une autre victime, qui s'est fortement débattue et qui finalement n'a pas été violée mais termine vraiment très mal en point, elle semble concéder que le prix à payer pour éviter le viol est cher payé.

Deuxièmement, Marie-Ange se reproche la souffrance que son viol provoque chez ses proches. Ou pour le dire autrement, elle se sent coupable de la souffrance qu'elle inflige à sa famille en annonçant son viol. Ceci ne renvoie pas directement à la morale de l'honneur où dans ce cas, il s'agirait de culpabilité d'avoir fait tomber la honte sur sa famille ou de se sentir coupable d'être violée et des répercussions que cela pourrait avoir sur sa famille. Dans notre cas, il est question de douleur et de souffrance. La souffrance de Marie-Ange Le Boulaire se répercute sur ses parents et elle se sent coupable de faire naître un tel sentiment. Nous avons observé la présence de ce sentiment à différents moments : D'abord, quand elle annonce qu'elle a été violée à sa mère :

*« Dans les bras maternels, je me sens enfin en sécurité. [...] En quelques secondes, au contact charnel de ma mère, je retrouve des sensations : oui, je suis bien en vie, entière, le cauchemar qui a duré plus de quinze minutes est terminé. L'apaisement est de courte durée. Je me recule et découvre le visage de maman. Sa souffrance est telle qu'elle non plus n'a plus le même visage. Je comprends à cet instant que je viens de détruire la vie de ma mère. A cause de moi, elle souffre au plus profond de sa chair. Finalement, ma*

*propre douleur me semble minime par rapport à celle que j'impose à la femme que j'aime le plus au monde. Cette sensation insupportable m'oblige à réagir. [...] Je décide de ne plus infliger aucune demande à maman. » (p.8).*

Puis, lorsqu'elle évoque son quotidien après le viol :

*« A la maison, mes parents s'inquiètent. Ils ne savent pas quoi faire pour moi. Je suis plus silencieuse que d'habitude, mon regard est vide. Je ne pense à rien, je n'écoute pas.*

*[...] On regarde le journal télé. PPD A nous annonce les mauvaises nouvelles des autres. Je pense que c'est horrible, toute cette souffrance. Mais moi, je ne me plains pas. Je n'ai pas le droit de faire souffrir mes parents. Je dois les protéger. La solution : leur prouver que je vais bien, que je ne suis pas malade ni dépressive. Je dois me persuader que ce viol est sans importance, qu'il ne m'affaiblira pas, que je suis bien trop forte pour cela. Je fais semblant de vivre. » (p.33).*

Enfin, en parlant du procès :

*« [...] Je ne peux pas refuser à ma sœur d'être là. Je sais qu'elle en a besoin. Je lui demande de sortir lorsque ce sera mon tour d'être appelée à la barre. Je pense que Nathalie souffrira moins d'entendre les détails du viol que ma sœur de sang. Je n'ai pas le courage d'affronter le regard de Corinne que j'imagine plein de souffrance et de chagrin. » (p.100).*

La culpabilité que ressent l'auteure paraît assez incongrue par rapport au reste de son récit concernant le viol : elle reconnaît sans honte qu'elle a préféré vivre et que cela impliquait le viol, ses parents ne lui ont fait aucun reproche à ce propos ni par rapport à leur souffrance. C'est l'auteure qui s'en sent responsable et a le sentiment de « devoir » faire comme si tout allait bien pour leur bien à eux. Même si nous l'avons dit, cette culpabilité n'est pas en rapport direct avec la morale de l'honneur, elle correspond toutefois à l'intériorisation décrite par Chaumont. En effet, la victime se sent coupable alors qu'il n'y a pas de raison apparente à cette culpabilité. Chaumont l'attribue à la morale de l'honneur qui a dicté durant des siècles et des siècles la conduite des femmes en cas d'agression sexuelle au point qu'elles ont fini par l'intérioriser. Et ce, malgré que cette morale perde son sens aujourd'hui et que personne ne reproche à la victime son non-respect. Avant, la victime culpabilisait car son viol avait des implications directes sur sa famille mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas, la victime est la première touchée par le viol, sa famille ne subit pas de conséquence sociale, comme nous l'avons déjà dit. Pourtant, Marie-Ange Le Boulaire se sent responsable de la souffrance de ses parents. Il apparaît alors que les termes de l'équation de la culpabilité sont différents puisqu'il s'avère qu'à l'origine la culpabilité liée à la morale de l'honneur renvoie à son élément central, la loyauté qui

renvoie, elle, à une altérité. Or, ici, le sentiment de culpabilité de l'auteure semble refléter une culpabilité envers elle-même, nous reviendrons plus en détails sur ce point plus loin.

On a pu s'en rendre compte, certains éléments semblent démontrer que la morale de l'honneur n'est pas loin et d'autres attestent la disparition de l'ancienne morale. En effet, Marie-Ange Le Boulaire choisit la survie plutôt que la mort et l'évitement du viol. Alors que certaines réactions sociales ainsi que la culpabilité ressentie par l'auteure prouvent qu'elle est toujours présente dans les esprits.

### Critiques de l'auteure

Dans les propos de Marie-Ange Le Boulaire, nous avons pu relever différentes critiques. Les premières concernent le fonctionnement du système judiciaire. L'auteure met en question la prise en charge médicale des victimes. Elle a le sentiment que les agresseurs ont plus de droits que les victimes dans ce domaine. Elle prend notamment l'exemple des tests MST : la victime doit attendre des mois avant de recevoir les résultats des tests alors que l'agresseur a le droit de le refuser. Il a également droit au secret médical même s'il est séropositif. En outre, elle reproche au système de ne pas proposer aux victimes une aide psychologique. Enfin, elle dénonce l'absence d'aide plus générale pour les victimes qui se retrouvent seules face à une multitude de démarches judiciaires compliquées à entreprendre alors que ces dernières ne sont pas véritablement en état de s'en occuper seules. Plus précisément, elle pense notamment aux démarches pour avoir un avocat, toucher les indemnités accordées par la cour d'assise, contacter des associations de victimes. Elle fait également mention de l'évolution du système qu'elle décrit en parallèle des incarcérations de son agresseur. Dans les années 80, au moment où son agresseur est arrêté la première fois, le viol n'avait pas la même définition, il n'était pas considéré comme un crime et les peines étaient faibles. Le sujet était même tabou, les femmes victimes de viol, n'abordaient jamais le sujet à cause de la honte qui pesait sur elles. Elles ne portaient pas plainte par peur d'être accusées, au procès, de l'avoir cherché. Elle constate que depuis, même si tout n'est pas parfait, la société a changé de même que la prise en charge et les considérations des femmes violées. Ainsi, conclut Marie-Ange Le Boulaire, « *Les femmes ont commencé à retrouver un semblant de dignité.* » (p.56). Ce parallèle et bref retour sur l'évolution de la considération juridique du viol vise peut-être à expliquer pourquoi son agresseur a été condamné à deux reprises (la première pour attentat à la

pudeur et la seconde pour viol) dans les années 80 et sera rapidement relâché à ces deux reprises.

Sa seconde critique concerne les réactions que peuvent avoir les proches, ou du moins les personnes en contact avec les victimes de viol. Elle les enjoint à écouter véritablement les victimes, les laisser s'exprimer et ne pas les réprimer d'aborder plusieurs fois le sujet de l'agression. Dans le cas où la personne ne peut prêter une oreille attentive, celle-ci doit le dire plutôt que de prendre l'excuse que parler de l'agression n'est pas bon pour elle. Nous n'avons pas retrouvé ce type de réaction dans son expérience ou du moins, elle ne le mentionne pas. Nous supposons que ces réactions sont issues des diverses expériences des autres victimes de son agresseur avec qui elle a clairement établi des liens d'amitiés. Elles se rencontrent plusieurs fois après le procès et forment « le Club des anciennes combattantes » comme le dit l'auteure. La dernière critique concerne la façon dont sont considérées les victimes de viol, et cette fois, l'auteure s'inclut dans ce groupe. Selon elle, la société voit les femmes violées comme étant fichues et condamnées. Elle enjoint donc le lecteur à ne pas les dévaloriser de cette façon. Pour elle, au contraire, ce traumatisme peut être transformé de manière positive, il « *peut devenir une force.* » (p.191). C'est d'ailleurs pour cette raison que Marie-Ange Le Boulaire écrit son livre : elle vise à partager cette force avec les victimes qui ne l'auraient pas. Son objectif est donc, pour reprendre ses termes d'« *Aider les autres, se rendre utile, faire qu'un traumatisme devienne une expérience. C'est ma façon à moi de ne plus jamais me sentir victime. Partager sa douleur est le début de la guérison, j'en suis intimement convaincue.* » (pp.190-191). Nous revenons plus en profondeur sur ce fait plus loin.

### Signifiants et métaphores de la trahison

L'auteure n'utilise qu'une seule fois les termes « sale » et « souillée », tout au début du récit, juste après le viol, quand elle rencontre son père qui décide de ne pas suivre la morale de l'honneur. Ceci explique sans doute pourquoi, on ne retrouvera plus ces termes par la suite. Nous avons déjà vu cet extrait dans la troisième hypothèse :

*Cet échange qui passa inaperçu aux yeux des autres dans le tumulte du moment fut, pour moi, une des plus belles réponses qu'un père peut apporter à sa fille. Du premier moment de honte que beaucoup de pères doivent ressentir lorsqu'ils apprennent que leur fille vient d'être déshonorée, souillée, mon père a eu l'intelligence de comprendre que cette réaction est injuste, et même destructrice. Je me sentais déjà tellement sale et coupable que d'entendre mon propre père (p.9) avoir honte de moi, c'est insoutenable. Heureusement,*

*papa a changé immédiatement sa façon d'appréhender mon viol, et j'ai su que je pouvais compter sur lui, que le mot « bonte » serait banni de cette histoire. » (p.10).*

## Entre soi et dignité

Un passage écrit suite à son licenciement, que l'on peut qualifier d'abusif, montre l'ouverture d'un espace particulier :

*« Alors je veux me battre. Il ne s'agit pas de vengeance, mais d'obtenir réparation. Je n'arrive pas encore à réagir au viol, alors je me défends contre mon licenciement. J'ai besoin de réparation, de me prouver que cette fois-ci je ne me suis pas laissé faire. Je sais que je n'ai pas eu le choix, que, pour ne pas être tuée, j'ai dû subir. Mais j'oublie que subir ne veut pas dire accepter, ne signifie pas que je me suis laissé faire. Dans mon esprit tout est chamboulé, et, parfois, je me sens responsable, je culpabilise d'avoir accepté l'inacceptable. » (p.33).*

Marie-Ange Le Boulaire se sent coupable de ne pas s'être défendue pour éviter le viol, elle a le sentiment de « s'être laissé faire », comme nous l'avons déjà dit. Pourtant, elle sait qu'elle a fait ce choix parce qu'elle n'avait pas d'autre solution pour survivre, son objectif premier. Ceci confirme également les première et deuxième hypothèses : l'objectif primordial étant de survivre, il convient de tout faire pour y arriver, et ici, l'objectif implique d'être violée. Cet extrait montre l'existence d'un espace de discussion et de réflexion particulier entre l'auteure et elle-même, un entre soi. Celui-ci peut exister du fait que les victimes du viol ne doivent plus passer leur temps à se justifier d'être en vie alors qu'elles ont été violées. Elles dégagent, de ce fait, du temps pour élaborer une critique de l'antique réaction mais aussi pour réfléchir à leurs ressentis et aux changements amenés par le viol,...Marie-Ange Le Boulaire semble, ainsi, avoir ouvert une discussion dans son for intérieur : elle sait que ce n'est pas parce qu'elle a été violée qu'elle a accepté, qu'elle était consentante. On sent ici que pour l'auteure, il est difficile de se faire à l'idée que pour vivre, elle a accepté ce qu'elle considère comme inacceptable. Elle sait qu'elle a tendance à faire des termes « subir » et « accepter » des synonymes, alors qu'elle sait qu'ils ne le sont pas. L'entre soi permet de développer une véritable réflexion et discussion interne.

Cet extrait démontre également le fait que l'auteure a besoin de réagir et « de ne pas se laisser faire » comme elle a choisi de le faire pour assurer sa survie durant le viol. On dirait que l'auteure voudrait prendre sa revanche sur le viol en réagissant à son licenciement. Cette fois, explique-t-elle, elle décide d'agir et de ne plus subir. Ce désir est similaire à la logique ancienne de vengeance nous explique Chaumont. En effet, lorsqu'un homme est déshonoré, s'il veut réparer ce préjudice et retrouver son honneur, il doit se venger. Dans

le cas de l'auteure, ce n'est pas son honneur qu'elle veut retrouver mais plutôt sa dignité, son intégrité. C'est pour elle-même et le bien-être de son for intérieur qu'elle veut le faire. Ce qui était avant du jeu social s'apparente désormais à l'intime.

Un autre extrait montre que l'auteure se repasse certains moments après l'agression et les analyse plus tard avec un autre regard que celui directement après le viol :

[Le lendemain de l'agression, elle constate qu'elle a perdu beaucoup de cheveux. Elle décide de faire appel au médecin pour éviter qu'ils ne tombent tous. Elle doit alors se faire des piqûres pendant trois semaines. L'aiguille étant trop grosse, elle ne peut le faire elle-même et demande à son père de l'aider. Mais, il n'est pas très à l'aise et lui fait mal. L'auteure dit à ce moment : ]

*« Un hurlement sort de ma bouche, des larmes coulent sur mes joues, mais la douleur ne me fait pas mal, au contraire, elle me fait un bien fou. J'ai besoin de sentir mon corps souffrir. Cela me prouve que je suis encore en vie, que mon corps n'est plus anesthésié, qu'il réagit normalement. Je me dis que les cris et les larmes ne sont que des réflexes. Je n'accepte pas de penser qu'ils viennent du plus profond de moi-même. La douleur intérieure est beaucoup plus blessante que n'importe quoi. Pendant les trois semaines de traitement intensif, mes cheveux sont filasses et faibles, mais résistent et recommencent à pousser. Cette victoire aussi facile m'a permis de me conforter dans l'idée que ce n'était qu'une réaction chimique et non l'expression d'une souffrance invisible » (p.29).*

Ce long passage confirme que l'auteure a développé un espace de réflexion concernant le viol et ses effets, on le voit clairement à la fin de l'extrait. Marie-Ange Le Boulaire revient sur sa manière d'interpréter sa chute de cheveux directement après le viol et ce qu'elle en pense plusieurs années après, on suppose au moment d'écrire le livre. Aussi, cet extrait montre que les conséquences du viol sont identitaires et se jouent au niveau de l'intime. L'auteure est touchée au plus profond d'elle-même. Il s'agit plus de dignité que d'honneur.

Revenons à présent sur le sentiment de culpabilité que nous avons évoqué précédemment.

Il revient dans ce passage :

*« Ça ne va pas, rien ne va plus. Est-ce moi qui suis incapable de retrouver le visage de mon agresseur ou est-ce le système de juxtaposition de bouts de papier qui n'est pas au point ? Après dix minutes de ce qui ressemble plus à un jeu pour enfants qu'à une technique scientifique, je capitule. Maman va continuer à se faire peur à chaque coin de rue, et je n'aurais pas aidé la police. Je me sens coupable. Je ne suis plus bonne à rien. Le spécialiste me rassure. Il est très difficile d'établir un portrait, ce n'est pas ma faute. » (p.39).*

L'auteure se sent coupable de ne pas pouvoir établir le portrait-robot, comme nous l'avons dit précédemment, ce sentiment ne renvoie pas à une altérité. Elle ajoute qu'elle n'est plus bonne à rien, comme si le viol l'avait changée. Il semble donc qu'elle ait le sentiment de ne plus être la même qu'avant le viol : elle n'est pas arrivée à se défendre et maintenant, elle ne sait pas faire le portrait-robot. Le viol semble provoquer un changement identitaire et non plus statuaire comme c'était le cas lorsque la morale de l'honneur était pleinement active. A cette époque, la fille violée et vivante était alors déshonorée et perdait son statut social, elle descendait dans la hiérarchie sociale, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ici, le changement se fait au niveau de l'identité de la victime, il se joue entre la victime et elle-même. Ce changement identitaire s'observe clairement dans l'extrait ci-dessous :

*« [...] Mais, un jour, il faudra que je réalise que c'était bien moi, que je ne suis pas une actrice, que l'escalier de secours n'est pas un décor, que cet homme m'a pendant plus de quinze minutes réduite à néant, réduite à ne plus être une femme, à être une chose entre ses mains, une poupée qu'il peut manipuler à sa guise sans jamais se préoccuper de mon avis, de mes pleurs et de mes supplications. » (p.15).*

Le changement est entraîné par l'agresseur qui nie le statut de sujet à sa victime, il ne l'écoute pas, il fait totalement abstraction d'elle pour faire uniquement ce que lui désire. Il l'a transformée le temps de l'agression en objet dont il fait ce qu'il veut. Ainsi, l'auteure se sent comme les femmes représentées dans les tableaux de son agresseur qu'elle découvre lors du procès, soit comme « *Un être coupé en deux, qui n'a pas retrouvé son intégrité* » (p.127). Elle a perdu une partie d'elle-même et n'est alors plus la même. Comme elle le dit, « *ma vie a été bouleversée.* » (p.152). Elle mettra d'ailleurs quatre ans avant d'accepter l'idée de se faire aider et de lutter contre elle-même, contre ses angoisses et son manque de confiance. Elle sera diagnostiquée en état de stress post traumatique et en dépression. Néanmoins, elle veut dépasser cette épreuve qu'est le viol et la transformer en expérience positive, nous l'avons vu. Elle veut ainsi dépasser son statut de victime et en plus se sentir comme telle. Pour ce faire, elle a décidé d'aider les autres femmes victimes de viol en écrivant ce livre notamment. Elle passe donc du statut de victime à résilient.

Morgane Vallée, 2010

### Contextualisation de l'ouvrage analysé

Le récit de Morgane Vallée, édité en 2010, comporte dix chapitres. Le premier commence le 28 septembre 2009, à l'annonce de la disparition « de la joggeuse de Milly-la-forêt ». Ce chapitre évoque comment ce jour-là, elle a replongé dans la forêt, elle aussi. Elle annonce son objectif : raconter son histoire, démontrer que la justice n'a pas fait son devoir et surtout, elle veut montrer à ceux qui ne l'ont pas crue, qu'elle avait raison, elle a « toujours dit qu'il recommencerait ». Les chapitres suivants racontent son histoire. Les chapitres deux et trois sont focalisés sur son enfance plutôt joyeuse même si son père s'enfoncera dans l'alcool avec le temps. Elle se montre comme une petite fille enjouée et forte-tête. Elle y décrit sa maison, sa famille, son village. Le chapitre quatre est consacré au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2000 et au viol. Le cinq raconte l'après-viol : la déposition, l'expertise médicale, le séjour en hôpital pour enfant et l'arrestation de l'agresseur. Nous reviendrons sur ces deux derniers chapitres en détails dans le paragraphe suivant. Dans les deux chapitres qui suivent sont racontés sa vie après le viol, son adolescence difficile, sa mauvaise réputation et les rumeurs circulant contre elle dans le village, le procès, son mal-être et celui de sa famille. Le huitième chapitre aborde la fin de son adolescence, les retrouvailles fragiles avec l'équilibre, l'amour aussi. Dans ce chapitre, elle montre qu'elle finit par s'en sortir un peu, se sentir mieux et aller de l'avant. Elle entre à l'université et déménage en ville. Mais au chapitre neuf, elle raconte son cauchemar qui recommence en raison de la liberté conditionnelle d'abord puis définitive de son agresseur qui se réinstalle près de chez elle. Le dernier chapitre revient au premier et parle de la mort de Marie-Christine Hodeau, la joggeuse. Il évoque surtout une critique du système judiciaire et du besoin de l'auteure de prendre la parole et sa revanche sur son histoire.

L'auteure, Morgane Vallée, a vingt-deux ans quand elle écrit son livre suite au viol et au meurtre de Marie-Christine Hodeau par son agresseur. Elle est étudiante en quatrième année de pharmacie à Tours quand cela se produit. Elle a grandi dans un village du Loiret, Echilleuse, où vit toujours sa famille. Celle-ci est composée de ses parents dont les revenus sont modestes. Son père est alcoolique. Sa mère s'arrête de travailler à la naissance de sa petite sœur Rachel qui a douze ans de moins que l'auteure. Elle a aussi un frère, Corentin,

de cinq ans son cadet. Elle est donc l'aînée de la famille. Elle raconte qu'elle a eu une enfance plutôt heureuse malgré l'alcoolisme de son père. C'est à l'adolescence, à l'âge de treize ans que sa vie bascule. A cette époque, les disputes entre ses parents sont de plus en plus fréquentes et son père s'enfonce de plus en plus dans l'alcoolisme. L'auteure s'échappe alors de la maison familiale pour trainer dans le village avec une bande d'amis. Ainsi, le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2000, elle déserte son foyer suite à une dispute entre ses parents. Elle ère dans le village et réfléchit à comment gagner un peu plus d'argent de poche afin de s'acheter un ordinateur, ses parents n'ayant pas les moyens de lui en acheter un. Elle décide alors de proposer d'aider à faire le ménage chez ses voisins. Elle alla frapper chez la boulangère du village. C'est son mari qui lui ouvre. D'abord, il lui dit que sa femme n'est pas à la maison et qu'elle peut alors revenir un autre jour. Puis, il se ravise, lui dit d'entrer et de jeter un œil au travail à faire. A ce moment, l'auteure a un mauvais pressentiment : elle sent que quelque chose se trame. Elle ne veut pas entrer mais il insiste fortement, elle entre. Elle fait mine de vouloir s'en aller mais très vite, l'homme devient agressif et violent. Il la retient puis l'étrangle lorsqu'elle appelle à l'aide. Il finit par lui enlever ses vêtements et commence à l'agresser dans sa chambre à coucher. Rapidement, il s'arrête, la porte sur son épaule et la dépose dans sa remise avant de la jeter dans sa camionnette. Avant de démarrer et de partir, il sort du véhicule et s'absente quelques instants. C'est à ce moment que l'auteure tentera de s'échapper, sans succès. Son agresseur la rattrape et la frappe violemment à la tête, pour la punir. Son tympan explose. Ils démarrent et se retrouvent dans la forêt, lieu du calvaire. Une fois fini, son agresseur se repenti et lui tend une arme pour qu'elle le tue. Elle refuse, ils remontent dans la camionnette, il veut la ramener chez elle. Il lui donne ses vêtements pour qu'elle se rhabille mais elle n'a pas le temps de tout enfiler qu'il la voit nue et son clavaire recommence à nouveau. Enfin, il se décide à la ramener au village. Il la menace de la tuer si elle raconte quoi que ce soit et joignant le geste à la parole, il lui serre le cou et l'étrangle. Elle lui promettra de ne rien dire car, ment-elle, elle ne voudrait pas gâcher la vie de ses enfants qu'elle connaît bien. Il la laisse s'en aller et une fois libre elle rentre chez elle. En chemin, elle croise son père, visiblement saoul, en train de parler à la mère d'une de ses amies. C'est à cette dernière qu'elle confiera son viol. Suite à cela, elle appellera la police et l'auteure déposera plainte. Son agresseur est arrêté peu de temps après et reconnaîtra directement les faits. Le procès a lieu le 18 juin 2002. Son agresseur est condamné à onze ans de prison sans suivi socio-judiciaire. Il sera libéré deux fois en conditionnelle en 2005 et 2007. Durant ces périodes, il est censé ne pas se rendre dans le village où il vivait et où

habite toujours l'auteure, sa victime. Mais, il le fera quand même. Il sera libéré fin novembre 2008 et reviendra s'établir encore plus près de l'auteure. Le 28 septembre 2009, presque neuf ans après l'agression de Morgane Vallée, il recommence mais il va plus loin cette fois, en tuant sa victime Marie-Christine Hodeau.

## Par rapport à la morale de l'honneur

### Hypothèse 1 : lutte pour la survie

Le récit de l'agression de Morgane Vallée est dominé par la peur de la mort. L'auteure est persuadée que son agresseur va la tuer. Ce sentiment apparaît après que son agresseur l'ait étranglée à la fin de la visite de la maison. L'auteure devra faire face, tout au long de son agression, à une grande violence, alors qu'elle n'est âgée que de treize ans. On comprend bien qu'elle pense que son agresseur va la tuer. Ses pensées sont tournées vers la mort et la peur qu'elle lui fait ressentir, en attestent ces deux passages :

*« J'ai envie de m'enfuir mais j'ai peur, je rassemble mes forces pour tenter l'évasion mais elles s'évanouissent la seconde d'après, quand j'imagine qu'il me voit. Je n'ose plus bouger. [...] J'attends dans la douceur du soleil, dans la détresse solitaire, j'attends de mourir comme une merde. Je n'ai même plus de vêtement, personne pour me sauver ni pour me plaindre, mes parents ne me cherchent même pas. Cette sensation d'être perdue, seule au monde, sans appui, totalement démunie, à la merci d'une brute, me dévaste peu à peu et me vide de toute énergie. Je suis seule et ma vie sera bientôt terminée : voilà ce que je pense, en boucle. » (p.47).*

*« [...] Je vais mourir, maintenant c'est sûr. J'ai vu son regard glacé, ses yeux secs quand il serrait mon cou, la décontraction avec laquelle il m'a explosé le crâne, sans le moindre remord, sans ciller. Ce type n'a pas de cœur. Je vais crever bêtement, [...] Je ressasse cette atroce pensée, incapable de la maîtriser. » (p.52).*

Ce n'est qu'à la fin de l'agression, une fois libérée, qu'elle exprime son envie de vivre :

*« Dans ma tête c'est le chaos.*

*Je ne veux pas crever. Je veux vivre, moi, devenir archéologue, et voir grandir mon frère et ma sœur !... » (p.68).*

Enfin, elle le redit quand elle reçoit l'ordonnance de son agresseur, bien après l'agression :

*« Dès la première lecture, le fossé entre mes souvenirs et cette transcription me saute aux yeux. Lors de ce dimanche d'enfer, j'ai vu ma mort arriver. J'ai vraiment cru mourir étouffée sous les doigts de mon violeur. A mon sens, je n'ai réussi à en réchapper qu'en parlant de ses enfants, en le convaincant que je n'allais pas le dénoncer à la police. Sur le papier, rien à voir. » (p.129).*

Ainsi, même si son discours est tourné vers la mort, l'auteure a peur de mourir et de ce fait, exprime un désir de vivre. Son objectif premier, même s'il n'est pas clairement énoncé durant l'agression, est de survivre à l'agression.

### Hypothèse 2 : comportement à suivre

Et de fait, nous avons constaté que ce sont ces sentiments qui ont guidé ses actions tout au long de l'agression. Nous avons divisé l'épisode en différentes sections afin de faciliter la compréhension. Nous verrons que l'auteure, comprenant rapidement qu'elle ne peut pas lutter ni se battre contre lui, cherchera à fuir. Malheureusement, ce sera sans succès. Ensuite, lorsque son agresseur se montre trop violent et agressif, elle se résigne à lui obéir afin de garder la vie sauve et de ne pas souffrir davantage ; sa tentative d'évasion lui ayant coûté une oreille, elle ne veut plus risquer de perdre autre chose et surtout pas la vie.

- 1<sup>ière</sup> section : dans la maison

Rappelons que l'auteure est venue frapper à la porte de son agresseur pour proposer à sa femme (la boulangère du village qu'elle connaît bien) ses services en tant qu'« aide-ménagère ». D'abord, l'agresseur semble lui dire de revenir une autre fois mais il se ravise tout aussi vite. L'auteure affirme voir dans son regard celui de son père quand il a bu. De ce fait, elle ne veut pas entrer mais l'homme insiste, elle finit par céder, dit-elle. Elle entre et il lui montre la maison afin qu'elle se fasse une idée de ce qu'il y a à faire. Une fois le tour terminé, l'auteure prétexte quelque chose pour s'en aller mais l'homme refuse qu'elle parte. Son ton, dit-elle, est devenu agressif et il lui barre la route. Elle commence à pleurer, veut appeler à l'aide et l'homme l'étrangle. Ensuite, il feint qu'il faisait ça pour lui faire peur, pour qu'elle comprenne qu'on ne rentre pas chez les inconnus comme ça. Elle répond qu'elle comprend et réaffirme son désir de partir mais l'homme n'est toujours pas décidé à la laisser rentrer chez elle. C'est à ce moment qu'elle pense à fuir :

*« Il faut que je fasse quelque chose, vite, il faut m'enfuir, je vais me mettre à courir, je vais me glisser sous son bras et puis dévaler l'escalier jusqu'à la porte d'entrée laissée ouverte et puis... »*

*-N'y penses même pas, lâche-t-il en me voyant lorgner vers le rez-de-chaussée. On va s'amuser tous les deux, déshabille-toi. » (p.47).*

Son agresseur a donc compris ce à quoi elle pensait et a coupé court à ses réflexions, lui interdisant de tenter quoi que ce soit. Elle le supplie d'arrêter et de la laisser partir. L'homme fait mine de vouloir la frapper. Ayant peur de recevoir un coup, elle s'exécute, enlève ses vêtements mais s'arrête aux sous-vêtements. De ce fait, l'homme se jette sur elle pour les lui arracher. Puis, il commence à l'agresser sexuellement. Après un certain

temps, il s'arrête net et porte la jeune fille sur son épaule, l'emmène dans son hangar et la dépose sur un tas de bois. On voit déjà ici qu'à partir du moment où l'homme devient violent, Morgane Vallée obtempère, craignant la violence de l'agresseur. Ayant été étranglée une première fois, l'auteure sait de quoi il est capable.

- 2<sup>ème</sup> section : dans le hangar

L'auteure voudrait s'échapper mais elle a peur. De plus, elle a les pieds et poings liés. Le fait qu'elle soit seule, dit-elle, lui fait perdre toute énergie. En outre, elle est persuadée qu'elle va mourir. Elle commence alors à angoisser mais tente rapidement de se reprendre. Elle a pour objectif « *d'être plus maligne que ce gros salopard. Je vais trouver un moyen de me tirer de là, je n'ai pas le choix. Il le faut.* » (p.49).

Comme on peut le constater Morgane Vallée veut échapper à son sort. Pour ce faire, lorsqu'elle en aura l'opportunité, elle tentera de s'enfuir. Celle-ci se présente lorsque son bourreau l'a installée dans la camionnette alors qu'il cherche encore des affaires dans le hangar. Malheureusement, elle n'a pas le temps de traverser tout le hangar et d'arriver sur la rue que son agresseur la rattrape, lui tord le bras et lui assène un coup à la tête si violent qu'il lui fait exploser le tympan. Mais pour l'auteure, ce n'est pas la douleur qui la fait le plus souffrir :

« *Mais il y a pire que la douleur : la pensée obsédante, frustrante, atroce, d'avoir failli y arriver.* » (p.51). Suite à cette tentative échouée, elle « *replonge plus violemment encore dans le découragement.* » (p.51). Elle n'a ainsi plus d'énergie pour tenter quoi que ce soit. En outre, elle pense qu'elle s'est mis son agresseur à dos et craignant ses représailles, dit-elle, elle ne tentera plus de s'échapper alors qu'une seconde opportunité s'offre à elle. Elle est à nouveau certaine qu'elle va mourir. La camionnette démarre et ils roulent pendant un certain temps.

- 3<sup>ème</sup> section : dans les bois

Arrivés dans la forêt, ils croisent une autre voiture sur la route, Morgane Vallée se remet à échafauder un plan :

« *Aussitôt mon esprit se met à carburer : courir, hurler ? Manuel est sur mes talons. S'il me rattrape, s'il m'empêche de me sauver, sa colère risque de me couter cher. Je laisse donc tomber l'espoir d'être sauvée.* » (p.54).

Cependant, elle laisse rapidement tomber cette idée car elle a peur d'échouer à nouveau mais aussi de la violence que pourrait alors lui témoigner son agresseur. Ensuite, ils marchent un moment dans la forêt avant de s'arrêter sur un carré d'herbe. C'est véritablement à ce moment que, pour reprendre les termes de l'auteure : sa « *vie va s'arrêter* »

(p.54). En effet, son agresseur lui demande de lui faire une fellation, elle serre les dents. Son agresseur la menace alors :

« -Tu n'a pas vraiment envie de rentrer chez toi, on dirait... » (p.55).

Dès lors, elle s'exécute. Il en sera de même lors du viol, en témoigne cet extrait :

« Mon corps qui se recroqueville pour éviter le pire. Je serre les jambes tellement fort que je déränge son manège, il devient fou de rage [il lui dit de se tenir tranquille] Sa voix frémit de haine, de sa main il pourrait briser mon cou, alors je coince mon pied entre deux racines pour ne pas lui faire obstacle. » (p.55).

On le voit, l'auteure sait de quoi il est capable et craignant ses représailles (la violence et la mort), elle fait ce qu'il lui demande.

- 4<sup>ème</sup> section : le trajet du retour

Une fois fini, ils retournent à la camionnette et son agresseur se repentant de ce qu'il vient de faire lui demande de le tuer, il lui lance un couteau. Elle refuse car elle a peur qu'il ne change d'avis, puisqu'il l'a déjà fait ; elle craint qu'au moment où elle se jettera sur lui, il retourne alors la lame contre elle. Se sentant en danger en présence de la lame, elle décide de s'en débarrasser en la jetant au loin. On voit bien ici que l'auteure veut sauver sa vie et agit une fois encore dans ce but. Suite à cela, ils rentrent. En chemin, l'homme s'arrête pour acheter des cigarettes, une fois encore l'auteure pense d'abord à s'évader, puis change d'idée car :

« Tant qu'il a l'air décidé à me ramener chez mes parents, mieux vaut que je me tienne à carreau ; dans ce cas, j'ai peut-être une chance de m'en sortir. » (p.60).

Elle préfère ne rien tenter puisque son agresseur semble vouloir la ramener. Quand elle fait ce qu'il veut, elle a la vie sauve. Une fois revenu dans la camionnette, au lieu de continuer le chemin vers le village du retour, il change d'itinéraire. L'auteure est ainsi persuadée, une fois encore, que sa fin est arrivée. Mais l'agresseur lui dit de remettre ses vêtements pendant qu'il va uriner. Il revient avant qu'elle n'ait eu le temps de les remettre. Il la voit nue et elle sent son désir remonter en lui. Elle le supplie de ne pas recommencer. Il n'en a cure et se jette sur elle. L'auteure se débat mais arrête rapidement car il devient violent. Quand l'agresseur eut fini, il la menace de la tuer si elle parle de cet épisode. Ce disant, il la fait descendre de la voiture et commence à l'étrangler tellement fort que l'auteure se sent mourir mais il relâche la pression. Il attend une preuve qu'elle se taira. La jeune fille cherche à faire quelque chose ; elle recourt à la ruse et ment, en atteste cet extrait :

*« Il faut que je trouve quelque chose. Il faut que je me tire de là, comme la dernière fois avec le couteau, il faut que je le scotche sur place.*

*-Je ne dirai rien parce que je ne veux pas que vous soyez arrêté. Vous avez des enfants, moi, je les connais, ils seraient trop tristes de ne plus avoir de père.*

*C'est sorti tout seul, à l'évocation de ses petits, il desserre son emprise. Je ne le laisse plus en placer une. Je lui dis que ce serait trop injuste pour ses mômes de ne plus avoir de père à la maison. Je les croise de temps en temps, au village ou à l'école, je les salue, sans plus. Mais qu'importe la réalité ! Pour sauver ma peau, je brode, j'invente, j'affabule : j'en fais mes meilleurs amis.*

*[...]*

*-Avec mon père alcoolique, je sais ce que c'est d'avoir une enfance de merde, je ne veux pas que d'autres enfants souffrent par ma faute.*

*Voilà exactement ce que je lui dis, à cette merde de violeur. Je plombe mon propre père, que j'adore malgré tout, pour sauver ma peau. Et ça marche : Manuel me lâche complètement, nous repartons à la voiture dans un grand silence. » (pp.63-64).*

Ce passage illustre parfaitement la ruse de l'auteure. On voit qu'elle ment à son agresseur pour qu'il la laisse partir. Et ça marche, c'est grâce à ce mensonge évoquant ses enfants, dira-t-elle, qu'il lui a laissé la vie sauve. Comme elle le dit, elle n'hésite pas à déparler son père pour rester en vie. Ceci démontre, une fois pour toutes, que l'objectif de l'auteure est de rester en vie et non d'éviter le viol. Et de fait, son comportement durant l'agression va en ce sens. Comme nous l'avons dit, l'auteure cherche à fuir l'agresseur mais lorsqu'il devient trop violent, elle obéit pour rester en vie car elle sait que son agresseur est capable de la tuer. Elle ruse même, pour s'en sortir, elle enfonce son père, selon elle, pour rendre son mensonge plus crédible. On ne peut le nier ; la morale de l'honneur n'est plus à l'œuvre dans ce cas-ci. Néanmoins, nous verrons plus loin que l'antique morale n'a pas disparu pour autant.

### Hypothèse 3 : effet boomerang et réaction sociale

Par rapport à la réaction de ses proches à l'annonce de son viol, ils la croient sans problème, sans poser de questions. Rappelons qu'elle a d'abord annoncé son viol à la mère d'une de ses amies et que c'est cette dernière qui a appelé la police et sa mère. L'auteure ne mentionne pas une réaction négative de leur part. Son père, par contre, raconte-t-elle, changera d'avis plusieurs fois avant de la croire pour de bon. D'abord, il ne la croit pas lorsqu'elle annonce, devant lui, son viol à la mère de son amie. Deuxièmement, il met en cause ses dires face à la police, en ce sens qu'il pense qu'elle a inventé l'histoire.

Il doute de sa fille à cause de son jeune âge, elle n'a que treize ans, explique-t-il. De ce fait, il ne pense pas qu'elle ne s'est pas fait violée parce qu'elle est en vie et que donc elle se serait laissée faire comme il pourrait le penser s'il suivait la morale de l'honneur. Outre ceci, son père, lors de ses cuites et disputes avec l'auteure, aura tendance à lui dire qu'elle l'avait bien cherché et que ce qui lui est arrivé est de sa faute, ce qui ne correspond pas non plus à la morale de l'honneur qui s'intéresse au comportement durant l'agression et non sur la responsabilité de la victime par rapport à l'agression. En clair, la morale de l'honneur ne se préoccupe pas de savoir si la victime a « provoqué » ou non son agression mais bien de savoir si elle a tout fait pour empêcher le viol au moment de l'agression.

L'auteure mentionne également la réaction des habitants de son village par rapport au viol et à son agresseur qui est le mari de la boulangère du village. Ce dernier est donc bien connu de tous et semble être apprécié. Même son père, face aux policiers, rapportera ses qualités reconnues dans le village :

*« On dit que Da Cruz est un gars honnête, travailleur... » (p.86).*

L'arrestation de son agresseur divise le village, ils doivent choisir un camp. Ainsi, de nombreux amis de la jeune fille se détourneront d'elle. A partir de ce moment, elle se sentira très seule et sera perturbée, durant plusieurs années, explique-t-elle. De plus, suite à un incident, elle aura, à l'école d'abord et dans le village ensuite, une réputation de « *fillette facile*. » (p.118). Suite à ceci et sous l'influence d'une nouvelle copine, elle aura beaucoup de petits copains, qu'elle ne choisit pas puisque c'est pour occuper les amis des petits copains de sa copine. De plus, à cause de sa réputation et de l'incident, les garçons voudront coucher avec elle alors qu'elle ne le veut pas et qu'elle n'a jamais couché avec un garçon. L'auteure est prise dans une spirale infernale. Ces éléments, sa réputation et ses petits copains à la chaîne feront douter les habitants de la véracité de ses dires. Certains pensent qu'elle n'a pas été violée et qu'elle a en fait provoqué son agresseur. L'auteure rapporte leur réflexion :

*« [...] Il n'y a pas de fumée sans feu pense-t-on à Echilleuse. Si cette gamine s'est retrouvée dans la camionnette d'un pervers, c'est qu'elle l'a sans doute un peu cherché. » (p.128).*

Comme le dit l'auteure, ils imputent le comportement conséquent au viol à la cause de celui-ci. Autrement dit, ils justifient le viol par le comportement qu'elle adopte après avoir été violée comme si elle avait toujours eu ce comportement. Pour les habitants du village, l'auteure a provoqué son agresseur étant donné le comportement qu'elle adopte après les faits. Il nous semble qu'on ne peut pas imputer cette réaction à la morale de l'honneur car ce n'est pas la survie de l'auteure qui fait dire aux habitants qu'elle a peut-être cherché son

agression mais bien son comportement post-viol qu'ils jugent être un comportement d'allumeuse. Ils ne jugent pas le comportement qu'elle a adopté pendant l'agression.

#### Hypothèse 4 : intériorisation de la morale de l'honneur

A différentes reprises, Morgane Vallée exprime un sentiment de culpabilité. Premièrement, elle le ressent durant son second interrogatoire avec la police, à la brigade des mineurs, qui a lieu le lendemain du viol. Là, les policiers lui redemandent sa version des faits et comparent cette déposition avec celle de la veille. Les policiers lui posent des questions, demandent des détails, pourquoi dit-elle une chose hier et une autre aujourd'hui. L'auteure a le sentiment que les policiers ne la croient pas. Puis, elle se sent coupable :

*« Lentement, un serpent froid se glisse sous mon crâne : je me sens coupable. Coupable de ne pas avoir tué Da Cruz, de ne pas m'être échappée. Coupable de tout et ça m'écrase. » (p.77).*

Suite à l'impression d'incrédulité des policiers vis-à-vis de ses dires, elle se sent coupable de ne pas s'être échappée.

Un autre extrait montre ses réflexions nocturnes et sa culpabilité de ne pas s'être enfuie et d'avoir été violée :

*« J'ai la haine contre Da Cruz, mais surtout contre moi. J'aurais pu me sauver, ces songes en sont la preuve [scénarios qu'elle élabore au moment où elle a pensé à le faire mais elle ne l'a pas fait ou pas réussi]. Je me déteste d'avoir fait les mauvais choix. Je me hais de ne pas avoir su éviter les viols. Le pire c'est de penser que j'ai absous Da Cruz pendant quelques instants. [...] En repensant à ce moment, ma bêtise me fait suffoquer. » (p.113).*

Même si dans ce cas-ci, l'auteure ne se reproche pas de ne pas avoir lutté, elle se reproche de ne pas avoir fui, ce qui ici selon nous, est équivalent à la lutte car, étant jeune fille, il semble logique qu'elle n'ait pas cherché à lutter mais à fuir. Elle a d'ailleurs essayé de fuir mais ce fut un échec comme nous le savons. L'auteure ajoute qu'elle s'en veut de ne pas avoir évité le viol.

Ces éléments attestent l'intériorisation de la morale de l'honneur. En effet, celle-ci pousse les jeunes femmes à lutter jusqu'à la mort pour empêcher le viol. Elle incite à mourir plutôt que d'être violée. Pour celles qui ne la suivent pas, elle jette le déshonneur sur toute leur famille et la réaction sociale ne se fait pas attendre, ce qui entraîne alors un sentiment de culpabilité. De même que la réaction des habitants du village qui pensent qu'elle a cherché ce qui lui est arrivé, s'apparente à la réaction sociale de la morale de l'honneur. Toutefois, d'autres éléments attestent le contraire. En effet, premièrement, lorsqu'elle

annonce son viol, ses proches la croient et il n'est pas fait mention d'honneur. Deuxièmement, elle ne subit pas la réaction sociale liée à cette morale de la part de ses parents. Si c'était le cas, ses parents lui reprocheraient d'avoir été violée et parleraient du déshonneur qu'elle cause à leur famille. Il est donc difficile d'établir clairement s'il s'agit d'une intériorisation de la morale de l'honneur.

### Critiques de l'auteure

Comme nous l'avons dit en introduction de l'ouvrage, il apparaît qu'un des objectifs de l'auteure soit de mettre en lumière les failles de la justice française. Elle présente son affaire comme « *un cas d'école des ratés de la justice* » (p.211) et elle veut éviter que ça se reproduise. En outre, ce livre est écrit en mémoire de Marie-Christine Hodeau, l'autre victime de son agresseur. L'auteure s'est jurée de ne pas l'oublier et que justice lui soit rendue. Elle considère que ce sont les ratés de la justice, qui ont conduit à son meurtre. Dès lors, elle met en avant différents éléments démontrant selon elle, les failles de la justice française. L'élément central de sa critique est le manque de moyens financiers et de volonté politique pour mettre en œuvre les lois concernant la récidive. En effet, l'auteure démontre que le Code pénal français est très complet en cette matière puisque à chaque viol suivi de meurtre médiatisé, le gouvernement français légifère en ce sens (création du suivi socio-judiciaire, possibilité de fichier les agresseurs sexuels, création de la « surveillance judiciaire », instauration des bracelets électroniques, augmentation des peines pour les récidivistes, mise en détention dans des centres spécialisés après la peine de prison pour les agresseurs considérés comme très dangereux) mais rien ne change dans les faits. Le budget alloué à la justice reste insuffisant. Il manque cruellement d'experts psychiatres, de médecins, des places en hôpital psychiatrique, de personnel pénitentiaire, des agents de probation,... L'auteure met en avant des statistiques concernant le nombre de viol en France ainsi que des chiffres concernant la récidive. Il est prouvé que les agresseurs sexuels ont tendance à récidiver. En outre, leur crime « récidiviste » est plus grave que le précédent. Par-là, elle veut prouver que les suivis socio-judiciaires pendant et après l'incarcération pour les agresseurs sexuels sont nécessaires. C'est précisément cela que reproche Morgane Vallée au système judiciaire français : de ne pas avoir soumis son agresseur au suivi socio-judiciaire, qui permet donc de soigner et de suivre le prisonnier une fois hors de prison, en raison du manque de moyen, pense-t-elle. Pourtant, il avait fait l'objet de deux expertises psychologiques contradictoires. L'une disait qu'il avait agi sous l'influence de l'alcool et qu'il lui suffisait de soigner sa dépendance. La seconde le décrivait comme un pervers dangereux. Le procès n'a retenu que la première expertise et

c'est pour cette raison, explique-t-elle, qu'il n'a pas bénéficié de suivi socio-judiciaire. De plus, la justice n'a pas tenu compte de certains éléments qui, selon elle, sont évocateurs du manque de remords de son agresseur : à deux reprises, il n'a pas respecté les conditions de sa liberté conditionnelle. Il lui était interdit de se rendre dans le village où vivait l'auteure. Or, durant ses deux libérations, il y vivait. Pourtant, la justice l'a libéré sans en tenir compte. Pour l'auteure, c'était un signe avant-coureur. Outre ceci, une fois libéré, en raison d'absence de suivi socio-judiciaire, il peut revenir habiter dans le village de Morgane Vallée, ce qu'il fera et même, il déménagera et habitera encore plus près de chez elle. Pour l'auteure, c'est intolérable car non seulement il peut se réinstaller à côté de chez elle mais en plus, dit-elle, elle n'est pas mise au courant de la sortie de son violeur. Elle considère que la justice a remis un fauve en liberté et sans surveillance. Et en raison de tous les éléments que nous venons de citer, Marie-Christine Hodeau a été tuée alors que Morgane Vallée, neuf ans avant sa mort, avait prévenu les policiers durant sa déposition que son agresseur recommencerait, dit-elle. Mais la police ne l'a pas écouté à cause, pense-t-elle, de son statut de victime et de son jeune âge.

### Signifiants et métaphores de la trahison

Nous avons remarqué que, tout au long du récit, l'auteure utilisait des termes évoquant la pourriture et la saleté. Ces qualificatifs sont utilisés lorsqu'elle parle d'elle ou de son agresseur mais pas seulement.

Nous répertorions ici tous les extraits utilisant un tel qualificatif :

*« Je me sens dégueulasse. Plus sale que la terre qu'il piétine en rajustant sa ceinture, plus souillée que la bâche qu'il replie avec minutie, plus laide que la veste immonde que j'enfile maintenant avec soulagement, pour être un peu moins nue, un peu moins vulnérable. Je sens un goût de terre dans ma bouche, encore sa bave sur mon ventre, ses grosses mains sur ma poitrine. Je ne suis plus rien qu'une crasse, flottant entre la vie et la mort, juste après le grand départ, coincée dans un couloir avec la lumière au bout. Vais-je pouvoir rentrer chez moi maintenant ? » (p.57).*

Cet extrait se retrouve juste après le viol. On peut voir que Morgane Vallée se sent moins que rien après le viol, elle n'est qu'une « crasse ».

*« [...] La dégueulasserie qui m'est arrivée déborde en bave dégoulinante sur ma propre famille. » (p.87).* L'auteure utilise le terme de « dégueulasserie » pour désigner son viol. On remarque ici aussi, la référence à la saleté. Par-là, elle explique qu'elle n'est pas la seule victime du viol, sa famille l'est également en subissant les séquelles et conséquences subie par elle-même.

« *Da Cruz pourrissant en prison, papa n'a aucun coupable sur qui se défouler, donc il en invente. Il m'en veut à moi, à ma mère, au village. Tout le monde est coupable pour oublier qu'il est, lui, responsable. Ce mauvais père qu'il pense être, il le devient à 200% sous l'emprise de l'alcool [...] Ses injures fusent comme des flèches venimeuses, exprès pour me faire mal, et ça marche. [...] J'ai tant besoin de soutien et je n'en ai aucun, au contraire ! Face à ce torrent de boue, ma mère est désemparée, et devant son mari qui me traîne plus bas que terre, elle ne sait rien faire sinon lui hurler de se la boucler....* » (p.105).

Ce passage se trouve dans une partie de livre où l'auteure aborde sa vie après le viol. Dans cet extrait, on peut constater d'abord que l'auteure utilise l'expression « pourrir en prison » pour son agresseur. Puis, elle utilise les termes « torrent de boue » pour représenter les injures et autres paroles violentes concernant l'auteure et son viol provenant de son père.

« [...] *En repensant à ce moment, ma bêtise me fait suffoquer. Je me sens moins que rien, et puis salie à jamais, bousillée pour toujours. Comment revenir en arrière ? Comment rayer, une bonne fois pour toutes, ce dimanche qui pollue ma vie et plombe ma famille ? [...] Ces soirs-là, je ne vois pas de solution pour effacer le pire jour de ma vie, redevenir la petite fille normale que j'étais avant et, surtout, extraire de ma mémoire tous les souvenirs crasseux qui m'obsèdent.* » (p.113).

Ce passage se retrouve également dans le chapitre abordant la vie de Morgane Vallée après le viol. On voit bien ici aussi que l'auteure utilise les termes de « salie », « pollue », et « crasseux » qui font référence à la saleté qui renvoie au viol.

« [...] *J'ai été traitée en objet par Da Cruz, maintenant, c'est à mon tour de jouer ! C'est du moins ce que je me dis, pour me rassurer. Mais, certains soirs, je m'écarte. Je perçois confusément que je ne suis pas tout à fait maîtresse de mes actes : en fait je me fonds dans le moule. Je fais comme Jennifer, pour être aimée, intégrée. Dans ces moments de lucidité, je coule. Une boue compacte entrave ma gorge et pour étouffer la nausée, je me serre le cou encore et encore jusqu'à voir des papillons voler devant mes yeux. A quoi bon me réveiller le lendemain ? Mais je manque de courage, je desserre mon étreinte et finis par m'écrouler de sommeil.* » (p.120).

Cet extrait renvoie à une période où l'auteure a mauvaise réputation car elle fréquente beaucoup de garçons à cause de son amie. Ici, elle utilise encore une fois le terme de boue qu'elle a déjà utilisé pour désigner des paroles blessantes de son père. Dans ce cas-ci, la boue ne représente pas des paroles mais peut-être plutôt les éléments négatifs de son expérience, elle se rend compte que finalement elle ne maîtrise pas la situation, elle ressent un peu de dégoût pour elle, et il semble alors que la boue fasse référence à ces « saletés ».

Au procès après avoir témoigné, c'est au tour de son agresseur, quand il nie l'avoir violé une seconde fois, elle l'insulte :

« *-Sale enfoiré !* » (p.133).

Morgane Vallée ici, désigne son agresseur par le terme « sale ».

Après le procès, même si son agresseur est jugé et condamné, des rumeurs persistent. Les gens pensent que ce n'est pas celui qui a été jugé qui l'a agressé. Elle pense alors :

« *Je le comprends bientôt : le viol m'a souillée d'une tache dont je ne pourrai jamais vraiment me défaire.* » (p.137).

La « souillure » fait également référence à la saleté, le viol l'a marquée d'une saleté indélébile.

Pendant sa remontée, elle arrive à se projeter dans l'avenir, elle se sent mieux, comme le montre l'extrait :

« *J'ai envie de prouver que moi aussi, la gamine violée, l'ado qui a failli mal tourner, je peux réussir et pas qu'un peu ! « Tout ce qui ne nous tue pas, nous rend plus fort » : cette phrase inscrite au programme de philo de terminale, devient ma maxime. Promis, j'aurais bientôt une grande maison, un gentil mari, de beaux enfants, un super métier ! J'ai vécu le pire ? A moi le meilleur ! La pensée que Da Cruz pourra en prison pendant de longues années encore me permet d'envisager l'avenir avec sérénité.* » (p.159).

L'auteure utilise encore une fois l'expression « pourrir en prison » quand elle parle de son agresseur.

Quand elle croise son agresseur dans son village, elle ne se sent pas bien :

« [...] *Mes jambes ne me soutiennent plus, je m'écroule de tout mon long sur le perron et ma tante doit me porter jusqu'au canapé de son amie. Affolée, elle me demande ce qui se passe : je parviens juste à bégayer trois mots inaudibles avant de me précipiter dans les toilettes pour y rendre tripes et boyaux. En vain : une boule énorme et crasseuse reste coincée au fond de mes tripes. Non seulement je n'arrive pas à affronter Da Cruz, mais je n'arrive même pas à le vomir.* » (p.175).

L'auteure dit ici qu'elle sent une « boule crasseuse » au fond de sa gorge quand elle voit son agresseur, ce qui réfère également à la saleté qui est évoquée quand il y a un rappel du viol.

En conclusion, il nous apparaît que tout ce qui réfère à l'agression ou même à l'agresseur, lui évoque la saleté, la pourriture et le dégoût. Pour Chaumont, les termes rappelant la saleté ou la souillure sont rattachés à la trahison.

### Entre soi et dignité

Le récit de Morgane Vallée témoigne, d'après nous, d'une longue réflexion à propos des faits et de ses conséquences sur elle et sa famille. Ainsi, son livre est la preuve de la possibilité qu'a eue l'auteure de pouvoir réfléchir et interpréter son histoire. Ceci qui prouve qu'elle a bénéficié d'un entre soi dont la présence est rendue possible par l'absence d'obligation de justifier l'agression. Elle a ainsi dégagé du temps pour la réflexion.

Nous avons pu observer que Morgane Vallée, à plusieurs reprises et principalement durant l'agression, évoque le fait que son agresseur ne la considère pas comme un sujet mais bien comme un objet. D'ailleurs, elle dit aussi plusieurs fois que c'est comme si elle n'existait plus dans les yeux de l'agresseur. Elle utilise principalement les termes de poupée, marionnette, pantin, jouet et chose pour se désigner lorsqu'elle est entre les mains de son agresseur. Mais, elle aussi se considérera comme un objet.

Lorsqu'elle aborde l'agression, dans un premier temps, avant le viol, elle dit se sentir comme un jouet avec lequel joue l'agresseur :

*« Je veux me précipiter dans l'escalier pour partir, quand ses bras se rabaisent soudain sur la rampe, l'empêchant à nouveau de passer.*

*-J'ai changé d'avis, tu restes.*

*Il joue et le jouet c'est moi. [...] » (pp. 46-47).*

Puis, le jouet se précise durant le viol. Elle se transforme en poupée :

*« Elle devine ce qui va se passer, la petite brunette aux yeux embués, elle sait que si elle n'obéit pas, cette forêt sera son cimetière. Des heures durant, elle va donc subir poupée vivante cognée, étranglée et ramenée à la vie pour mieux être violée encore. [...] » (p.8)*

*« Entre ses mains de brute, je suis une poupée gonflable vivante. Il ne me voit même pas. Enfin, sauf quand il se met en rogne. » (pp. 55-56).*

Ensuite, une fois le viol terminé, elle devient une marionnette et un pantin dont l'agresseur fait ce qu'il veut :

*« [...] A nouveau, **je n'existe plus**. Il court vers la voiture sans souci de moi et, tout à coup, je me vois, je le vois. Je suis presque nue, lui est habillé. Il décide, j'exécute. Il est gentil ? Je m'attendris. Il est*

*méchant ? Je me soumetts. Il me viole et puis joue au papa. Il me fait croire que je vais rentrer chez moi puis change d'avis, je suis son jouet, sa chose, son pantin aux ordres. Il réussit même à me faire croire à ses remords. Il me manipule comme une marionnette.* » (p.58).

« [...] Tout à l'heure, dans la forêt, **je n'étais plus rien qu'une chose, un objet manipulé.** J'ai obéi encore et encore, et cette torsion de mon âme n'a pas disparu quand le bourreau s'est rhabillé. Même parti au café, c'est Manuel qui continue de mener la barque. [...] » (p.60).

Bien après l'agression, Morgane Vallée veut prendre sa revanche et veut à son tour considérer les hommes et les garçons en objet. Finalement, elle prend conscience que l'objet manipulé c'est bien elle, elle est devenue le pantin de son amie.

« [...] J'ai été traitée en objet par Da Cruz, maintenant, c'est à mon tour de jouer ! C'est du moins ce que je me dis, pour me rassurer. Mais, certains soirs, je m'écarte. Je perçois confusément que je ne suis pas tout à fait maîtresse de mes actes : en fait je me fonds dans le moule. Je fais comme Jennifer, pour être aimée, intégrée. [...] » (p.120).

« [...] Mon violeur a gagné. Sans m'en rendre compte, je continue de faire ce qu'il m'a ordonné : j'obéis aux désirs des autres. Je ne choisis pas. Je fais ce qu'on m'ordonne. Jonglant avec les garçons, je me suis donné l'impression d'avoir la main. Je m'illusionnais. En réalité, je traite mon corps en outils comme Da Cruz l'a fait. Poupée vivante j'ai été, poupée vivante je reste. Hier, c'était la terreur de mourir qui me rendait docile, aujourd'hui, c'est la peur de vivre. » (p.122).

L'auteure a ouvert un espace de discussion interne où elle peut réfléchir et observer les effets du viol. Comme nous venons de le voir, elle comprend que finalement ce n'est pas elle qui a la main sur les garçons ni sur sa vie d'adolescente, c'est son amie qui fait d'elle ce qu'elle veut. L'auteure fait directement le parallèle avec l'agression. Elle a le sentiment d'avoir été objet et de ce fait, c'est comme si elle ne savait plus agir que de cette façon. Ceci lui fait ressentir un mal-être qu'elle raconte et démontre dans deux chapitres ; son adolescence a été difficile. D'ailleurs, l'auteure vit mal le fait de « s'être laissée violer ». Nous avons vu qu'elle se reprochait de ne pas avoir su éviter le viol car elle n'était plus qu'une chose sans volonté. Nous avons vu également qu'elle se qualifie de « sale » et « souillée », ce qui démontre aussi un mal-être. Sa famille, de son côté, subit aussi les dégâts de son viol. Nous l'avons vu, « la dégueulasserie » qu'elle a subi impacte sur ses parents qui se sentent coupables d'avoir été des mauvais parents, et de ce fait, coupables de son viol. Elle dit également que comme elle, son père « Lui aussi a laissé une partie de sa vie dans la forêt où j'ai été brisée. Du jour où je reviens de ce bois d'enfer, il plonge dans un marasme profond et laisse gagner la pieuvre. De ponctuelles, ses purges deviennent régulières, violentes, incontrôlables. Il boit

*désormais pour ne plus gamberger.* » (p.104). Le climat familial est insupportable pour la jeune fille, ce qui s'ajoute à sa vie scolaire difficile. Elle pensera même au suicide avant de remonter la pente. Ainsi, on peut dire que le viol entraîne comme conséquence un changement identitaire et pas seulement pour la victime. Dans ce cas-ci, c'est toute la famille de la victime qui part en éclat. Mais, ce ne semble pas être l'unique changement. Selon nous, la victime change aussi de statut social. Nous avons abordé la réaction sociale du village qui finit par mettre en doute la parole de l'auteure à cause de son comportement avec les garçons. Elle dit d'ailleurs qu'elle a mauvaise réputation. Même si le statut social n'a pas les mêmes effets qu'aux temps anciens, époque à laquelle une fille violée ne pouvait plus se marier. De ce fait, celle-ci n'avait plus de statut dans la société. Dans notre cas, l'auteure ne se voit pas bannie de son village ou de sa famille. Malgré tout, elle est considérée différemment par les villageois et les élèves. Elle est considérée comme une menteuse et son comportement, après le viol, le justifie a posteriori. On peut extrapoler les réflexions des villageois de la sorte : comme elle enchaine les garçons, elle a sans doute dû aguicher son agresseur. Elle est alors mal vue par son village et par elle-même. Ceci semble faire écho au sort réservé aux gladiateurs de la Rome antique et encore plus aux prostituées du 19<sup>ème</sup> évoqués par Chaumont. En effet, il écrit que ces deux catégories sont similaires car elles sont considérées comme ayant perdu leur honneur et comme des traîtres. De fait, rappelons-nous que « [...] *la prostitution reste le symbole par excellence de la trahison.* » (p.346) pour rendre les termes de Chaumont. Il rappelle dans son ouvrage que les prostituées ont trahi car elles donnent leur sexe à n'importe qui moyennant de l'argent, elles ne sont par conséquent loyales envers personne. C'est pour cette raison qu'elles sont exclues de la société et qu'ainsi, elles perdent leur statut social. C'est en général le sort réservé aux femmes violées qui ont préféré leur vie à leur honneur et qui ne se donnent pas la mort par la suite. Elles aussi ont trahi, et de ce fait, il ne leur reste plus qu'à se prostituer pour vivre. C'est un peu, dans des proportions beaucoup moindres, ce qui se passe chez l'auteure, nous semble-t-il. Elle a été violée et se le reproche. Elle s'est sentie manipulée comme un simple jouet par son agresseur et décide alors de prendre sa revanche en sortant avec beaucoup de garçons. C'est comme si pour l'auteure, une seule voie ne lui était plus possible, c'est d'être une allumeuse, une jeune fille qui collectionne les garçons. De ce fait, les gens du village la considèrent mal et estiment que si elle a été violée, c'est à cause de ce comportement « d'allumeuse » qu'elle a adopté après le viol.

Il faudra du temps à l'auteure pour reprendre le dessus et dépasser l'agression. Elle arrivera même à changer de statut nous semble-t-il ; à partir du moment où elle désire témoigner, non seulement pour prouver aux personnes de son village, qui ne l'ont pas cru, qu'elle disait vrai mais aussi pour dénoncer les failles de la justice. Nous pensons qu'à ce moment-là, l'auteure passe du statut de victime à celui de résilient. Son livre a pour but de témoigner des ratés de la justice, nous l'avons vu, mais aussi de l'horreur qu'elles ont subi, elle et Marie-Christine. Elle témoigne aussi « *pour toutes les filles et femmes violées qui n'osent pas, pour toutes les massacrées discrètes qui ont honte, qui ont peur.* » (p.211). Il nous semble que l'auteure dépasse le statut de victime, se réapproprie son expérience et décide de la mettre au service des autres et de Marie-Christine avec qui elle développe une relation particulière.

### Liens et parallèle entre les deux victimes

En effet, nous n'avons pu passer à côté, l'auteure fait un parallèle entre elle et la seconde victime, assassinée, de son agresseur.

Elle se sent unie par un lien particulier avec la jeune femme décédée qu'elle ne connaît pas, non seulement parce qu'elle se sent responsable de sa mort mais aussi parce qu'elles ont vécu la même chose, le même cauchemar. Effectivement, l'auteure affirme savoir ce que Marie-Christine a dû ressentir durant ses derniers instants :

*« Marie-Christine, c'est comme une sœur que je ne connais pas, mais dont je sais le calvaire. C'est la peur qui nous rapproche, c'est la forêt et le souffle du bourreau sur notre peau. Parce que l'atroce point commun nous réunit, il faut que j'en sois. »* (p.200).

Chaumont fait à ce propos un parallèle avec la période guerrière et le code de l'honneur. En tant de guerre, si une escadrille ne suit pas ce qu'il lui est ordonné, c'est une autre unité qui en paie les conséquences. Les troupes doivent être loyales les unes envers les autres, elles respectent le code de l'honneur. Il nous semble que dans le ressenti de Morgane Vallée, le lien qui unit les deux victimes est un peu du même ordre : c'est à cause de son comportement, elle n'a pas été loyale, elle a rusé pour avoir la vie sauve alors que Marie-Christine, en revanche, est morte. On peut alors voir que la morale de l'honneur va au-delà des contacts interpersonnels, ici les deux femmes ne se connaissent pas du tout et ne se sont jamais vues. Elle dépasse la situation paradigmatique proposée par Chaumont. Il nous semble intéressant de prendre ceci en considération surtout dans une société médiatisée où des personnes qui ne se connaissent pas peuvent être en contact. Les individus de notre société actuelle sont en permanence connectés les uns aux autres.

Morgane Vallée, se sentant proche de Marie-Christine, assiste à ses funérailles afin de soutenir les proches de la défunte et d'être présente pour cette dernière, explique-t-elle. Durant la cérémonie, elle décrit son ressenti :

« [...] *Et moi, à cet instant, j'aimerais me cacher dans un trou de souris. Si près des endeuillés, je me sens subitement gênée. Mal à l'aise d'être là, d'être en vie. [...] Pour elle, c'est fini : j'en prends tellement conscience en voyant couler les larmes de mon voisin de banc, en entendant son immense douleur. J'ai osé me plaindre que mon violeur soit revenu s'installer en face de chez moi, quand eux, tous ces gens assis dans l'église, ont perdu à jamais leur amie, leur sœur, leur fille. Tandis que l'homélie continue, je n'entends plus rien. Je me souviens que j'ai longtemps voulu me suicider alors que j'aurais pu être avant-hier à la place de la morte, sous les branchages, au fond d'un trou. Cette aubaine d'exister, je la ressens pour la première fois avec une grande violence. Je me rends enfin compte de ma chance, et de ma responsabilité. J'ai fait croire à Da Cruz sur je connaissais bien ses enfants et c'est grâce à ce pauvre mensonge que je m'en suis tirée, tandis que Marie-Christine a été héroïque. Elle s'est battue jusqu'au bout. C'est grâce à elle, à ses indications, au coup de fil qui lui a sans doute coûté la vie que la police a pu épingler le tueur. Elle a été courageuse, déterminée, pourtant, elle est morte, et je vis. Ce basard insupportable, je le comprends désormais, il faut que je donne un sens à mon avenir. J'ai une dette envers elle dont je ne suis pas quitte. Sa vie s'est arrêtée, la mienne continue, alors tant qu'à faire, qu'elle serve à quelque chose. » (pp. 202-203).*

Ce long extrait nous permet d'aborder deux éléments importants. D'abord, comme nous l'avons dit, l'auteure se sent responsable de la mort de Marie-Christine pour deux raisons, nous semble-t-il. Premièrement, parce que c'est le viol de l'auteure qui mène au viol et à la mort de Marie-Christine. L'agresseur de l'auteure lui a laissé la vie sauve, il ne refera pas deux fois la même erreur, pense-t-elle. Et deuxièmement, elle pense qu'elle aurait dû faire quelque chose car elle seule savait de quoi il était capable et qu'il recommencerait. Ceci nous fait revenir sur les conséquences et le coût de la ruse. On le voit dans l'extrait, l'auteure attribue sa survie à sa ruse. Mais, c'est à cause de cela aussi, pour l'auteure, que Marie-Christine est morte puisqu'il a permis à l'auteure d'avoir la vie sauve et de dénoncer son agresseur. Celui-ci retint la leçon et ne laissa aucune chance à sa victime suivante. Le coût de la ruse semble être la responsabilité de la mort d'une femme innocente comme le montre cet extrait :

« *La mort de Marie-Christine me jette dans un désarroi infini. Au fond de moi, je me sens responsable. J'ai l'impression qu'un lien invisible nous unit, que mon viol a mené à son meurtre et que sachant de quoi Da Cruz était capable, j'aurais pu l'éviter. » (pp. 187-188).*

On peut même supposer que même si l'auteure n'utilise pas le mot « coupable » ou « culpabilité », il nous semble que nous pouvons rattacher la responsabilité à la culpabilité. Ceci peut, par ailleurs, renforcer son sentiment de culpabilité d'avoir été violée puisque, comme elle le dit, c'est son « *viol qui a mené à son meurtre* » (p.187). C'est parce qu'elle a réussi à s'en sortir grâce à la ruse que Marie-Christine a été tuée. On peut faire un lien avec la morale de l'honneur. On pourrait y voir la culpabilité d'être en vie alors que l'autre victime est morte, elle. Celle-ci a respecté le code de l'honneur. Ceci renvoie et confirme l'hypothèse de l'intériorisation de la morale de l'honneur.

Aussi, on peut remarquer que l'auteure met Marie-Christine sur un piédestal, elle considère qu'elle a été « *héroïque* » puisqu' « *elle s'est battue jusqu'au bout* » contrairement à elle-même qui a utilisé la ruse pour survivre. On voit renaître ici la morale de l'honneur mettant en exemple les femmes préférant la mort au viol, ou du moins qui sont mortes. C'est ce que semble faire l'auteure. Marie-Christine a mis sa peur de côté pour tenter de lutter contre l'agresseur, semble dire l'auteur. Alors qu'elle, si on suit sa logique, s'est laissé faire et a menti, rusé pour vivre.

Toutefois, elle semble vouloir tirer quelque chose de positif de la mort de Marie-Christine. Elle veut s'en inspirer :

« *Le dernier jour de sa vie, Marie-Christine m'a donné une leçon. Elle a su maîtriser sa frayeur. Elle a tenté de s'échapper du piège tendu par son assassin, à mains nues elle a lutté contre lui, elle a bravé sa terreur pour dénoncer le prédateur aux gendarmes. Cette leçon de courage doit m'inspirer.* » (p.211).

Ainsi, comme nous l'avons dit, l'auteure passe du statut de victime à celui de résilient en voulant transformer son expérience négative. Outre le fait qu'elle prend Marie-Christine comme modèle, Morgane Vallée a le sentiment de lui devoir quelque chose. Dès lors, elle veut témoigner pour elle et pour toutes les autres femmes violées. Nous avons le sentiment que l'auteure tente de racheter sa ruse et son comportement face à une femme au comportement exemplaire, qui correspond à la morale de l'honneur. Ceci confirme nos conclusions précédentes, la morale de l'honneur n'a pas disparu.

Edouard Louis, 2016

### Contextualisation de l'ouvrage analysé

Le récit de Louis est un roman autobiographique, sorti en 2016. L'ouvrage est divisé en seize chapitres. Le récit est raconté à la fois par Edouard Louis, l'auteur et par sa sœur. Caché dans la pièce à côté, il la surprend en train de raconter à son mari l'histoire qu'il lui a racontée la veille. Elle raconte l'agression entremêlée de ses réflexions, digressions et éléments biographiques. A ceci s'ajoute également les commentaires et remarques d'Edouard Louis. Chaque chapitre aborde le récit de l'agression, des éléments de ressenti, que ce soient ceux de la sœur ou ceux de l'auteur, et des éléments biographiques ou des souvenirs en lien avec le récit.

Edouard Louis est étudiant à Paris, il loue un studio à côté de la Place de La République. Il est originaire d'une région industrielle du Nord de la France. Il est d'ailleurs issu d'une famille d'ouvriers. Sa mère, ne travaillant plus à l'usine en raison de sa fermeture, est devenue aide-ménagère chez des personnes âgées. Sa sœur Clara, est mariée et ne travaille plus depuis qu'elle a des enfants. Son mari est routier depuis une dizaine d'années.

L'agression a lieu le soir du réveillon, le 24 décembre. Après avoir fêté Noël avec ses amis Didier et Geoffroy, Edouard Louis rentre chez lui en vélo. Il gare celui-ci sur la Place de la République, il n'habite pas loin. Sur ce trajet, un jeune homme, Reda, l'accoste pour lui parler. Edouard Louis apprendra un peu plus tard, au fur et à mesure de la discussion, qu'il a une trentaine d'années, qu'il est plombier et fait aussi des petits boulots « au noir », son père est algérien, kabyle, arrivé en France dans les années 60. Il veut faire connaissance. Au début, l'auteur n'est pas intéressé, il le fait savoir. Mais le jeune homme insiste. Et au fil de la traversée de la place, l'auteur se prend au jeu si bien qu'il accepte de le faire entrer chez lui. Les deux hommes se plaisent et ont des relations sexuelles consenties. Au petit matin, le jeune homme veut rentrer chez lui mais avant, il décide de se doucher. C'est au tour d'Edouard Louis qui, en sortant de la douche, constate que son téléphone a disparu. C'est à ce moment-là que la rencontre tourne au cauchemar. En disant au revoir à Reda, il sent dans la poche du manteau de celui-ci son iPad qu'il reprend et pose sur son bureau. De ce fait, l'auteur demande à Reda, s'il a vu son téléphone. Celui-ci se met alors dans une colère telle qu'il étrangle l'auteur avec une écharpe, puis le menace avec un revolver et le viole. Edouard Louis une fois seul, se rend à l'hôpital pour recevoir

un traitement préventif contre le sida. Il rencontre une médecin qui lui conseille de porter plainte. Il refuse. Il retourne ensuite chez lui pour nettoyer de fond en comble son appartement. Il préviendra ses amis Geoffroy et Didier qui le pousseront à porter plainte, ce qu'il fera finalement. Un an après les faits, il rend visite à sa sœur, restée dans la région du Nord. Il lui raconte ce qu'il a vécu, elle le raconte à son tour à son mari.

### Par rapport à la morale de l'honneur

Avant de commencer l'analyse, il est important de préciser que la sœur de l'auteur dans le récit, même s'il s'agit d'un roman autobiographique, n'existe pas. C'est un subterfuge littéraire. Pour nous, elle permet à l'auteur d'énoncer les différents jugements et réflexions émis par différentes personnes ou par lui-même par rapport à ce qui lui est arrivé.

#### Hypothèse 1 : lutte pour la survie

Nous avons pu nous apercevoir qu'Edouard Louis tente de rester en vie durant son agression qui est, dans un premier temps, une tentative de meurtre. L'auteure écrit d'ailleurs à ce propos qu'il est certain qu'il va mourir, notamment lorsqu'il est étranglé et menacé par un revolver, comme on le voit dans cet extrait :

Il raconte à sa sœur :

*« [...] lorsque Reda avait braqué son revolver sur moi [...] déjà la question que je posais n'était plus Va-t-il me tuer car à ce moment ça ne faisait plus aucun doute pour moi, c'était irréversible, il allait me tuer et j'allais mourir, cette nuit-là, dans ma chambre, je me pliais aux circonstances avec cette capacité de l'individu à se plier et à s'adapter à toutes les situations. La question n'était donc pas Va-t-il me tuer mais plutôt Comment va-t-il me tuer [...] » (p.20).*

A ce moment-là, ayant déjà été étranglé et croyant qu'il allait mourir, lorsqu'il en aura l'occasion, il essaiera de se débattre afin d'éviter sa mort. Il en eut l'opportunité quand l'agresseur, après avoir sorti son revolver, tenta de lui attacher les bras avec l'écharpe. A cet instant, l'auteur ne se laisse pas faire et explique à sa sœur :

*« [...] Je me débattais, je l'en empêchais, et j'avais tellement peur, je pensais : je ne veux pas mourir, une phrase aussi tristement, tragiquement banale [...] » (pp. 20-21).*

Durant le viol également, il pense à survivre :

*« [...] J'ai pensé Il faut que je me débatte un minimum. Je devais le ménager si je voulais éviter ce qui me paraissait comme le pire. C'était justement mon non-consentement qu'il cherchait à atteindre. » (pp.157-158).*

Il juge nécessaire de ne pas trop contrarier son agresseur durant le viol afin d'éviter que celui-ci ne lui tire dessus, il avait sorti son revolver juste avant.

Il en est de même après le viol, Edouard Louis affirme son désir de rester en vie, lorsqu'il commence à laver tout son appartement de fond en comble, il pense :

*« Mieux vaut être fou que mort. »* (p.11).

Il semble incontestable que ce qui importe le plus pour Edouard Louis est de survivre, même si ça implique d'être violé. Il n'est pas question d'honneur ni de la morale attachée. De plus, un passage semble attester d'un renversement total de la dite morale. Sa sœur raconte que lorsque l'agresseur de son frère s'est calmé après l'avoir étranglé, au lieu d'oublier l'histoire du téléphone qui a provoqué l'énerverment de son agresseur et la strangulation, Edouard Louis revient avec le téléphone. Sa sœur insiste sur le fait que n'importe qui en aurait profité pour s'en aller ou du moins n'évoquerait plus le sujet du téléphone mais pas l'auteur. Ce à quoi il répond :

*« tu aurais dit la même chose qu'elle la veille de la rencontre avec Reda mais maintenant tu sais que ce n'est pas vrai, avant cette nuit, je m'étais toujours imaginé que devant la mort, prisonnier d'une maison en flammes ou aux prises avec un meurtrier, qu'importe le type de circonstance que j'avais pu envisager, j'aurais tout fait pour renverser le cours des événements, et que je n'aurais jamais abandonné, j'étais persuadé que l'imminence de ma mort m'aurait permis de décupler ma force et mon courage, m'aurait fait découvrir une puissance, une capacité à crier, lutter, à fuir, à courir, à me débattre, que je ne n'aurais jamais soupçonner auparavant, bien sûr, j'avais vu au cinéma, dans les journaux ou dans la littérature des personnages capituler devant la mort, se rendre, mais je m'estimais différent d'eux, et chaque fois ces images m'emplissaient d'une vague de dégoût et de mépris en les voyant abandonner la partie si vite. Je pensais : Je suis beaucoup plus fort qu'eux. »* (p.140).

Cet extrait est pour nous, une reformulation de la morale de l'honneur : l'objectif, dans ce cas, n'est plus mourir pour l'honneur mais bien de survivre, faire tout ce qui est possible en ce sens. Il faut démontrer du courage face à l'adversité pour vivre. Il semble que l'honneur, même s'il n'en est pas fait mention, soit placé dans la lutte pour la survie et non plus dans la lutte jusqu'à la mort. Ceux qui se laissent aller à la mort inspirent dédain et répulsion à l'auteur. Ces deux termes sont liés à la honte et l'humiliation qui, eux, renvoient à la perte de l'honneur. De plus, Edouard Louis utilise un langage référant à l'honneur et au temps de guerre. En effet, il utilise les termes « capituler », « abandonner », « se rendre », « force et courage ». Il se considère comme appartenant aux faibles. Il estime qu'il n'a pas eu la force de faire quelque chose face à son agresseur, il « a laissé faire », ou du moins, il a attendu longtemps avant d'agir comme l'auteur le dit :

*« Ce soir de Noël j'ai réussi à me défaire de Reda, mais je ne l'ai fait que très tard, après un temps très long, et de même que pour Temple, la volonté réelle de fuir, qui aurait dû se manifester dès les prémices de la colère de Reda, a été ma réaction la plus tardive. » (p.150).*

Nous revenons sur le comportement adopté dans la section suivante. L'auteur juge lui-même son comportement.

### Hypothèse 2 : comportement à suivre

Nous venons de le voir, l'auteur décrit la ligne de conduite à suivre et juge qu'il ne l'a pas suivie.

En effet, il estime qu'il n'a rien fait pour sortir de la situation de violence où il se trouvait alors qu'il a eu plusieurs opportunités, pense-t-il. Il a même, sans le vouloir, relancé la violence de son agresseur. Le comportement idéal décrit précédemment, préconise plutôt de faire preuve de force et courage pour mettre fin à la situation, ce qu'il ne fit pas, au contraire, comme il le dit, il reste dans l'interaction. Il n'arrive à y mettre un terme qu'après avoir été menacé du revolver et violé. Voyons ça plus en détails.

L'agression se déroule en trois étapes. Premièrement, après que Reda ait annoncé qu'il voulait partir et qu'ils aient à tour de rôle pris une douche, l'auteur ne retrouve plus son téléphone. Il soupçonne son agresseur de l'avoir pris. Il retrouve d'ailleurs son iPad dans la poche du manteau de celui-ci. Edouard Louis se décide à lui demander s'il a son téléphone. Reda se met alors en colère, hurle qu'il va « *lui faire la gueule* » (p.134). Il prend son écharpe et étrangle Edouard Louis qui, au bout d'un moment, quand il comprend qu'il est en train de mourir et que Reda va le tuer, qu'il ne s'agit donc pas d'un coup de bluff, comme le fait remarquer sa sœur, lui donne un coup de pied. L'agresseur le lâche. L'auteur se met alors à chuchoter pour que Reda se calme et l'imite. Clara fait remarquer à ce moment qu'Edouard Louis aurait pu s'enfuir mais ce qui lui importait à lui, c'était de faire taire son agresseur :

[Récit de sa sœur]

*« Alors c'était ça le plus urgent, le silence. De le faire taire. Je lui ai demandé ce qu'il avait décidé de faire après le coup de pied, et il m'a dit : J'ai parlé tout bas [...] » (p.135)*

*« [...] Il espérait que Reda ajusterait sa voix à la sienne, qu'il chuchoterait comme lui, va savoir où il a trouvé une idée aussi tordue [...] » (p.136).*

« [...] *Ce que je ne comprendrai jamais c'est que ça a marché. L'imitation. Il revenait vers Edouard [entre-temps, il s'était dirigé vers la cuisine et avait lâché l'auteur] et il l'imitait. Il chuchotait. [...]* » (p.136).

Ça a marché, son agresseur redevient calme, il parle doucement et le rassure de ne pas avoir peur :

« [...] *Il y avait ces intervalles où il était apaisé, son attitude changeait radicalement et il se calmait, il baissait le ton ; il murmurait ; il doutait, il me promettait : « ça va aller, t'as pas de raison de t'inquiéter. » Il m'embrassait les oreilles, les joues, les lèvres. Je lui parlais de son avenir mais ça ne servait à rien. [...]* » (p.138).

Ensuite, l'auteur dit à Reda qu'il voudrait qu'il s'en aille. Celui-ci se remet encore une fois en colère. Mais l'auteur continue de chuchoter et ainsi Reda passe des cris aux chuchotements. Edouard Louis fait remarquer qu'à ce moment-là, il aurait dû en profiter pour le faire partir et ne plus penser au téléphone. Mais il veut récupérer son téléphone et décrit alors une scène qu'il n'a osé raconter à personne, ni à sa sœur, ni à la police, ni à ses amis car il a « honte » (p.142). Il a demandé à Reda de chercher le téléphone avec lui, en pensant que celui-ci aurait fait semblant de le trouver et serait ensuite parti :

« *Puis j'ai eu l'idée la plus étrange de toute cette nuit. C'est la seule scène que j'ai intégralement dissimulée à tous ceux à qui j'en ai parlé, à la police, à Didier et Geoffroy, aux infirmières, au médecin de l'Hôtel-Dieu, aux inconnus à qui j'ai raconté ce qui s'était passé, à l'écrivain, à Clara cette semaine. Je n'avais rien dit, non pour des raisons qui concernent la mémoire et les oublis qui en sont la condition mais tout simplement à cause de la honte. »* (p.141).

« [...] *J'étais en face de Reda. Je lui ai dit : « Ecoute, si tu veux, tu m'aides à chercher le téléphone dans mon appartement, il doit être tombé quelque part. S'il te plaît. On fait une sorte de pari. » [...] J'étais sûr que le téléphone était dans une de ses poches, je l'étais encore plus depuis que j'avais trouvé l'iPad dans son manteau et j'étais certain qu'il ferait semblant de le trouver pour avoir l'argent, il avait volé mon téléphone pour le revendre et se faire un peu d'argent, le raisonnement me paraissait aller de soi, être simple à l'extrême. »* (p.142).

Ils se mettent à chercher tous les deux puis Reda se remet en colère une fois encore et hurle. A partir de ce moment-là, Edouard Louis écrit ressentir de la lassitude. Il voulait que le jeune homme s'en aille mais lui n'en avait plus l'intention. Reda crie toujours et soudain sort un revolver de sa poche que l'auteur n'avait pas vu. Puis, il ramasse son écharpe sur le sol et ordonne à l'auteur de se retourner. Ce dernier trouve sa voix tellement hésitante qu'il n'obéit pas aux trois injonctions de Reda. Celui-ci finit par s'avancer et

prend le bras de l'auteur pour le nouer derrière son dos avec l'écharpe. Edouard Louis ne se laisse pas faire :

*« [...] Je suis resté sur place et Reda s'est emparé de mon bras droit. Il essaye d'attraper l'autre pour m'attacher avec l'écharpe. Je me débats, je l'en empêche, je pousse de faibles cris, je ne criais pas trop fort pour qu'il ne s'énerve pas, ce n'était pas des cris d'ailleurs, mais un mélange de gémissements et de supplications. Je résiste, il n'arrive pas à ses fins, il répète en boucle et toujours plus fort : « Toi, je vais te faire la gueule Toi je vais te faire la gueule Toi je vais te faire la gueule. » » (p.156).*

Reda reprend alors son arme qu'il avait délaissée pour ligoter l'auteur. Il le plaque ensuite contre le matelas et le viole. L'auteur à ce moment n'ose pas crier car il craint que son agresseur ne lui tire dessus et le tue. Puis, il décide de simuler la lutte pour que l'agresseur en finisse au plus vite :

*« [...] Quand il me violait, je n'ai pas crié de peur qu'il me tire dessus. Je suis resté immobile. [...] Autour de nous, toujours le même silence. J'ai pensé Il faut que je me débatte un minimum. Je devais le ménager si je voulais éviter ce qui me paraissait comme le pire. C'était justement mon non-consentement qu'il cherchait à atteindre. » (pp.157-158).*

On le voit, l'auteur entre dans le jeu de son agresseur et fait ce qu'il veut pour que ça se termine plus rapidement et aussi pour éviter « le pire », soit la mort. On voit clairement ici que l'évitement de la mort a la priorité, quitte à être violé, ce qui importe c'est de survivre. Edouard Louis recourt à la ruse pour survivre. Il feint de se débattre et de gémir pour atteindre son objectif : la survie. On peut le constater dans cet extrait :

*« [...] je me débattais pour le rassurer, mes vociférations étaient aussitôt absorbées par l'épaisseur du matelas. Je devais préserver cet équilibre fragile, parvenir à me débattre sans être trop brutal, parvenir à la fois à l'éloigner sans être trop vif. Les cris étaient aussi causés par la douleur, mais résister au sens propre l'aurait entraîné plus loin, et pour cette raison, je calculais par avance les secousses ; les gémissements ; les vrais gémissements de douleurs qui auraient pu m'échapper, ceux-là, je faisais tout pour les étouffer, je ne laissais échapper que les gémissements mimés, j'utilisais la force absorbée des vrais gémissements pour produire les faux [...] Je me suis débattu plus fort pour qu'il prenne du plaisir, plus de plaisir, et donc pour précipiter la fin. Je contrôlais tout, je mesurais tout- du moins c'est ce que je voulais, et ce que je m'obligeais à faire. » (p.158)*

Une fois que son agresseur atteint l'orgasme, il en profite pour lui mettre un coup de coude dans les côtes au moment où il s'y attend le moins. L'agresseur tombe en bas du lit. Edouard Louis en profite pour sortir de la chambre et dit à Reda :

*« Maintenant tu pars ou je crie. » (p.159).*

Son agresseur quitte alors définitivement le studio.

Nous avons vu que l'objectif premier de l'auteur est de survivre. Nous avons vu aussi que l'auteur donnait sa définition du comportement idéal en cas de situation « extrême » : il s'agit de faire preuve de courage et fuir, lutter, crier, bref faire quelque chose pour se sortir de la situation. Or, il estime qu'il ne le fait que tardivement. Néanmoins, l'auteur fait ce qu'il peut pour survivre : il donne un coup de pied dans son agresseur pour qu'il cesse de l'étrangler, il chuchote après avoir été étranglé pour calmer son agresseur, il se débat pour ne pas être ligoté avec l'écharpe après avoir été menacé du revolver et enfin, il recourt à la ruse durant le viol. Malgré qu'il n'ait pas fui, il a tout de même résisté. Est-ce à cause de la ruse qu'il juge son comportement non conforme à son idéal ?

### Hypothèse 3 : effet boomerang et réaction sociale

Par rapport au viol proprement dit, l'auteur ne rapporte pas de réaction négative de son entourage. Il en parle à ses amis Henri, Didier et Geoffroy, à sa sœur et à un auteur qu'il ne connaissait pas mais il ne mentionne pas leur réaction. La seule réaction de ses amis Didier et Geoffroy qu'il décrit concerne le dépôt de plainte lorsque l'auteur leur annonce qu'il a été violé. Ils lui disent qu'il doit aller porter plainte. L'auteur n'en avait pas l'intention mais ses amis insistent. Edouard Louis, ressent alors de la colère vis-à-vis d'eux. Il les déteste de ne pas le soutenir et d'insister pour qu'il aille porter plainte :

« [...] Mais Didier m'a dit tout de suite après : « Il faut porter plainte. » Je ne voulais pas. » (p.185).

« [...] Il redisait : « Il faut porter plainte. » Et je ne comprenais pas. [...] je lui en voulais, je le détestais. Ça n'était jamais arrivé. Geoffroy était plus réservé que lui, plus hésitant, [...] je m'attendais à ce qu'il soit de mon côté mais il a aussi fini par dire que c'était important, important d'aller porter plainte, malgré ses réserves, [...] » (p.186).

Finement, il ira déposer plainte.

C'est d'ailleurs les réactions des professionnels rencontrés dans ce cadre qu'il décrit, et particulièrement les réactions des policiers qui ont réceptionné sa plainte. Un extrait résume la rencontre avec les policiers :

« J'ai énuméré cette semaine à Clara, et à Didier et Geoffroy dès le lendemain de la plainte, toutes leurs remarques déplacées et racistes, toute leur incapacité à saisir mon comportement, ou leurs obsessions, tout ce qui nous éloignait, tout ce qui me faisait les haïr, mais ils étaient aussi une aide capitale, décisive, ils représentaient un lieu où ma parole était à la fois possible et dicible, il est évident qu'ils m'ont aidé à me sentir autorisé à parler dès mon arrivée, et plus tard mes mots ont continué à porter la trace de cette possibilité qu'ils avaient fait exister dans ma bouche. » (p.93).

L'auteur est à la fois reconnaissant et en colère. Reconnaissant car les policiers ont accueillis ses dires, ils l'ont écouté jusqu'au bout et ils n'ont pas remis en cause sa parole, son viol. Ils n'ont pas eu de réaction sociale similaire à celle que certaines victimes féminines de viol ont pu affronter. On ne lui parle pas de son honneur et on ne lui a pas reproché de ne pas avoir lutté et empêché le viol. On le voit dans le passage suivant :

« [...] *Au contraire à mon arrivée j'étais soulagé de pouvoir m'exprimer. Les deux policiers m'avaient accueilli avec compassion, pour ne pas dire tendresse ; régulièrement je perdais le fil du récit, je parlais au hasard [...] »* (p.54).

Néanmoins, à deux reprises, les policiers font des remarques sur son comportement durant l'agression comme nous allons le voir.

Premièrement, le policier qui est assis au bureau, lorsque Edouard Louis explique qu'il a finalement accepté de faire monter Reda, qu'il ne connaissait pas dans son appartement celui-ci lui demande :

« *Et vous avez fait monter un inconnu comme ça, chez vous, en pleine nuit ?* » J'avais répondu : « *Vous savez tout le monde fait ça...* » et lui avait renchéri : « *Tout le monde ?* » d'un air ironique, moqueur, sarcastique. *Ce n'était pas une question. Il ne me demandait pas évidemment si tout le monde se comportait ou non comme ça mais il me faisait comprendre que personne ne le faisait. En tout cas, pas tout le monde. Et enfin ma réponse : « Je voulais dire, les gens comme moi... » Il s'apprêtait à dire autre chose : « Non mais je suis pas cert... » Et soudain : « Arrêtez ! » La femme dressée près de lui a demandé à son collègue qui pianotait sur l'ordinateur de s'interrompre. Elle nous a fait sursauter. [...]* » (p.56).

On voit ici que le policier émet un jugement sur le comportement de l'auteur et sur le fait qu'il a fait monter un inconnu chez lui. Il ne lui fait pas de reproche qui lui imputerait la responsabilité de ce qui lui est arrivé. Néanmoins, le fait qu'il le souligne montre qu'il le pense peut-être. La policière, voyant la tournure que pouvait prendre la discussion - probablement autour de la sexualité homosexuelle- préféra y couper court. Celle-ci aussi aura une réaction de jugement à propos du comportement de l'auteur, qui ruse, durant le viol. La policière dit à l'auteur qu'à sa place « *elle aurait crié aussi fort qu'elle le pouvait.* » (p.158). Les remarques de la policière se rapprochent de l'idée qu'il faut faire quelque chose pour tenter d'éviter le viol, ne pas « se laisser faire » comme l'a fait l'auteur. En ce sens, il nous semble qu'elle rejoint le comportement idéal décrit par l'auteur qui consiste à tenter quelque chose qui permet de mettre un terme à la situation dans laquelle on est confronté à la mort.

Outre ces éléments, l'auteur reproche ouvertement aux policiers leurs considérations qu'il juge racistes à propos de son agresseur. Il critique aussi les questions qu'ils posent

plusieurs fois à propos de l'arme, si l'auteur l'a vraiment vue, si c'était une vraie. Nous reviendrons plus tard sur ces éléments.

Une dernière réaction du policier concernant le viol de l'auteur qui a lieu juste après la première scène que nous venons de voir. La policière coupe la conversation entre le policier et l'auteur qui aurait pu glisser sur la sexualité homosexuelle. La policière ajoute qu'il faut reprendre la déposition et reprendre les faits dans l'ordre. L'auteur s'exécute mais le policier l'interrompt quand il parle du pistolet, il veut s'assurer qu'Edouard Louis est certain de l'avoir vu :

*« Je m'étais appliqué à être le plus ordonné possible en décrivant l'interaction à la police depuis le rappel à l'ordre, mais lui, l'homme assis au bureau, m'interrompait, il m'interrompait sans cesse : « Mais vous êtes sûr qu'il avait un pistolet ? Parce que ça change beaucoup à l'affaire, vous s... » Je regardais sa collègue pour qu'elle m'aide. J'implorais son aide. Elle n'est pas intervenue immédiatement, et lui continuait : « Et puis un viol c'est quand même quelque chose, c'est parfois pire que la mort » » (p.58).* La réaction du policier ne met pas en cause le viol de l'auteur. Au contraire, il témoigne de la reconnaissance du viol comme étant un crime particulier et difficile.

Enfin, le roman comporte un chapitre décrivant un rêve d'Edouard Louis concernant sa mort suite à l'agression. Il y dépeint diverses réactions sociales :

*« [ les gens présent à son enterrement] se posant les mêmes questions que l'agent de police, « Mais pourquoi il a fait monter un inconnu chez lui en pleine nuit, qu'est-ce qui lui a passé par la tête, il a dû le forcer l'autre, c'est sûr il a dû se passer quelque chose qu'on ne sait pas on fait pas monter un inconnu comme ça en pleine nuit c'est louche je vous le dis, moi, c'est louche, c'est pas logique. » ou pire, dans cette vision certains d'entre eux diraient « Ce sale bâtard de bougnoule, de crouille qui l'a tué je vais le tuer, lui faire la peur, lui arracher les couilles » et d'autres qui commenteraient, « Je lui avais toujours dit Attention, mais j'avais beau lui dire il m'écoutait pas tête de mule, toujours à écouter que lui-même », et ceux qui savaient, ou du moins ceux qui en savaient un peu plus que les autres, finiraient leur vie dans le secret, la honte, incapable de dire aux autres habitants, aux ouvriers ou amis du village les véritables conditions de mon décès, se contentant de dire ; « Il a été tué, une agression, c'est un Arabe qui l'a étranglé, il a été étranglé par un fils de pute d'Arabe » [...] « mais il voulait toujours avoir raison », ils prendraient garde de ne jamais laisser échapper un mot qui les trahiraient aussitôt, comme « Un garçon qu'il avait fait monter chez lui », ou « Un garçon comme lui qu'il avait rencontré ». » (pp.170-171).*

On peut supposer que ce rêve décrit des réactions auxquelles l'auteur a dû faire face ou des réactions imaginées. Elles démontrent le sentiment de honte ressenti par des personnes provenant de sa région d'origine, au vu du langage utilisé, à propos du viol de

l'auteur. On retrouve également la réaction du policier qui, soit a marqué l'auteur, soit n'a pas été le seul à avoir eu cette réaction.

#### Hypothèse 4 : intériorisation de la morale de l'honneur

Nous avons constaté qu'à deux reprises, Edouard Louis écrit qu'il a honte. Nous pensons qu'il s'agit de la transposition de l'intériorisation de la ligne de conduite de l'auteur. Il édicte lui-même le comportement à suivre. Il semble donc logique qu'il l'ait intériorisé et que des stigmates transparassent lorsqu'il ne suit pas cette ligne de conduite, de manière analogue à ce que nous avons vu dans le corpus féminin.

La première fois que nous lisons que l'auteur ressent de la honte c'est à propos de son comportement à un moment particulier de l'agression. L'auteur confesse qu'il n'en a jamais parlé à personne à cause de la honte qu'il ressent quand il repense à cette scène. Nous avons déjà vu la scène précédemment. Il s'agit du moment où l'auteur vient d'être étranglé et relance son agresseur sur le téléphone et lui propose de le chercher ensemble alors qu'il est persuadé que son agresseur le détient sur lui. Ce faisant, il est persuadé que ce dernier fera semblant de le trouver et lui rendra. Reprenons l'extrait :

*« Puis j'ai eu l'idée la plus étrange de toute cette nuit. C'est la seule scène que j'ai intégralement dissimulée à tous ceux à qui j'en ai parlé, à la police, à Didier et Geoffroy, aux infirmières, au médecin de l'Hôtel-Dieu, aux inconnus à qui j'ai raconté ce qui s'était passé, à l'écrivain, à Clara cette semaine. Je n'avais rien dit, non pour des raisons qui concernent la mémoire et les oublis qui en sont la condition mais tout simplement à cause de la honte. » (p.141).*

Suite à cette scène, Reda s'énervera encore et sortira son revolver et le menacera. Sa sœur émet d'ailleurs une opinion à ce propos, elle affirme qu'elle en aurait profité pour partir. Edouard Louis affirme après ce passage :

*« J'aurais peut-être pu le faire partir en profitant de ces espaces où il était plus calme ; il s'approchait de moi et, tremblant, bafouillant, je n'ai pas remarqué les autres objets accumulés dans les poches de son manteau. » (p.140).*

Nous avons le sentiment que la honte provient du fait qu'il ait relancé et par ce fait, il a peut-être provoqué son viol par sa relance. Il a redemandé son téléphone alors que c'est déjà cette remarque qui a provoqué l'étranglement. L'auteur préfère taire le fait qu'au lieu de passer à autre chose ou de profiter du calme de son agresseur pour partir, il a relancé le sujet qui suscite de la violence chez l'agresseur.

Deuxièmement, l'auteur affirme ressentir de la honte quand ses amis tentent de le convaincre de porter plainte :

*« [...] et Didier ne s'arrêtait pas, et Geoffroy le soutenait de plus en plus explicitement, avec de plus en plus de conviction, de plus en plus de bruit, même s'il restait plus réservé, il me poursuivait, je baissais les yeux de honte, parce que évidemment j'avais honte, et je me répétais : Il me met un revolver dans le dos pour me pousser jusqu'au commissariat, et je ne pouvais pas le dire parce que je pensais qu'ils riraient malgré la légitimité de la phrase, et je pensais : Ils ne veulent pas te laisser fuir, tu veux fuir mais ils t'exhortent à ne pas bouger, tu veux fuir cet appartement où tu es avec Reda, et eux, ils ne veulent pas que tu t'enfuis, ils ne veulent pas que tu mettes ce coup de coude dans les côtes de Reda pour t'enfuir ; leurs reproches continuaient à me compresser la gorge, à faire palpiter mes tempes, à couler sur les cuisse. [...] » (pp.190-191).*

L'auteur écrit qu'il a honte mais laisse le flou quant au fait auquel elle renvoie. Il nous semble que l'on peut l'attribuer au viol puisque directement après l'avoir mentionnée, l'auteur revient sur la description du viol. On peut alors supposer que c'est à cause de la honte du viol qu'il ne veut pas porter plainte. On peut aussi l'expliquer par son désir de ne pas porter plainte car c'est ce fait-là qu'il explique à ce moment du passage. En effet, il raconte la scène où ses amis insistent pour qu'il porte plainte afin d'éviter que la prochaine victime ne se fasse tuer, arguent-ils. Edouard Louis refuse car il ne veut plus parler de cette histoire, il estime qu'il a déjà assez souffert avec l'agression et ne veut plus revenir la dessus lors d'une déposition. Il évoque le droit des victimes à se taire. Pour lui, les victimes de viol seraient les seules à bénéficier de ce droit et ce seraient les autres qui auraient l'obligation de parler. Il ne veut plus entendre parler de cette histoire et il en veut à ses amis de le pousser à le faire. C'est comme si la déposition, et toute la procédure juridique, lui ramenaient cette histoire qu'il tente d'oublier en pleine figure. Outre ceci, à cause du fait que ses amis tentent de le convaincre de porter plainte, il a le sentiment d'être dépossédé de son histoire. C'est comme si les recommandations de ses amis l'empêchaient de décider ou maîtriser les choses. Nous avons pu observer cette sensation à différents moments du roman. Nous y revenons dans la dernière section.

### Critiques de l'auteur

Nous l'avons vu, l'auteur critique la réaction des policiers qui ont réceptionné sa plainte car ils ont des propos qu'il juge racistes par rapport à son agresseur qui est d'origine algérienne et donc maghrébine, pour reprendre les termes du policier. Mais, il n'en fait pas une généralité et ne remet pas en cause tout le système judiciaire ou l'accueil des

policiers vis-à-vis d'une plainte pour viol émise par un homme. Cependant, l'auteur fait une remarque allant dans le sens des critiques des victimes féminines à propos des procédures judiciaires pour viol. Cette remarque a lieu durant son entrevue avec le premier médecin de l'hôpital qui lui prescrit une trithérapie. Elle lui conseille de porter plainte car, explique-t-elle, les procédures juridiques sont faites pour aider les victimes, ce à quoi pense l'auteur :

*« Comment est-ce qu'elle peut encore croire que ce genre de procédure fait du bien. A qui ? » (p.178).*

Edouard Louis énonce une sorte de loi générale à propos des procédures judiciaires pour viol. Pour lui, il semble clair que les procédures judiciaires sont difficiles à vivre pour les victimes de viol. Même s'il les trouve difficile à vivre, il ne va pas plus loin dans le raisonnement comme le font les victimes féminines, il n'énonce pas de critique du système judiciaire. Il explique à la médecin son absence de désir de porter plainte en raison de ses convictions politiques qui l'empêchent d'engager des procédures juridiques car il est contre la répression. Il ne veut pas que son agresseur se retrouve en prison. Mais il ajoute que ce n'est pas la raison principale. En réalité, il ne veut pas porter plainte car il craint les représailles ou la vengeance de son agresseur après sa sortie de prison. A ses amis, il ose énoncer cette raison. Son ami Didier alors lui rétorque que :

*« « ça n'arrive jamais », il disait qu'Emmanuel lui avait expliqué un jour que ça ne finissait jamais comme ça, il savait puisqu'il était avocat, « il sait ça mieux que toi », il était assez compétent pour dire que ce genre de vengeance n'existait pas, [...] » (p.187).*

Son ami semble évoquer une loi générale disant que beaucoup de victimes craignent ça mais qu'en réalité ce n'est qu'une peur, ça n'arrive pas. En clair, Edouard Louis ne veut pas lancer de procédure judiciaire car pour lui ça signifie continuer à parler de cette histoire, ce qui la rendrait d'autant plus réelle or ici tout ce qu'il veut c'est l'oublier. Il ajoute qu'à ce moment, il ne sait pas que plus tard, il aura très envie d'en parler.

Dans son récit, nous ne retrouvons pas non plus de critique par rapport aux réactions concernant le viol des hommes.

### Signifiants et métaphores de la trahison

Nous n'avons relevé aucun signifiant ou une quelconque métaphore de la trahison dans le roman d'Edouard Louis.

## Entre soi et dignité

Le roman d'Edouard Louis est une preuve, d'après nous, que l'auteur a pu dégager un espace de discussion pour partager et raconter son histoire, tel qu'il a pu le faire lors du dépôt de sa plainte.

Précédemment, nous avons abordé les réactions sociales des personnes à qui l'auteur avait raconté son viol, nous allons à présent passer en revue les réactions que l'auteur décrit avoir lorsqu'il en parle aux professionnels médicaux. Premièrement, l'auteur se rend directement après le viol dans un hôpital pour recevoir une trithérapie car il a peur d'être contaminé par le sida. Il rencontre d'abord quelqu'un, il ne sait plus si c'est un infirmier ou un gardien, qui le réoriente vers le service approprié. A cette personne, il a besoin d'expliquer son agression et il écrit qu'il se laisser aller et pleure sans pouvoir s'arrêter :

*« Je ne retenais pas mes pleurs. Je n'essayais pas de les retenir, j'étais convaincu que si je ne pleurais pas, il ne me croirait pas. Mes larmes n'étaient pas fausses, la douleur était réelle, mais je savais qu'il fallait que je me plie au rôle si je voulais avoir la chance d'être cru. Evidemment c'est une angoisse qui a grandi les jours d'après. »* (pp.37-38).

L'auteur pense que pour qu'on le croie, il doit pleurer, comme si les larmes ajoutaient de la crédibilité à son récit. On a le sentiment que sa réflexion est : « si je ne pleure pas, c'est que je ne vais pas si mal que ça, donc que mon agression n'en était pas une ». Il rencontre ensuite la médecin qui lui conseille de porter plainte mais il répond qu'il ne veut pas. A ceci, elle ajoute : « *Enfin, ce n'est pas une tare* » (p.178). Il nous semble qu'elle parle du fait d'être violé et de porter plainte. Elle semble vouloir dire que le viol n'est pas quelque chose que l'on doit cacher à tout prix parce que c'est un défaut, dans le sens où il ne faut pas en avoir honte. Elle semble dire qu'au contraire, il faut en parler et porter plainte. Mais l'auteur interprète cette phrase comme si elle pensait qu'il était devenu une tare.

Ensuite, il décrit l'entrevue avec le médecin en charge de l'expertise médico-légale. Quand il rencontre le médecin, il tente également de pleurer mais cette fois, il n'y arrive pas :

*« [...] Plus tard, dans un autre hôpital, malgré ma détermination à émouvoir le médecin pour qu'il comprenne et qu'il me croie, ma voix était restée monocorde et métallique, je parlais avec froideur et distance, mes yeux restaient secs. J'avais trop pleuré, je n'avais plus rien à donner. Tu dois pleurer ou il ne te croira pas, je pensais, tu dois pleurer. Mes yeux étaient devenus les yeux d'un étranger. Je me forçais. Je me suis contraint à faire monter les larmes, je me concentrais sur les images de Reda, de son visage, du revolver pour que les larmes coulent mais rien n'y faisait, les larmes ne coulaient pas, mes efforts ne payaient pas, les larmes ne se formaient pas, n'enflaient pas aux extrémités de mon regard, mon regard restait*

*désespérément sec, j'étais toujours aussi placide qu'à mon arrivée et le médecin derrière ses lunettes hochait la tête, les lunettes glissaient sur son nez. [...] » (p.38).*

L'auteur raconte qu'il s'est rendu compte quand le médecin relevait les traces des coups et blessures qu'il avait reçues que son corps était la preuve de son agression et remplaçait les larmes.

Durant la suite de l'entretien, il explique qu'il fera diverses tentatives de blagues mais qui ne firent pas rire le médecin :

*« Ma blague ne l'a pas fait rire, il ne l'a pas relevée. J'avais envie de rire. Je ne sais pas pourquoi j'avais envie de rire, j'ai fait d'autres tentatives, chaque fois des échecs, chaque fois lamentables, qui me laissait un goût de mépris de moi-même sous la langue, je me sentais déplacé, vulgaire, et lui il restait sérieux, mais je ne pouvais pas me calmer, aussitôt la plaisanterie faite, je m'en voulais mais je recommençais, je voyais que je n'étais pas drôle mais je récidivais, et lui, il se crispait encore plus. » (pp.207-208).*

On peut interpréter ces blagues comme une tentative de mise à distance du viol, de le dédramatiser. L'auteur voudrait en rire mais le médecin lui montre que ça ne se fait pas ou du moins, que lui, le médecin, ne le fait pas. Dès lors, l'auteur se sent mal mais ne peut s'empêcher de réessayer.

A la fin de l'entretien, le médecin propose à Edouard Louis de consulter un psychiatre.

L'auteur refuse car :

*« J'étais sûr que si j'allais trop loin dans l'accomplissement des gestes du traumatisé, je le deviendrais d'autant plus et pour longtemps. » (p.208).*

Sa solution est de se convaincre qu'il n'a rien, que le viol ne lui laisse pas de séquelles, en clair qu'il n'est pas une victime. Sa solution consiste à se mentir. Et comme il le dit :

*« Ma guérison est venue de cette possibilité de nier la réalité. » (p.209).*

On comprend ici que l'auteur a dépassé le statut de victime et qu'il a dépassé son agression. Mais on ne peut pas dire qu'il ait acquis le statut de résilient. Rappelons que celui-ci sous-entend tout d'abord que la personne qui le détient a dépassé le statut de victime et ensuite, qu'il a transformé son agression en une expérience positive qu'il désire partager avec d'autres personnes. L'auteur ne témoignant pas d'un désir de partage d'expérience ni même de transformation de son agression en une expérience positive, pour cette raison, on peut affirmer qu'il n'a pas acquis le statut de résilient.

Comme nous l'avons mentionné dans l'hypothèse quatre, Edouard Louis se sent dépossédé de son histoire. A différents moments, il décrit cette dépossession même s'il

n'en parle pas en ces termes, pour nous il s'agit bien de cela à différents moments du roman.

On la retrouve lorsqu'il porte plainte ; après un moment, il voudrait retirer sa plainte mais ce n'est plus possible :

*« [...] Je ne me doutais pas encore de l'intensité avec laquelle j'allais me détester d'être venu jusqu'au commissariat. De toute façon même les regrets ne pouvaient plus me sauver. Je l'ai compris quand, à cause de la fatigue et de la tournure que prenait la nuit j'avais dit aux deux agents de police que je regrettais et que je voulais tout interrompre, rentrer chez moi. Le policier avait ricané. [...] et avait déclaré : « Mais ça ne dépend plus de vous monsieur, je suis désolé. C'est à la justice maintenant que ça appartient. » Je ne comprenais pas ce soir-là comment mon histoire ne pouvait plus m'appartenir (c'est-à-dire qu'à la fois j'étais exclu de ma propre histoire et que j'y étais inclus de force puisqu'on me forçait d'en parler, continuellement, c'est-à-dire que l'inclusion est la condition de l'exclusion, qu'elles sont une seule et même chose, et que même, peut-être, l'exclusion précède l'inclusion, du moins que l'exclusion me révélait à elle seule, et la première dans l'ordre de ma conscience, le destin dans lequel j'étais inclus, l'histoire de laquelle je n'avais pas le droit de m'extraire.) » (p.54).*

Dans ce cas, il s'agit d'une dépossession au premier sens du terme, le policier lui fait savoir que son histoire maintenant appartient (aussi) à la justice et c'est elle qui décidera du sort de celle-ci et de son agresseur. L'auteur ajoute qu'il se sent ainsi exclu puisqu'elle ne lui appartient plus et qu'il n'en fait plus ce qu'il veut, mais en même temps, il reste inclus dans son histoire puisqu'il devra en parler encore et encore, pense-il.

A un autre moment de sa déposition, il a le sentiment que les policiers tentent de lui faire dire ce qu'ils veulent entendre, ils influencent la tournure du récit qui ne correspond pas à ce que lui voudrait dire :

*« Je ne reconnaissais plus ce que je disais. Je ne reconnaissais plus mes propres souvenirs quand je les racontais ; les deux policiers me posaient des questions qui me contraignaient à exposer la nuit avec Reda autrement que je ne l'aurais voulu et je ne reconnaissais plus ce que j'avais vécu dans la forme qu'ils imposaient à mon récit, je me perdais, je savais qu'une fois avancé dans ce récit, par ce qu'ils me demandaient ou par les directions qu'ils me faisaient prendre, il était trop tard pour revenir en arrière, ce que j'aurais voulu dire était perdu, je sentais que si une chose n'était pas dite au moment où elle devait l'être elle disparaissait sans possibilité de retour irréversiblement, la vérité s'éloignait, s'échappait, je sentais que chaque parole prononcée devant la police rendait d'autres paroles impossibles l'instant d'après et pour toujours, je comprenais qu'il y avait certaines scènes, certaines choses qu'il ne fallait pas dire pour me*

*souvenir de tout, qu'on ne peut se souvenir qu'en oubliant, et que si la police me forçait à me souvenir de ces choses-là alors c'était tout ce que j'oublierais.* » (pp.99-100).

L'auteur préfère alors taire certaines séquences plutôt que de les dire et de les voir transformées par les policiers. Peut-être aussi préfère-t-il ne rien dire pour ne pas devoir donner des explications supplémentaires et voir ces dire impliquer certaines discussions ou ressentis de la part des policiers. En écrivant cela, nous pensons à la scène que l'auteur dit avoir tu, celle où il relance son agresseur à la recherche de son téléphone portable alors que c'est ce fait-là qui a provoqué l'étrangement.

Face à ses deux amis qui le poussent à porter plainte et arguent qu'en faisant cela, il pourrait oublier plus vite, il pense :

*« C'est faux, c'est faux, il sait que c'est faux et ils veulent t'enfermer dans une histoire qui n'est pas la tienne, ils veulent te faire porter une histoire que tu n'as pas voulue, ce n'est pas ton histoire, et c'est ça qu'ils te disent depuis tout à l'heure, c'est ça, c'est ce qu'ils te répètent : porter plainte, ils veulent que tu la portes, que tu portes la plainte sur ton dos et tant pis si je marche courbé pendant des mois, tant pis si je m'en brise le squelette, tant pis si l'histoire est trop lourde et qu'elle m'écrase les côtes, qu'elle me fissure la peau, qu'elle me rompt les articulations, qu'elle me compresse les organes [...] »* (p.188).

Ici, l'auteur se sent impliqué par ses amis dans une histoire qu'il ne choisit pas et qu'il ne veut pas. Il ne veut pas porter plainte et subir les conséquences de la procédure judiciaire. Nous avons vu précédemment ce qu'il pense d'une telle procédure ; il sait qu'elle est difficile à vivre pour la victime de viol. On peut dire, dans ce cas, qu'il est dépossédé de son histoire car ses amis tentent de lui imposer, du moins c'est comme ça que l'auteur paraît le ressentir, un destin qu'il n'envisageait pas.

Au vu de ses éléments, on peut alors comprendre les premières lignes du roman :

*« Je suis caché de l'autre côté de la porte, et j'écoute, elle dit que quelques heures après ce que la copie de la plainte que je garde pliée en quatre dans un tiroir appelle la tentative d'homicide, et que je continue d'appeler comme ça, faute d'autre mot, parce qu'il n'y a pas de terme plus approprié à ce qui est arrivé et qu'à cause de ça je traîne la sensation pénible et désagréable qu'aussitôt énoncée, par moi ou n'importe qui d'autre, mon histoire est falsifiée, je suis sorti de chez moi et j'ai descendu l'escalier. »* (p.9).

Cet extrait nous paraît faire part de l'expérience vécue par l'auteur aux différents moments abordés ci-dessus. Il apparaît qu'à chaque fois que l'auteur parle de son histoire, il a le sentiment que ce qui est dit est transformé, notamment par les policiers qui influencent sa façon de raconter le récit. Une fois prononcée, son histoire ne lui appartient plus, et

lorsqu'elle dite, elle implique qu'il fasse des choses qu'il ne veut pas faire. Ainsi, ce n'est plus son histoire, d'où la falsification et la dépossession.

Paul Baldenberger, 2016

### Contextualisation de l'ouvrage analysé

Le roman de Paul Baldenberger, édité en 2016, comporte six chapitres. Tous racontent de façon entremêlée l'agression et des éléments biographiques avant et après l'agression. Néanmoins, la plus grosse partie de l'agression est concentrée au chapitre cinq qui fait peu de digression concernant des éléments biographiques, il est véritablement focalisé sur l'agression. Le récit s'arrête avec le dépôt de plainte du héros le lendemain de l'agression. Le héros, David Berthier, au moment où il écrit le récit, a une quarantaine d'années, il a été marié deux fois et a deux fils. Il a été militaire pendant un temps avant de travailler pour une grosse compagnie pétrolière, ce qui l'a amené à beaucoup voyager.

Il est issu d'une famille protestante, aux revenus modestes, David Berthier raconte que ses parents n'ont jamais pu avoir de voiture. Ils habitent en banlieue parisienne.

Il est l'aîné de sa fratrie qui compte plusieurs frères et une sœur. Avant lui, ses parents ont eu un fils, mort à sept ans. Le héros se sent comme son remplaçant. Cet élément est central dans la vie du héros et du jeune garçon, et aura un impact dans la manière dont il vivra le viol. Il se décrit comme un enfant colérique et difficile avec ses parents. Il ne s'entend pas avec ses frères et sœur. Il aura des familles d'adoption, dit-il, dont les voisins chez qui il passe beaucoup de temps, et notamment les grandes vacances. Avec ceux-ci, raconte-il, il se comporte d'une toute autre manière.

L'agression eut lieu lorsqu'il avait douze ans, le 5 juin 1984. Il attendait la fin de l'aumônerie en espérant voir la jeune fille qui lui plaisait. Il avait prévu d'enfin lui parler. Il attendait dehors, sur le trottoir. Mais il s'était trompé de mardi, il n'y avait pas d'aumônerie et donc pas de jeune fille. A la place, il rencontre un homme qui lui pose un pistolet sur le front et lui ordonne de monter à bord de sa voiture. C'est là que sa vie bascule. Il restera coincé trois heures avec cet inconnu. Une fois à bord du véhicule, ils roulent à travers la banlieue parisienne. Le jeune garçon tente de faire la conversation afin, peut-être, de retarder ou même éviter quelque chose de terrible. Le revolver est à présent entre les cuisses de l'inconnu. Celui-ci finit par se garer dans une rue en pente. L'homme commence à toucher le jeune garçon. Une dame s'approchant de la voiture, l'inconnu repart et roule encore un moment avant de se garer dans un parking souterrain désert. Là, il continuera ce qu'il avait commencé, il ira jusqu'au bout de son dessein et violera le

garçon. Il finira par le relâcher en pointant son arme et le menaçant de le tuer si jamais il se retournait pour tenter de voir l'immatriculation de la voiture. Le jeune garçon rentre alors chez lui et raconte à demi-mot ce qu'il s'est passé. Ses parents le pousseront à porter plainte. Son agresseur ne sera jamais inquiété.

### Par rapport à la morale de l'honneur

Avant de commencer, il nous faut préciser que ce récit est un roman. Toutefois, même si le héros n'est pas l'auteur, l'on retrouve divers éléments provenant de la « culture sociale » rendant la description du viol et du reste très vraisemblable. C'est pour cette raison que nous avons choisi d'analyser ce roman.

### Hypothèse 1: lutte pour la survie

Le récit commence d'emblée avec la rencontre entre l'homme et le garçon dans la rue. Dès les premiers instants, il est question de revolver. L'inconnu pointe une arme sur le front du garçon qui n'a d'autre choix, s'il veut rester en vie, que de monter à bord de la voiture. A plusieurs moments, nous comprenons que l'objectif du garçon est d'avoir la vie sauve. Celui-ci craint pour sa vie, il sait que l'inconnu est armé d'un revolver et qu'il peut le ressortir à tout moment tel qu'on l'observe dans ces extraits :

*« Tandis qu'il répond à mes questions qui sont là pour meubler, pour retarder, pour divertir, pour éviter le moment où l'éclair de violence du revolver va de nouveau frapper, je le regarde, tente de saisir deux ou trois choses de son visage, de ses vêtements. Une partie de moi complaisante et urbaine engage une conversation normale avec un adulte normal dans une situation aberrante, mais que je veux à tout prix considérer comme normale parce que je ne veux pas que l'arme resurgisse, parce que je veux qu'elle reste entre ses cuisses. [...] » (p.43).*

*« Mon corps refuse ce qu'en esprit je pourrais être tenté de marchander pour essayer de sauver ma peau. Je me dis que si je lui fais l'offrande d'une érection, il acceptera peut-être d'en rester là et me laissera partir. » (p.74).*

[Quand ils s'arrêtent dans un parking vide et que l'inconnu lui ordonne de rebaisser son pantalon, le garçon s'en veut de ne pas avoir d'érection. Le héros, plus tard fait un parallèle avec ce moment et lorsqu'un jour, il est au lit avec une femme qu'il aime, il ne pourra à nouveau pas avoir d'érection.]

*« J'étais le petit garçon du parking qui ne pouvait pas avoir d'érection ; le petit garçon dont le corps dit non à ce à quoi il a mentalement acquiescé car il se doute que ce refus-là le mène tout droit à sa perte.*

*C'était désespérant et désespéré, à la manière d'un geste que l'on sait pouvoir faire, que l'on doit faire, et qu'une force inconnue, mais bien réelle, vous empêche d'accomplir. » (p.105).*

Outre la peur du revolver et de la mort, le jeune garçon craint que l'agresseur ne le kidnappe :

*« Moi, de mon côté, à ce moment du voyage, je crois que je comprends que les choses ne vont pas en rester là [aux attouchements], que d'autres plus douloureuses et plus intimes peuvent advenir à condition que les circonstances s'y prêtent. Je n'ai qu'une intuition à ce stade, à laquelle je m'accroche pourtant. C'est que possiblement l'homme ne compte pas m'emmener chez lui. C'est ma grande peur alors : celle où je disparaîs, où je serai des jours durant enfermé chez cet homme, où ma vie serait sans issue et où tout pourrait survenir puisque je serai porté disparu. [...] Cet enfermement est ma grande terreur ; cela signifie la fin d'un espoir, la fin d'une issue plausible qui, à défaut d'être heureuse, serait au moins acceptable. Cette peur est apparue dès le canon du revolver pointé sur mon front. Mais sans doute m'a-t-il fallu cette première demi-heure pour que toutes les autres peurs liées à cet homme, à cette voiture, à ce revolver, à cette situation inconfortable, à ces gestes indécents laissent toute sa place à la terreur princeps que m'inspire l'idée d'être enfermé chez cet homme. » (p.91).*

On le voit, David Berthier redoute ce que l'agresseur pourrait faire s'il ne fait pas ce qu'il demande. Cette crainte guidera son comportement tout au long de l'agression.

Ici, comme nous le constatons, il n'est pas question de la morale de l'honneur. Cependant, nous retrouvons certains éléments la composant, dans une toute autre configuration, comme les sentiments de honte et de culpabilité décrits dans l'hypothèse quatre.

### Hypothèse 2 : comportement à suivre

Le héros décrit lui-même exactement les caractéristiques de son comportement, les éléments le déterminant :

*« La soumission, la honte, la compromission, l'acceptation seront désormais le fruit d'une violence non exprimée, sans vecteur et sans signe tangible. Il le sait et, de sa main droite, glisse le pistolet sous son siège. Pour un temps, pour un temps que je ne connais pas mais dont je vois bien qu'il pourrait être très long, très, très long, étiré et suspendu à la fois, il ne sera plus utile. » (p.58).*

Le héros tantôt se soumet, tantôt se compromet, on pourrait dire aussi qu'il ruse, et accepte la situation imposée par l'agresseur. En clair, il ne peut que faire ce que l'agresseur demande et ne pas lutter comme en atteste un autre passage qui décrit clairement l'attitude adoptée par le héros. Cet extrait réfère au film « Mystic river » de Clint Eastwood que le héros a vu lorsqu'il était à Marseille en 2004 avec sa nouvelle compagne. Ce film l'a bouleversé, il le commente de la sorte :

« Cette confusion tient d'abord au récit en image du viol. Quand je dis récit, j'exagère beaucoup. Eastwood a été très pudique et il ne peut en être autrement. Il narre la scène de l'enlèvement en voiture, le gamin pressent que les choses vont mal se passer et pour autant ne peut rien faire. Dans n'importe quel mauvais film, il lutterait avec la fermeture centralisée des portes, essaierait de prendre le volant, se battrait contre son ravisseur, mais le réalisateur sait que ça ne produit pas ainsi. Il se contente très justement de peindre la peur grandissante, à la fois extralucide et inhibante, celle qui donne à comprendre et interdit d'agir, comme si la connaissance intime des choses était la condition de l'incapacité à faire. » (p.23).

Dans ce passage l'auteur émet une sorte de loi générale à propos de la manière dont réagissent les victimes. Une croyance sociale dirait que les victimes d'enlèvement ou d'agression tenteraient de se débattre, ou dans le cas ici de sortir de la voiture, bref de lutter et faire quelque chose pour échapper à l'agresseur, ce qui pourrait rappeler la morale de l'honneur qui enjoint la victime à lutter, même si l'objectif de la lutte n'est pas précisé dans l'extrait. Or pour le héros, et il implique également le réalisateur, ce n'est pas comme ça que les choses se passent. Il décrit comment cela se passe : la victime ressent une terreur extralucide et paralysante. Elle permet de comprendre ce qui est en train de se passer et c'est justement cette compréhension, dit l'auteur, qui empêche la victime de réagir, de faire quoi que ce soit pour fuir.

Voyons à présent le comportement du jeune garçon plus en détails. Nous sectionnons l'agression en plusieurs séquences afin de faciliter la compréhension.

- 1<sup>ère</sup> section : « la balade en voiture »

Tout d'abord, le jeune garçon qu'était le héros du roman, est menacé d'un revolver afin que celui-ci monte sans broncher dans la voiture, ce qu'il fit. Ils roulent alors vers une destination inconnue. Pendant ce moment, l'agresseur, le plus normalement du monde, précise le héros, lui demande s'il se sent bien, le héros écrit alors :

*« Ca va, tu te sens bien ? Tu sais, je ne vais pas te faire de mal. »*

*Et moi, avec l'ignoble complaisance que l'extrême faiblesse peut avoir pour l'extrême puissance, avec la complaisance servile de celui qui voudrait bien que l'extrême puissance l'épargne et surtout l'adopte, l'intègre à elle, pour ne plus être un point d'application possible, mais un relais, un soutien, un allié ; avec l'ignoble complaisance que me dicte sans doute la situation mais qui est pour toujours ma grande lâcheté, l'avalissement le plus bas, le point exact où je me dégoûte, je m'apprête à lui répondre : « Je sais, ça va. » (pp.39-40).*

Ce comportement, le fait de répondre comme si tout allait bien, démontre effectivement l'acceptation du petit garçon de la situation. On voit également que le héros des années plus tard, n'accepte pas ce comportement alors qu'il sait qu'il n'y avait rien d'autre à faire.

On a le sentiment qu'il aurait aimé avoir un autre comportement. Le héros se juge de manière assez sévère au vu des mots surlignés en gras dans l'extrait alors que précédemment nous avons qu'il décrivait la dynamique « universelle » des victimes engrangée par l'agression qui explique le comportement de l'auteur. En clair, le héros explique que dans ce genre de situation, il est normal et constant qu'une victime ne « lutte » pas contre l'agresseur et d'un autre côté, il se juge sévèrement pour ce comportement qu'il estime ignoble et lâche. Ainsi, il y a une coexistence entre la « loi de la peur paralysante » et le jugement sévère de son résultat « l'ignoble complaisance » puisque ce qu'il a répondu ne représentait pas du tout ce qu'il ressentait :

*« « Je sais, ça va » a donc répondu le petit garçon recroquevillé sur son siège avec le plus désarmant des sourires. Ce n'était bien sûr pas ce que je ressentais. Je voulais hurler que je voulais sortir. J'aurais voulu crier que je n'aurais jamais dû monter. Mais rien d'autre n'est sorti que ce sourire désarmant et ce « Je sais, ça va. » » (p.40).*

Le héros ajoute que « l'ignoble complaisance » commence véritablement après le moment que nous venons de voir. Pour lui, elle débute quand il se mit à faire la conversation à son agresseur. La conversation se passe bien, ils parlent de la voiture de l'inconnu. En fait, le jeune garçon, nous l'avons vu dans un extrait de l'hypothèse une, tente de rendre une situation anormale en situation normale en faisant justement la conversation, qui est un acte normal :

*« [...] Une partie de moi complaisante et urbaine engage une conversation normale avec un adulte normal dans une situation aberrante, mais que je veux à tout prix considérer comme normale parce que je ne veux pas que l'arme resurgisse, parce que je veux qu'elle reste entre ses cuisses. [...] » (p.43).*

On peut dire que le jeune garçon recourt à la méthode Coué qui consiste à faire comme si quelque chose était réel pour véritablement obtenir ce quelque chose.

- 2<sup>ème</sup> section : la rue en pente

Après avoir roulé un moment, l'inconnu gare la voiture dans une rue en pente. Le jeune garçon voit alors dans le regard de son agresseur que quelque chose se trame. Le héros décrit qu'à ce moment, une violence implicite, inexprimée revient et que le petit garçon ne peut faire que s'adapter à la situation.

L'homme lui ordonne alors de baisser son pantalon et son slip. Le héros écrit que la façon dont cela est dit n'admet aucun agissement contraire. Ainsi, le jeune garçon semble prêt à offrir son sexe à l'inconnu :

*« Ce sexe-là, c'est bien le mien, c'est évident, il est rattaché à mon bas-ventre d'où il semble prendre racine ; en même temps, ce n'est pas le mien, c'est une chose inerte, un objet dont je vais faire cadeau et dont il faut bien accepter, à regret, de se séparer, dont je voudrais bien, à regret, me séparer. » (pp.58-59).*

Cet extrait témoigne une fois encore de l'acceptation de la situation par le jeune garçon, il se soumet aux désirs de son agresseur. Ainsi, l'inconnu commence à toucher le sexe du jeune garçon. Puis, le garçon aperçoit dans le rétroviseur une dame qui se dirige dans leur direction. Il espère que cette dame pourra les surprendre et par ce fait, le sauver. Le héros décrit alors son attitude à ce moment :

*« C'est précisément à ce moment-là que **le manipulateur** que je sais être décide de donner toute sa mesure : il faut que j'encourage l'homme penché sur mon sexe. Je trouve la ressource dans un petit soupir de contentement, m'enfoncé encore un peu plus dans le fauteuil. Je vois sa grosse tête, la masse de ses cheveux noirs plongés vers mon sexe toujours inerte et si ridiculement petit comme si un grand froid venait de s'abattre sur mon bas-ventre et l'avait réduit à portion congrue. [...] » (p.73).*

Le garçon voudrait bien pouvoir donner à l'inconnu ce qu'il veut pour qu'il ne fasse pas attention à la dame pour qu'elle puisse les surprendre. On constate également ici que le héros se juge à nouveau en se décrivant comme un manipulateur. Cela rejoint ce que nous disions précédemment, il aurait aimé avoir un autre comportement. Mais, il craint pour sa vie s'il ne fait pas ce que son agresseur lui demande :

*« Mon corps refuse ce qu'en esprit je pourrais être tenté de marchander pour essayer de sauver ma peau. Je me dis que si je lui fais l'offrande d'une érection, il acceptera peut-être d'en rester là et me laissera partir. Et comme rien ne se passe de la sorte, ma crainte grandit que sa colère possible mais théorique pour l'instant ne s'en prenne à d'autres parties de mon corps, voire à ma vie en elle-même puisqu'elle n'est, dans la perspective qui est la sienne, d'aucune utilité, ce que je suis tout prêt à accepter. » (p.74).*

Ce passage démontre que le petit garçon ruse, ou pour le dire dans les termes du héros, il se compromet. En effet, il est prêt à donner une érection en échange de sa remise en liberté et aussi pour éviter la colère et la violence de l'agresseur. Plus loin, le héros continue en ce sens :

*« [...] Je veux de toutes mes forces plaire à cette puissance, lui donner ce qu'elle veut, la gratifier et la récompenser, moins pour échapper à la sanction que je mérite sans aucun doute, mais parce qu'il n'y a pas d'autre façon d'avoir de la chance, pour que la suite, que je pressens longue, puisse se dérouler au mieux et sans douleur qu'elle qu'en soit l'issue. Je le veux parce que la dame au caddy approche et que c'est là, à ce moment précis, mon unique espoir. » (p.75).*

On voit d'abord ici que le petit garçon continue dans la compromission afin d'éviter quelque chose qu'il pense plus douloureux et plus grave encore que ce qui est en train de

se produire, mais qu'il ne définit pas. Ensuite, on remarque que le héros consent à être puni pour cette ruse et ce désir d'offrir son sexe à l'inconnu, comme le cas de Lucrece démontré par Chaumont abordé au chapitre un. Ceci confirme ce que nous disions précédemment, l'auteur juge (sévèrement) son comportement. L'homme aperçoit finalement la « dame au caddy » que le jeune garçon espérait voir arriver à sa hauteur. Dès lors, l'homme dit au garçon de remettre son pantalon, ils doivent s'en aller. Mais le jeune garçon réplique. Il tente le tout pour le tout pour essayer de rester là afin d'être sauvé par la « dame au caddy ». Il continue sa ruse :

*« [...] C'est alors que le petit manipulateur prend une dernière initiative pour sauver cet espoir chancelant tirant son caddy. Je dis cette phrase impossible qui résonne encore en moi trente ans plus tard : « On s'en moque, on est bien là », associant à cette affirmation mon sourire le plus désarmant. Lorsque je dis « on » ; je vois bien avec ces décennies de recul ce que cela traduit : un syndrome de Stockholm qui aura pris à peine une demi-heure pour s'installer. Car le pire quand je prononce : « On s'en moque, on est bien là. » Je me souviens très précisément de ce moment et je me souviens particulièrement de la sincérité de cette phrase. J'étais parfaitement sincère dans ce refus de l'opinion des autres. » (p.77).*

L'auteur interprète son comportement comme étant un syndrome de Stockholm qui traduit donc une espèce d'amour « sincère » de la victime vis-à-vis de son bourreau. Et d'un autre côté, il dit qu'il rentre dans le jeu de son agresseur pour que la dame au caddy les surprenne, ce qui équivaut à de la ruse et de la compromission, pour reprendre ses termes, ce qui implique ici, non pas de la sincérité mais bien de la duplicité. Ne pourrait-on pas alors supposer que le petit garçon est pris à son propre jeu, il va tellement loin dans la ruse et la compromission qu'il finit par s'y perdre lui-même et croire qu'il préfère rester là ? Cette hypothèse permet de faire cohabiter nous semble-t-il sincérité et duplicité. L'inconnu fini par démarrer la voiture, ils quittent la rue en pente et roulent encore un moment. Le jeune garçon remarque que ce qui vient de se produire a engagé une autre dynamique et l'homme est moins sympathique. Le garçon pense qu'il vaut mieux rester celui qu'il tente d'être depuis le début, celui qui se soumet et accepte la situation :

*« Je prolonge le simulacre de mon sourire désarmant, conscient qu'au fond, cela est sans effet. Ce que je croyais tout à l'heure être un état extrême, je me bats maintenant pour y rester comme un état moyen, une posture modérée où je peux me maintenir, où je dois me maintenir car je sens que l'on glisse vers quelque chose de moins facile et de plus violent. Je le comprends désormais à son visage fermé, à sa façon un peu brusque de conduire, à des regards plus sombres dans le rétroviseur. Une grosse boule douloureuse a pris place dans mon ventre qui rend mes jambes et mon sexe inertes encore plus inaccessibles. Un silence pesant*

*s'installe dans l'habacle comme si lui et moi avions décidé de nous retrancher dans notre for intérieur. »*  
(p.90).

- 3<sup>ème</sup> section : le parking

Après avoir roulé un moment, ils s'arrêtent dans un parking souterrain quasiment désert. L'inconnu ordonne un fois encore de baisser son pantalon au jeune garçon qui s'exécute à nouveau pour pouvoir s'occuper de son sexe. Mais comme la première fois, le garçon n'arrive pas à avoir d'érection. De ce fait, l'homme lui fait remarquer que ce n'est pas normal et qu'il devrait en parler à ses parents. Ce à quoi le garçon répond :

*«Oui, répété-je avec la conviction que désormais il faudrait dire oui à tout, que le non n'est plus une option ou une alternative possible. Le non est désormais derrière moi comme un mot d »une langue morte, comme une expression désuète et inaudible pour mes contemporains, un mot exsangue, vidé de son sens et de son sang, un mot inerte et figé qui ne peut plus servir à rien. »* (p.107).

Le jeune garçon n'est plus vraiment dans la compromission ici mais plutôt dans la soumission totale et absolue face à son bourreau. Il sait qu'il ne peut plus rien refuser. Après ces tentatives infructueuses, c'est au tour de l'inconnu d'enlever son pantalon et d'exhiber son sexe en érection. L'inconnu lui demande de le toucher, le héros écrit alors ce long extrait :

*« Et moi de l'empoigner. Est-ce que je veux ? Est-ce que je peux ? Moi qui ai passé mon enfance à dire non, à piquer une colère chaque fois que les choses ne vont pas dans le sens que je désire, voilà que je dis oui ou plutôt que, sur une simple suggestion, je me conforme au désir de cet homme. On dira que c'est sous contrainte, qu'il n'y avait pas d'alternative possible. Tout cela est sans doute vrai, mais c'est autre chose qui se met en place à ce moment. **C'est l'exact contraire du « On s'en moque, on est bien là. »** ; quelque chose du genre « Votre désir est mon plaisir », une sorte **d'adaptation immédiate**, presque médiumnique à la volonté de l'autre ; une **servilité absolue**, absolument négative, entièrement tournée contre moi-même, avec une sorte de masochisme très violent et presque invisible pour autrui, avec la volonté de me dissoudre dans le désir d'autrui de voir mes cellules, mon corps, mon esprit, envahis, happés et dévorés par ceux de l'autre, fût-il cet homme massif, avec son sourire triomphant devant ce qu'il doit considérer comme une belle érection, méritée et justifiée. C'est dans cet état d'esprit que je me saisis de sa verge, ...je le fais dans une sorte de **dédoublement** puisque, au-delà de la servilité, j'éprouve en même temps une satisfaction intérieure intense, un orgueil immense, une sorte de toute-puissance-même si le mot et l'idée me font peur-qui vient annuler les effets de mon impuissance. C'est la revanche de l'esprit sur le corps, celle de la volonté la plus plastique qui soit sur la rigidité des choses et des principes ; une transgression qui puise dans la plus grande faiblesse, dans les plus nu des dénuements. »* (pp.110-111-112).

Dans la première partie de la citation, on comprend que pour le héros, ses agissements relèvent d'une adaptation immédiate à la situation qui est caractérisée par une forme de servilité absolue menant vers une négation absolue du sujet du jeune garçon et vers un objet de désir et plaisir du bourreau. Cette adaptation, dit le héros, correspond à l'opposé du « *On s'en moque, on est bien là* », son comportement adopté dans « la rue en pente », décrit précédemment. Il en constitue l'opposé en raison du fait que dans ce cas-ci, le jeune garçon n'existe plus pour lui-même. En ce sens, son seul objectif est de satisfaire l'agresseur. Tandis que précédemment, le héros expliquait ce comportement à la fois par le syndrome de Stockholm et par la ruse. Il explique qu'il rentrait dans le jeu de son agresseur afin qu'il ne découvre pas la dame au caddy qui aurait pu les surprendre et par ce fait, le sauver. Il y a donc duplicité. Mais, il l'explique aussi par un syndrome de Stockholm qui implique que le jeune garçon éprouve de l'amour envers son agresseur, ce qui renvoie alors à de la sincérité. Donc ici, l'expression voudrait dire que le jeune garçon se sent effectivement bien dans la voiture avec l'agresseur. On comprend plus facilement que la première explication soit à l'opposé de la servilité puisque il tente d'avoir l'agresseur, il n'est pas à son service. Pour la seconde, c'est plus difficile. Néanmoins dans ce cas, le jeune garçon reste encore un sujet puisqu'il se permet de dire à son agresseur qui voulait partir, « *On s'en moque* » alors que dans la servilité, il n'existe plus que pour l'autre. Il nous semble que c'est cette différence qui fait dire à l'auteur qu'il est à l'opposé du « *On s'en moque, on est bien là* ». Dans la seconde partie de la citation, on voit que la servilité semble permettre au jeune garçon de faire concorder son corps et son esprit. Il veut faire ce que l'homme lui demande et cette fois, il y parvient : son corps suit ce que sa tête lui demande. C'est aussi le contraire de la scène dans la rue en pente où le jeune garçon voulait offrir une érection à son bourreau sans y parvenir.

Ensuite, l'agresseur viole à proprement parler le jeune garçon qui n'oppose aucune résistance. Il semble résigné à la soumission.

A la fin, l'agresseur demande au jeune garçon de monter dans la voiture et tout de suite après, lui demande d'en descendre et de se mettre à genoux par terre dans le parking. Il reprend son revolver et le pointe sur le garçon. S'engage alors le dialogue suivant :

*« -Je pourrais te tuer ici, maintenant ?*

*-Oui*

*Je n'ai d'autre alternative que d'acquiescer à cette éventualité qu'il tient dans la main.*

*-Oui, comme cela tu ne diras rien à tes parents.*

*-Je ne dirai rien à mes parents.*

*Je mets toute la force de conviction dont je suis capable dans ce mensonge qui peut me sauver la vie.*

*-Je vous jure, je ne dirai rien. Pourquoi je dirais quelque chose ? Ce n'est pas grave ce qu'on a fait ?*

*-Tu es sûr que tu ne diras rien ?*

*-Oui.*

*C'est un beau oui, un oui évident, clair, franc, un oui parce que le non n'est pas possible alors que c'est la seule réponse vraie. » (p.147).*

Le jeune garçon recourt une dernière fois à la ruse afin d'avoir la vie sauve. C'est sa seule option pour avoir une chance d'y échapper.

On l'a vu, le jeune garçon a toujours suivi la même stratégie directement annoncée par le héros, consistant à se conformer aux désirs de son bourreau afin de sortir vivant de l'agression.

### Hypothèse 3 : effet boomerang et réaction sociale

Le héros explique qu'il « avoue », nous reviendrons sur ce terme, assez spontanément son viol aux femmes qu'il aime :

*« Avouons-le, je n'agis pas différemment avec celles que j'aime, auxquelles, sans exceptions, j'ai toujours avoué que j'avais été violé. Je l'avoue rapidement, cliniquement, administrativement, comme on décline une identité un peu bonteuse, sur laquelle il conviendra de ne pas revenir. Le reste m'appartient, du moins jusqu'à maintenant. » (p.24).*

Il n'aborde pas les réactions que celles-ci peuvent avoir après cette annonce. Il précise qu'il choisit le moment durant lequel il l'« avoue » et qu'il n'en parle à personne d'autre :  
*« Il peut parfois attendre un peu avant de venir mais il vient toujours tandis qu'il m'est impossible de l'avouer à quiconque en dehors d'elles. Je ne suis pas du genre à lâcher cela entre la poire et le fromage, à plomber un dîner en ville en mettant tout le monde mal à l'aise : ceux qui ne veulent pas entendre, ceux qui n'arrivent pas à vous imaginer dans cette situation, ceux renvoyés à leurs peurs enfantines, ceux enfin qui pensent que, du coup, vous devez avoir un petit grain et s'imaginent que, l'ayant vécu, il doit nécessairement y avoir en vous une envie aussi enfouie et ténue soit-elle de le faire subir à votre tour. Cela m'a pris entre dix et quinze ans pour l'avouer à mon premier cercle d'amis alors que je traversais une dépression suffisamment sévère pour que je ne puisse leur cacher mon mal-être et, arrivé à certain degré dans l'aveu, il fallait que je leur explique, sans quoi cela ne tenait pas la route, était trop bancal pour être honnête. En dehors de ce cercle et des femmes que j'ai aimées, pas un mot. Pas un mot, sauf un jour. » (pp.25-26).*

Comme on peut le lire, le héros ne parle pas à grand monde du viol. Il ne mentionne pas les réactions de son cercle d'amis, ce qui fait penser qu'ils n'ont pas eu de réaction particulière. Néanmoins, il détaille certaines réactions de personnes face à l'annonce du viol alors qu'il dit n'en avoir parlé à personne hormis ses compagnes et son groupe d'amis. Ceci nous semble quelque peu incompréhensible : soit le héros imagine les réactions possibles, soit il les a réellement vécues et proviennent d'autres personnes qu'il ne mentionne pas, soit ce sont celles de son groupe d'amis. En outre, on remarque qu'il mentionne un motif inédit, du moins dans le cadre de notre travail, de la réaction sociale. La raison de la réaction sociale décrite est la croyance de « l'abuseur-abusé » qui soutient que si un jeune garçon a été abusé, il aura tendance à devenir abuseur à son tour et/ou qu'il doit être un peu perturbé après une telle expérience.

Le héros raconte également le dépôt de plainte à la police, le lendemain de l'agression. La commissaire qui réceptionne sa plainte n'a pas de réaction particulière lorsqu'il raconte ce qui lui est arrivé. Elle demande d'abord au garçon de lui raconter les faits et lorsqu'il marque une pause, elle répond d'un « je vois ». Le héros n'en dit pas plus à son propos.

#### Hypothèse 4 : intériorisation de la morale de l'honneur

Nous avons déjà pu le remarquer dans la section précédente, lorsqu'il il parle de son viol, le héros utilise le terme « avouer » et il en parle comme un « aveu ». Il n'emploie, à aucun moment, les termes « raconter » ou « expliquer » qui nous paraissent plus neutres. Dès lors, c'est comme si le héros reconnaissait avoir commis une faute : son viol est une faute puisqu'il l'« avoue », en atteste ces extraits :

*« Avouons-le, je n'agis pas différemment avec celles que j'aime, auxquelles, sans exceptions, j'ai toujours avoué que j'avais été violé. Je l'avoue rapidement, cliniquement, administrativement, comme on décline une identité un peu honteuse, sur laquelle il conviendra de ne pas revenir. Le reste m'appartient, du moins jusqu'à maintenant. » (p.24).*

*« Cet aveu-là, je le fais donc, sans réfléchir, aux femmes que j'aime. » (p.25).*

*« Cela m'a pris entre dix et quinze ans pour l'avouer à mon premier cercle d'amis alors que je traversais une dépression suffisamment sévère pour que je ne puisse leur cacher mon mal-être et, arrivé à certain degré dans l'aveu, il fallait que je leur explique, sans quoi cela ne tenait pas la route, était trop bancal pour être honnête. En dehors de ce cercle et des femmes que j'ai aimées, pas un mot. Pas un mot, sauf un jour. » (p.26).*

*« Des années plus tard, je découvrirai à mon tour les plaisirs de la fellation. J'ai dix-sept ans et ces trois heures passées dans une voiture au fond d'un parking appartiennent au passé. Hors de question de les*

*évoquer à mes aventures d'alors. Ces aveux ne viendront que plus tard lorsque, pour la première fois, je m'installerai avec ma petite amie et trouverai fair-play de décliner rapidement cette identité, juste pour qu'il ne soit plus besoin d'en parler et que mon côté inaccessible parfois, mystérieux souvent, inatteignable par intermittence, trouve là son explication alors que ce n'est pas sa source première. » (p.118).*

Ceci traduit la culpabilité ressentie par le héros. Ce sentiment est évoqué à d'autres moments : il est éparpillé tout au long du récit. On comprend que le héros est conscient de ces sentiments. De ce fait, les mots ne sont pas choisis au hasard ou sans réflexion. Cet extrait témoigne aussi de l'instrumentalisation de son expérience par l'auteur. Elle lui permet d'expliquer certains comportements qui ne sont pas les conséquences directes du viol et qui ont une toute autre origine.

Voyons les différents moments où le héros écrit ressentir de la culpabilité :

Premièrement, le héros explique qu'après avoir vu le film « Mystic river », de Clint Eastwood qui semble lui avoir beaucoup parlé, lorsqu'il était à Marseille avec la compagne pour laquelle il a quitté sa femme en 2004, il ressent le besoin de parler un peu plus en détails du viol à sa compagne. D'habitude, il évoque rapidement avoir été violé sans autre explication. Ici, il écrit ressentir la nécessité de parler notamment du sentiment de culpabilité :

*« A Marseille, au bar de l'OM, il faut que je partage avec ma compagne un peu plus que le simple de la sainte trinité du martyr de mes douze ans et qu'elle connait déjà : enlevé-violé-exécuté. Alors j'évoque la scène du film où, jouant sa vie, le gamin réussit-mais dans quel état- à s'évader ; je lui parle du sentiment de culpabilité du personnage qui les pousse, des années plus tard-et une heure après dans le film-, à assumer un crime qu'il n'a pas commis et à en accueillir avec soulagement les conséquences tragiques. Pour une jeune femme de vingt-cinq ans, élevée dans un cocoon de la bourgeoisie parisienne, bien que légèrement déchiré çà et là par quelques drames familiaux, cette culpabilité est encore difficile à appréhender. Du coup, je lui parle de cette fille que j'attendais, de la culpabilité initiale qui consistait à avoir du désir et à attendre là où j'ai attendu parce que j'avais du désir et avoir rencontré autre chose relevant aussi du désir, d'un désir pervers, d'un désir de puissance et de mort. [...] C'est la première fois que j'explique le lien un peu trouble entre l'émergence du sentiment amoureux et la violence surgissant en même temps que le pistolet pointé sur moi [...] » (p.31).*

Si on comprend bien, le héros explique s'en vouloir d'avoir attendu en raison du désir qu'il éprouvait pour la jeune fille qu'il attendait. S'il n'avait pas éprouvé ce sentiment, il n'aurait pas attendu et rien de ce qui s'est passé par la suite ne se serait produit. On peut dire que le héros pense que c'est de sa faute s'il a rencontré cet homme car il attendait à

cet endroit, à cause de son désir, alors qu'en temps normal, il n'aurait pas été là. De la même manière, le héros explique qu'il s'est longtemps questionné sur « le caractère auto-réalisateur » (p.66) des peurs. Grâce à sa thérapie, il comprend que ces questions ont un lien avec son sentiment de culpabilité :

*« Derrière tout cela, je le sais, il y a la question de la culpabilité : si ma peur est auto réalisatrice, alors je suis coupable d'avoir eu peur, et responsable de ce qui m'est arrivé. C'est absurde, évidemment, mais interrogez n'importe quelle victime de viol, elle vous dira la même chose. Je n'échappe pas à la règle, c'est ma façon de dire que j'existe encore après le viol, que je n'ai pas été réduit une fois pour toutes à un objet, c'est une façon de s'appropriier l'évènement, de se dire que tout cela m'appartient et que j'ai du pouvoir sur lui. » (p.68).*

Ceci confirme et fait écho à l'extrait précédent, le héros se sent quelque part responsable de ce qui lui est arrivé. Ensuite, le héros raconte sa première fellation après son agression, il a dix-sept ans, il est au bal de fin d'année accompagné d'une jeune fille :

*« Par la grâce d'un geste que je ne lui avais pas demandé et qu'elle avait bien voulu m'accorder de plein gré, elle avait rompu le sortilège du parking, l'humiliation s'était transformée en plaisir, en vif plaisir même. Les impressions du parking, le goût du sexe de mon agresseur dans ma bouche, tout s'était évanoui, sauf un fond de culpabilité. » (pp.121-122).*

On le voit, David Berthier arrive à dépasser l'agression néanmoins, la culpabilité reste toujours présente, il ne peut s'en défaire. Ceci se confirme lorsqu'il explique la tournure que prendra sa vie après le viol, il dit :

*« [...] je me pardonnerai tout en même temps que je me sentirai toujours coupable ; je refuserai avec obstination de me considérer comme une victime tout en m'octroyant des droits surnuméraires au nom de cette histoire. » (p. 168).*

Pour terminer avec la culpabilité, le héros mentionne un autre type de culpabilité qui n'est pas en lien avec le viol mais avec son frère, mort à sept ans, dont il se sent le remplaçant : *« [...] qu'il faut bien lui dire deux ou trois choses que je sais de la mort. Je lui parle de ma relation matérielle, fantasmée, unilatérale, avec ce frère mort à sept ans que, dans l'esprit de mes parents et de le mien, je remplace. Je lui parle de cet autre moi que j'ai haï parce qu'il fallait lui ressembler, que cela ne devait être qu'au prix d'une amputation douloureuse de soi, d'un renoncement total. [...] Je lui dis la culpabilité du survivant, celle où vous vous demandez pourquoi moi ? » (pp.27-28).*

Une chose paraît claire, le récit de David Berthier est empreint de culpabilité. Le héros semble se sentir coupable et responsable de son viol. En outre, dans la section concernant son comportement, nous avons pu apercevoir que le héros n'est pas tout à fait d'accord avec le comportement qu'il a eu à cette époque. On pense notamment à « l'ignoble

*complaisance* » (p.39) qui traduit un sentiment de désaccord avec le fait que le jeune garçon ait fait la conversation à son agresseur mais aussi au fait qu'il ait répondu « *on s'en moque, on est bien là* » (p.77) ou encore, lorsque dans le cadre du dépôt de plainte, il écrit ne pas se sentir victime car, explique-t-il, il était bien présent dans la voiture, il a baissé lui-même son pantalon. Bref, il a « participé » finalement à son agression. Voyons exactement ses propos :

*« Non, décidément pas victime puisque j'y étais dans cette voiture, dans ce parking, sur cette banquette. C'est bien moi qui ai baissé mon pantalon, c'est bien moi qui ai saisi cette verge, c'est encore moi qui l'ai prise dans ma bouche. Et ce moi-là était bien présent, il a agi, il a feinté, a triché ou simulé, s'est adapté à la situation, a guetté la petite vieille qui remontait la rue avec son caddy, a dit crânement, « On s'en moque, on est bien là », a marché sans se retourner une arme pointée dans son dos, a même promis de ne rien dire en affirmant que ce n'était pas grave ce que l'on avait fait. Si je suis la victime, alors c'est que je n'y suis pour rien dans cette suite d'événements, c'est que j'étais là sans y être et que je devrais être consolé, aidé, réconforté. Il faut que je dise ce qui s'est passé pour que je sois victime. Mais le dire consiste à me nier, moi que cette expérience de mort vient de rendre vivant, moi qui viens de me débarrasser du carcan de mon rôle de substitut. »* (p.178).

En lisant cet extrait, nous avons l'impression que le héros non seulement ne se sent pas victime mais qu'il est responsable de ce qui lui est arrivé ; en plus de l'avoir provoqué, il a été actif et y a participé. Il nous semble que ceci concorde avec le sentiment de culpabilité et le fait que son viol soit un aveu. Il semble que le héros aurait aimé avoir un autre comportement que celui qu'il eut. Notons que le héros affirme avoir dépassé son rôle de substitut. En effet, nous l'avons énoncé au début de cette analyse, le héros est persuadé qu'il est né pour remplacer son frère mort à sept ans. Ce fait introduit une dimension particulière dans l'expérience du jeune garçon et du héros. C'est pourquoi nous y revenons plus en détails dans la dernière section.

Enfin, nous n'avons pas encore mentionné le sentiment de honte ressenti par le héros. On retrouve ce sentiment dans des moments précis.

Au début du récit, lorsqu'il raconte la façon dont il avoue le viol à ses compagnes :

*« Avouons-le, je n'agis pas différemment avec celles que j'aime, auxquelles, sans exceptions, j'ai toujours avoué que j'avais été violé. Je l'avoue rapidement, cliniquement, administrativement, comme on décline une identité un peu honteuse, sur laquelle il conviendra de ne pas revenir. Le reste m'appartient, du moins jusqu'à maintenant. »* (p.24).

A la fin de l'agression, lorsqu'il retrouve ses parents et leur raconte de manière partielle l'agression, il écrit :

« [...] je mets du temps à trouver les mots justes, à l'avouer, pour que cela ressemble sans doute à un aveu définitif, une grande honte qui expliquerait les larmes et mon attitude recroquevillée. » (pp.163-164).

Durant le dépôt de plainte, lorsqu'il raconte les attouchements qu'il a subi à la commissaire. Elle lui demande des précisions sur la manière dont l'agresseur l'a touché, et lorsque le héros répond que c'était avec ses doigts et sa bouche, il dit ressentir « une honte absolue » (p.182).

### Critiques de l'auteur

Le roman analysé ne comporte pas de critique de la réaction sociale. Nous l'avons vu, le héros n'aborde que très peu, pour ne pas dire pas du tout, les réactions des personnes à qui il confie avoir été violé. De plus, il ne critique pas non plus la façon dont la policière qui réceptionne sa plainte le fait.

### Signifiants et métaphores de la trahison

Nous ne retrouvons aucune expression traduisant la trahison dans ce roman.

### Entre soi et dignité

Le récit de David Berthier démontre que pendant trente ans, il a réfléchi à ce qui s'était passé ce mardi 4 juin 1984. Et ceci probablement en raison du fait qu'il n' a pas eu de réaction négative et du fait qu'il n'a pas expliqué l'entièreté de ce qu'il avait vécu mais aussi en raison de la volonté de sa famille de ne plus aborder le sujet. Le héros a pu enfermer cette histoire à l'intérieur de lui et a créé un entre soi lui permettant de revenir sur cet évènement et d'en discuter avec lui-même en son for intérieur, comme il le dit :

« La boîte noire s'est refermée et, comme un conteneur abritant des matières radioactives, elle continuera d'irradier à des profondeurs où elle demeurera indécélable. Elle s'enfoncera si profond que j'en perdrai moi-même la localisation, me contentant d'en constater çà et là les effets, sans pouvoir les traiter ni les endiguer. » (pp.165-166).

Il ressort différents éléments de ses réflexions. Premièrement, nous remarquons que le jeune garçon ne raconte pas toute l'histoire à ses parents. Il raconte une « demi-vérité » ou « demi-mensonge » (p.166) acceptable pour tout le monde. L'on comprend qu'il tente de satisfaire tout le monde : ses parents, son agresseur et lui-même. En effet, il cache à ses parents le viol et introduit l'idée que le revolver était probablement un faux. De la sorte, il évite de faire comprendre à ses parents qu'il aurait pu mourir. Quant à l'agresseur, il ne

reviendra pas se venger car il ne sera pas beaucoup inquieté puisqu'il n'a raconté que les attouchements. Il a tenu sa parole, sa dernière ruse. Enfin, il raconte quand même un peu de sa souffrance et de l'expérience traumatisante en confiant l'épisode de l'absence d'érection et du revolver. Suite à la révélation, ses parents et ses voisins jugent qu'il doit porter plainte au commissariat mais le jeune garçon n'y tient pas plus que cela à cause de sa peur du retour de l'agresseur, il craint qu'il ne l'apprenne et ne vienne se venger :

*« Tout cela [les diverses étapes de la procédure juridique] me confirme qu'il ne faut vraiment jamais qu'on le retrouve : trois ans de prison et il pourrait surgir à tout moment et se venger. Cela ne vaut vraiment pas la peine. Je prépare déjà sans le savoir la déposition du lendemain. » (p.167).*

Comme nous l'avons déjà vu, lorsqu'il déposera plainte, le jeune garçon omettra le viol et fera la même déclaration que celle qu'il a faite à ses parents pour les raisons que nous venons de voir. Nous avons vu également qu'il ne se sentait pas victime, de la même façon, il trouve que l'expression « déposer plainte » ne lui correspond pas :

*« L'inspecteur assis devant le bureau métallique est une femme. Elle a glissé dans la machine à écrire une feuille et du carbone pour prendre le dépôt de ma plainte. En écrivant ce mot, je souris. Est-ce que je veux vraiment me plaindre ? Je ne crois pas. Je veux seulement témoigner, faire un récit ? Seulement voilà, je ne suis pas témoin aux yeux de cette inspectrice dont le revolver est accroché à la ceinture et que je regarde nerveusement. Pour elle, je suis une victime qui vient se plaindre et en faire le dépôt dans le cadre d'un procès, verbal heureusement. Nulle plainte de ma part, j'ai accepté ces trois heures-là comme un événement de la vie, certes désagréable mais qui devait passer ; aucun procès car je ne veux surtout pas revoir mon ravisseur [...] » (p.177-178).*

On le comprend le jeune garçon ne se retrouve pas dans le terme de victime, ni ne désire porter plainte car il craint les représailles possibles de son agresseur s'il est inquieté par la police. Ainsi, il ne veut pas révéler tout ce qui s'est passé durant l'agression afin de ne pas effrayer encore plus ses parents et de ne pas inquiéter son agresseur pour éviter sa vengeance.

Revenons rapidement sur le statut de victime. Déjà au moment des faits, lorsqu'il n'était qu'un jeune garçon, le héros ne se sentait pas comme une victime, il ne se retrouve pas dans ce terme car nous l'avons vu, pour lui a participé à ce qui lui est arrivé. Alors que pour lui, être une victime signifie n'y être pour rien et n'avoir rien fait. Ce n'est pas ce qu'il ressent. Et même après, le héros écrit que jamais, il ne se considère de la sorte. Il n'est pas question dans ce récit du statut de résilient qui vient comme l'étape suivante d'un processus, il vient après l'acceptation du statut de victime. Le statut de résilient se met en place lorsque la victime de viol arrive à transformer son expérience négative en quelque

chose de positif et désire la partager. Ici, on sent que le héros a mis en place une longue réflexion sur les éléments mais, il n'est pas question de dépasser l'agression et la transformer en expérience positive qu'il pourrait partager avec d'autres personnes. Toutefois, malgré le fait que le héros refuse de voir comme une victime, il écrit :

*« [...] je me pardonnerai tout en même temps que je me sentirai toujours coupable ; je refuserai avec obstination de me considérer comme une victime tout en m'octroyant des droits surnuméraires au nom de cette histoire. »* (p. 168).

Deuxièmement, nous avons constaté que le héros, durant l'agression, se sent devenir une chose, il sent qu'il n'est plus un sujet dans les yeux de son agresseur, tel que le montre les différents extraits :

*« Et voilà que sous la contrainte, devant un désir triomphant, dans la sujétion la plus chosifiante, face à la perspective d'une mort un peu plus qu'hypnotique, presque programmée et encapsulée dans ces instants souterrains au fond d'un parking à moitié abandonné, le gentil garçon fait son apparition solaire, gratifié d'un compliment qui le certifie à la manière des bons points que je désespérais ne jamais recevoir. »* (p.116).

*« [...] J'étais devenu un objet de plaisir sans volonté et sous contrôle tandis que son plaisir à lui tenait justement de cet assujettissement. [...] Très clairement, j'étais au second plan et le basculement de l'être à la chose s'était opéré sans coup férir : ni parole malheureuse, ni geste déplacé de ma part n'avait entraîné cette transformation. »* (p.123).

*« Je me dis sur le coup que je ne suis pas plus important que le bitume du parking, que je fais corps avec lui. Je suis encore moins qu'un paillason, je me fond dans la matière et cesse d'appartenir à une quelconque espèce vivante. »* (p.127).

*« Sur la banquette, le plaisir, du moins le miens, et la liberté, je veux dire la mienne, n'ont pas de place. Je suis une masse inerte qui subit les assauts répétés d'un corps, [...] »* (p.132).

*« [...] Je prie pour qu'il n'entende pas le court spasme que je concède pour renvoyer mes larmes, ma honte et mon humiliation à plus tard. Mais il est tout à son œuvre, tout à son bon plaisir, tout à ses mâles grognements. Je suis aussi étale que la mer et aussi impassible qu'une poupée de chiffon. »* (p.135).

Ces extraits revoient directement au récit de l'agression et aux ressentis directs du jeune garçon. Le dernier montre plutôt une réflexion que le héros tient avec le recul :

*« Derrière tout cela, je le sais, il y a la question de la culpabilité : si ma peur est auto réalisatrice, alors je suis coupable d'avoir eu peur, et responsable de ce qui m'est arrivé. C'est absurde, évidemment, mais interrogez n'importe quelle victime de viol, elle vous dira la même chose. Je n'échappe pas à la règle, c'est ma façon de me dire que j'existe encore après le viol, que je n'ai pas été réduit une fois pour toutes à un*

*objet, c'est une façon de s'appropriier l'évènement, de se dire que tout cela m'appartient et que j'ai du pouvoir sur lui. » (p.68).*

On voit donc que pendant l'agression, le jeune garçon est réduit à l'état d'objet mais que plus tard, le héros tente de ne pas rester à ce stade. Et pour lui cela passe par la réappropriation de l'évènement.

Troisièmement, nous avons observé que l'agression provoque un changement identitaire chez le héros. En premier lieu, l'agression fut un espace de rencontre avec la mort. Mais surtout, elle lui a permis de la dépasser et de la sorte de se libérer de son frère mort, explique le héros. Elle lui a permis de renaître, après le viol, il peut enfin devenir lui-même, exister par lui-même comme le montre cet extrait : (durant le dépôt de plainte)

*« [...] Si je suis la victime, alors c'est que je n'y suis pour rien dans cette suite d'évènements, c'est que j'étais là sans y être et que je devrais être consolé, aidé, réconforté. Il faut que je dise ce qui s'est passé pour que je sois victime. Mais le dire consiste à me nier, moi que cette expérience de mort vient de rendre vivant, moi qui viens de me débarrasser du carcan de mon rôle de substitut. » (p.178).*

En effet, nous avons mentionné en début d'analyse que le héros est convaincu qu'il est né pour remplacer son frère mort à sept ans et dont les parents en ont fait un « héros ». Il en est, comme il le dit lui-même, le « substitut ». Le jeune garçon a dû alors construire son identité à partir de ce frère mort très présent dans sa vie. Et il vit le viol et le fait de ne pas avoir été tué comme une renaissance. Néanmoins, elle semble difficilement s'articuler avec l'expérience de la chosification présente dans le viol. En effet, nous avons constaté que le héros, durant l'agression, se sent devenir une chose, il sent qu'il n'est plus un sujet dans les yeux de son agresseur, en atteste cet extrait :

*« Sur la banquette, le plaisir, du moins le miens, et la liberté, je veux dire la mienne, n'ont pas de place. Je suis une masse inerte qui subit les assauts répétés d'un corps, [...] » (p.132).*

Ce passage démontre le contraire d'une émancipation individuelle puisqu'on voit que le héros n'est plus sujet. Cependant, la renaissance vient après ceci, elle vient du fait que le héros aurait pu mourir sous une balle de revolver de l'agresseur mais il a choisi de ruser pour qu'il le laisse partir. Et ensuite, il décide de ne pas se retourner alors qu'il avait un revolver braqué dans le dos. C'est de ce moment, lorsqu'il est proche de la mort qu'il aurait pu choisir, qu'il dépasse son frère nous semble-t-il. En atteste ces extraits :

[conversation avec une collègue qui perdu un fils puis son mari. Elle parle de la difficulté de son fils survivant]

*« Tout cela aurait été vrai, tout cela est d'ailleurs toujours vrai, mais à moitié vrai. [...] Alors je lui ai dit que j'avais été enlevé, violé, exécuté, dans cet ordre-là, forme lapidaire mais exhaustive où j'enferme cette expérience. Cette fois-ci, j'ai complété en ajoutant que c'est ainsi, en m'approchant au plus près de la mort, de ma mort, que j'avais réussi à dépasser celle de ce grand-frère désormais sans âge. » (p.29).*

[dans le parking, avant la fin de l'agression]

*« [...] Car d'une certaine manière, si j'accorde un crédit à ce qu'il vient de me dire, le choix de la vie ou de la mort est entre mes mains alors le garçon de douze ans va devoir mobiliser tout son esprit, toutes ses tripes qui lui retournent le ventre, pour déterminer ce qu'il préfère. Pour beaucoup sans doute, dans cette situation, le choix paraîtrait évident, clair comme du cristal poli, mais pour moi, dont l'enfance chaotique a été dominée et structurée par la mort de mon frère, dont j'assume le remplacement, dont je suis, tout au fond de moi mais malgré moi, et même contre moi, le substitut, le choix est bien réel : je peux accomplir mon rôle de remplaçant jusqu'à bout en choisissant la mort, ou je peux décider de dépasser ce moment pour être moi-même c'est la première fois que je me retrouve face à mon destin. Le viol est désormais loin, et je dirais même secondaire durant cette minute trente et pour les trente années qui suivront mais l'alternative est beaucoup plus radicale. » (pp.153-154).*

En second lieu, un changement identitaire d'un autre ordre apparaît dans cet extrait qui nous apprend qu'en dépit des apparences, le héros connaît des périodes assez sombres apparentes à des périodes de déprimés dont il ne dit rien à ses compagnes alors qu'il leur « avoue » le viol, dans les grandes, jamais, dit-il, il ne rentre dans les détails :

*« [une fois le viol avoué] Il est alors temps de parler d'autre chose, ce que je fais le plus souvent avec une gaieté primesautière, un grand rire, une énergie débordante à imaginer le reste de la nuit ou de la journée, une vitalité folle à rêver tout haut à suite de l'histoire, à évoquer les lieux, les souvenirs, des destinations lointaines, .. pour montrer qu'au-delà de cette tragédie il y a la vie, le rêve, l'amour, que rien n'a changé, que je suis toujours le même indémodable rêveur, parleur, séducteur. C'est un leurre ben sûr, mais il ne faut pas qu'elles découvrent la petit âme noire et rabougrie, la difficulté à vivre, le vertige de la peur où je plonge souvent sans raison en regardant la lumière déclinante du soir, en dînant avec des amis, en écoutant une chanson à la radio, en pensant à la neige grise et sale des bas-côtés des routes de montage de l'hiver ; tout cela doit à tout jamais leur rester étranger. Et la plupart du temps le reste, soit qu'elles ne s'attardent pas, soit que je vive des plages de répit plus longues que d'ordinaire, soit encore que j'arrive à cacher tout cela, à échapper à leur attention et à plonger dans cette mélancolie sans fond lorsque je suis hors de leur portée. » (pp.24-25).*

On comprend bien donc que le héros est transformé par cette agression. Il ne peut se défaire d'« un passé qui ne passe pas » (p.30).

Enfin, il nous faut aborder l'importance pour le héros d'avoir brisé la malédiction du parking. En clair, il semble que le héros ait eu des craintes de devenir abuseur après avoir été abusé, ce qui pour lui est une chose épouvantable. Il dit avoir rompu le maléfice à deux moments précis.

La première fois a lieu lors de sa première fellation après l'agression dont nous avons déjà vu l'extrait précédemment :

*« Par la grâce d'un geste que je ne lui avais pas demandé et qu'elle avait bien voulu m'accorder de plein gré, elle avait rompu le sortilège du parking, l'humiliation s'était transformée en plaisir, en vif plaisir même. Les impressions du parking, le goût du sexe de mon agresseur dans ma bouche, tout s'était évanoui, sauf un fond de culpabilité. [...] L'idée de devenir à mon tour, de quelque manière que ce soit, une sorte de bourreau m'est ontologiquement insupportable »* (pp.121-122-123).

Et la seconde fois se produit lors de sa première relation sexuelle, il écrit :

*« A mon tour, j'avais donc envahi la chair par ma chair. Aucune menace ne planait, nous avions en apparence juste accompli ce rituel de l'adolescence. Pour moi, il en allait autrement, mais comment lui dire ? Je craignais d'être devenu un bourreau et elle m'embrassait dans le cou en me disant « je t'aime ». Une malédiction était rompue même si un peu d'appréhension demeurait, que d'autres fois viendraient aplanir. Le bourreau n'avait pas enfanté un bourreau. J'étais un garçon normal, un peu précoce certes, mais normal. Le plaisir ne m'était pas interdit... »* (p.130).

On peut apercevoir dans cet extrait l'appréhension planant chez le héros de devenir à son tour un bourreau après avoir été victime lui-même.

Corneille, 2016

### Contextualisation de l'ouvrage analysé

Le présent récit analysé est une biographie réalisée par le chanteur Corneille lui-même. Rappelons que ce chanteur d'origine rwandaise, vivant au Canada, s'est fait connaître en 2004 avec le titre « Parce qu'on vient de loin » qui aborde le drame qu'a connu sa famille décimée lors du génocide en 1994. Il est l'unique survivant. C'est donc sur ces événements, mais pas seulement puisqu'il y est également question du viol qu'il a subi durant l'enfance, que revient le chanteur. Il y retrace toute sa vie, de sa naissance jusqu'à l'écriture de ce livre.

Il comporte trente-deux chapitres ainsi qu'un prologue. L'évènement majeur du livre est bien sûr le génocide rwandais et sa fuite hors du pays. Ensuite, il raconte son parcours dans l'industrie du disque qui constitue également un élément marquant de sa vie. Enfin, le dernier élément marquant de la vie de Corneille est le viol. Il est raconté assez rapidement au chapitre quatre. Puis, il faut attendre le chapitre vingt-deux pour qu'il soit à nouveau, très rapidement, question du viol. Enfin, les deux petits chapitres vingt-cinq et vingt-sept y sont consacrés.

Corneille, comme nous l'avons dit, est d'origine rwandaise mais il est né en Allemagne à Fribourg, en 1977. En effet, son père ayant obtenu une bourse d'étude, parti avec sa femme étudier l'ingénierie en Allemagne. Ils y resteront jusqu'aux six ans de Corneille. Son petit frère Christian, de cinq ans son cadet y naîtra également. Ils retournèrent au Rwanda en 1983 et s'installèrent à Kigali, la capitale. Il aura encore un petit frère et une petite sœur, Florian et Delphine, nés en 1990. Avant le génocide, son père connut différents incidents en lien avec la politique du pays. En effet, après avoir été PDG de l'entreprise publique « Electrogaz » en 1985 et consultant de la Banque Mondiale en 1987, il se lance dans la politique et rentre dans un parti de l'opposition au pouvoir en place aux mains des Hutus. Quant à sa mère, elle travaillait dans une grande banque à un poste de cadre. C'est le soir du 15 avril 1994 que sa famille périt dans leur maison familiale lorsque des soldats armés du FPR tutsis se firent passer pour des hutus attachés au pouvoir. Toute sa famille mourra sous les balles des kalachnikovs des soldats présents dans la maison. Corneille se cacha derrière un fauteuil et ne fut pas touché. S'ensuit alors sa longue échappée vers l'ouest, comme il dit. Il quitta d'abord le Rwanda trouvant sur sa route des

voisins, des amis de ses parents et des amis d'enfance. Il arriva à Goma, réussit à prendre un avion pour Kinshasa et de là, rejoignit l'Allemagne et un couple de très bons amis de son père. C'est là qu'il termine son parcours scolaire et crée un premier groupe de musique. Désirant en faire son métier alors que l'ami de son père y étant opposé, il désire alors rejoindre le Canada où réside un frère de son père, parti du Rwanda au début des années 70. Il arrive au Canada en 1997 et intègre un groupe de musique qui lui permettra de se faire connaître. En 2000, il entame sa carrière solo. C'est à partir de 2003 qu'il connaîtra véritablement le succès grâce au titre « Parce qu'on vient de loin ». Il rencontre sa femme, Sofia, en 2006 et ils se marient cette même année. Ils auront un fils, Merick et une fille Mila, en 2010 et 2015. Sa carrière musicale après son premier album connaît des relances difficiles. Après plusieurs échecs, le chanteur préfère alors se tourner vers l'écriture.

Le viol eut lieu lorsqu'il avait six ans et demi alors qu'il était en vacances chez sa grand-mère paternelle. Il y retrouvait sa « tante préférée », pour reprendre son expression, la sœur cadette de son père. Elle avait dix-huit ans à cette époque. Il explique qu'il était lui aussi son préféré et qu'ils avaient beaucoup d'affection l'un pour l'autre jusqu'au jour où cette affection se transforma en autre chose pour sa tante. Ce jour-là, elle lui demanda de venir faire une sieste avec elle. Et d'après ce qu'en dit l'auteur, on imagine qu'il y a eu des actes de nature sexuelle entre eux. Toutefois, l'auteur ne décrivant pas plus l'agression, nous ne pouvons déterminer s'il y a eu viol ou attouchements.

Le chanteur n'a jamais rien dit à ses parents ni à personne à part à sa femme après leur mariage en 2006 ainsi qu'en psychothérapie. Il confrontera sa tante quelques temps après, on suppose en 2007. Elle dit ne pas se souvenir de ce qu'il lui rappelle. Pour lui, le principal était de lui dire afin de pouvoir passer à autre chose, ce qu'il semble réussir à faire.

### Par rapport à la morale de l'honneur

Avant de commencer, nous rappelons que dans ce récit comme dans les deux précédents, nous ne retrouvons pas la morale de l'honneur. Dans ce récit d'autant plus car il est caractérisé par l'absence de menace à la vie de l'auteur durant l'agression. Dès lors, on ne retrouve pas le dilemme auquel les victimes des récits précédents sont confrontées : choisir entre la mort ou la vie et par là, le viol. Ainsi, il est clair que les sections tirées des hypothèses concernant la morale de l'honneur peuvent apparaître comme non pertinentes et c'est justement pour cette raison que nous avons fait le choix de les garder. Elles permettent de montrer que nous dans autre chose d'abord et ensuite que certains

éléments composant la morale de l'honneur se retrouvent ici mais avec une articulation tout à fait différente.

### Hypothèse 1 : lutte pour la survie

Dans ce récit, il n'est pas question de lutte car l'agresseur, la tante de l'auteur, n'est pas armée. On ne retrouve pas non plus de menace de mort ou n'importe quel type de menace. En effet, Corneille écrit que sa tante « l'invita » à faire une sieste, comme on peut le voir dans l'extrait ci-dessous :

*« Un week-end comme les autres, alors que nous étions chez ma grand-mère paternelle, ma tante préférée m'invita à aller faire la sieste. Je dis « m'invita » sans me souvenir des mots exacts qu'elle employa, mais je doute, à six ans et demi, lui avoir dit : « Tantine, il fait beau, les autres garçons jouent dehors, mais moi j'ai vraiment envie d'aller faire un petit somme en ta compagnie, ce serait tellement mieux... » Vingt-six ans plus tard, je suis incapable de me souvenir des moments qui ont précédé « la sieste », ni de ceux qui l'ont suivie. Mais de la sieste, je me rappelle certains détails comme si c'était hier... [...] » (p.42).*

L'agresseur étant un membre de la famille de l'auteur avec lequel il avait une excellente relation, on peut aisément comprendre qu'il n'est nul besoin de contrainte physique. L'auteur ne nous donne pas de détails sur la façon dont il s'est retrouvé dans le lit de sa tante ni à propos des dialogues ayant court.

Il paraît clair dans ce cas de figure que ne nous se sommes pas du tout dans le registre de la morale de l'honneur. Cependant, nous verrons certains éléments la composant se retrouvent dans le récit.

### Hypothèse 2 : comportement à suivre

Comme il n'y a pas l'enjeu de la survie, il ne nous semble pas nécessaire ni pertinent d'analyser le comportement tenu par Corneille durant le viol. En outre, il ne décrit que très succinctement l'agression, comme on peut le constater :

*« [...] Je l'ai suivie vers une des chambres de la maison, où elle s'est déshabillée et glissée dans le lit. Mon petit squelette de corps étendu sur le sien reste pour moi la plus sombre des images. Je crois qu'elle m'a embrassé comme elle avait déjà fait au moins une fois auparavant, et je me suis mis à toucher son ventre d'abord. Elle m'a laissé faire ou m'y a incité, je ne sais plus. Mes petites mains ont ensuite chuté le long de son ventre, traversé le barrage avant l'enfer, un buisson de petits poils secs à un endroit où j'ignorais qu'il pouvait en avoir.*

*Elle m'a laissé faire, j'avais six ans et demi. [...] » (p.42).*

On ne peut que remarquer que l'auteur semble obéir aux demandes de sa tante.

### Hypothèse 3 : effet boomerang et réaction sociale

L'auteur n'« avoue », nous revenons sur ce terme dans la section suivante, son viol qu'à sa femme et à son thérapeute. Il mentionne la réaction de sa femme lorsqu'il lui raconte :

*« [...] Sofia attend. Elle sait ce qui vient, ou du moins elle s'en doute. La lave arrive à ma gorge. [...]*

*-J'ai été abusé par une tante lorsque j'avais six ans et demi.*

*Le miasme évacué, j'ai la nette impression de respirer la première fois de ma vie. Nous voilà dans les bras l'un de l'autre. Nous pleurons. Des larmes chaudes, partagées et bienvenues.*

*Me voilà. Aussi nu qu'un homme puisse l'être. « J'ai été abusé par ma tante à l'âge de six ans et demi. ».*

*Je lui raconte la scène de l'après-midi chez ma grand-mère. Elle me rencontre pour la première fois. Nous sommes, plus que tout encore, nos secrets les plus enfuis. » (p.250).*

Il n'en dit pas plus, sa femme pleure, elle compatit à ce qu'il a vécu. Il n'est donc pas question de réaction sociale négative ou accusatrice.

### Hypothèse 4 : intériorisation de la morale de l'honneur

Même si nous ne sommes pas dans le registre de la morale de l'honneur nous retrouvons certains éléments que nous avons déjà vus précédemment mais ici, ils ont une configuration tout à fait autre. Ainsi, nous avons observé que dans son récit Corneille témoigne de la présence des sentiments de honte et de culpabilité, il emploie également les termes « aveu » et « avouer » lorsqu'il se réfère au viol.

Premièrement, on observe que Corneille « avoue » son viol, d'ailleurs le chapitre où il le fait porte le nom de « L'aveu » :

*« [...] Elle me laisse le temps, avec l'espoir que je lui fasse un aveu volontaire. Les rencontres avec mon passé se multiplient et avec elles, le malaise grandit. Sofia me pousse dans (p.249) mes retranchements car elle commence à me trouver aussi étrange que les filles qu'on ne cesse de croiser. Je dois lui avouer ce qu'elle sait déjà. Mais encore ? Une femme qui interroge pour avoir l'amour libre est infatigable.*

*Elle creuse. Je résiste.*

*Jusqu'à un après-midi. [...] » (p.250).*

On comprend que pour l'auteur, le viol est aveu. Ainsi, pour lui, il s'agit de reconnaître une faute. Et de fait, plus loin dans le chapitre consacré, il explique qu'il ressent une culpabilité, il a le sentiment d'avoir participé à son viol. Voyons l'extrait :

*« [...] Je suis donc allé voir un spécialiste en hommes fous pour sauver mon couple. Sans savoir qu'il s'agissait surtout de me sauver moi. Mais en douceur d'abord. J'ai commencé par le plus facile. Le massacre*

*de ma famille. Plus facile parce que je n'y étais pour rien après tout, je n'étais qu'une victime. C'était clair. Alors que pour l'abus, bien qu'agé de six ans et demi seulement, je l'avais peut-être cherché, car tout de même, ma tante elle m'aimait et je l'aimais aussi. Ça risquait d'être un peu complexe ! La culpabilité du survivant me semblait tout de même plus soft que celle d'avoir participé à mon propre viol, car elle est bien là, la cruauté du crime. L'abuseur, habile malgré lui, réussit à nous faire partager le chapeau du crime car il en enrobe la mémoire d'un certain amour. C'est une dégueulasse poésie. » (p.251).*

Dans ce passage l'auteur établit une distinction entre la culpabilité du survivant et la culpabilité de la victime de viol. Il juge la première plus facile à révéler que la seconde en raison de la responsabilité de la victime dans ce qui est arrivé (que ce soit au niveau de la provocation de l'agression ou du comportement adopté durant celle-ci). Ceci réfère tout à fait à l'un des motifs centraux de la réaction sociale. En effet, l'un de ses objectifs est d'établir si la victime est réellement victime selon le comportement adopté durant l'agression qui doit être la lutte jusqu'à la mort. Ainsi, rappelons que si une victime est vivante, la réaction sociale la suspecte de ne pas avoir vraiment été violée. Et de là, naît une culpabilité chez la victime de ne pas s'être assez défendue ou de ne pas avoir fait ce qu'il fallait pour éviter le viol. Néanmoins, la différence entre ce cas hyperbolique analysé par Chaumont et celui de Corneille est que dans son cas, l'absence de résistance durant l'agression ne peut se justifier d'être une ruse qui a comme objectif d'assurer la survie de la victime face à un agresseur armé ou menaçant puisqu'ici sa tante n'est ni armée ni menaçante. Il s'y réfère pour démontrer que c'est plus facile d'évoquer la culpabilité du survivant puisque dans son cas, il sait qu'il n'y est pour rien et que personne ne peut lui reprocher quoi que ce soit. Tandis que dans le cas du viol, la culpabilité est plus difficile puisqu'elle est due à un sentiment de responsabilité que la réaction sociale peut pointer du doigt. Mais comme nous l'avons dit, il mentionne l'un des motifs centraux de la réaction sociale que Chaumont analyse sans qu'il y ait un élément fondateur, la menace de mort, ce qui démontre effectivement que nous ne sommes pas dans le cas de la morale de l'honneur.

Il ressort de cet extrait deux types de culpabilité. Premièrement, l'utilisation du verbe « participer » nous paraît démontrer la culpabilité de l'auteur de ne pas avoir opposé de résistance, d'une part, et même d'avoir pris part au viol en exécutant les désirs ou incitations de sa tante, d'autre part. Ici, l'auteur se reproche alors son comportement durant l'acte. Deuxièmement, il montre un sentiment de culpabilité relevant de la responsabilité du viol, en ce sens qu'il l'aurait provoqué lorsqu'il dit qu'il « l'avait peut-être cherché ».

L'auteur décrit également ressentir de la honte à plusieurs reprises. Elle se retrouve à différents moments du récit.

La première fois que l'auteur y fait référence, c'est lorsque sa carrière de chanteur a démarré en France et qu'il connaît un grand succès. Il enchaîne les concerts. Il vit alors dans les chambres d'hôtel et ramène des conquêtes d'un soir car il se sent très seul. Cependant, il ressent un certain malaise :

*« Les corps n'étaient corps que dans l'obscurité, comme dans la petite chambre chez ma grand-mère, avec ma tante. Le matin, à la vérité du jour, le corps devenait une tumeur. Après les diversions de la chair, j'étais saisi de dégoût. L'intimité me devenait indigeste, me séchait l'oxygène. Il fallait ouvrir la porte à la tumeur afin de retrouver le souffle. Poliment demander à la demoiselle de quitter la chambre. Un au revoir, parfois d'un simple mouvement vertical de la main, pour l'économie du malaise. Sauter sous la douche pour me rincer de ce passé qui me poursuivait jusque dans les chambres cinq étoiles. Seulement voilà. La tumeur n'était jamais la jeune fille d'un soir. Bien sûr. La tumeur vivait en moi. Je me dégoûtai de perpétuer une intimité tordue qui m'avait été prêtée par une autre, vingt ans plus tôt. Et c'est ainsi que l'on fait trainer la honte. Répéter la honte pour laisser le mal tranquille. » (pp.219-220).*

On le voit, l'auteur ne se sent pas à l'aise avec sa sexualité. Ainsi, il ressent le besoin de se laver écrit-il, afin, nous semble-t-il, de se purifier de cette sexualité qu'il a malgré tout. On a le sentiment qu'il pense qu'il ne devrait pas en avoir après ce qu'il a vécu. Selon nous, l'auteur se reproche d'avoir des relations sexuelles alors que sa première n'était pas saine et chaque fois qu'il est au lit avec une femme, il repense à sa tante. Pour nous, il semble que c'est de là que vient le sentiment de honte. Enfin, on comprend aussi que Corneille préfère maintenir et garder ce sentiment plutôt que de fouiller son origine et replonger totalement dans le passé.

L'extrait suivant est écrit lorsque l'auteur s'est marié. Sa femme se doute qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans ses histoires amoureuses. Elle sent qu'il ne lui dit pas tout, il écrit :

*« Sofia se doute bien que quelque chose ne tourne pas rond chez l'homme qu'elle a épousé. Je lui mens sur mon passé avec les filles. Une femme sait toujours lorsque celui qu'elle aime lui ment. Qu'elle le dise ou pas. Qu'elle se le dise ou pas. Mon passé amoureux lui semble étrange. Nous croisons souvent des filles de ma vie avant elle. Je lui dis qu'elles n'étaient que des amies. Elles étaient un peu plus. Quand on ment sur son passé, c'est que la honte d'un autre temps a fait des petits. Elle le sait. Elle le sait car chaque fois que nous en croisons une, celle-ci se comporte étrangement surtout à son égard. Et comme l'univers est taquin, il en met une sur notre chemin presque une fois par mois après le mariage. Les plus honnêtes ont l'œil dur envers Sofia. Les plus politiciennes en font un peu trop dans le « So nice to meet you ! », « Je*

*suis tellement heureuse de te rencontrer ! ». Et moi, comme je ne sais pas cacher mes malaises, je reste distant, sans avoir conscience de me trahir. Je veux garder au loin quiconque pourrait me rappeler mes ébats malades. (p.249).*

L'auteur explique le fait qu'il mente à sa femme à cause de la honte de ce qui lui est arrivé. La fin de la citation nous permet d'ajouter que l'auteur a honte du viol mais qu'en plus il a des relations sexuelles avec d'autres femmes et ce fait semble lui faire honte également. Il parle d'ailleurs « *d'ébats malades* », ce qui confirme notre précédente intuition. Ce terme est d'ailleurs assez fort, ce qui montre que ce qui s'est passé est très dur pour l'auteur même en l'absence de la « contrainte de la survie » que nous avons vue dans les analyses précédentes. Ceci semble dire que quel que soit les circonstances, avoir des relations sexuelle lorsqu'on est enfant est traumatisant et entraîne les sentiments de culpabilité, de honte et de la trahison, comme nous le verrons plus loin.

Le dernier extrait mentionnant le sentiment de honte est ressenti par l'auteur lorsqu'il est sur le point d'« avouer » son viol à sa femme :

*« Le climat est insoutenable de secret et de honte. L'air entre nous s'alourdit, le dégoût me soulève les tripes, une lave nauséabonde pousse chacun de mes organes à évacuer une chose, un virus...la tumeur. Sofia attend. Elle sait ce qui vient, ou du moins elle s'en doute. La lave arrive à ma gorge. L'impression d'un corps qui s'ouvre en grand pour présenter ses entrailles. La montée des choses crues de mon enfance me saisit entièrement. Il n'y a plus de retraite et, devant la femme que j'aime, je vomis ma triste vérité. [...] » (p.250).*

Ici encore, l'auteur écrit ressentir de la honte à propos de son viol.

## Critiques de l'auteur

Nous ne retrouvons pas de critique de la réaction sociale ni d'autres formes de critiques dans le présent ouvrage. L'absence de réprobation de la réaction sociale provient probablement du fait que Corneille n'ait raconté son viol qu'à sa femme et son thérapeute.

## Signifiants et métaphores de la trahison

Nous avons relevé différents termes faisant référence à la souillure, la saleté et la pourriture et donc à la trahison. Tous ces termes se retrouvent dans le chapitre où l'auteur « avoue » son viol à sa femme, et à la même page. Voici l'extrait où se retrouvent les termes :

*« [...] Le climat est insoutenable de secret et de honte. L'air entre nous s'alourdit, le dégoût me soulève les tripes, **une lave nauséabonde** pousse chacun de mes organes à évacuer une chose, un virus...la*

tumeur. Sofia attend. Elle sait ce qui vient, ou du moins elle s'en doute. La lave arrive à ma gorge. L'impression d'un corps qui s'ouvre en grand pour présenter ses entrailles. La montée des choses crues de mon enfance me saisit entièrement. Il n'y a plus de retraite et, devant la femme que j'aime, **je vomis** ma triste vérité.

-J'ai été abusé par une tante lorsque j'avais six ans et demi.

**Le miasme évacué**, j'ai la nette impression de respirer la première fois de ma vie. Nous voilà dans les l'un de l'autre. Nous pleurons. Des larmes chaudes, partagées et bienvenues.

Me voilà. Aussi nu qu'un homme puisse l'être. « J'ai été abusé par ma tante à l'âge de six ans et demi. ». Je lui raconte la scène de l'après-midi cher ma grand-mère. Elle me rencontre pour la première fois. Nous sommes, plus que tout encore, nos secrets les plus enfuis.

**La mémoire putride** avait coulé mais il me restait du poids. Il fallait que je parle à quelqu'un. Un psy. Un médecin pour les fous, ces âmes à la dérive. En étais-je une ? Je fonctionnais, tout de même. [...] » (p.250).

Un dernier terme se retrouve à la page suivante, lorsqu'il parle de la culpabilité, du sentiment d'avoir participé à son viol car il « aimait » sa tante il écrit :

« [...] La culpabilité du survivant me semblait tout de même plus soft que celle d'avoir participé à mon propre viol, car elle est bien là, la cruauté du crime. L'abuseur, habile malgré lui, réussit à nous faire partager le chapeau du crime car il en enrobe la mémoire d'un certain amour. C'est une **dégueulasse poésie**. » (p.251).

Ceci traduit bien le sentiment de culpabilité ressenti par l'auteur qui a le sentiment d'avoir participé à son viol. On peut également comprendre qu'il soit question de pourriture et saleté renvoyant à la trahison car c'est sa tante bien aimée qui a abusé de lui, de sa confiance et de son amour finalement.

## Entre soi et dignité

Nous avons pu remarquer que l'auteur avait pu prendre du recul par rapport à ce qu'il avait vécu et qu'il jouit d'une certaine libération de la parole, et de la honte aussi, pour parler de son viol de manière assez ouverte. Son livre retrace également l'évolution de son ressenti et sa façon de vivre avec. En effet, après les faits, il ne dit rien et ce durant de longues années. Malgré tout, l'auteur fait savoir qu'il ressentait un malaise en son for intérieur suite au viol. Et au vu des éléments précédents (le sentiment de culpabilité notamment), on peut supposer que la question « classique », posée par les victimes de viol en général, de savoir si l'expérience vécue était bien un viol a dû se poser à lui durant ses années de silence et de réflexions. Retraçons l'évolution de son malaise :

Le premier malaise ressenti par l'auteur se retrouve dans l'extrait ci-dessous, à propos de « l'accident » de voiture de ses parents (provoqué par des personnes du pouvoir soupçonnant son père d'être dans l'opposition) :

*« [...] Ils auraient pu y rester. A l'annonce de la nouvelle, ma réaction fut plus que stoïque : froide, voire indifférente. J'avais douze ans, mes parents avaient failli mourir et je n'ai pas paniqué. Je suis complètement passé à côté de la peur. C'est en revisitant cet instant, qui aurait dû sérieusement me secouer, que je me résigne à admettre qu'une partie de moi était déjà morte avant le génocide. Quelle genre d'enfant étais-je, quelle espèce de petite bête pour affronter avec autant de froideur l'idée de mort de ceux qui m'avaient donné la vie ? Je devais leur en vouloir terriblement pour presque souhaiter leur disparition... Je souffrais à ce point, et le pire restait à venir.*

*Ma mère a été la première à revenir de l'hôpital. Elle était le pilier, la fondation de ma petite famille, une des rarissimes femmes au Rwanda qui avaient su se hisser à la position de haut cadre dans une des plus grandes banques du pays, et elle trouvait encore le temps d'être notre mère. Enfin... elle avait tout de même loupé la partie où son fils aîné se faisait rincer l'innocence par la sœur de son mari, mais bon... A part ça, maman était une bonne mère. » (p.68).*

On comprend ici que l'auteur était marqué par l'expérience avec sa tante. On l'a vu, il ne réagit pas à l'annonce de l'accident de ses parents. On voit également qu'il interprète cette réaction à posteriori, et que pour lui elle est en lien avec le viol. Enfin, il exprime clairement la rancœur qu'il avait contre sa mère de ne pas avoir compris qu'il souffrait, qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. Puis, à cause du massacre de sa famille et du génocide du Rwanda, on comprend qu'il n'est plus question du viol durant un long moment. Il faut attendre sa solitude après les concerts et les nuits accompagnées de filles d'un soir pour que les effets du viol reprennent, comme on le voit dans ce passage :

*« [...] Pour les masquer [les manques d'amour et d'affection], je me tissais un schéma affectif dans lequel les impulsions du corps se confondaient avec des élans d'amitié et se répétaient dans la plus grave inconscience, comme pour ne jamais me confronter à l'évidence. Ma chair portait encore une blessure. La même blessure qui traînait depuis dix-neuf ans. Le petit garçon de six ans et demi se souvenait mais n'avait pas encore les mots pour se soulager de la pire des hontes. Ainsi, j'étais au neutre émotionnel, avec un abcès dont mon corps ne se souvenait que trop bien mais qui n'était pas encore assez mûr pour être éclaté. Mes nuits de star étaient longues. Le talent et les fans disparaissaient le soir, et j'étais laissé seul devant l'immensité du vide. [...] » (p.219).*

On voit bien donc que Corneille ressentait un mal-être qui apparaît s'être réveillé au moment où son succès prenait forme et lorsqu'il se sentait seul. Mais l'auteur, à cette époque n'arrivait pas à l'exprimer, dit-il.

Ensuite, lorsqu'il rencontre sa femme, cette question revient également car il lui ment à propos de ses relations amoureuses :

*« Je devais lui montrer le meilleur de moi. Mais comme j'avais encore du mal à le rencontrer, ce meilleur de moi, j'ai menti. Je lui ai raconté que j'avais eu des copines, de vraies relations d'adulte, avec de vraies jolies filles, qui m'aimaient et que j'aimais. Je lui ai raconté qu'à part le drame que tout le monde connaissait -, j'avais su mener une vie aussi normale que la sienne. J'ai dû rendre mon passé digne du sien. Je ne lui ai rien dit de ma première fois dans le lit d'une femme. Je ne me l'avouais pas à moi-même. Je ne lui ai rien dit de mon dégoût du corps, de la chair. De ma tante. » (p.239).*

Dans cet extrait, l'auteur dit clairement qu'avant d'en parler à sa femme, il ne reconnaissait pas le viol, il ne voulait pas s'y confronter alors qu'il savait que quelque chose n'allait pas, nous l'avons vu précédemment.

Sa parole se libère lorsqu'il arrive à en parler à sa femme d'abord et à un thérapeute ensuite. Il semble que l'auteur arrive à dépasser cette expérience notamment lorsqu'il arrive à « parler » à sa mère et lui dire ouvertement ce qu'il pense. Sa femme lui a en effet conseillé de « parler » à sa famille par l'intermédiaire de photos :

*« Le jour de parler à ma mère finit par arriver. Je ne plus qui, de moi au Sofia, en prit la décision-cela doit être elle. A l'ordre du jour : lui demander pourquoi elle n'a pas réussi à me protéger de ma tante bien-aimée. Je commence par l'excuser. Par être compréhensif, car après tout, elle avait deux autres enfants, une carrière exigeante, bla-bla... Une fois la diplomatie passée, j'ai craché, à elle aussi, les vraies affaires. -Tu aurais dû savoir maman... Tu aurais dû savoir ! Une maman sait tout de ses enfants... Comment as-tu pu manquer ça ?*

*Maman ne répondit pas » (p.264).*

L'auteur en voulait à sa mère de n'avoir rien vu. Dans le récit, juste après cet échange, Corneille décide de confronter sa tante et de lui parler du viol. Cette confrontation fait d'ailleurs l'objet d'un chapitre intitulé « L'affront ». Voyons ce qu'il se dit :

*« Ma pire crainte, à ce moment, est qu'à son tour elle crie au meurtre. J'ai peur qu'elle nie tout. Le délit est grave. Très grave. Son neveu super star l'accuse d'abus sexuel. Elle va me faire une scène. Mais en fait, rien. Elle m'observe avec un regard... presque tendre. Presqu'attentionné. D'abord.*

*-Non, je ne me rappelle pas... Comment dis-tu ? Chez maman dis-tu ? Et quel âge avais-tu ?*

*Elle n'est plus là, Elle a quitté son corps. Et moi je retrouve le mien. Je ne sens aucune indignation dans sa voix. »*

*« -Donc tu ne te rappelles de rien ?*

*-Non...*

*Je prends de la hauteur.*

*-Est-ce que tu te rends compte que par ta faute, ma sexualité est perturbée et qu'il faut que je la reconstruise...à trente ans putains ! A trente ans ! Est-ce que tu sais ça ?*

*Je parle plus fort, mais juste un peu plus, un cri graduellement étouffé, un cri de star. Un peu de discrétion, quand même. Elle reste là, plantée, un tronc sans racine, flottant, sans vie, imperturbable mais absolument absente. Ce qui rend la confrontation difficile, c'est aussi cette mémoire qu'on a tant œuvré à faire taire et qui finit par bien apprendre son rôle et se faire petite. Ce qui laisse toujours la victime dans le doute devant son agresseur. « L'ai-je inventé ? »*

*La réaction de ma tante ainsi que le sentiment croissant de lévitation à mesure que je lui rafraîchis la mémoire me confirment que le crime a bien eu lieu et qu'elle en a été l'auteur.*

*-Tout ça est bien dommage...*

*Les mots s'échappent d'elle, la voix exaspérante de détachement, comme si je venais de lui dire que je lui en voulais d'avoir oublié mon anniversaire.*

*-Je t'ai tout dit, et, désormais, c'est toi qui devras vivre avec ce poids et je te laisse !*

*Je lui tourne le dos pour ne plus jamais la revoir. Ce jour-là, j'ai affronté ma tante. Ce jour-là, je me sens, et pour la première fois, réellement fort.*

*« Je reprends ma vie et tu resteras un voleur de lendemain », écrirai-je plus tard, dans une chanson. » » (pp.265-266).*

On ne sait pas si sa tante ment ou non mais il apparaît que l'auteur se libère de ce poids qui lui pèse depuis toutes ces années. Un autre extrait à propos de son échec professionnel cette fois va dans le même sens :

*« Quelque chose change en moi depuis ce moment-là. Une libération une délivrance. J'ai avoué mon échec et je n'en suis pas mort. Ni de peine ni de honte. Devancer la honte et la révéler avant qu'elle ne nous possède. A étouffer mes hontes, ne me suis-je pas privé de mon droit à souffrir ? Le droit à ses chagrins, voilà peut-être le génie des gens heureux. » (p.306).*

Même si cet extrait parle des échecs professionnels, il nous semble que l'auteur lorsqu'il parle de ses hontes réfère au viol. D'autant plus qu'à plusieurs reprises dans l'ouvrage, il écrit ne pas arriver à pleurer, notamment sur le viol. Cet extrait met en avant deux éléments. Premièrement, l'univers mental de l'auteur semble mobiliser une culture du traumatisme donnant droit aux victimes d'évènements traumatisants tel qu'avoir des contacts charnels avec un adulte lorsqu'on est enfant, et ce quelles que soient les circonstances, de dire et clamer haut et fort leur souffrance. Deuxièmement, on comprend que l'auteur arrive à se libérer de la honte et de la culpabilité. Il arrive à reconnaître le crime et à le dépasser. Il semble qu'il en soit de même pour ses échecs professionnels dont

il arrive à se libérer de la honte et à les accepter tout comme le viol. Il est passé du déni à l'acceptation et enfin au dépassement.

**Ce mémoire traite du viol et de la réaction sociale face aux victimes de viol. Plus précisément, il s'intéresse à l'origine de la réaction sociale, de son évolution, ses implications et de ses liens avec la morale de l'honneur. Mais aussi aux conséquences et implications du viol sur les victimes. Ainsi, à partir de divers récits autobiographiques ou romancés faisant part d'une expérience de viol, il cherche à savoir si la réaction sociale et les victimes de viol sont encore aujourd'hui soumises à la morale de l'honneur. La seconde partie de ce travail s'occupe des cas de viol au masculin, soit des hommes victimes de viol. L'objet de cette partie est de comparer les réactions sociales, les injonctions faites aux victimes et les expériences de viol entre les hommes et les femmes. Ainsi ce mémoire est divisé en cinq chapitres. Le premier introductif à la recherche, présente la problématique, la question de recherche, les hypothèses et la méthodologie. Le deuxième présente sous forme de tableau les analyses individuelles des ouvrages à partir desquels nous avons travaillé. Les troisième et quatrième consistent en une analyse transversale des récits féminins et masculins. Le cinquième enfin met à l'épreuve les hypothèses et répond à la question de recherche.**

**Mots-clés : Réaction sociale, viol, morale de l'honneur, victimes féminines, victimes masculines**